

# Plan Local d'Urbanisme

## ERMONT

### RAPPORT DE PRÉSENTATION PARTIE 1

#### DIAGNOSTIC EXERCICE DE PROSPECTIVE & ENJEUX

PIÈCE N° 1A



#### Révision du PLU :

Prescrite le : 19 juin 2014

Arrêtée le : 30 juin 2016

Approuvée le : 27 avril 2017





# SOMMAIRE

## **I/ Approche contextuelle, réglementaire et administrative** (p.5)

1. Présentation générale : une diversité du territoire (p.7)
2. Cadre réglementaire et administratif (p.8)
3. Compatibilité avec les documents supra-communaux (p.9)
  - > Les objectifs du SDRIF à Ermont (p.10)
  - > Le PDUIF (p.13)
  - > Le PLD (p.15)
4. Le document d'urbanisme en vigueur : le PLU de 2010 (p.16)

## **II/ Approche spatiale** (p.19)

1. Histoire (p.21)
2. Paysage urbain / Paysage et Trame Verte & Bleue (p.24)
3. Les formes de la ville (p.45)
4. Projets et commune en devenir : le potentiel foncier (p.53)

## **III/ Population** (p.57)

1. Evolution démographique (p.59)
2. Quels types de ménages sur le territoire ? (p.60)

## **IV/ Habitat** (p.63)

1. Structure du parc de logements (p.65)
2. Besoins en logements (p.67)
3. Approche rétrospective (p.68)

## **V/ Activités et tissu économique** (p.69)

## **VI/ Équipements** (p.75)

### **VII/ Mobilités** (p.79)

1. Déplacements domicile-travail (p.81)
2. Hiérarchisation du réseau de déplacements (p.82)
3. Inventaire des capacités de stationnement (p.83)
4. Les modes alternatifs à la voiture (p.84)
5. Les modes actifs (p.85)
6. Les cheminements ermontois (p.87)

### **VIII/ État initial de l'environnement** (p.91)

1. Analyse, consommation et équilibre des espaces naturels, agricoles et forestiers (p.93)
2. Le relief (p.94)
3. Géologie (p.95)
4. Hydrogéologie (p.96)
5. Contexte et adaptation au climat (p.97)
6. Hydrographie et eau (SDAGE, SAGE, ressource et réseaux) (p.101)
7. Biodiversité (p.110)
8. Analyse et synthèse de la Trame Verte et Bleu (p.112)
9. Les risques naturels et anthropiques (p.124)
10. Trafic routier / Nuisances sonores (p.129)
11. Sites et sols pollués (p.135)
12. Qualité de l'air (p.137)
13. Prise en compte du SRCAE, SDRIF, PCET (p.139)
14. Patrimoine archéologique (p.145)
15. Énergie renouvelables (p.149)

16. Agenda 21 (p.156)
17. Déchets (p.157)
18. Synthèse et enjeux (p.159)

### **IX/ Synthèse des enjeux croisés** (p.165)

1. Composition et programmation urbaine (p.167)
2. Synthèse des enjeux environnementaux (p.170)

### **X/ Exercice de prospective** (p.175)

1. Le contexte démographique (p.177)
2. Les secteurs stratégiques (p.178)
3. Détail des secteurs de développement urbain (p.179)
4. Schéma global d'aménagement (p.182)

### **X/ Glossaire** (p.183)

# Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Exercice de prospective

Glossaire

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE (p.7)**

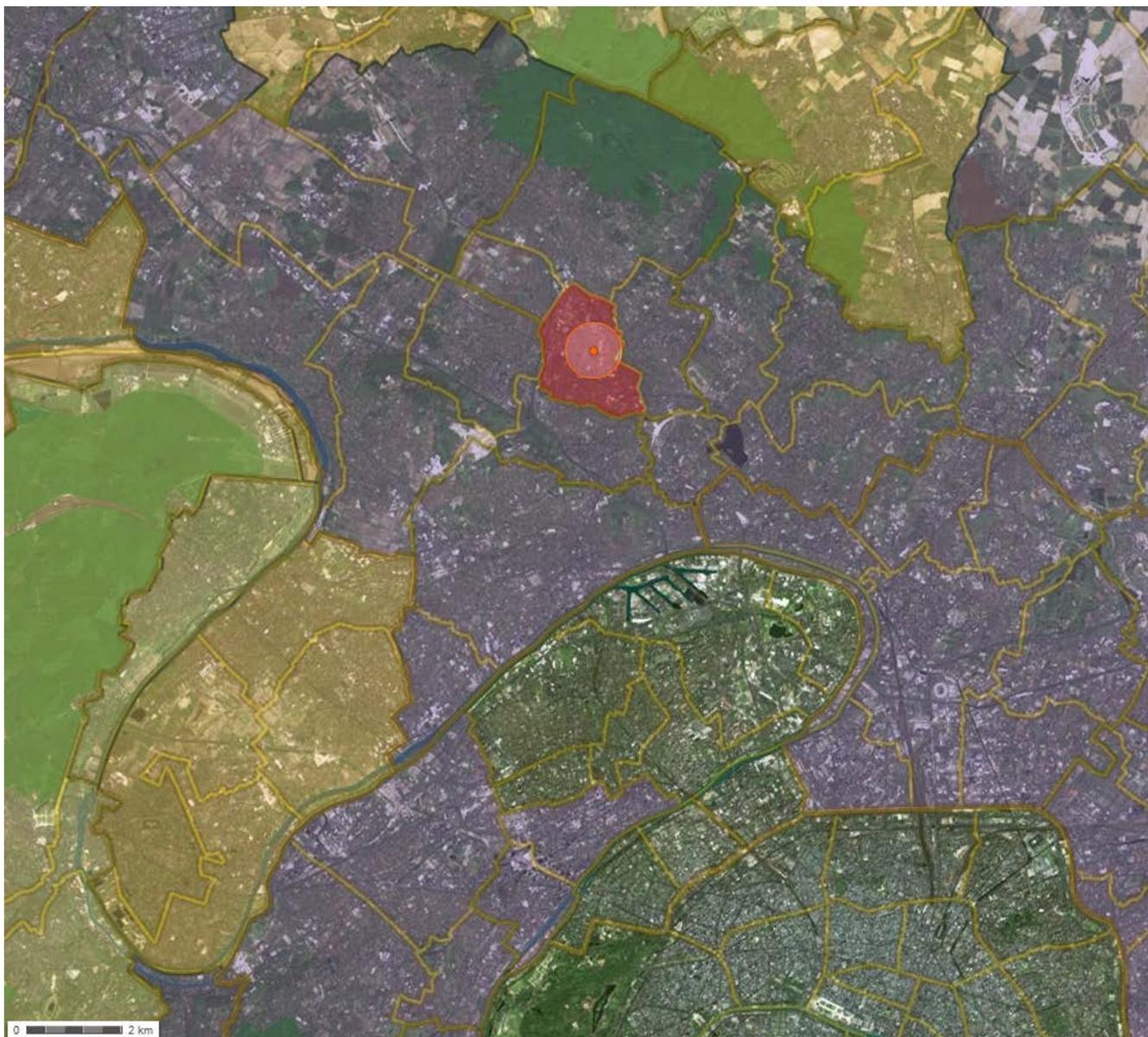
**CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF (p.8)**

**COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX (p.9)**

**LE DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR (p.16)**



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE : UNE DIVERSITÉ DU TERRITOIRE



Ermont est une commune située dans le Val d'Oise, en région Ile-de-France. Située à une quinzaine de kilomètres de Paris et de la Défense, la commune est également proche de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Elle dispose de quatre gares sur son territoire et de la proximité avec les autoroutes A15 et A115, lui offrant une bonne accessibilité à ces structures.

La surface communale est de 416 hectares, et est urbanisée dans sa totalité. La population communale atteignait 27 300 habitants en 2011.

En 2016, la fusion des communautés d'agglomération de Val et Forêt et du Parisis fait entrer Ermont dans une nouvelle Communauté d'agglomération de 261 000 habitants : la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Les communes limitrophes sont Eaubonne, Franconville, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Prix et Sannois.

# CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF : LOIS SRU, GRENELLE I ET II ET ALUR

## Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)



Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre d'élaborer des documents de planifications mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue donc un **document stratégique et opérationnel** qui doit exprimer le **projet de la commune**.

Élaboré à l'aide du présent diagnostic, le PLU doit exprimer le **projet d'aménagement et de développement durable** de la collectivité en respectant les principes de développement durable définis aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme.

## Lois Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010)



«L'urgence écologique» avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espace et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à **compléter et renforcer les objectifs de développement durable**.

Il s'agit notamment (par la loi «Grenelle II» et son décret d'application du 29 février 2012) d'**affirmer le caractère programmatique** du PLU, de donner la priorité à la **gestion économe de l'espace** et à la **densification**, de **réduire les émissions de gaz à effet de serre**.

## Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (24 mars 2014)



La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a été publiée au journal officiel du 26 mars.

La loi Duflot-ALUR a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à **permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires** ».

Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à **permettre la densification des zones urbanisées** et à **lutter contre l'étalement urbain**. Il prévoit également la **suppression du Coefficient d'occupation des sols (COS)** et de la taille minimale des terrains dans les PLU.

# COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

## **Se référer au chapitre «état initial de l'environnement» pour l'analyse de la plupart des documents supra-communaux :**

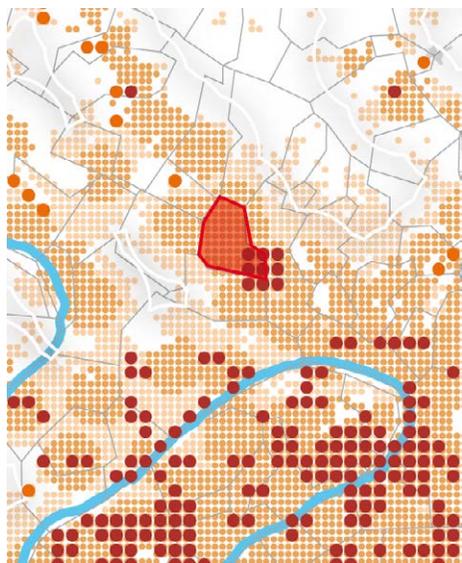
- SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et des gestion des eaux,
- SAGE : Schéma d'aménagement et des gestion des eaux,
- SRCAE : Schéma régional de cohérence Air-Énergie-Climat,
- SRCE : Schéma régional de cohérence écologique,

## **Et dans les pages suivantes :**

- SDRIF : Schéma directeur régional d'Ile de France,
- PDUIF : Plan de déplacement urbain d'Ile de France
- PLD : Plan local de déplacement

# COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

## LES OBJECTIFS DU SDRIF À ERMONT



### POLARISER ET ÉQUILIBRER

#### 2.1 ORIENTATIONS COMMUNES

Les documents d'urbanisme peuvent planifier de nouveaux espaces d'urbanisation qui doivent être maîtrisés, denses, en lien avec la desserte et l'offre d'équipements.

Il conviendra de :

- favoriser la mutabilité des terrains et la densification des constructions dans les tissus urbains existants, notamment en exploitant des friches et des enclaves urbaines, etc. ;
- **favoriser le développement de grandes opérations en zones urbaines;**
- renforcer la mixité des fonctions et sa traduction dans l'aménagement de l'espace afin d'éviter une logique de zonage;
- **renforcer les centres de villes existants** et leur armature (transports collectifs, commerces, artisanat, espaces publics, etc.) ainsi que leur hiérarchisation aux différentes échelles (des centres de villes aux centres de quartiers), **ce qui favorisera la diversité des fonctions et la densification des secteurs avoisinants.**

#### Polariser et équilibrer

##### Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

##### Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Pôle de centralité à conforter

Les formes urbaines nouvelles, tout en répondant aux objectifs de densification, doivent **prendre en compte les caractéristiques paysagères et les éléments d'urbanisation traditionnelle.**

La surface et la continuité des espaces imperméabilisés doivent être limitées. **Il est nécessaire de faire progresser la surface d'espaces publics non imperméabilisée.** On visera une gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain (toiture végétale, récupération, noues, etc.). L'infiltration (des eaux non polluées) et la rétention de l'eau à la source doivent être privilégiées. La gestion alternative des eaux pluviales visera à optimiser la maîtrise du ruissellement et à limiter les rejets dans les réseaux de collecte.

**Le développement et le maillage des espaces ouverts doivent contribuer à structurer l'espace, à mettre en valeur l'environnement naturel et urbain, et à améliorer la qualité urbaine.**

**Dans les communes comprenant des secteurs déficitaires en espaces verts (cf. carte du chapitre 3.3 du fascicule «Défis, projet spatial régional et objectifs»), l'offre d'espaces verts publics de proximité doit être développée afin de tendre vers 10 m<sup>2</sup> par habitant.**

Dans les communes disposant de moins de 10% en superficie d'espaces agricoles, boisés, naturels et d'espaces ouverts urbains, des espaces sont à reconquérir afin de rétablir un réseau écologique (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).

#### En matière d'activité et d'emploi

Les projets urbains doivent intégrer des locaux d'activités de proximité aptes à recevoir les entreprises artisanales et de services, PME-PMI, accessibles et n'induisant pas de nuisances incompatibles avec la proximité de l'habitat.

En matière d'équipements et de services à la population (commerce, culture, éducation, santé, sport, tourisme, etc.)

Les emplacements destinés **aux commerces de proximité**, voués à satisfaire prioritairement **les besoins quotidiens**, doivent être créés, maintenus et développés dans les espaces **résidentiels, mais aussi dans les zones d'emplois** et éventuellement dans les lieux de transit des populations. Ils seront adaptés à la nature et à l'importance de la chalandise ou des flux à desservir.

#### 2.2 LES ESPACES URBANISÉS

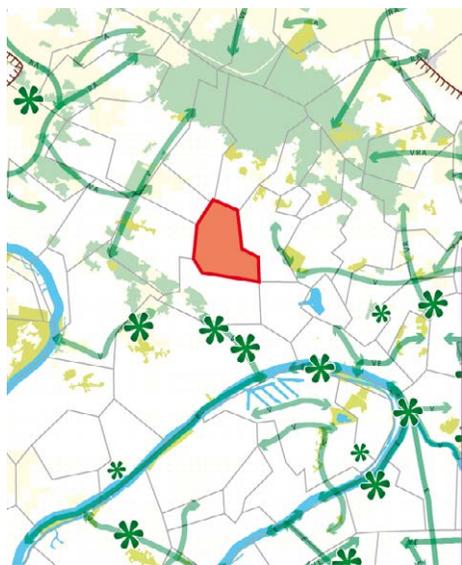
Les espaces urbanisés sont représentés selon la typologie suivante:

- les espaces urbanisés à optimiser
- **les quartiers à densifier à proximité des gares**, espaces urbanisés d'ores et déjà bien desservis ou devant l'être à terme, sont figurés de manière indicative par le symbole sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire ;
- **les secteurs à fort potentiel de densification**, espaces urbanisés comprenant des emprises mutables importantes ou des secteurs disposant d'un fort potentiel de valorisation, sont identifiés sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire par le symbole.

Extrait du SDRIF

# COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

## LES OBJECTIFS DU SDRIF À ERMONT



### Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités  
Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A),  
continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

Extrait du SDRIF

### LES ESPACES URBANISÉS À OPTIMISER

#### ORIENTATIONS

Entre 2012 et 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 10% :

- de la densité humaine (cf. 2.1 «Orientations communes»);

#### LES QUARTIERS À DENSIFIER À PROXIMITÉ DES GARES

Ces quartiers sont définis par un rayon de l'ordre de 1000 mètres autour d'une gare ferroviaire ou d'une station de métro, existante ou à venir, ou de l'ordre de 500 mètres d'une station de transport collectif en site propre existante ou à venir.

#### ORIENTATIONS

Dans les communes comprenant des quartiers à densifier à proximité d'une gare, à l'horizon 2030, à l'échelle communale, **les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15%**:

- de la densité humaine (cf. 2.1 «Orientations communes»);
- de la densité moyenne des espaces d'habitat.

Les communes dont la densité moyenne des espaces d'habitat est supérieure à 220 logements/ hectare doivent participer à l'effort de densification mais ne sont pas soumises au seuil fixé.

#### LES SECTEURS À FORT POTENTIEL DE DENSIFICATION

Il s'agit de secteurs comprenant des emprises mutables importantes ou des secteurs disposant d'un fort potentiel de valorisation.

#### ORIENTATIONS

Ces secteurs offrent un potentiel de mutation majeur qui ne doit pas être compromis. Ils doivent être le lieu d'efforts accrus en matière de densification du tissu urbain, tant dans les secteurs réservés aux activités que dans les secteurs d'habitat, ces derniers devant contribuer de façon significative à l'augmentation et la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins locaux et participer à la satisfaction des besoins régionaux.

### 3.4 LES ESPACES VERTS ET LES ESPACES DE LOISIRS

**Les espaces verts** et les espaces de loisirs regroupent des espaces d'emprise variable qui ont eu initialement une vocation sociale (détente, ressourcement, sport, etc.), et dont un grand nombre remplit aujourd'hui au titre d'espaces ouverts des fonctions environnementales importantes, telles que capacité d'expansion des crues, rafraîchissement des quartiers, préservation de la biodiversité en milieu urbain, etc. **Ils sont un élément indispensable à la ville vivable et sont constitutifs de son intensité.** Ils participent également au développement de l'offre touristique et à l'attractivité régionale.

Sont considérés comme espaces verts et espaces de loisirs :

- les espaces verts publics, les jardins et les grands parcs publics;
- les jardins familiaux, les jardins partagés et les jardins solidaires;

...

#### ORIENTATIONS

Il convient de pérenniser la vocation des espaces verts publics existants, de valoriser **les espaces ouverts privés** insérés dans la ville dense, d'optimiser l'ensemble des fonctions ou des services que rendent ces espaces.

Les espaces verts et les espaces de loisirs non cartographiés doivent être intégrés dans les politiques d'aménagement du secteur dans lequel ils se situent et ne peuvent changer de vocation que sous réserve de compensation.

Des emprises foncières sont à réserver dans les zones carencées en espaces verts, notamment dans les opérations de renouvellement urbain et en valorisant les espaces ouverts encore présents (cf. 2.1 «Orientations communes»).

Il reviendra en conséquence aux collectivités territoriales de s'assurer que leurs documents d'urbanisme permettent notamment :

- de préserver les emprises dédiées aux espaces verts publics existants;

L'accessibilité des espaces verts publics et des espaces de loisirs (maillage, lien avec les autres espaces publics, etc.) doit être améliorée.

# COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX LES OBJECTIFS DU SDRIF À ERMONT

## Bilan des objectifs chiffrés du SDRIF

### Calcul des superficies de références :

- Superficie des espaces urbanisés : 336,05 Ha
- Superficie des surfaces d'habitat : 268,25 Ha

**Population d'Ermont** (données Fiscales) : 28 500 habitants

**Nombre d'emplois** (données INSEE 2012) : 6298 emplois

**Nombre de logements** (données INSEE 2012) : 12 199 logements

**Rappelons que la commune d'Ermont est entièrement couverte par les périmètres des «quartier à densifier à proximité des gares» :**

**L'objectif est donc que les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15%:**

- De la densité humaine ;
- De la densité moyenne des espaces d'habitat.

- **La densité moyenne des espaces d'habitat** : il s'agit du rapport entre le nombre de logements et la superficie des espaces d'habitat. Le SDRIF entend par espaces d'habitat, les surfaces occupées par de l'habitat individuel ou collectif (y compris les espaces privatifs et les espaces communs) ;

- **La densité humaine** : elle est obtenue en divisant la somme de la population et de l'emploi, accueillis ou susceptibles de l'être, par la superficie de l'espace urbanisé à laquelle s'ajoute, le cas échéant, la superficie des nouveaux espaces d'urbanisation

- La densité humaine à Ermont : 34 798 / 336,05 Ha, **soit 103,55/Ha;**
- La densité moyenne des espaces d'habitat à Ermont : 12 199 Lgts / 268,25 Ha, **soit 45,47 lgts/Ha;**

# COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX LE PDUIF

## Le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF)



Extrait du SDRIF

Élaboré par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), le **PDUIF** a été approuvé par le conseil régional en **juin 2014**.

Élaboré à la même échelle que le SDRIF, ce **document d'urbanisme stratégique** coordonne les politiques de transport et de mobilité. Il intègre tous les modes de transport et fixe des **objectifs à l'horizon 2020**.

Le **PDUIF** aborde des enjeux concernant les **modes de déplacement** des personnes et des marchandises, mais également des enjeux relatifs à la **sécurité**, à la **qualité de l'air**, à **l'évolution des pratiques** de mobilité ou aux **émissions de gaz à effet de serre**.

Afin de répondre à ces enjeux, le plan met en avant **neuf défis** concernant l'aménagement urbain, détaillant les **recommandations** de bonnes pratiques à l'attention de **tous les acteurs** de la mobilité en Ile-de-France (collectivités territoriales, entreprises, professionnels des transports et particuliers).

### Relier et structurer

#### Les infrastructures de transport

Les réseaux de transports collectifs	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)
	Niveau de desserte national et international	←——→	
Niveau de desserte métropolitain	Réseau RER RER A RER B RER C RER D RER E	Nouveau Grand Paris tracé de référence	←-----→
Niveau de desserte territorial	—	—	←-----→
Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris)	•	•	
Gare TGV	•	•	
Les réseaux routiers et fluviaux	Existant	Itinéraire à requalifier	Projet (Principe de liaison)
	Autoroute et voie rapide	—	←-----→
	Réseau routier principal	—	←-----→
	Franchissement		←-----→
	Aménagement fluvial		←-----→

En tant que document d'urbanisme d'échelle régionale, le PDUIF impose une mise en compatibilité des documents d'urbanisme d'échelles inférieures, tels que les schémas de cohérence territoriaux, plans locaux de déplacements et plans locaux d'urbanisme.

# COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

## LE PDUIF

### Le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF)



Les neuf défis qui s'imposent aux documents d'urbanismes locaux sont :

1. Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs.
2. Rendre les transports collectifs plus attractifs.
- 3-4. Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et redonner un nouveau souffle à la pratique du vélo.
5. Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés.
6. Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement.
7. Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train.
8. Construire un système de gouvernance responsabilisant les acteurs pour la mise en œuvre du PDUIF
9. Faire des franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements.

De plus, le PDUIF contient quatre prescriptions directement adressées aux communes :

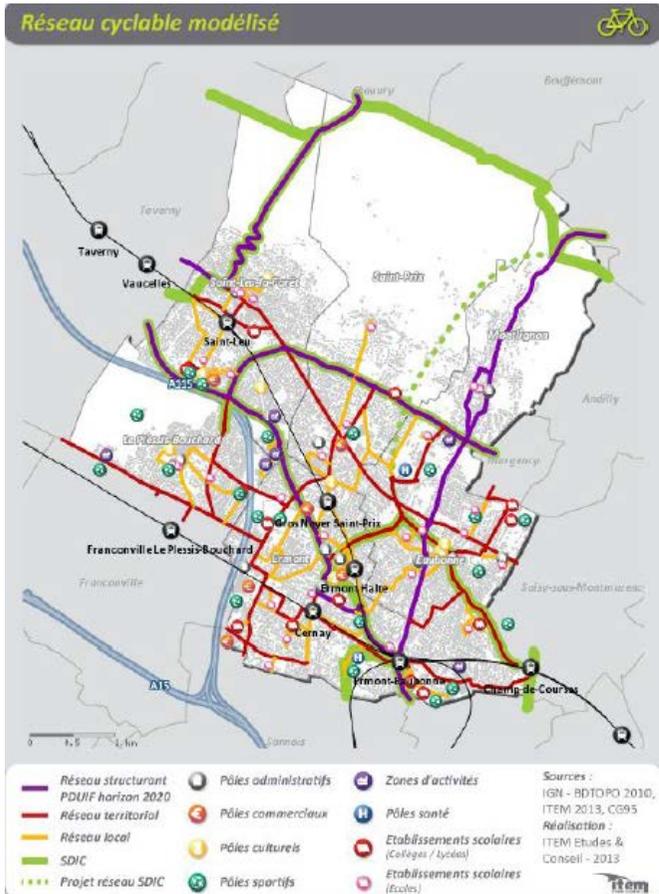
- **Priorité aux transports collectifs.** Les communes sont invitées à prendre des arrêtés municipaux nécessaires pour réglementer le stationnement le long des axes des transports collectifs.
- **Réserver l'espace pour le stationnement vélo sur l'espace public.** Prévoir des places de vélos dans les zones urbaines et à urbaniser des plans locaux d'urbanisme (PLU) et dans un rayon de 800 m autour des pôles d'échange multimodaux.
- **Prévoir un espace dédié aux vélos dans les constructions nouvelles.** Les communes devront intégrer dans les PLU, les normes et recommandations pour garantir un stationnement des vélos dans les nouvelles constructions.
- **Limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières** dans les bâtiments de bureaux et de commerces. Les communes fixeront dans les PLU, le nombre maximal de places à construire afin d'orienter le choix du mode de transport pour se rendre à son travail vers les modes alternatifs à la voiture particulière.



# COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

## LE PLD

### Le Plan Local de Déplacement (PLD)



Ce document a pour objectif de décliner les objectifs du PDU en actions applicables au niveau local. Réalisé à l'échelle intercommunale, le PLD détaille et précise le contenu du PDU en prenant en compte les spécificités du territoire.

La communauté d'agglomération de Val Parisis dispose d'un PLD. Celui-ci propose une série d'actions directement inscrites dans les défis énoncés par le PDUIF à mettre en place sur le territoire intercommunal.

Au nombre de 15, ces actions sont organisées autour de différents enjeux.

#### • Les actions à mener sur le réseau viaire :

1. Établir une hiérarchisation fonctionnelle du réseau viaire et adapter la configuration des voies en fonction des besoins
2. Utiliser l'outil stationnement pour favoriser l'usage des modes alternatifs

#### • Les actions à mener sur les transports collectifs et l'intermodalité :

3. Mieux adapter l'offre de transports collectifs aux déplacements quotidiens sur Val Parisis en développant un réseau de bus hiérarchisé sur le territoire
4. Un réseau lisible et compréhensible par tous

5. Améliorer le rabattement tous modes au niveau des pôles d'échanges Val Parisis.

#### • Les actions à mener sur les modes doux :

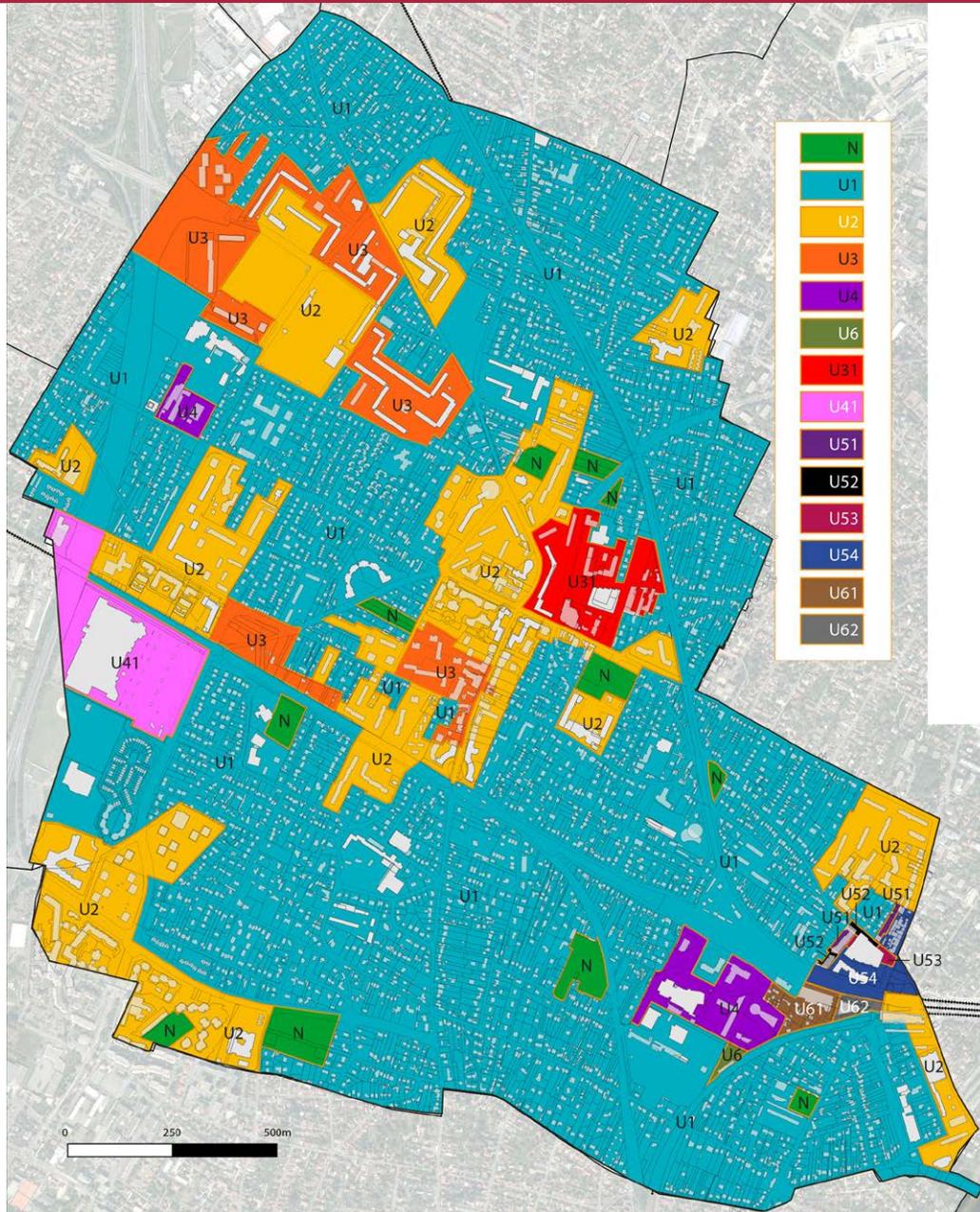
6. Faire de Val Parisis un territoire marchable pour favoriser un report important de l'automobilité vers les modes alternatifs notamment pour les déplacements courts.
7. Favoriser une cohabitation modale dans les secteurs les plus fréquentés de Val Parisis.
8. Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement de Val Parisis.
9. Développer la pratique cyclable par des aménagements adaptés sur Val Parisis.
10. Améliorer l'offre de stationnement des cycles sur Val Parisis.

#### • Les actions transversales

11. Les plans de déplacement des pôles pendulaires pour favoriser l'application du PLD.
12. Lier politique d'urbanisme et alternatives à l'automobilité en prévoyant des aménagement favorables aux modes alternatifs pour les nouveaux projets.
13. Mettre en place une commission de suivi des actions du PLD.

# LE PRÉCÉDENT DOCUMENT D'URBANISME

## LE PLU 2010

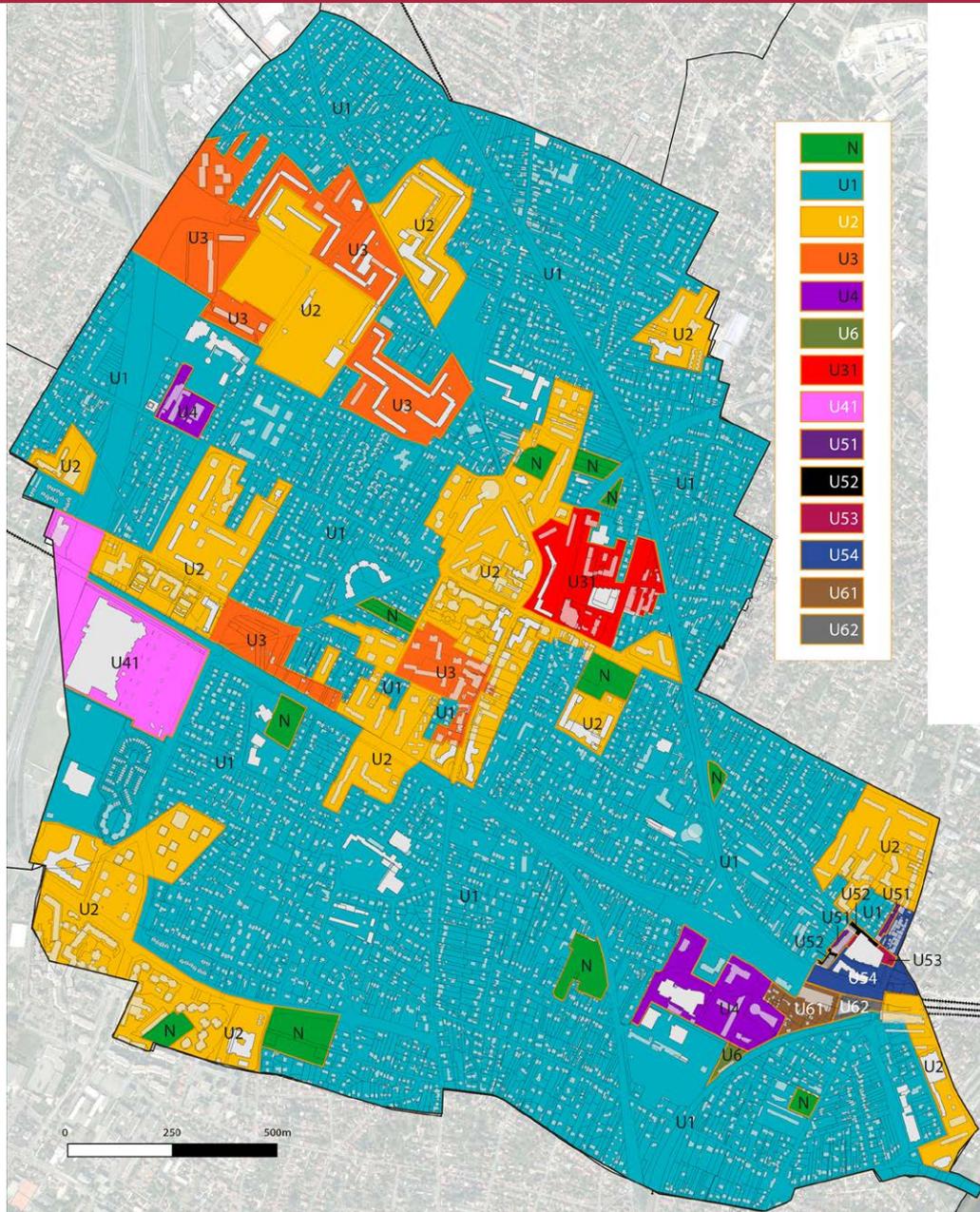


Par délibération du conseil municipal du 19 juin 2014, la commune prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Maintien de l'équilibre actuel de l'habitat afin de conforter la mixité sociale et urbaines.
- Permettre une densification autour des pôles gare tout en préservant le tissu pavillonnaire et requalifiant l'habitat collectif.
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel de la commune et renforcer la qualité architecturale.
- Assurer un équilibre entre les différents modes de déplacements et favoriser le développement des transports collectifs et des circulations douces afin d'améliorer la qualité de vie au sein de la commune.
- Préparer l'harmonisation des règles d'urbanisme au sein du territoire de l'EPCI de Val Parisis.
- Toilettter les règles inadaptées ou obsolètes.
- Organiser la concertation prévue par l'article L300.2 du code de l'urbanisme, en ouvrant une très large concertation avec la population et les personnes intéressées et ce durant toute la durée de l'élaboration du projet.

# LE PRÉCÉDENT DOCUMENT D'URBANISME

## LE PLU 2010



Le PLU existant a permis la mise en oeuvre de projets importants pour la commune comme pour l'ensemble du territoire, notamment la ZAC d'Ermont-Eaubonne, la nouvelle gare.

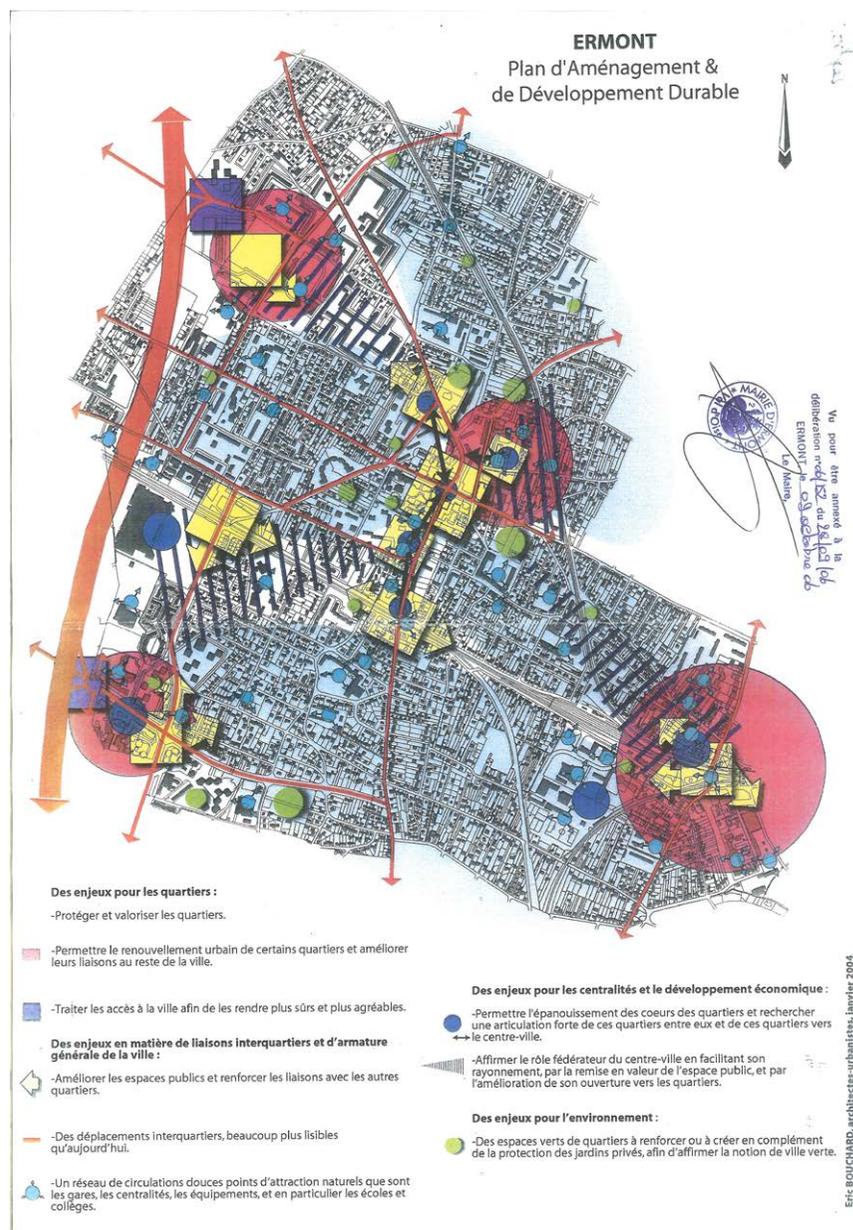
Il a aussi permis de conforter l'attractivité du centre-ville, ainsi que l'aspect jardiné d'une ville essentiellement composée d'habitat pavillonnaire.

Certains secteurs sont en cours d'évolution et nécessitent que le PLU puisse s'adapter pour permettre des évolutions en répondant à des objectifs de diversification de l'habitat et pour protéger un tissu singulier et «enrayer» le morcellement du tissu pavillonnaire.

Le nouveau PLU prolongera les objectifs déjà énoncés dans le PADD, comme de renforcer le lien et la cohérence urbaine entre les secteurs de la gare Ermont-Eaubonne et le centre-ville, ainsi que vers les secteurs des grands ensembles.

# BILAN DU PLU 2010 SUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Carte du PADD du PLU d'Ermont (2010)



## REGARD PORTÉ SUR LE PADD ET LE RÈGLEMENT DU PLU DE 2010

Le contexte législatif et réglementaire en vigueur, au moment de l'approbation du précédent PLU, ne mettait pas encore l'accent sur le développement de la Trame Verte et Bleue, ni ne proposait des outils propres au PLU pour préserver les continuités écologiques sur un territoire donné.

Ce sont les apports des Lois Grenelle I (2009) et II (2010), ainsi que ceux de la Loi ALUR de mars 2014 qui vont venir renforcer cette prise en compte à travers les documents d'urbanisme.

Ce que l'on peut observer au travers du PADD et du règlement du PLU de 2010, c'est un manque de vision d'ensemble et de solutions concrètes apportées aux connexions éco-paysagères à mettre en place sur le territoire, malgré la volonté de renforcer le caractère de «ville verte». Cela s'explique par le contexte juridique précédemment énoncé.

Concrètement, cela se traduit par le classement systématique en zone N des espaces verts communaux, l'obligation de planter un certain nombre d'arbres en fonction du nombre de places de stationnements ou encore la protection systématique des arbres remarquables qui ont été identifiés sur le territoire : il y a là un caractère ponctuel à ces mesures et non pas la mise en place d'un véritable réseau.

Pourtant, le PADD esquissait déjà l'idée d'une connexion des espaces naturels privés et publics entre eux : l'actualité de cette proposition par rapport aux évolutions récentes incite à poursuivre cette réflexion dans le cadre de la démarche actuelle du PLU.

Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

## Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Exercice de prospective

Glossaire

**HISTOIRE (p.21)**

**PAYSAGE URBAIN / PAYSAGE ET TRAME VERTE & BLEUE (p.24)**

**LES FORMES DE LA VILLE (p.45)**

**PROJETS ET COMMUNE EN DEVENIR : LE POTENTIEL FONCIER (p.53)**



# HISTOIRE

## DE LA VITICULTURE (AVANT LE 18ÈME) AUX CULTURES LÉGUMIÈRE ET ARBORICOLE



Carte de Cassini (XVIIIème)

### Le village gallo-romain

Les fouilles archéologiques réalisées à Ermont font remonter les premières installations humaines sur le site à moins trois mille avant Jésus Christ. Le village apparaît et se développe à partir des installations gallo-romaines. Ermont naît au croisement d'une voie gauloise venant de Lutèce et de la chaussée Jules César qui partait de Paris vers Lillebonne en passant par Pontoise. Village carrefour, il connaîtra, aux portes de Paris, les pillages et les guerres qui affaiblissent jusqu'à sa fin l'empire Romain.

La commune est instituée par la Révolution. En 1834, on distingue encore nettement Ermont et Cernay. (Cf. Carte ci-contre)

### L'arrivée du chemin de fer

Au 19ème, Les plans montrent toujours un village regroupé autour du principal carrefour. La géographie urbaine change avec l'arrivée du chemin de fer. Si les voies ferrées guident désormais la croissance, celle-ci respecte encore la structure initiale.

C'est à partir du chemin de fer que l'on comprend la constitution rapide de la ville. Les travaux de la ligne Paris - Pontoise ont modifié considérablement la répartition sociale de la commune. Mais c'est vraiment lors de la création des gares à la fin du XIXème siècle que la ville d'Ermont quitte de manière définitive le monde rural pour la banlieue parisienne. La ligne va drainer la main d'oeuvre rurale vers les ateliers de Saint-Denis ou de la capitale alors encore industrielle. Le monde rural va s'urbaniser.

A l'économie rurale du village succède le réseau des relations commerciales d'une commune en plein essor démographique, économique et urbain. Les cultures et la vigne vont laisser leur place à l'urbanisation. Les maisons vont envahir progressivement la plus grande partie du territoire en s'agglomérant autour du bourg et des gares. Certaines propriétés seront loties, découpées en une multitude de terrains, et formeront l'assise même de certains quartiers.

# HISTOIRE

## LE CHEMIN DE FER DU 19ÈME : LA BANLIEUE



Carte d'état-major (1818-1824)

### La ville jardinée : la banlieue

Entre les plans de 1883 et 1934, au moment du passage des voies de chemin de fer, le village est presque inchangé. De petites maisons apparaissent peu à peu ; d'abord autour du hameau de Cernay, puis à proximité des gares.

Les maisons s'implantent sur le parcellaire agricole. Les terrains sont plutôt longs et étroits. Les nouveaux arrivants construisent au bord des chemins existants. Ils ménagent un retrait pour offrir en représentation un jardinet devant la façade principale. Sur l'arrière, les longues qui sont l'essentiel du parcellaire rural permettent l'entretien d'un potager enclos.

### La fin du village

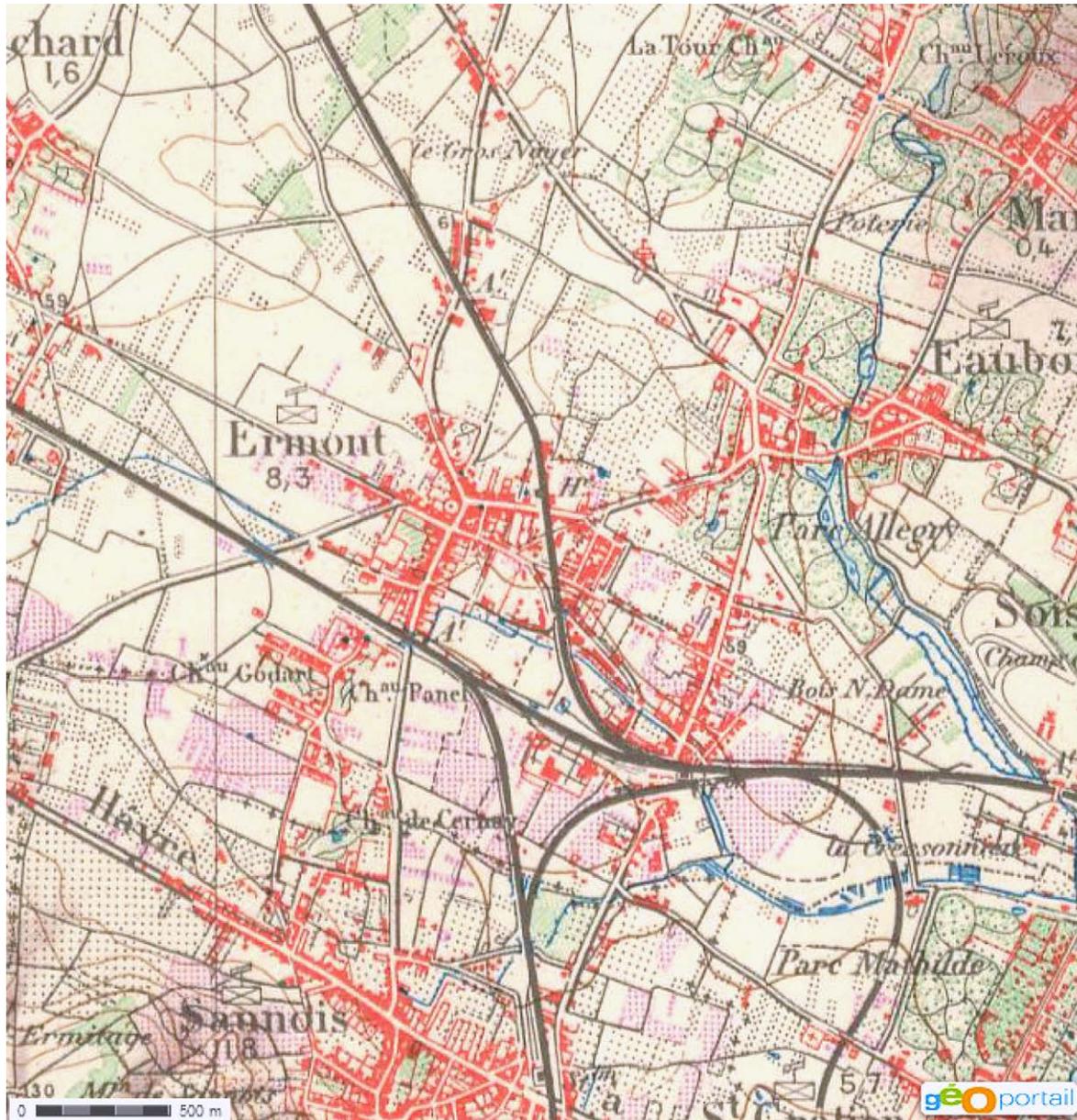
Au début du XXème siècle, la population de la commune augmente considérablement. Ermont connaîtra, comme toutes les communes urbaines, « une période d'urbanisation galopante ».

Durant les années 50-60, la nappe pavillonnaire recouvre progressivement le territoire avec plus ou moins d'ordre et de logique. Le bourg conserve son importance avec son tissu provenant de l'ancien monde agricole. C'est la transformation d'un village plus ou moins aggloméré en ville. C'est la formation de la ville « moderne ».

Dans les années 60-70, de vastes opérations immobilières conduites par de grands opérateurs sociaux ont rempli les espaces interstitiels encore disponibles souvent sans grand respect des tissus, ni travail architectural très fin : la Sablière, les Chênes, la rue du Maréchal Foch. La ZUP construite, à partir de 1962, aux confins d'Ermont, de Sannois et de Franconville, sur les « bas-côtés » de la A115, bouclera l'urbanisation du territoire communal.

A Ermont, les villégiatures du XIXème et les petits châteaux de l'aristocratie sont vendus. Sur les terrains libérés sont construits les habitations collectives. Les opérations sont importantes ; le long

# HISTOIRE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE À LA « VILLE MODERNE »



Carte topographique de 1906

de la route de Saint-Leu, on réalise les Chênes, un ensemble de 1700 logements. L'OPHLM interviendra parallèlement dans la réalisation du centre-ville. Dans les années 50, le nombre d'habitants double. Près de 40% du parc de logement actuel date de cette époque.

C'est à ce rythme haletant que seront construits les équipements publics nécessaires à cet afflux. Ermont voit apparaître six écoles maternelles et primaires, quatre collèges et lycées, six installations sportives à proximité des collèges, un centre social et culturel, des crèches, des garderies et des centres aérés.

Entre 1975 et 1981, la population décroît de 4%. C'est l'époque où les communes voisines ayant conservé leur centre-ville offrent leurs terrains vierges aux classes moyennes séduites par le mode de vie pavillonnaire. Dans le même temps, sont tout de même construits 1000 logements, mais on est déjà loin du rythme des années 60. La ville a presque épuisé son foncier disponible en dehors des opérations de logement collectif.

## **Le renouveau des quartiers de gare : «Ermont - Eaubonne»**

Dès 1975, les élus souhaitent maintenir le caractère pavillonnaire de la commune, freiner l'urbanisation, et favoriser les liaisons entre les quartiers et avec le centre. L'aménagement du triangle ferroviaire d'Ermont-Eaubonne est alors déjà d'actualité. Le POS de 1994 confirme les objectifs généraux du premier POS.

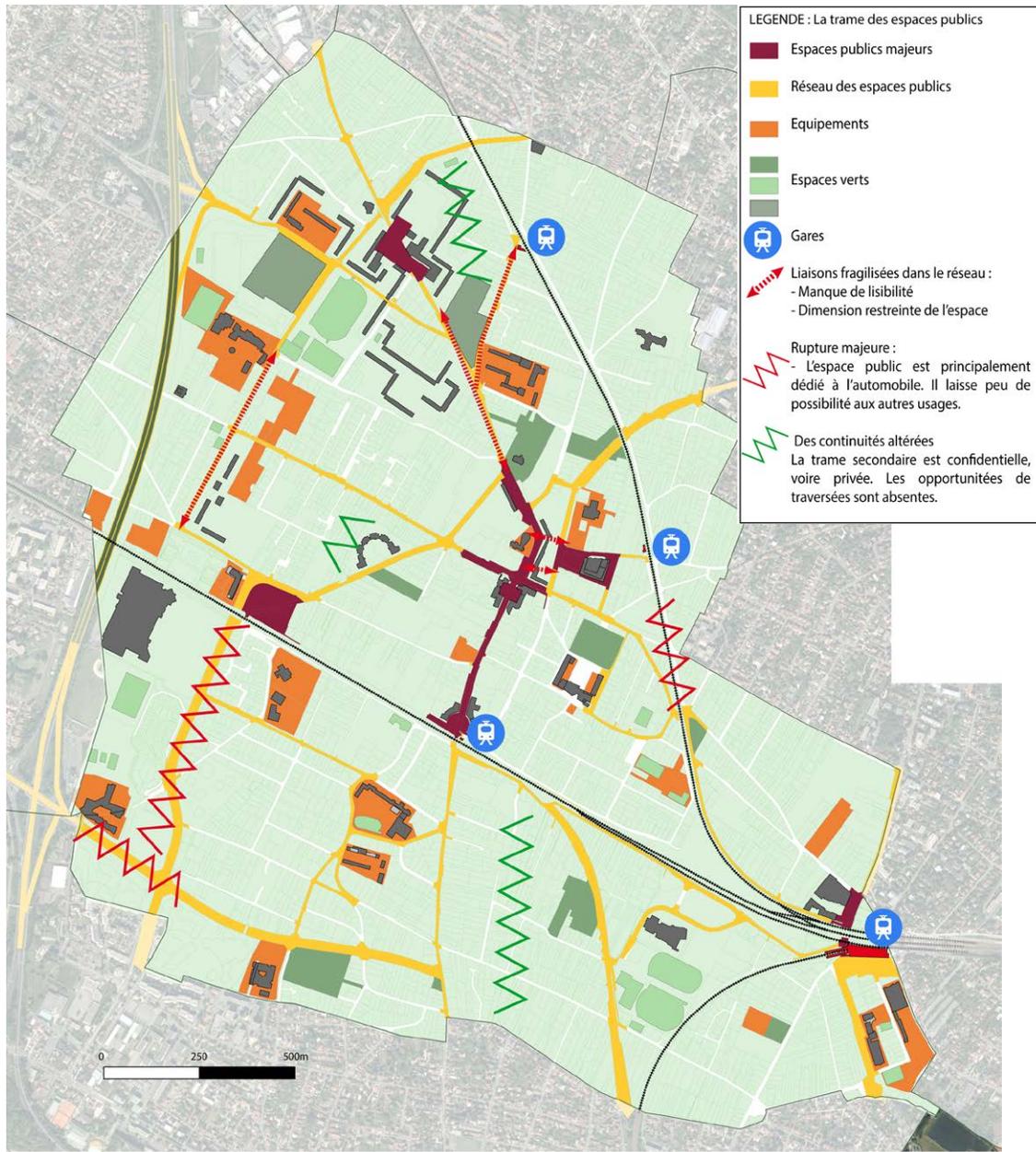
La ZAC d'Ermont-Eaubonne est créée en 2005. En 2017, les dernières opérations sont en cours.

### **ENJEUX :**

- Préserver le paysage urbain.
- Favoriser les liaisons entre les quartiers et avec le centre.

# PAYSAGE URBAIN

## LA TRAME DES ESPACES PUBLICS



### Aspect général :

- Un maillage du territoire interrompu à l'est et à l'ouest par de grandes infrastructures de transport A15 - voie ferrée
- Le tissu urbain est fractionné en grands et très grands îlots.
- Les espaces publics sont peu variés.

### Le réseau

L'espace public désigne l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tous, sans restriction. Il peut ainsi s'agir de tout espace de circulation (réseau viaire) ou de rassemblement (parc, place...). Le réseau d'espace public fait apparaître ici la façon dont les principaux espaces sont liés entre eux.

Les axes structurants (maillage du territoire)

Le réseau d'espace public s'articule principalement autour d'axes qui irriguent la ville. L'espace public est essentiellement linéaire : avenues, rues... Ces **axes donnent à voir et à découvrir la ville**. En cela ils expriment l'image de la ville et de son «vivre ensemble».

- Des espaces publics qui garantissent d'abord le déplacement automobile :

Même si souvent le déplacement automobile apparaît contraint (saturation du réseau, des stationnements...), tous les autres usages (déplacements à pied, à vélo, les temps de pose, de regroupement) sont très rares car ils ne disposent pas d'aménagements adéquats sur ces axes.

- Des dimensions et des aménagements qui ne sont pas à la hauteur de leur rôle :

Les avenues Pompidou, Richepin, de l'Europe et du Syndicat sont amples, mais l'ambiance routière est dissuasive pour les autres usages. Cependant, des portions plantées (Richepin et le long du stade) offrent des lieux moins distendus, ici les équipements jouent leur rôle d'animation de l'espace.

# PAYSAGE URBAIN

## LA TRAME DES ESPACES PUBLICS



À l'opposé les rues du 18 juin, de Sannois, de Saint-Leu, qui sont à l'origine même de la ville, ont peu évolué depuis le 19<sup>ème</sup>. Elles ont du charme et du caractère mais elles se sont peu adaptées aux usages contemporains. L'aménagement de leur espace ne laisse pas apparaître leur fonction structurante. Elles ne se distinguent pas ou peu des rues résidentielles voisines.

À titre d'exemple, les ré-aménagements des rues du Grand Gril ou de Franconville par la végétalisation, la suppression de places de stationnement, l'implantation d'une architecture variée (gabarit, époque) accompagnent leur caractère structurants.

- Un réseau qui frôle les équipements mais qui offre peu de points de repères :



Il existe peu de places, placettes qui viennent ponctuer le réseau et lui offrir des temps d'arrêt de respiration. Cette fonction de respiration est principalement réservée aux équipements et aux parcs (et espaces verts). Cependant, leur situation ne permet pas de créer des «événements» ou donner du rythme à l'espace.

Les espaces ou les architectures repères sont peu nombreux. La tour du quartier des Chênes sur l'axe de Saint-Leu et la Mairie sur la rue de la mairie sont les seuls exemples marquants d'architectures repères.

Le parvis du collège Saint-Exupéry est aussi l'un des seuls exemples où l'équipement déborde sur l'espace public et «bouleverse» la fonction routière.



### ENJEUX :

Conforter les axes structurants dans leur rôle :

- Favoriser la lisibilité des axes structurants par des aménagements (mobilier et/ou couleur et/ou matériaux et/ou choix de plantations...) différents des autres espaces.
- Renforcer l'interaction entre l'aménagement des espaces publics et l'aménagement des équipements.

# PAYSAGE URBAIN

## LA TRAME DES ESPACES PUBLICS



### Les ruptures

L'espace public comme infrastructure de rupture :  
Les infrastructures apparaissent comme des ruptures évidentes. Cependant, une certaine maîtrise du trafic, et le développement de nouveaux usages, permettraient de créer un autre regard sur ces lieux : comme la découverte du grand paysage sur le pont de la voie ferrée.

Les grands îlots de maisons individuelles :  
La « nappe pavillonnaire » crée de grands îlots où l'espace privé restreint le passage et les traversées. Le réseau d'espace public de proximité est quasi absent. Il y a peu de square, venelle, placette...

### Les espaces publics majeurs : intensité des usages

**Le pôle centre**  
C'est le coeur historique et de l'animation d'Ermont. Toutefois l'articulation de ces espaces entre eux et les espaces des principaux équipements du centre-ville n'est pas toujours lisible. Les liaisons (les porches) ne sont pas largement ouvert sur l'espace, ce qui leur donne un caractère confidentiel.

**Foirail**  
Ce vaste espace, au carrefour d'axes structurants a un grand potentiel d'accueil d'événementiels. Des projets de mutation sont en cours d'étude

**Les Chênes, place de la grande Tour**  
Au coeur du quartier des Chênes cette place est animée par le centre socioculturel et le centre commercial. Les espaces d'attentes de regroupement ou de loisir pourrait être envisagé pour diversifier et intensifier les usages.

**Gare Ermont-Eaubonne**  
Il semble que ce pôle en cours de remaniement, ait tout les atouts pour favoriser des usages multiples dans un espace public accessible. Les transitions avec les espaces publics existants (rue du Gal de Gaulle) fonctionnent et ne dénaturent pas l'ambiance générale.

### Enjeux :

- Renforcer les connexions entre les espaces publics.
- Diversifier les espaces publics en général et les espaces publics de proximité plus particulièrement.
- Favoriser un espace public accessible (aux piétons, aux usages, aux regards) et sécurisé.

# PAYSAGE, TRAME VERTE ET BLEUE

## DÉFINITION D'UNE TYPOLOGIE

L'analyse de la Trame Verte et Bleue sur le territoire a fait l'objet d'une approche multiple, afin de pouvoir englober des enjeux thématiques, sectorielles et globaux.

### UNE TRAME VERTE QUASI OMNIPRÉSENTE MAIS À VALEUR ÉCO-PAYSAGÈRE VARIABLE

**Suite aux visites sur site, un constat s'impose : bien que nombreux, les espaces verts Ermontois pêchent par une qualité éco-paysagère très variable.**

A ce premier constat, s'ajoute le suivant : **les espaces verts apparaissent comme juxtaposés les uns aux autres** au fur et à mesure du développement de la ville et des projets tant publics que privés. Il ne semble pas exister une réflexion globale de « verdissement » du territoire, ce qui se traduit par des actions à la parcelle ou au projet de l'ordre de l'embellissement au cas par cas, que répondant à une réelle volonté d'amener de la biodiversité en ville.

L'essentiel de la Trame Verte est composée par des espaces verts résolument urbains, qu'ils soient privés ou publics. Ermont ne se caractérise pas par la présence d'un « coeur de nature » ou d'un « poumon vert » remarquable, mais par la diversité des espaces qui composent son territoire.

**Le degré de naturalité et de potentiel écologique de chaque espace vert est différent**, c'est pourquoi nous avons établi la typologie suivante:

- **Les coeurs d'îlots (ouverts et fermés)**
- **Les espaces verts des équipements sportifs, des parcs, jardins, squares et divers (ronds-points plantés,...)**
- **Les délaissés (talus, accotement)**
- **Les alignements (trame structurante et trame secondaire)**

### LA TRAME BLEUE, GRANDE ABSENTE DU TERRITOIRE ERMONTOIS

Hormis le Ru de la Fontaine situé à l'extrémité sud-est de la commune et qui va se jeter dans le lac d'Enghien, le bassin de rétention des eaux qui accompagne l'autoroute A 115, et quelques fontaines, Ermont ne dispose pas d'éléments de Trame Bleue structurants sur lesquels s'appuyer pour valoriser cette dernière.

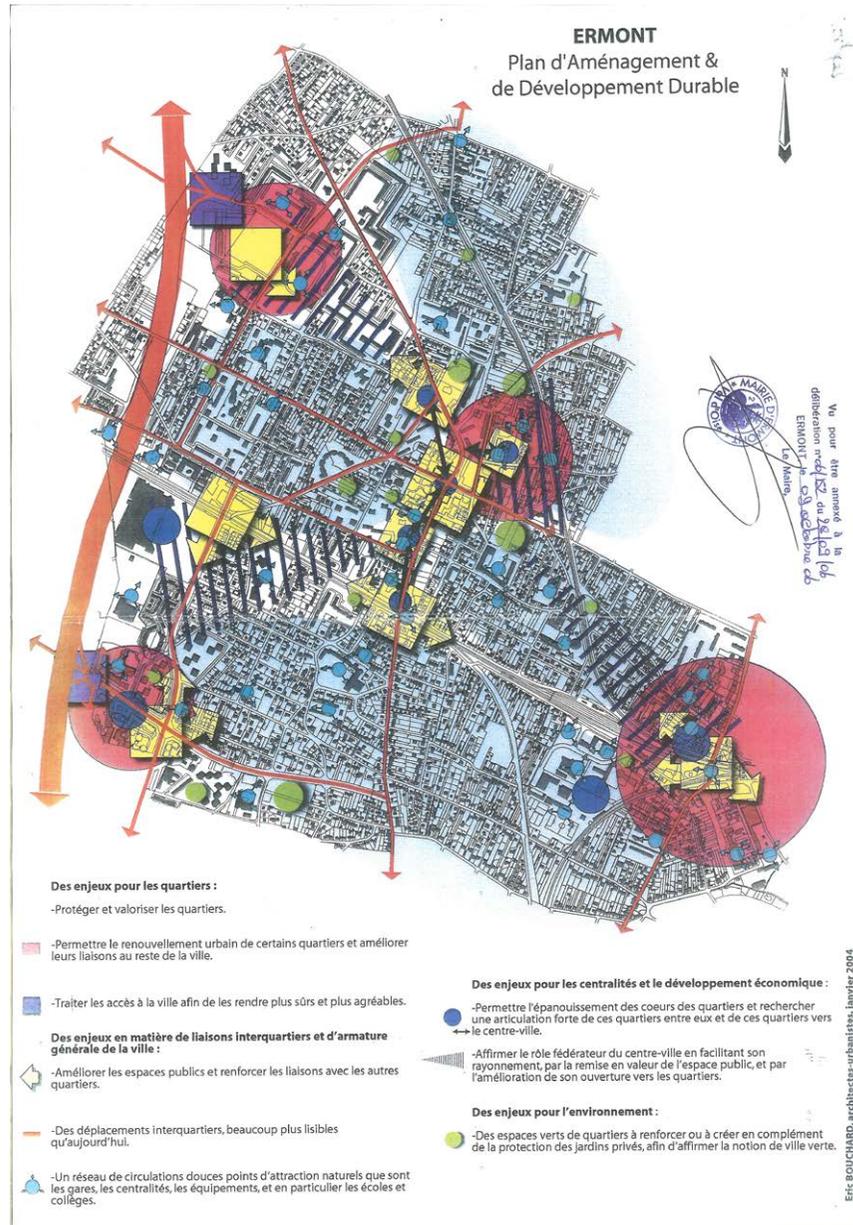
### DES POINTS DE RUPTURE QUI VIENNENT NUANCER L'IMAGE DE «VILLE VERTE» D'ERMONT

Si la commune se présente comme une ville verte, il n'en reste pas moins que des points de rupture apparaissent en filigrane comme le met en évidence la carte qui présente les secteurs à déficit d'espaces verts, présentée ci-contre. Sont concernés :

- **Les cimetières communaux** : bien que ceux-ci soient fleuris, leurs abords souffrent d'une végétation rare et peu dense.
- **Le long de la D 140 au niveau du CORA et des équipements sportifs** : ce secteur est caractérisé par un profil végétal quasi-absent. Quelques haies très basses accompagnent la voirie, ce qui n'est pas suffisant pour constituer une trame fonctionnelle. Les pavillons sont entourés de murets pleins et lisses ce qui ne favorise pas non plus la perméabilité entre les espaces privés et publics.
- **Le secteur de la gare d'Ermont-Eaubonne** : ce secteur fait l'objet de projets récents qui devraient contribuer à une plus grande prise en compte du paysage et de la biodiversité.
- **Les îlots et la voirie situés à l'est de la Mairie** : le centre-ville renvoie une image bien aménagée et vertes aux abords de la Mairie. Les rues adjacentes doivent bénéficier d'un réaménagement végétal.

# BILAN DU PLU 2010 SUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Carte du PADD du PLU d'Ermont (2010)



## REGARD PORTÉ SUR LE PADD ET LE RÈGLEMENT DU PLU DE 2010

Le contexte législatif et réglementaire en vigueur, au moment de l'approbation du précédent PLU, ne mettait pas encore l'accent sur le développement de la Trame Verte et Bleue, ni ne proposait des outils propres au PLU pour préserver les continuités écologiques sur un territoire donné.

Ce sont les apports des Lois Grenelle I (2009) et II (2010), ainsi que ceux de la Loi ALUR de mars 2014 qui vont venir renforcer cette prise en compte à travers les documents d'urbanisme.

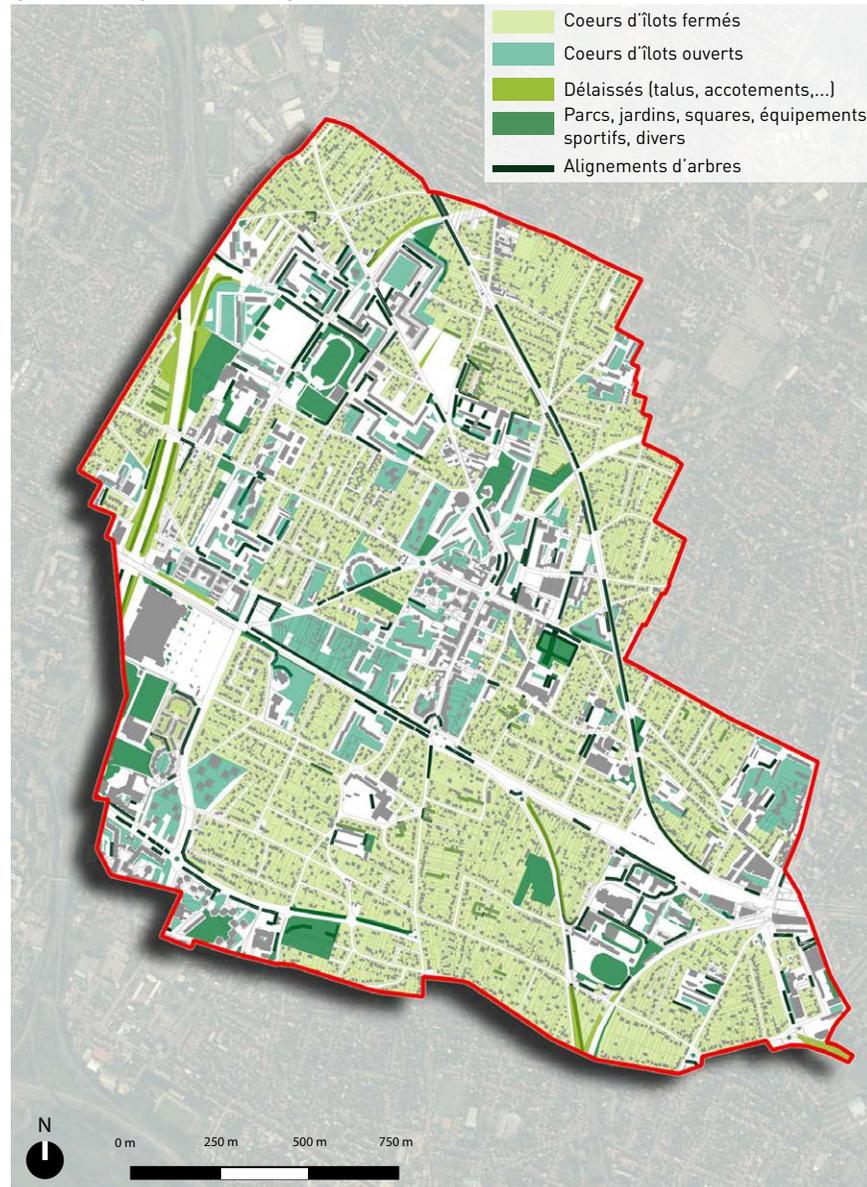
Ce que l'on peut observer au travers du PADD et du règlement du PLU de 2010, c'est un manque de vision d'ensemble et de solution concrète apportée aux connexions éco-paysagères à mettre en place sur le territoire, malgré la volonté de renforcer le caractère de « ville verte ». Cela s'explique par le contexte juridique précédemment énoncé.

Concrètement, cela se traduit par le classement systématique en zone N des espaces verts communaux, l'obligation de planter un certain nombre d'arbres en fonction du nombre de places de stationnements ou encore la protection systématique des arbres remarquables qui ont été identifiés sur le territoire : il y a là un caractère ponctuel à ces mesures et non pas la mise en place d'un véritable réseau.

Pourtant, le PADD esquissait déjà l'idée d'une connexion des espaces naturels privés et publics entre eux : l'actualité de cette proposition par rapport aux évolutions récentes incite à poursuivre cette réflexion dans le cadre de la démarche actuelle du PLU.

# TPOLOGIE DES ESPACES VERTS ERMONTOIS ET LOCALISATION DES SECTEURS À ENJEUX

Typologie des espaces verts ermontois  
(photo-interprétation, BD parcellaire)



## MÉTHODOLOGIE : LA DÉFINITION D'UNE TYPOLOGIE DES ESPACES VERTS

**Le degré de naturalité et de potentiel écologique de chaque espace vert est différent, c'est pourquoi nous avons établi la typologie suivante comme support de l'analyse de la Trame Verte :**

- **Les coeurs d'îlots (ouverts et fermés)**
- **Les espaces verts des équipements sportifs, des parcs, jardins, squares et divers (ronds-points plantés,...)**
- **Les délaissés (talus, accotements)**
- **Les alignements (trame structurante et trame secondaire)**

Le repérage des espaces verts s'est opéré tout d'abord à partir de la photographie aérienne avant d'être complété par un cheminement sur la commune pour affiner la typologie.

Les coeurs d'îlots fermés sont constitués par les jardins qui accompagnent l'habitat pavillonnaire.

Les coeurs d'îlots ouverts représentent les espaces verts liés à l'habitat collectif : ces derniers sont souvent accessibles à tout le monde, les cours et jardins n'étant pas clôturés. Ils donnent également sur la voie publique ou sont situés dans le prolongement de venelles permettant la jonction entre l'espace public et privé.

Sont constitutifs des délaissés les talus, accotements et terrains en friches. Sur la commune, ils accompagnent le plus souvent le linéaire des grandes infrastructures de transport.

Les parcs, jardins, squares, équipements sportifs regroupent l'ensemble des espaces verts qui répondent d'une gestion communale. Les espaces «divers» sont notamment constitués par les ronds-points plantés situés à l'intersection des grands axes.

Enfin, les alignements identifiés dans l'analyse de la Trame Verte sont ceux qui accompagnent la voirie ou les espaces publics.

Au total, les espaces verts, constitués des parcs, jardins publics, squares, ou encore équipements sportifs, occupent environ 19,3 ha, soit environ 5% de la superficie communale.

# TYPOLOGIE DES ESPACES VERTS ERMONTOIS ET LOCALISATION DES SECTEURS À ENJEUX

## UNE TRAME VERTE QUASI OMNIPRÉSENTE, MAIS À VALEUR ÉCO-PAYSAGÈRE VARIABLE

**Suite aux visites sur site, un constat s'impose : bien que nombreux, les espaces verts Ermontois pèchent par une qualité éco-paysagère très variable.**

À ce premier constat, s'ajoute le suivant : **les espaces verts apparaissent comme juxtaposés les uns aux autres** au fur et à mesure du développement de la ville et des projets tant publics que privés.

Le « verdissement » du territoire se traduit par des actions à la parcelle ou au projet de l'ordre de l'embellissement au cas par cas.

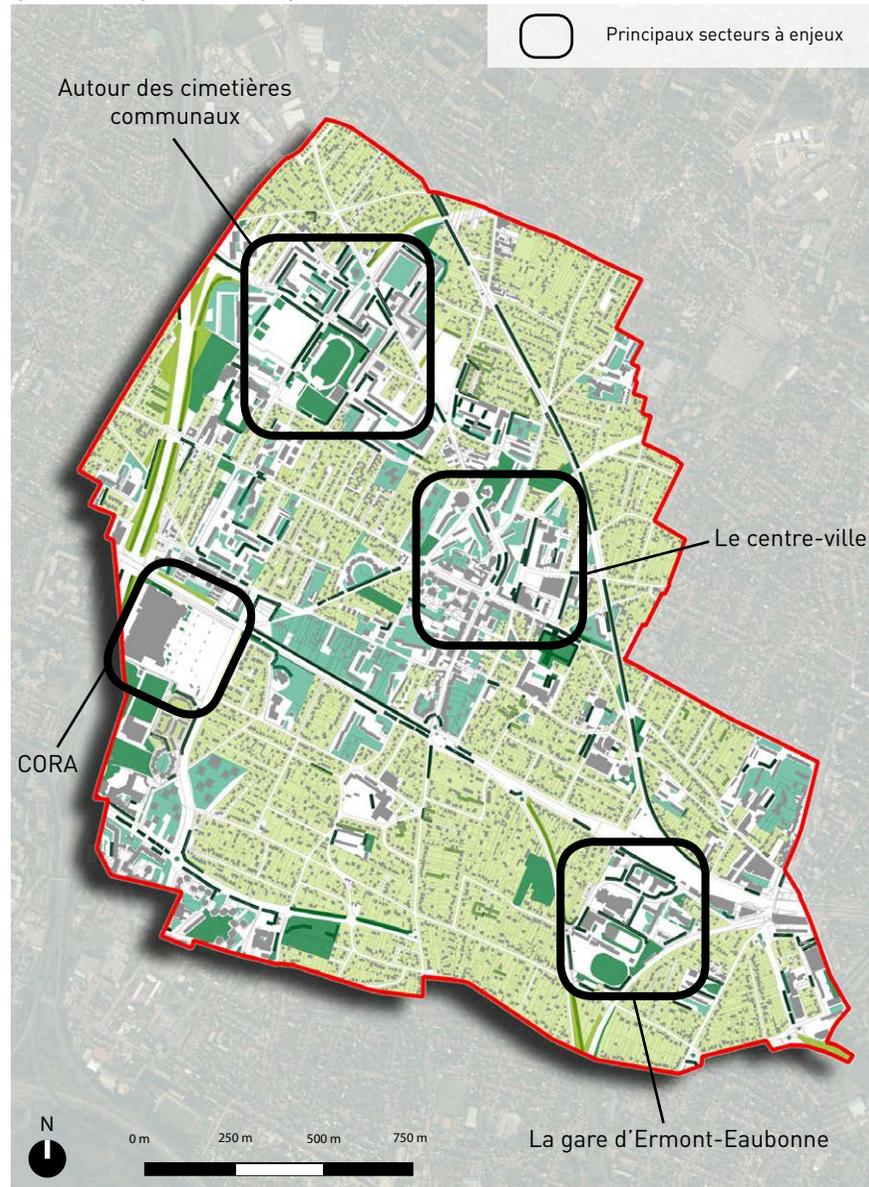
L'essentiel de la Trame Verte est composé par des espaces verts résolument urbains, qu'ils soient privés ou publics. Ermont ne se caractérise pas par la présence d'un «coeur de nature» ou d'un «poumon vert» remarquable, mais par la diversité des espaces qui composent son territoire et en font la richesse.

## LA TRAME BLEUE, GRANDE ABSENTE DU TERRITOIRE ERMONTOIS

Hormis le bassin de rétention des eaux qui accompagne l'autoroute A 115, et quelques fontaines, Ermont ne dispose pas d'éléments de Trame Bleue structurants sur lesquels s'appuyer pour valoriser cette dernière.

# TYPLOGIE DES ESPACES VERTS ERMONTOIS ET LOCALISATION DES SECTEURS À ENJEU

Les secteurs à enjeu  
(photo-interprétation, BD parcellaire)



## DES SECTEURS À ENJEU QUI VIENNENT NUANCER L'IMAGE D'UNE «VILLE VERTE»

Si Ermont apparaît comme une ville verte, on observe toutefois en filigrane des secteurs à enjeu comme le mettent en évidence les encadrés sur la carte ci-contre.

Ces secteurs sont ceux au sein desquels il y a peu, voire pas d'espaces végétalisés, ce qui se traduit par une imperméabilisation plus importante et une qualité paysagère moindre. Il s'agit essentiellement de secteurs qui accompagnent des zones d'activités ou d'équipements.

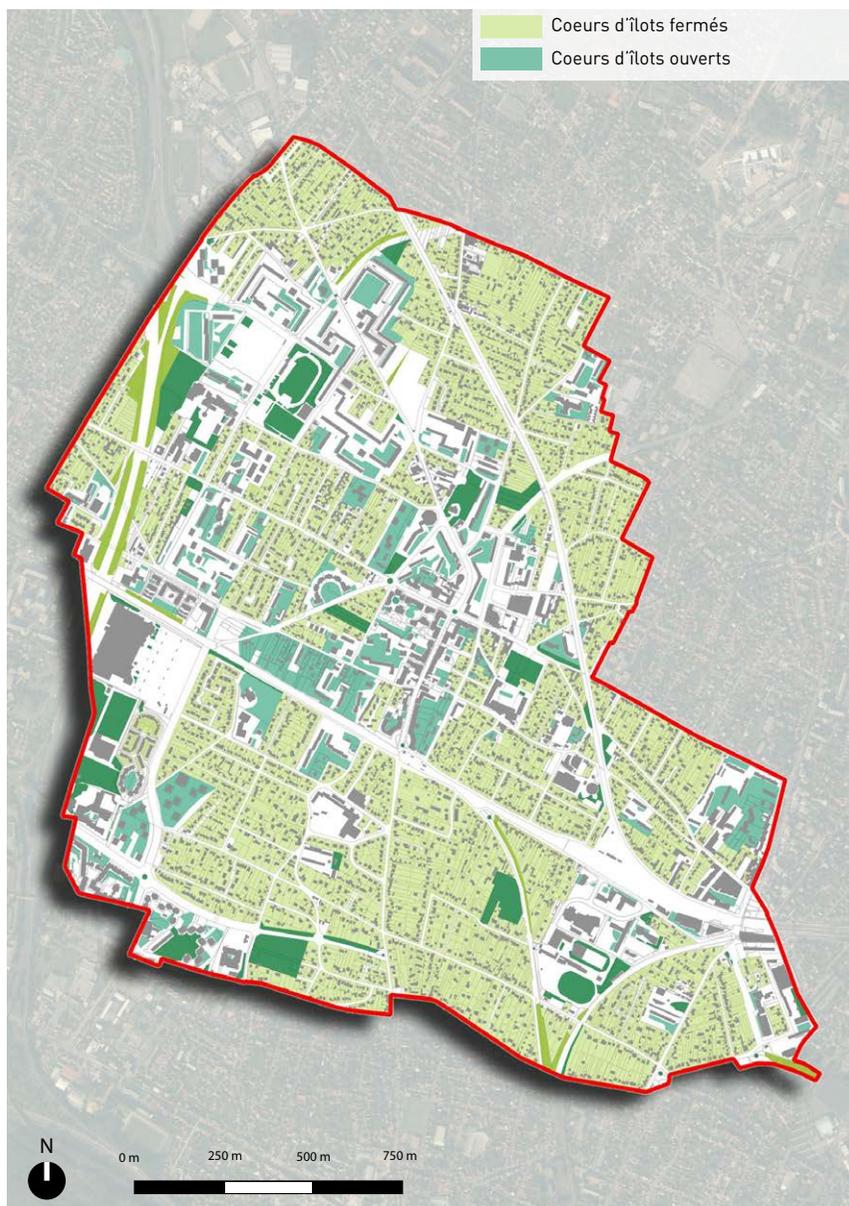
Ont été identifiés comme des secteurs à enjeu :

- **Les cimetières communaux** : bien que ceux-ci soient fleuris, leurs abords souffrent d'une végétation rare et peu dense.
- **Le long de la D 140 au niveau du CORA et des équipements sportifs** : ce secteur est caractérisé par un profil végétal quasi absent. Quelques haies très basses accompagnent la voirie, ce qui n'est pas suffisant pour constituer une trame fonctionnelle. Les pavillons sont entourés de murets pleins et lisses ce qui ne favorise pas non plus la perméabilité entre les espaces privés et publics.
- **Le secteur de la gare d'Ermont-Eaubonne** : ce secteur fait l'objet de projets récents qui devraient contribuer à une plus grande prise en compte du paysage et de la biodiversité.
- **Les îlots et la voirie situés à l'est de la Mairie** : le centre-ville renvoie une image bien aménagée et verte aux abords de la Mairie. Les rues adjacentes mériteraient toutefois un réaménagement afin de consolider le caractère végétal de ce secteur.

## ENJEU

- Inciter à la végétalisation pour les nouveaux projets d'équipements et de zones d'activités pour qu'ils viennent s'inscrire dans la continuité de la qualité paysagère du reste du territoire

# LES COEURS D'ÎLOTS CONSTATS



Des coeurs d'îlots ouverts pas toujours qualitatifs dans l'aménagement et l'entretien de leurs espaces verts



L'habitat pavillonnaire contribue à une diversité végétale favorable à la biodiversité et qui vient embellir le paysage.



Des chemins de traverse possibles entre espace public et espace privé qui gagneraient à être développés

## DES COEURS D'ÎLOTS ENCORE TROP CLOISONNÉS

Le modèle pavillonnaire caractérise Ermont. Cela se traduit par un parcellaire découpé en bandes souvent étroites au sein desquelles prend place une maison de plain-pied ou R+1, une avant-cour (parfois plantée) et un jardin en fond de parcelle. C'est ce que nous appellerons les **coeurs d'îlots «fermés»**, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas accessibles à tout un chacun. Ils sont le plus souvent cloisonnés par des haies, des murets bas et des grillages qui marquent les limites de la propriété.

La diversité des espèces qui sont plantées dans les coeurs d'îlots fermés, leur degré d'entretien divers, ainsi que le traitement des limites séparatives par des haies leur confère un large gradient de naturalité bénéfique pour la biodiversité. Sur le plan paysager, ces coeurs d'îlots offrent une palette de formes et de couleurs qui dynamisent le territoire. À l'occasion, les espèces végétales «s'échappent» des limites de propriété pour coloniser l'espace public.

Les morcellements successifs des parcelles pavillonnaires pour accueillir de nouvelles habitations individuelles ont contribué à réduire la superficie de ce type d'espace vert et à diminuer le caractère végétal de la commune.

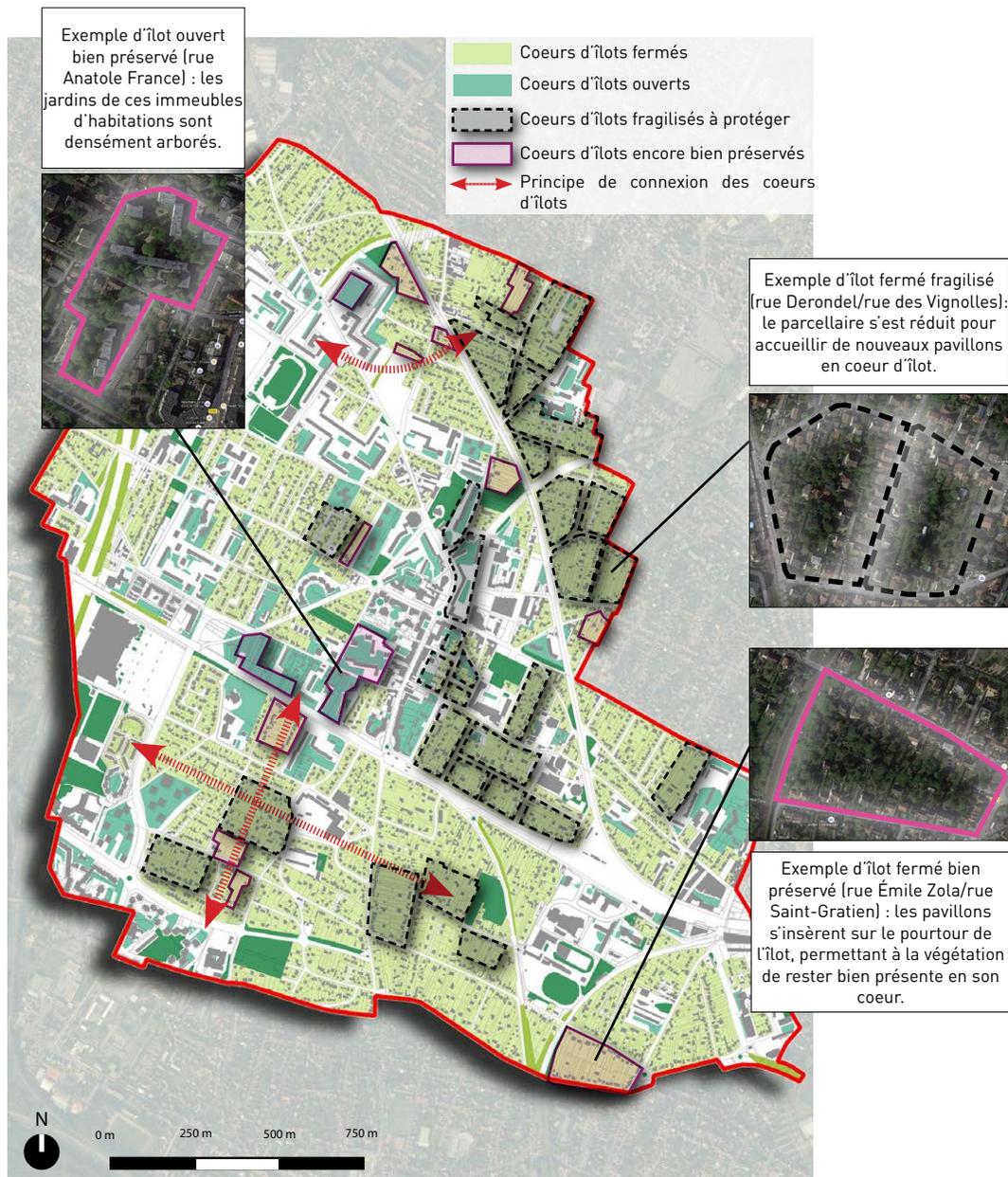
Les **coeurs d'îlots «ouverts»** correspondent aux espaces verts de l'habitat collectif.

Ces jardins, constitués pour l'essentiel de pelouses tondues plantées de quelques arbres ne sont pas ou peu clôturés. À ce titre, ils sont souvent accessibles aux passants comme aux résidents.

Ce caractère perméable se traduit ponctuellement par des aménagements faisant la liaison entre espace public/espace privé, invitant ainsi le piéton à prendre des chemins de traverse. Le trop grand entretien, ou à l'inverse le défaut d'entretien pérenne de ces coeurs d'îlot, des choix d'espèces peu judicieux par rapport au contexte local amoindrissent leur intérêt.

# LES COEURS D'ÎLOTS

## ENJEUX



### DES ESPACES À PROTÉGER ET À INTERCONNECTER ENTRE EUX ET AU RESTE DU TERRITOIRE

Sur un territoire aussi urbanisé qu'Erment, les coeurs d'îlots verts sont essentiels pour l'agrément et le cadre de vie. Ils contribuent également au confort thermique en ville en rafraîchissant l'air ambiant.

Il paraît primordial aujourd'hui de réduire la pression urbaine qui s'exerce sur le parcellaire pavillonnaire en protégeant d'une part les îlots les mieux préservés, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait l'objet de remembrements trop importants, et d'autre part les coeurs d'îlots fragilisés afin d'enrayer leur mitage.

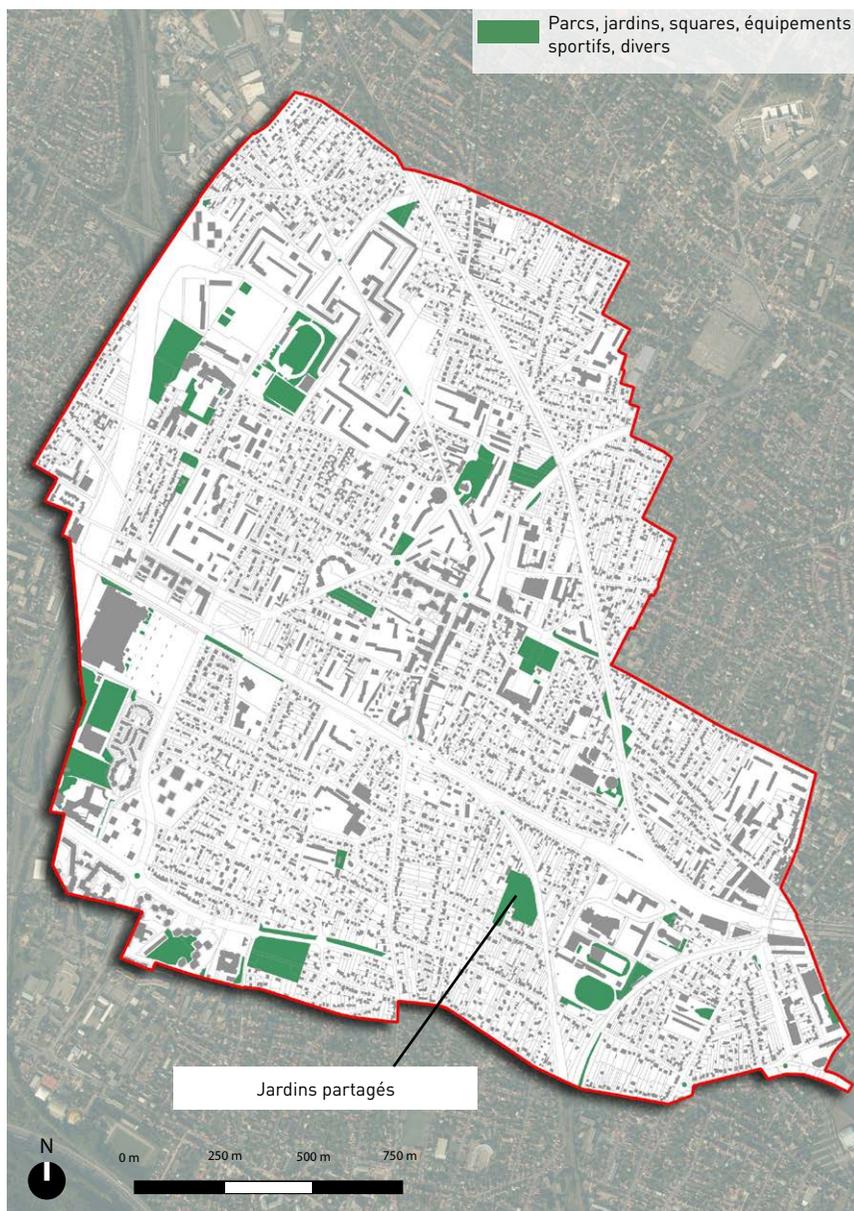
Concernant les coeurs d'îlots ouverts, l'enjeu consiste à créer des connexions entre ces derniers sur la partie sud de la commune, et de jouer sur leur interface avec l'espace public afin de renforcer leur perméabilité et leur connectivité sur le territoire. Les habitants doivent pouvoir s'affranchir de la voirie publique pour profiter des espaces verts des coeurs d'îlots et redécouvrir leur territoire. Traverser les coeurs d'îlots ouverts c'est aussi favoriser les transitions douces. Cela favorise également la mixité sociale.

Enfin, la recherche du renforcement de la naturalité des coeurs d'îlots pourra également s'opérer à l'échelle du bâtiment, par la végétalisation des murs et des toitures.

### ENJEUX

- Renforcer la connexion entre les différents espaces verts
- Protéger les coeurs d'îlots identifiés comme remarquables
- Penser la Trame Verte aussi à l'échelle des bâtiments afin de renforcer la naturalité des coeurs d'îlots
- Intégrer systématiquement aux nouveaux projets d'habitat collectif une trame écologique

# LES ESPACES VERTS PUBLICS ET LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS CONSTATS



Les ronds-points plantés apportent une touche de verdure aux grands axes de circulation



Localement, la frontière entre la voirie et l'espace vert vient s'effacer offrant des espaces de respiration paysagère



Les grilles marquent ici une frontière abrupte entre la voirie et les parcs communaux

## PARCS, JARDINS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : DES LIMITES BIEN MARQUÉES

Les espaces verts accompagnant les **équipements sportifs** (complexe Auguste Renoir, complexe Raoul Dautry,...) sont souvent peu propices à la biodiversité en raison de leur sur-entretien (pelouse tondue à ras, par exemple). Si cela est important pour l'espace de la pratique sportive en tant que telle, un tel entretien des abords ne favorise pas la biodiversité, et rend peu qualitative l'insertion paysagère de ces équipements.

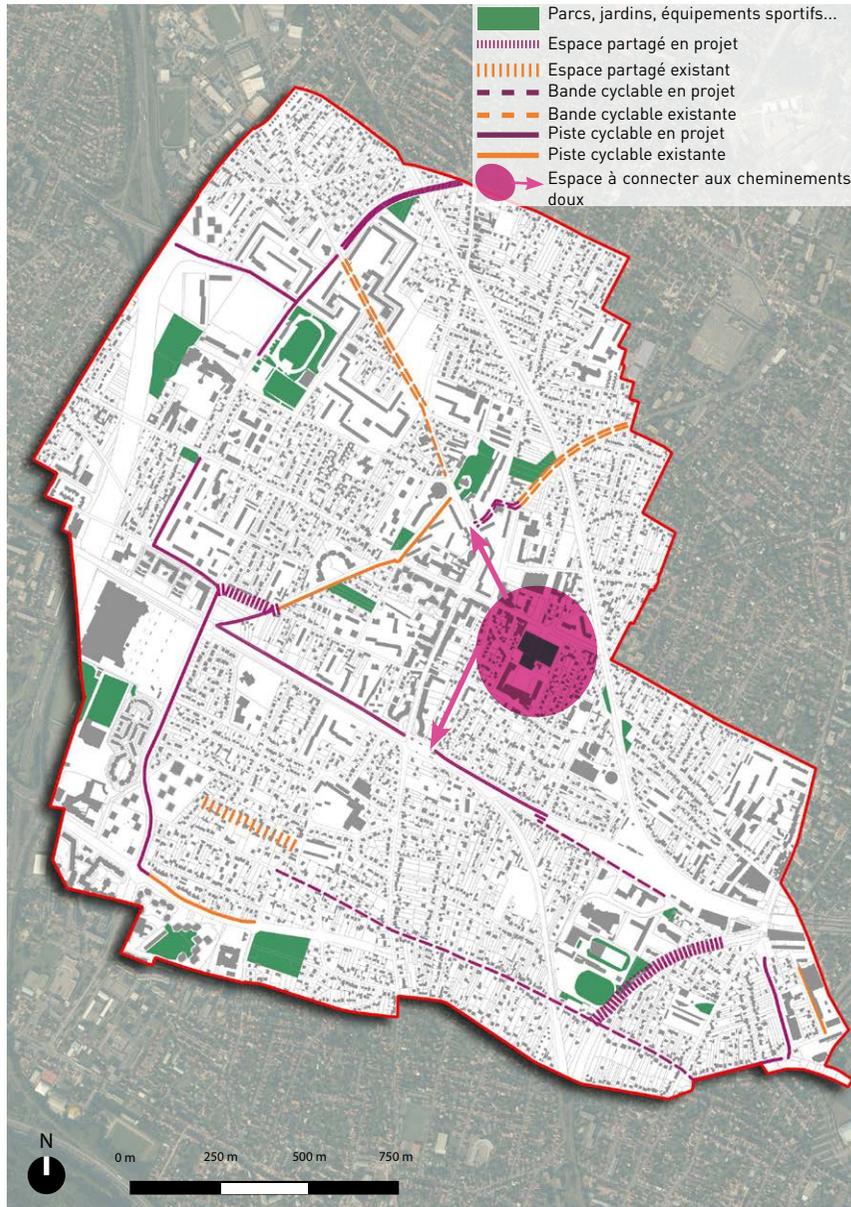
Les **espaces verts publics** (jardins, parcs et squares) sont diversifiés et offrent une qualité paysagère indéniable par la diversité des espèces qui y sont plantées, avec notamment la présence de plusieurs arbres remarquables. Certains de ces espaces, entourés de grilles hautes, n'invitent pas à la découverte : ils apparaissent en rupture par rapport à l'espace public en raison du cloisonnement auquel se confronte le piéton.

Les **jardins partagés** d'Ermon t représentent des espaces ouverts et de partage. Ils contribuent non seulement à la biodiversité, mais viennent également offrir un espace de respiration paysagère et d'échanges entre habitants dans un contexte très urbain. Leur présence sur le territoire joue en la faveur d'une mixité sociale.

Enfin, s'ajoutent à cette typologie les **espaces verts «divers»** qui ne relèvent ni d'un espace vert privé, ni d'un espace vert public, ni d'un équipement sportif. Ont notamment été intégrés à cette catégorie les ronds-points plantés qui parsèment la commune. Ils constituent des micro-réservoirs de biodiversité pour la petite faune et les insectes et viennent adoucir les grandes intersections tout en constituant des points de repère caractéristiques.

# LES ESPACES VERTS PUBLICS ET LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

## ENJEUX



### VERS UNE CONNEXION DES ESPACES VERTS PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU RÉSEAU DE MODES DOUX DE DÉPLACEMENTS

Concernant les espaces verts publics, de type parcs, jardins et équipements sportifs, l'enjeu est de promouvoir la corrélation entre ces derniers et le réseau de cheminements doux existants et en projet.

La Trame verte viendrait ici renforcer la thématique de la mobilité en s'appuyant sur les pistes et bandes cyclables existantes et les projets proposés par l'étude de circulation et de stationnement (CERYX, 2014). Les circulations douces renforceront ainsi le maillage des espaces verts publics. Seul le parc Beaulieu n'apparaît pas connecté à ce réseau : la poursuite de la réflexion sur les cheminements doux permettrait de le mettre en valeur.

La création d'un véritable réseau connecté de parcs, jardins et équipements sportifs permettrait de renforcer l'attractivité de ces espaces verts et les valoriserait.

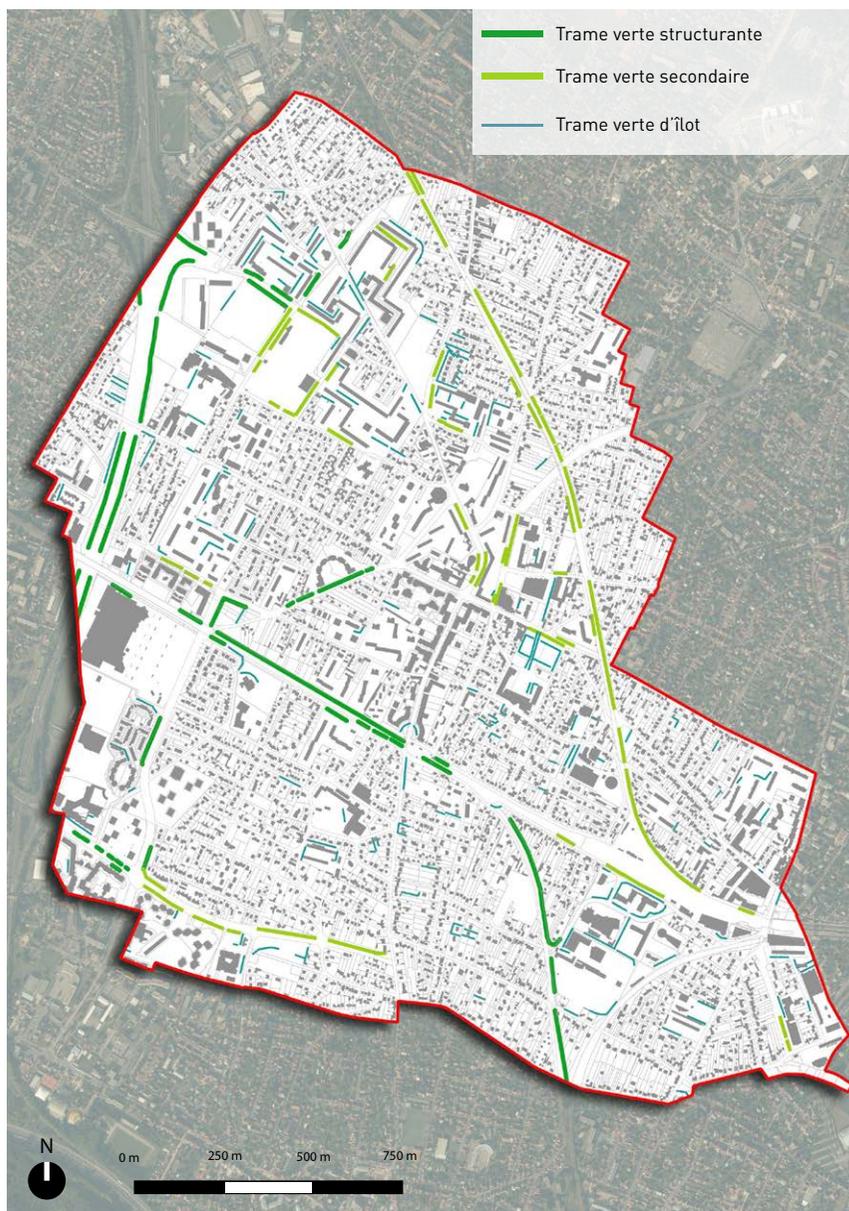
Sur le plan paysager, il pourrait être opportun de venir adoucir les limites et inviter ainsi le passant à emprunter plus facilement les parcs et jardins pour cheminer, se reposer, ou pratiquer un sport.



### ENJEUX

- Développer une véritable armature verte urbaine axée sur l'articulation entre cheminements doux et espaces verts
- Renforcer l'attractivité des parcs, jardins et squares grâce à l'armature verte

# LES ALIGNEMENTS CONSTATS



Ces alignements permettent à la fois de marquer le stationnement et de border la piste cyclable.



Les alignements viennent matérialiser le stationnement et border la voirie.



Ici, les alignements accompagnent la piste cyclable.

## DES ALIGNEMENTS CONSTITUTIFS D'UNE TRAME VERTE EN APPUI DU RÉSEAU VIAIRE ET FERROVIAIRE

Concernant les alignements, ces derniers sont principalement constitués par les rangées d'arbres qui accompagnent les grandes infrastructures de transport: on observe ainsi un linéaire important le long de la voie ferrée et le long de l'autoroute A 115. Le Tilleul est bien représenté sur la commune.

Ces alignements présentent de nombreux intérêts: ils sont attractifs pour l'avifaune, la petite faune et les insectes. Sur le plan paysager, ils soulignent la trame viaire et ferroviaire et donnent du rythme à ces dernières. Ils forment également un écran végétal vis-à-vis de ces infrastructures pour les riverains.

Enfin, sur le plan urbain, ils marquent le plus souvent une limite entre la chaussée et l'espace piéton, et peuvent matérialiser le stationnement.

La discontinuité observée de certains alignements d'arbres le long du réseau viaire structurant, limite leur intérêt tant paysager qu'écologique.

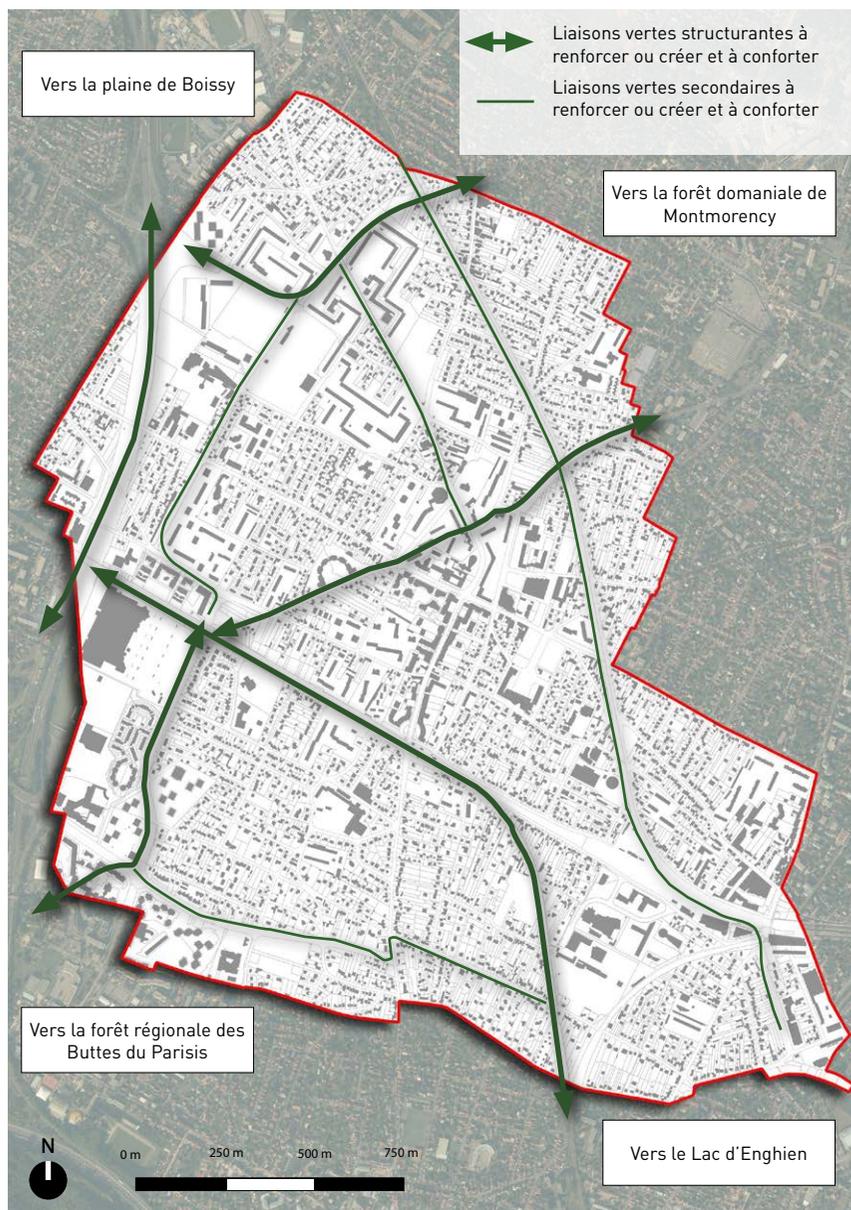
Des arbres de taille moins importante et souvent récents viennent habiller les rues desservant les îlots. Ils constituent une trame verte secondaire.

Enfin, les haies marquent les limites séparatives de l'habitat pavillonnaire.

Ces petits corridors, pas toujours continus, restent toutefois suffisamment rapprochés pour présenter un intérêt sur le plan écologique (corridor pour la flore et la petite faune) et le plan paysager.

# LES ALIGNEMENTS

## ENJEUX



### VERS LE RENFORCEMENT DES LIAISONS VERTES EN SUPPORT DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX ET DES ESPACES VERTS PUBLICS

La Trame verte constituée par les alignements répond à deux enjeux :

- Un enjeu de renforcement des liaisons vertes existantes, que celles-ci soient structurantes (en appui aux principaux axes de transport et des modes doux de déplacement) ou secondaires
- Un enjeu de création de nouvelles liaisons vertes (structurantes et secondaires)

Cette consolidation du réseau existant et la poursuite du maillage sur le territoire répondent à un premier objectif de maintien d'une assise verte en accompagnement du réseau d'infrastructures de transport.

Il existe également un véritable intérêt à maintenir les alignements qui viennent habiller les cheminements doux existants ou prévus : en effet, ces derniers viennent valoriser les espaces verts publics en offrant au promeneur des cheminements qualitatifs sur le plan paysager.

Pour l'ensemble de ces raisons, il apparaît que les liaisons vertes participent à la qualité paysagère de la commune.

Sur le plan écologique, le maintien des alignements d'arbres s'inscrit dans le prolongement de la protection des coeurs d'îlots, le plus souvent maillés d'alignements de haies arbustives, dans une perspective de renforcement des continuités écologiques.

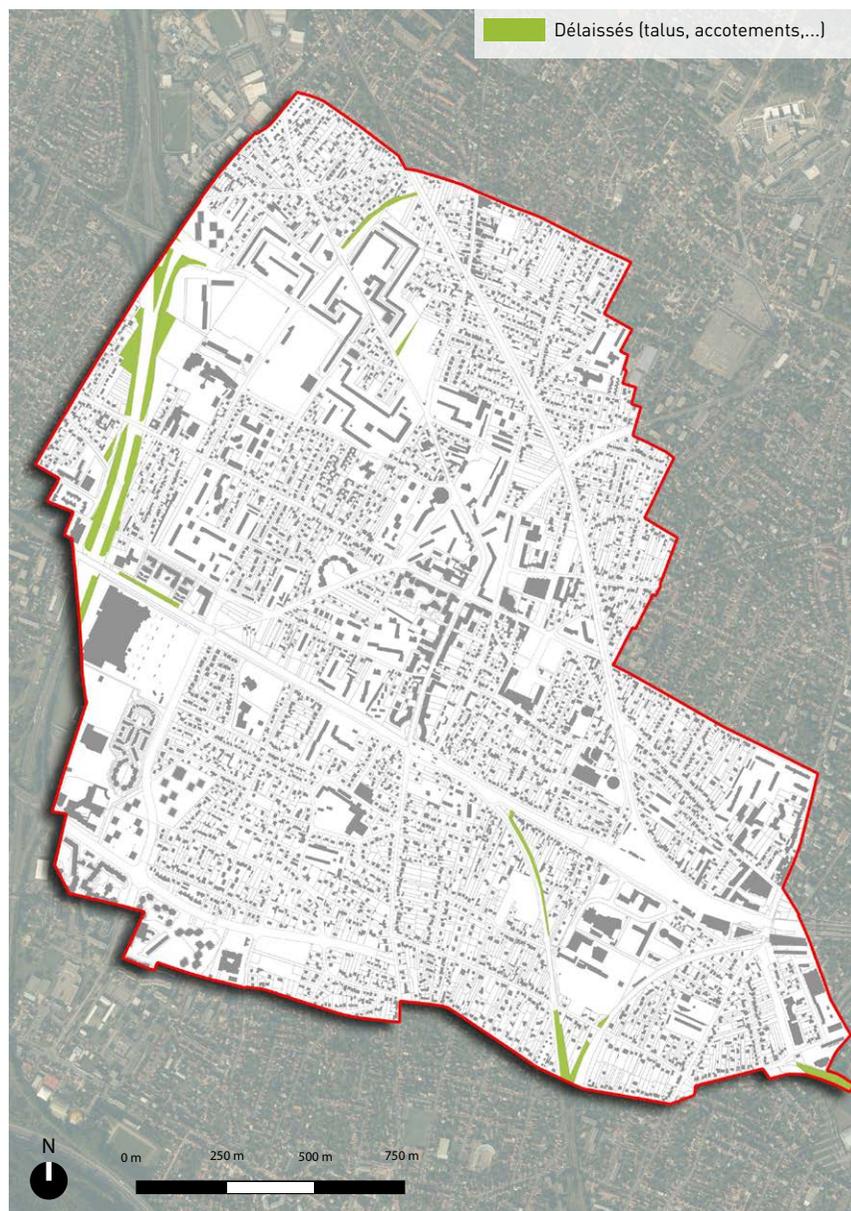
Enfin, ce maillage doit également permettre d'inscrire Ermont dans un territoire plus large et encourager la poursuite des continuités écologiques et paysagères en direction de la Forêt de Montmorency et celle des Buttes du Parisis, de la Plaine de Boissy et du Lac d'Enghien.

#### ENJEUX

- Maintenir les alignements d'arbres qui participent à la trame verte et à la qualité du cadre de vie
- Maintenir les alignements d'arbres qui viennent en support des axes structurants et des modes de déplacements doux
- Renforcer l'armature naturelle en ouvrant la possibilité de créer de nouvelles connexions arborées inter-îlot en complément de la trame viaire
- Créer de nouvelles connexions arborées inter-îlot en complément de la trame viaire

# LES DÉLAISSÉS ET LES FRICHES

## CONSTATS



La végétation colonise en pagaille les talus.



Une zone de friche laissée à l'état de prairie urbaine.



Les grillages partiellement recouverts de ronce renvoient une image d'abandon.

### DES DÉLAISSÉS AUSTÈRES QUI RENFORCENT L'IMPACT VISUEL DES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Il existe plusieurs types de délaissés : les plus marquants sont les linéaires constitués par les talus et accotements qui longent une partie des voies ferrées et de l'autoroute A 115.

S'ajoutent à ce type de délaissés quelques espaces isolés constitués par des parcelles non occupées par le bâti.

L'atout des délaissés réside dans leur nature même : ils sont préservés de la pression urbaine, souvent non accessibles et peu voire non entretenus.

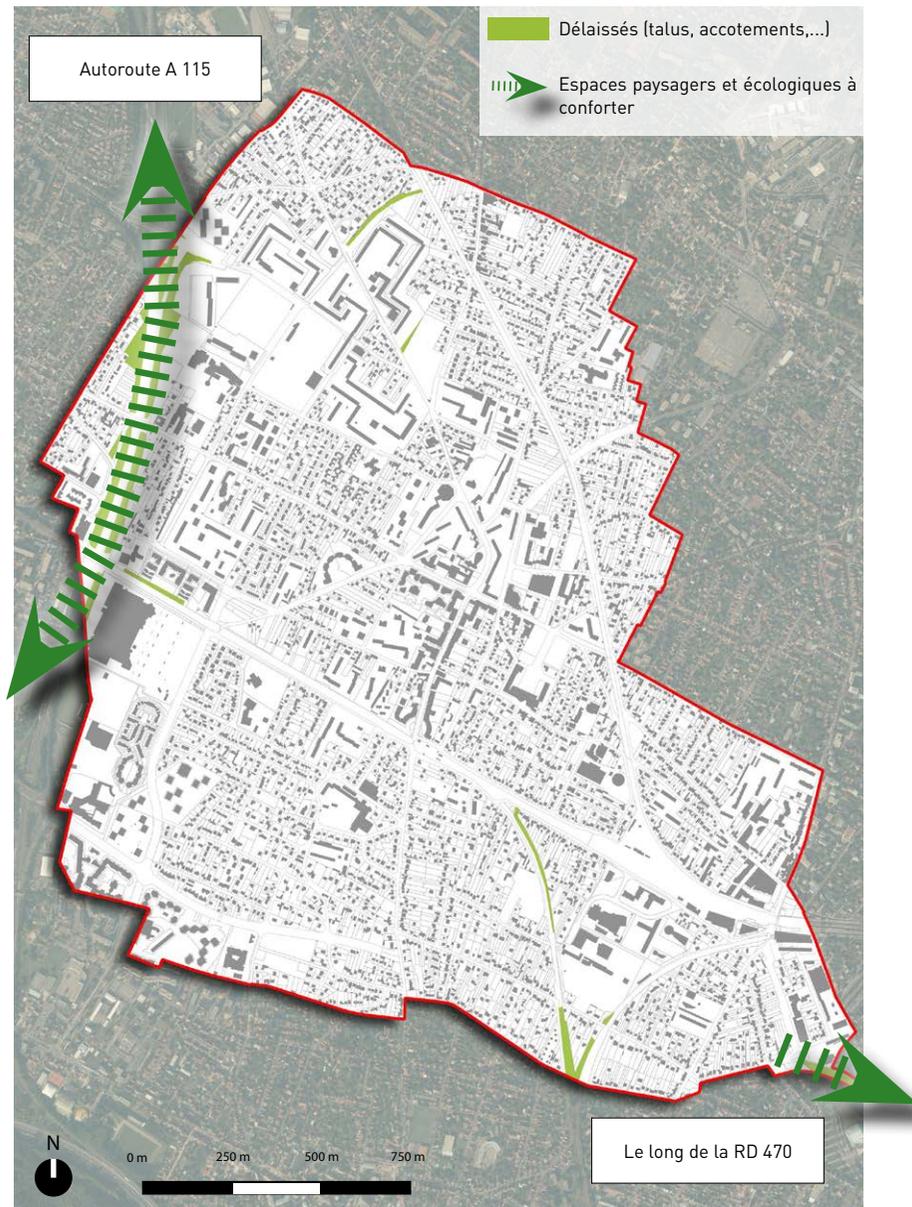
Ces facteurs favorisent les occupations spontanées par la flore et la faune rendant ces espaces intéressants sur le plan écologique. Ces délaissés, accompagnant pour la plupart d'entre eux les linéaires des infrastructures de transport, présentent également l'intérêt de créer des corridors de circulation pour les espèces.

Grillagés pour des raisons sécuritaires (rendre les voies de circulation non accessibles aux piétons) et recouverts de ronces pour la plupart, les délaissés qui accompagnent les grandes infrastructures de transport ont un caractère négligé et austère. Ils renvoient une image négative d'eux-mêmes et des axes qu'ils accompagnent, venant renforcer leur impact visuel, déjà fort, dans le paysage urbain.

Les espaces isolés présentent quant à eux des intérêts variables sur le territoire selon la végétation qui les occupent : ainsi, les espaces isolés prairiaux renvoient une image plus bucolique que ceux grillagés et au sein desquels prédomine une strate arbustive en pagaille.

# LES DÉLAISSÉS ET LES FRICHES

## ENJEUX



### AMÉLIORER L'IMAGE DES DÉLAISSÉS ET LES CONNECTER AU GRAND TERRITOIRE : VERS UNE MAÎTRISE DU «LAISSER-FAIRE»

Concernant les délaissés, le principal enjeu qui leur est associé est de les conforter en tant qu'espaces paysagers et écologiques. Sont ciblés à ce titre les délaissés qui accompagnent l'autoroute A 115 et ceux qui bordent la portion de la D 470 en limite sud-est du territoire, en direction d'Eaubonne.

L'objectif est non seulement de reconquérir ces espaces à l'échelle locale, mais également d'inscrire Ermont dans une Trame verte plus large : celle de la Communauté d'agglomération, voire au-delà.

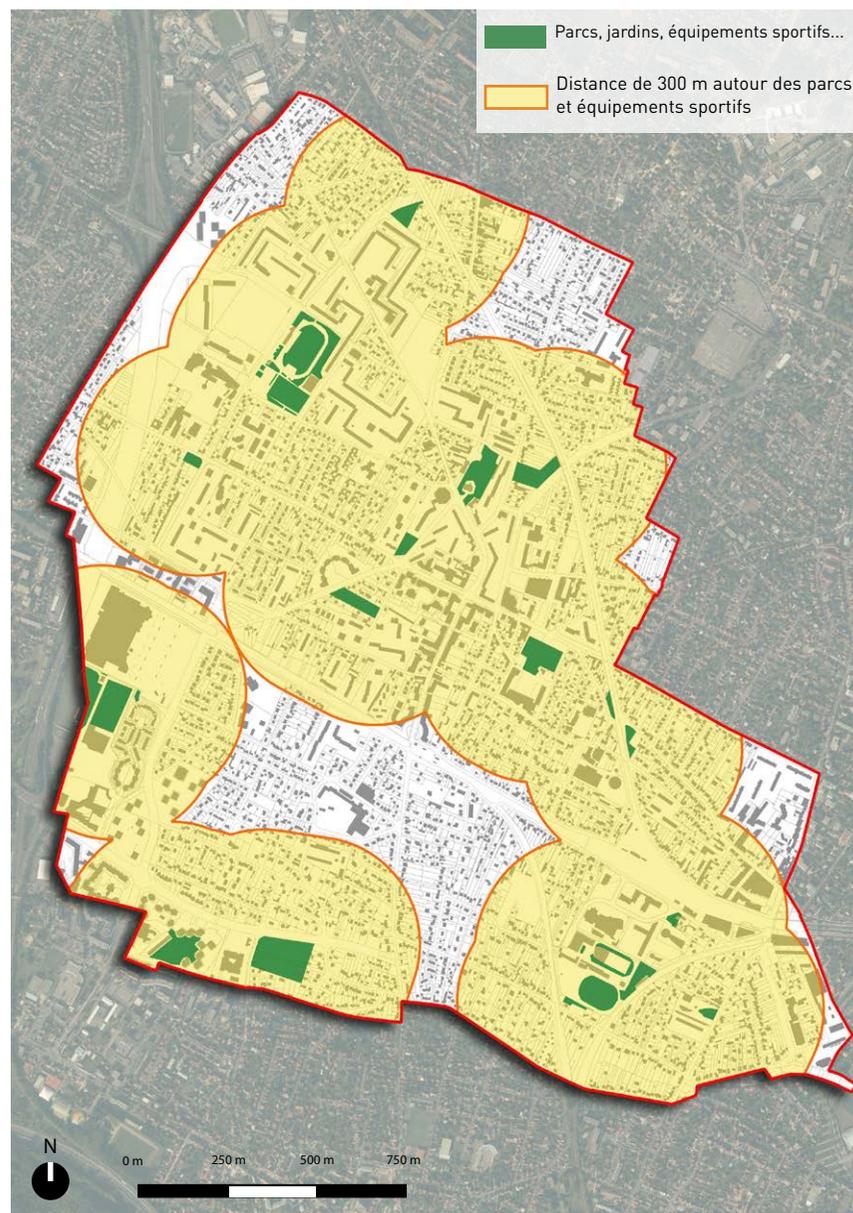
S'intéresser aux délaissés c'est aussi réfléchir aux essences qui les constituent actuellement, et celles à préférer afin d'apporter un agrément en terme de cadre de vie. Il convient également d'envisager une gestion différenciée de ces derniers pour atteindre l'équilibre entre l'intervention humaine et une colonisation spontanée de ces délaissés.

#### ENJEUX

- Connecter Ermont au «grand territoire» de l'agglomération en s'appuyant sur la requalification de ses délaissés
- Améliorer l'insertion paysagère de l'autoroute A 115
- Adopter des essences et une gestion différenciée adaptées au contexte local

# APPROCHE SOCIALE DES ESPACES VERTS

Périmètre de 300 m autour des espaces verts publics (parcs, équipements sportifs,...)  
(photo-interprétation, BD parcellaire)



## CRÉER DU LIEN : L'INTÉRÊT SOCIAL ET RÉCRÉATIF DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Au-delà des connexions écologiques à (re)créer, la réflexion sur l'armature verte répond également d'un impératif de qualité de vie : il est en effet communément admis que **les espaces verts jouent un rôle social important**. Ils tendent également à améliorer le cadre de vie.

Différentes études ont mis en évidence le fait que les habitants se déplacent en moyenne jusqu'à 300 m autour de leurs lieux de vie (habitation, travail) pour se rendre à un espace vert d'une superficie inférieure à un hectare.

La carte ci-contre présente ce périmètre à l'échelle du territoire. On observe que la majorité de la population bénéficie de l'accès à un jardin, parc, square ou un équipement sportif de plein air à proximité de son lieu de vie.

Le profil de logement de type pavillonnaire avec jardin individuel n'est pas nécessairement un frein au développement des espaces verts publics et à leur attractivité : ces derniers peuvent être fréquentés dans le cadre d'une pratique sportive (marche, cyclisme) ou récréative (jeux d'enfants,...). Cela est d'autant plus vrai si ces espaces verts sont connectés entre eux, ce qui incite à leur fréquentation.

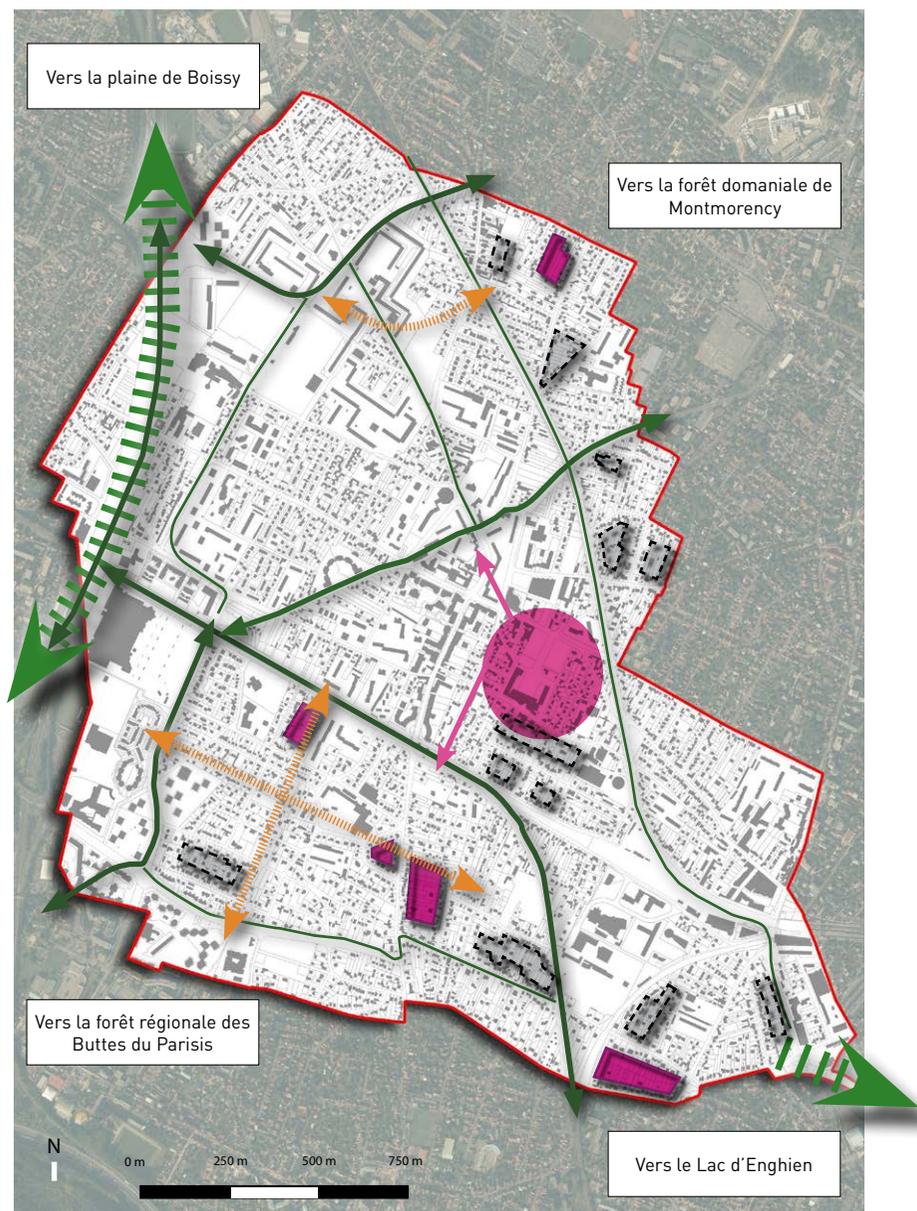
### ENJEU

- Promouvoir la Trame Verte comme vecteur de mixité sociale par l'appropriation des habitants des espaces verts de proximité

# PAYSAGE ET TRAME VERTE

## SYNTHÈSE DES ENJEUX

### Synthèse des enjeux de la Trame verte urbaine



### UNE CONNECTIVITÉ À RECHERCHER À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET AU-DELÀ DE SES LIMITES

De façon synthétique, l'essentiel des enjeux liés à la Trame verte sur le territoire repose sur la recherche d'une connexion entre les différents espaces (coeurs d'îlots, parcs,...) et les alignements. Celle-ci est de plusieurs ordres :

- créer des liaisons vertes structurantes et secondaires entre les alignements
- consolider les liaisons vertes existantes
- favoriser les connexions entre les coeurs d'îlots

Cette connectivité est importante à l'échelle du territoire, afin de lui donner du sens à travers la Trame verte. Les interconnexions doivent également être recherchées hors du territoire, afin d'inscrire Ermont dans un cadre vert plus large, entre la Forêt domaniale de Montmorency qui borde le nord de la Communauté d'agglomération, la Plaine de Boissy au Plessis-Bouchard, la forêt régionale des Buttes du Parisis, et enfin le Lac d'Enghien.

### DES COEURS D'ÎLOTS À PROTÉGER

L'autre enjeu majeur au regard de la Trame verte est la protection des coeurs d'îlots afin de réduire les effets de la pression urbaine qui s'exerce sur ces derniers. Cela concerne les coeurs d'îlots encore bien conservés et ceux fragilisés.

#### Une connectivité à rechercher

- Espaces paysagers et écologiques à conforter
- Principe de connexion des coeurs d'îlots
- Liaisons vertes structurantes à renforcer ou créer et à conforter
- Liaisons vertes secondaires à renforcer ou créer et à conforter
- Parc à connecter au maillage de déplacements doux

#### Des coeurs d'îlots à protéger

- Coeurs d'îlots fragilisés à protéger
- Coeurs d'îlots encore bien préservés, à protéger

# TRAME VERTE ET...BLEUE ?

## PISTES DE RÉFLEXION POUR L'APPORT DE L'EAU EN VILLE

Schéma illustrant des méthodes de gestion alternative des eaux pluviales  
(source : «Construire durable», hors série de la revue Le Moniteur)



### AMENER L'EAU EN VILLE ? UN CUMUL DE BÉNÉFICES POUR LA COMMUNE

Comme il a été souligné auparavant, Ermont souffre de l'absence d'une Trame Bleue sur son territoire. Les modes de gestion alternative des eaux pluviales offrent toutefois une alternative intéressante pour le territoire. Il est reconnu que ces modes de gestions présentent un intérêt :

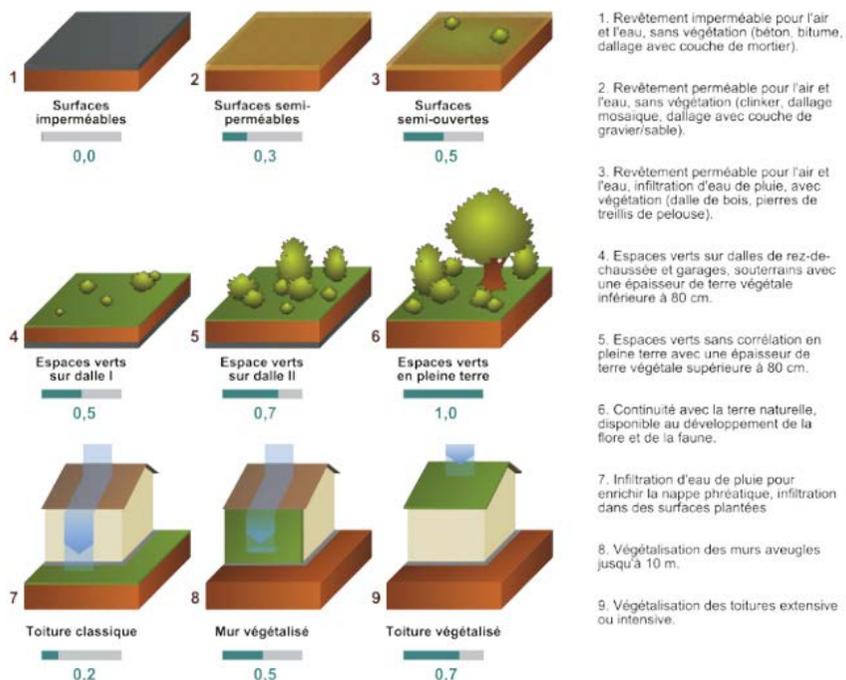
- écologique (diversité des espèces, création de nouveaux corridors)
- paysager (amélioration du cadre de vie)
- hydraulique (recharge de la nappe)
- bioclimatique (réduction de l'effet de chaleur en ville, gestion de la ressource en eau)

La création d'étendues d'eau ponctuelles (bassins, fontaines), comme il en existe déjà sur le territoire, est également une option envisageable afin d'offrir des «aires de rafraîchissement» aux habitants et lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbains tout en agrémentant le cadre de vie. Ces aménagements peuvent notamment s'inscrire dans l'existant (parcs et squares).

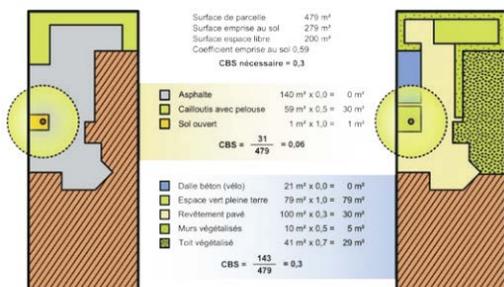
# TRAME VERTE ET BLEUE

## L'APPORT DU PLU

**Coefficient de valeur écologique par m<sup>2</sup> de surface** (source : Cahier technique de l'ADEME «Ecosystèmes dans le territoire», fiche outil n°11 «Le coefficient de biotope»)



**Exemple de calcul de coefficient de biotope** (source : Cahier technique de l'ADEME «Ecosystèmes dans le territoire», fiche outil n°11 «Le coefficient de biotope»)



Calcul du CBS. Source: [http://www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/landschaftsplanung/bff/fr/bff\\_berechnung.shtml](http://www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/landschaftsplanung/bff/fr/bff_berechnung.shtml)

## DES LEVIERS SPÉCIFIQUES AU PLU À METTRE EN OEUVRE

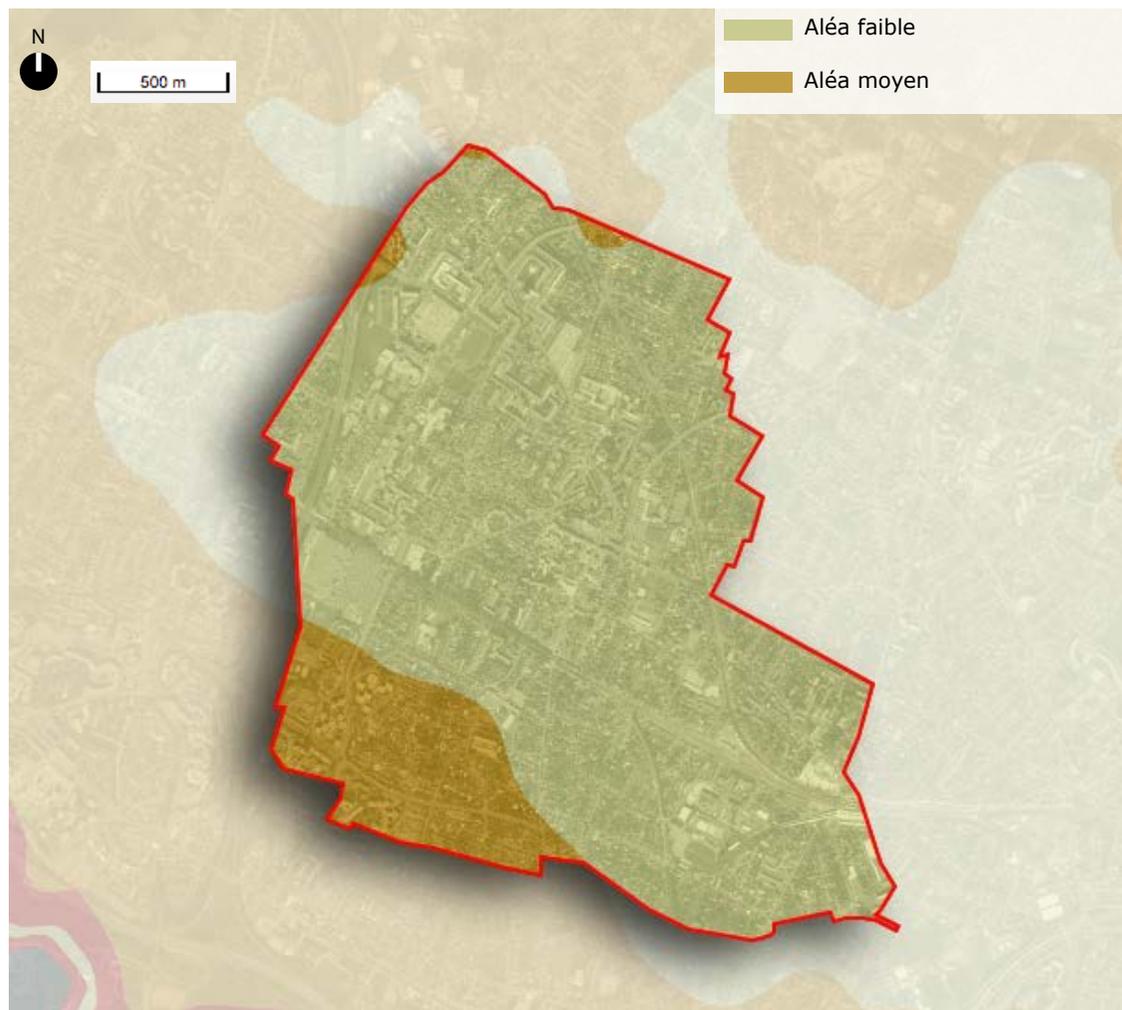
Les Lois Grenelle II et la Loi ALUR ont renforcé la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme. La création de l'armature verte et bleue peut ainsi se décliner dans chacune des pièces du PLU :

- Dans le **règlement** : faire une utilisation judicieuse des articles du règlement afin de proposer des prescriptions en faveur des continuités écologiques et proposer un **coefficient de biotope par surface** (CBS) qui va permettre d'imposer le maintien ou la création d'une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables. Ce coefficient est calculé en divisant les surfaces éco-aménageables, c'est-à-dire les surfaces favorables à la nature, par la surface de la parcelle
- Dans les **orientations d'aménagement** : décliner à l'échelle de la commune et/ou sur des secteurs localisés des orientations en faveur de l'environnement notamment en ce qui concerne les **continuités écologiques** (art. L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme)
- Dans le **PADD** : inscrire la création d'une armature verte comme un objectif communal,...
- Dans le **zonage** : prévoir des emplacements réservés pour les espaces verts à créer ou nécessaires aux continuités écologiques, réfléchir au choix de zones (par exemple, opter pour la création de zones indicées EVP (espaces verts à protéger) ou pour une zone N ?)

**C'est la combinaison de l'ensemble de ces leviers qui va permettre de définir une armature naturelle cohérente.**

# LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE GÉOLOGIQUE DANS LES PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT

Aléa retrait-gonflement des argiles (source : Géorisques, Bing ortho)



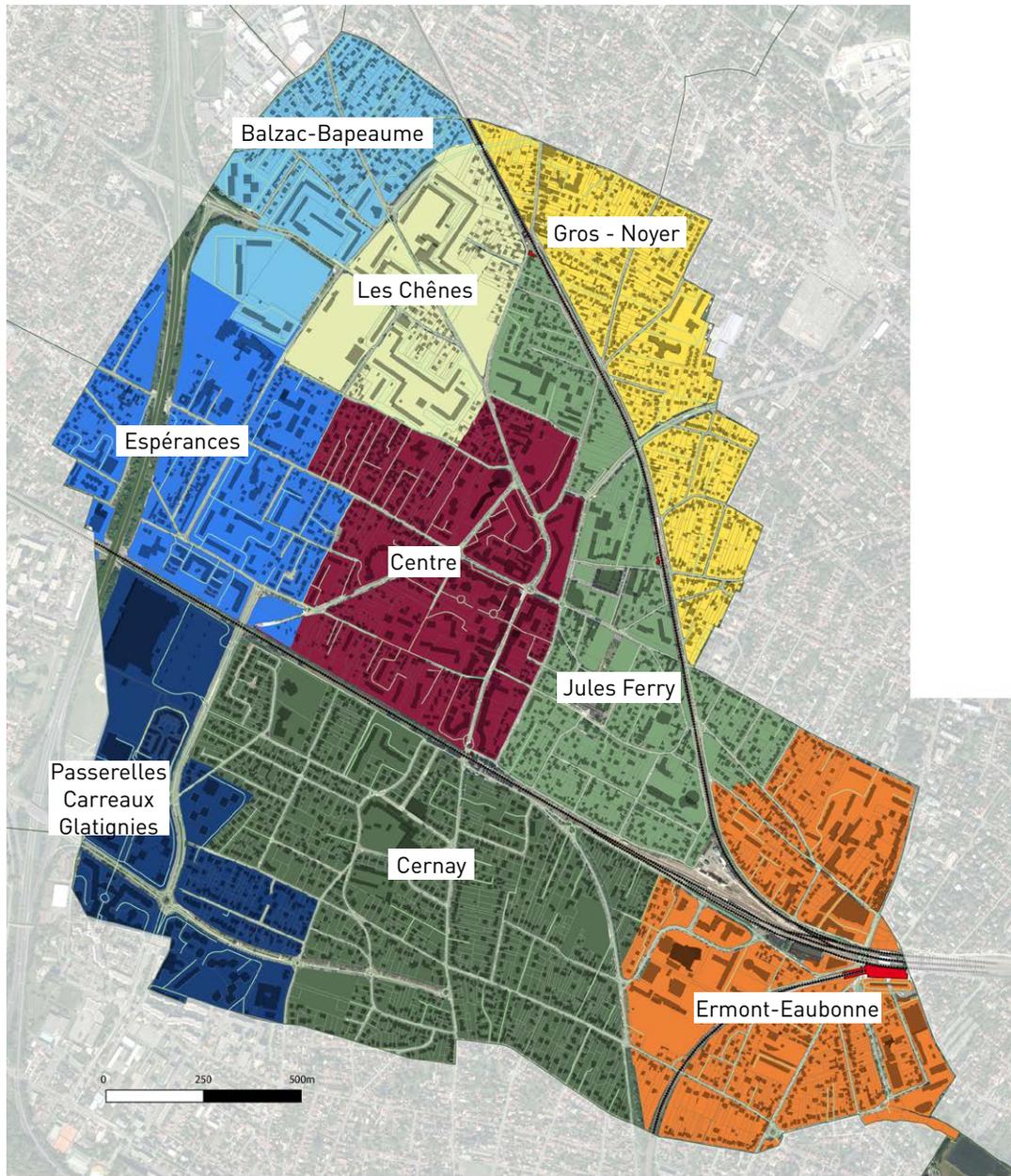
## UNE LIMITE : UN CONTEXTE GÉOLOGIQUE POTENTIELLEMENT CONTRAIGNANT

Les perspectives d'aménagements relatifs à la Trame Verte et Bleue sont conditionnées par le contexte géologique d'Ermont. La commune est en effet influencée par le phénomène d'aléa retrait-gonflement des argiles identifié comme faible à moyen sur l'ensemble du territoire. Ce dernier devrait se renforcer dans les années à venir selon l'étude sur l'adaptation au changement climatique en Ile-de-France réalisée par l'ADEME, la région Ile-de-France et ARTELIA.

Une notice de la Préfecture du Val d'Oise établit une liste de recommandations destinées à limiter les effets de ce phénomène sur le bâti, parmi lesquelles :

- Éloigner les eaux pluviales des constructions (sinon prévoir une distance minimale de 15 m entre les points de rejet et les bâtiments)
- Récupérer toutes les eaux et si possible les évacuer dans le réseau collectif
- Mettre en place un dispositif anti-évaporation sur la zone périphérique des bâtiments
- Éloigner les nouvelles plantations des bâtiments (pas de plantation à une distance inférieure à au moins la hauteur de l'arbre adulte, ou 1,5 fois cette hauteur en cas de haie)
- Création de puits éloignés des bâtiments

# LES FORMES DE LA VILLE DU QUARTIER À LA TYPOLOGIE URBAINE



## La ville “ accumulée ”

Depuis le PLU de 2006, on peut considérer que l'ensemble du territoire d'Ermont est urbanisé. La ville est constituée d'une juxtaposition de différents quartiers, souvent homogènes pour ce qui est de leur type d'urbanisation (collectif, pavillonnaire, mixte, traditionnel...) et réalisés à une même période. A chacun des quartiers, il est possible d'associer une phase précise de l'urbanisation du territoire communal.

Ces différents types d'habitat, ces quartiers qui composent la ville sont souvent imbriqués les uns avec les autres sans réelle transition et continuité urbaine.

La ville s'est «accumulée» au fil des époques d'urbanisation. Depuis au moins une décennie, deux modes de développement coexistent :

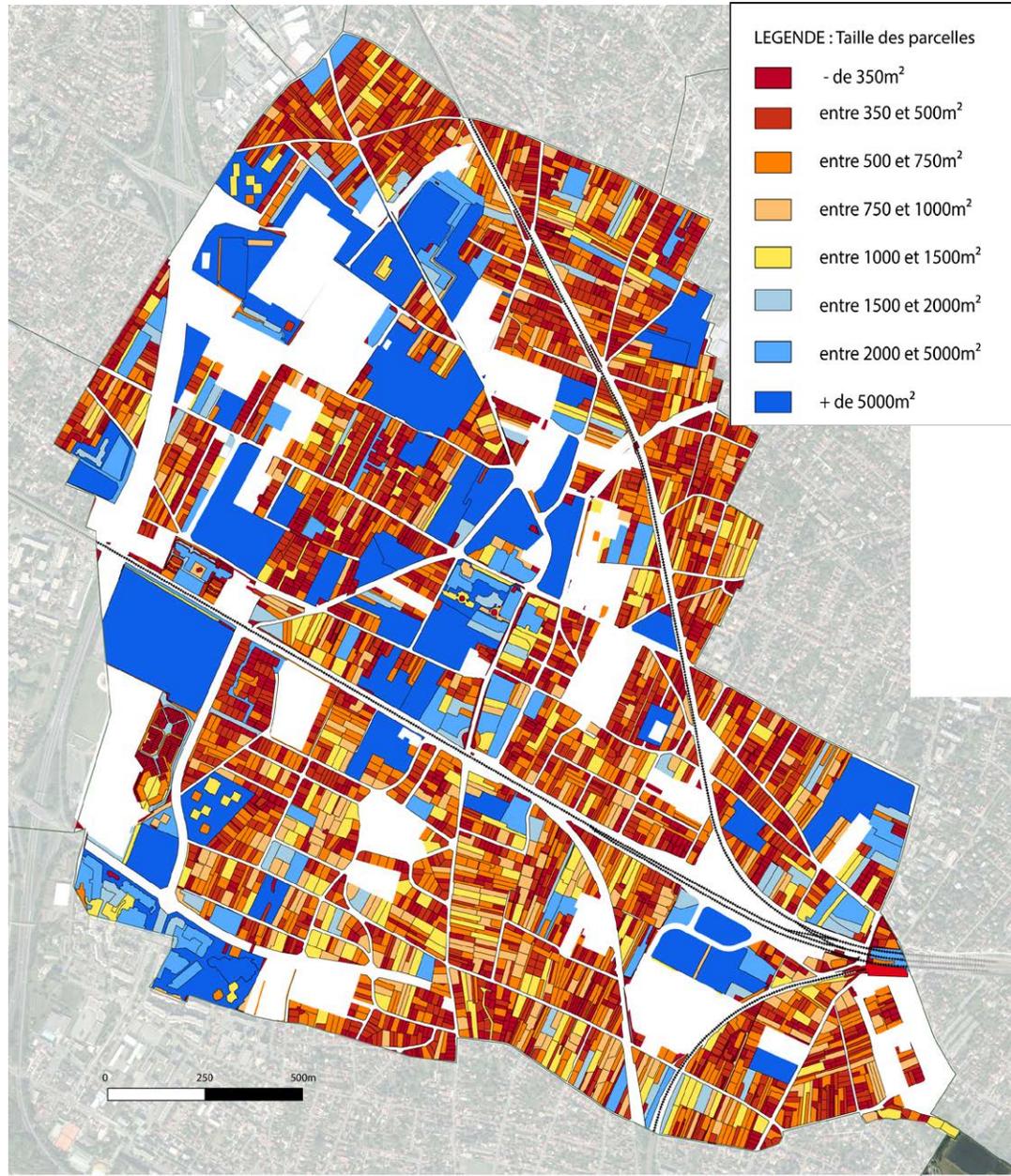
- La construction de «la ville sur la ville», par des opérations de renouvellement et de densification qui est principalement le fait de la collectivité,
- La division foncière par les propriétaires.

Paradoxalement, la division foncière par les habitants met à mal le charme de la «ville jardinée» qui tient à coeur des mêmes habitants.

## ENJEUX :

- Favoriser une transition architecturale et urbaine entre les quartiers et les époques de la ville.
- Valoriser et faire émerger les traces historiques dans l'évolution au long cours de la ville.
- Promouvoir l'évolution et la recomposition des quartiers à proximité des gares.

# LES FORMES DE LA VILLE DU QUARTIER À LA TYPOLOGIE URBAINE



## La «nappe» pavillonnaire

L'habitat pavillonnaire s'est principalement développé au sud d'Ermont et le long des voies ferrées. Ces grandes nappes s'étendent vers les centres d'Eaubonne et Sannois.

L'origine agricole du parcellaire permet d'ancrer ce tissu dans l'histoire de la ville. L'homogénéité du tissu et son étendue le rendent relativement imperméable.

## Les grands ensembles / Espaces libres - espaces vides

Les grands ensembles se déploient à l'ouest en frange de l'A15 et le long de la rue de Saint-Leu jusqu'au centre-ville.

Les vastes étendues «paysagères» des grands ensembles répondaient à une volonté hygiéniste d'amener la nature au près de l'habitation. Aujourd'hui ces vastes [non]-lieux agissent comme des espaces de rupture à l'échelle urbaine et à l'échelle des usages quotidiens.

Au coeur ou en limite des grands ensembles, l'emprise des équipements et des infrastructures jouent souvent un rôle de limite ; alors que leurs fonctions initiales étaient de créer des espaces collectifs, de vivre ensemble, des espaces de transition ou de seuil entre le grand ensemble et le reste de la ville.

## Des exemples qui composent avec les ruptures existantes

- Le centre (Stalingrad)
- La Zac Ermont-Eaubonne

Dans ces 2 exemples on observe une composition urbaine d'habitat collectif avec des parcelles moyennement grandes. Ces opérations remettent peu en question les espaces publics existants. Ces formes contemporaines constituent des îlots plus ou moins traversant où l'espace commun (privé ou public) est à l'échelle «humaine».

## ENJEUX :

- Diversifier et intensifier les usages et les modes d'appropriation des espaces libres des différents tissus (coeur d'îlot de l'habitat pavillonnaire, ou espaces verts des grands ensembles).
- Promouvoir des formes urbaines intermédiaires.

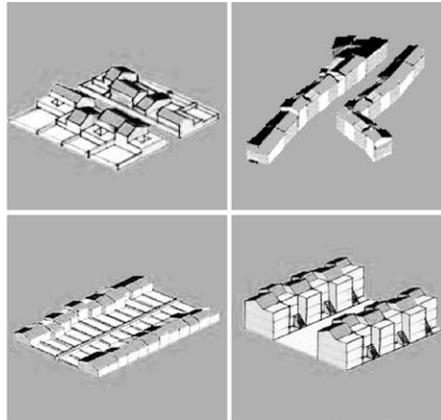
# LES FORMES DE LA VILLE

## TYOLOGIE EXISTANTE DES TISSUS URBAINS

de **20 à 50** logts/ha

### L'AMBIANCE PÉRI-URBAINE

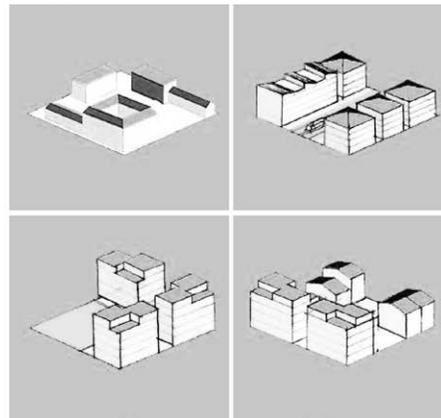
Cette densité correspond aux espaces de moindre intensité urbaine. Elle fait référence à la morphologie des tissus semi-denses supports de programmes d'habitat individuel groupé, de maisons jumelles, d'habitat accolé en bande formant rue continue ou d'opérations de logements superposés (en R+2 max) ; il peut encore s'agir d'opérations d'aménagement de lotissements denses, d'habitat groupé de type villas patios ou de morphologies de hameaux.



de **50 à 70** logts/ha

### L'AMBIANCE VILLAGEOISE

Cette densité correspond aux espaces d'intensité urbaine moyenne. Elle fait référence à la morphologie des tissus des noyaux villageois. Les opérations de semi-collectifs récents, les programmes de maisons de ville multifamiliales mitoyennes, d'habitats superposés ou semi-superposés (souvent de hauteur modeste en R+2 et ne dépassant pas le R+3), disposant chacun d'accès individualisés, de terrasses et/ou de jardinets privatifs ouverts dans le prolongement des séjours, sans vis-à-vis gênants et organisés autour de parties communes conçues dans un souci de gestion des coûts sont, entre autres, des formes d'habitats intermédiaires qui répondent particulièrement à cet objectif de densité et qui offrent aux logements certains avantages de la maison individuelle.



+ de **70** logts/ha

### L'AMBIANCE CITADINE

Cette densité correspond aux espaces d'intensité urbaine forte. Elle fait référence à la morphologie des tissus mixtes des centres villes, des faubourgs péricentraux et des îlots d'habitat haussmannien souvent directement desservis par un réseau de transport public structurant et dotés d'une armature d'espaces publics. Les programmes de logements continus hauts (à partir de R+3), de petits collectifs et d'immeubles villas alignés sur rue, répartis au sein d'îlots ouverts et pouvant intégrer de l'habitat intermédiaire au sein de la même opération, sont, entre autres, des formes urbaines qui répondent particulièrement à cet objectif de densité.



La «nappe» pavillonnaire : exemple de l'îlot de la rue d'Aquilon :

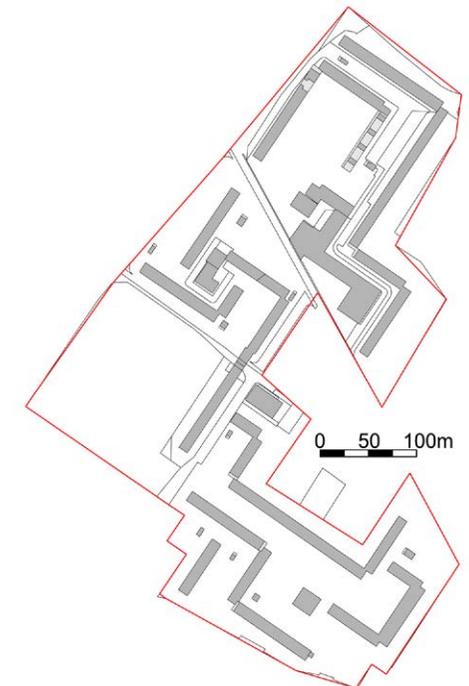
La densité brute\* du tissu pavillonnaire à Ermont est de 17 logements/ha. **des emprises bâties entre 25 et 35% du foncier.**

\*La densité brute inclue les espaces publics associés, ici la voirie.

**Les grands ensembles / Espaces libres - espaces vides : exemple Les Chênes - Petite Bapeaume.**

La densité brute\* des grands ensemble à Ermont varie entre 120 à 200 logements/ha.

\*La densité brute inclue les espaces publics associés, ici la voirie, places, placettes et espaces sportifs.



# LES FORMES DE LA VILLE

## LES TISSUS URBAINS



### Principales caractéristiques de l'habitat pavillonnaire

- Forme et gabarit :
  - Rez-de-chaussée + Combles
  - Un étage + Combles
- Implantation :
  - En léger retrait avec un jardin «de devant»
  - Au milieu de la parcelle
- Matériaux :
  - Les meulières, la maçonnerie est pierre meulière et le chaînage en brique.
  - A partir des années 60-70 les murs (brique ou ciment aggloméré) sont enduits
  - Toiture en tuile
- Clôture :
  - Muret de 40 à 50 cm rehaussé d'une grille à barreaudage vertical, doublé d'une haie vive. C'est cette composition qui donne un caractère très végétal et jardiné aux lieux et aux rues.

### Exceptions

- **Les plus grandes parcelles sont divisées** pour de nouvelles constructions et forment des parcelles dites «en drapeau», qui ont les inconvénients de ne créer aucun rapport à la rue et de **fragmenter les coeurs d'îlot**, et limite l'évolution à très long terme pour créer des ensembles cohérents.
- Plus rarement le bâti s'élève à 2 étages (avec un rez-de-chaussée commercial) en angle de rue notamment. Les constructions sont mitoyennes et implantées en limite de l'espace public.

### ENJEUX :

- Préserver les caractéristiques principales de constructions.
- Conforter la végétalisation diversifiée des limites privées-publiques et l'aspect des clôtures (muret rehaussé de grille doublé d'une haie).
- Valoriser les formes denses existantes.
- Promouvoir de nouvelles formes urbaines «compatibles» avec la forme traditionnelle comme du logement en bande et la mitoyenneté du bâti.
- Promouvoir l'amélioration énergétique des constructions.

# LES FORMES DE LA VILLE

## LES TISSUS URBAINS



### Principales caractéristiques des grands ensembles

- Forme et gabarit :
  - La barre : le gabarit moyen est Rez-de-chaussée + 4 et 5 étages  
On observe du R+9 à Grand Bapeaume et R+8 dans le centre.
  - La tour : La tour des Chênes Fait signal avec ses 20 niveaux.  
On observe du R+12 et R+9 à Grand Bapeaume et R+9 avenue de l'Europe.
- Implantation :
  - Une composition «moderne» (fonctionnaliste et hygiéniste) qui ne cherche pas à s'inscrire dans le lieu.
- Matériaux :
  - Béton préfabriqué peint ou enduit
  - Le parc est en cours de rénovation thermique.
- Clôture :
  - A l'origine les sols étaient largement ouverts. Aujourd'hui la tendance est à la résidentialisation : les stationnements sont «privatisés».

### ENJEUX :

- Promouvoir la valorisation énergétique des constructions.
- Valoriser les transitions publiques-privés.
- Valoriser les parcours et les traversées piétonnes.
- Diversifier et intensifier les usages et les modes d'appropriation des espaces libres.

# LES FORMES DE LA VILLE

## LES TISSUS URBAINS



### Principales caractéristiques de l'habitat collectif (opération moyenne et résidence)

- Forme et gabarit :
  - Ensemble de collectifs. Le gabarit moyen est Rez-de-chaussée + 4 à 6 étages.
  - Les constructions plus récentes proposent de la mixité fonctionnelle
- Implantation :
  - Les plus anciennes résidences ont une implantation qui s'apparente aux grands ensembles : retrait de l'espace public et composition « moderne ». Peu ou pas inscrit dans le lieu.
  - Les opérations du centre ou de la ZAC Ermont-Eaubonne s'organisent en « îlot ouvert ». Les constructions composent avec l'espace public et la rue. Les îlots peuvent être partiellement traversés. Les coeurs d'îlot offrent des espaces semi-privés qui permettent de rompre avec la ville animée.
  - En général, ce type de forme urbaine permet une transition entre différents types de constructions (Pavillons - collectifs - grands ensembles)
- Matériaux :
  - Béton peint ou enduit / bardage
- Clôture :
  - Les résidences sont en général fermées

### ENJEUX :

- Promouvoir la qualité énergétique des constructions.
- Prendre en compte les formes existantes et la transition urbaine pour s'inscrire dans un projet « global » ou au périmètre élargi.

# LES FORMES DE LA VILLE

## LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



- 1- Hôtel de ville : le château fut édifié entre 1868 et 1870
- 2- Église Saint-Flaive : elle fut construite en 1886 et 1887 à l'emplacement d'une église médiévale du XIe siècle
- 3- Musée des arts et traditions populaires : il fut aménagé dans les anciens ateliers municipaux datant de 1948/50. Les collections rappellent le passé agricole et viticole d'Ermont
- 4- Chapelle de Cernay, rue du Général-Decaen : bâtie en 1872, elle constitue le dernier vestige de l'orphelinat des sœurs de Saint Vincent de Paul. La chapelle est devenue un espace culturel de la commune.
  - Ancienne maison Godart, rue Marcel-Girard : grande maison bourgeoise de 1840, édifiée à l'emplacement de la demeure du général Decaen
  - Chapelle des Chênes, route de Saint-Leu : elle a été dessinée par Paul Herbé et Jean Le Couteur, qui se sont inspirés d'une église à Kandi au Bénin
- 5- Monument aux morts, square du Souvenir-Français : la statue est le modèle intitulé Le Poilu victorieux d'Eugène Bénéat

A travers son PLU, la commune d'Ermont a choisi de protéger ses éléments patrimoniaux et architecturaux remarquables au titre du Code de l'urbanisme. Le patrimoine local bâti et non-bâti fait l'objet d'un repérage spécifique en annexe du PLU (Annexes 1 et 3).

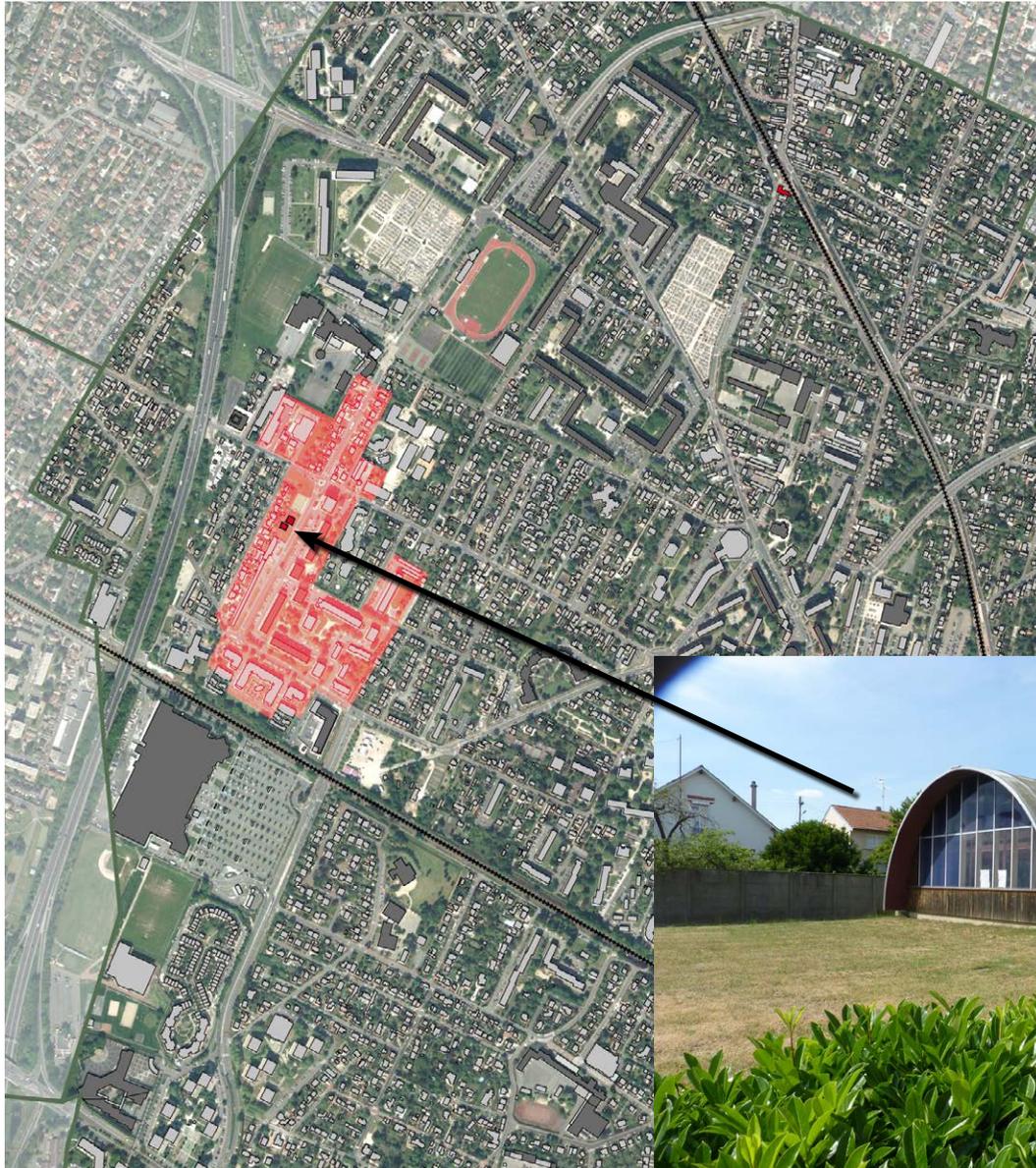
### ENJEUX :

Préserver et valoriser les éléments patrimoniaux constitutifs de l'histoire de la commune encore présents dans le tissu urbain.

# LES FORMES DE LA VILLE

## LES TISSUS URBAINS

Périmètre de protection adapté lié au monument historique :



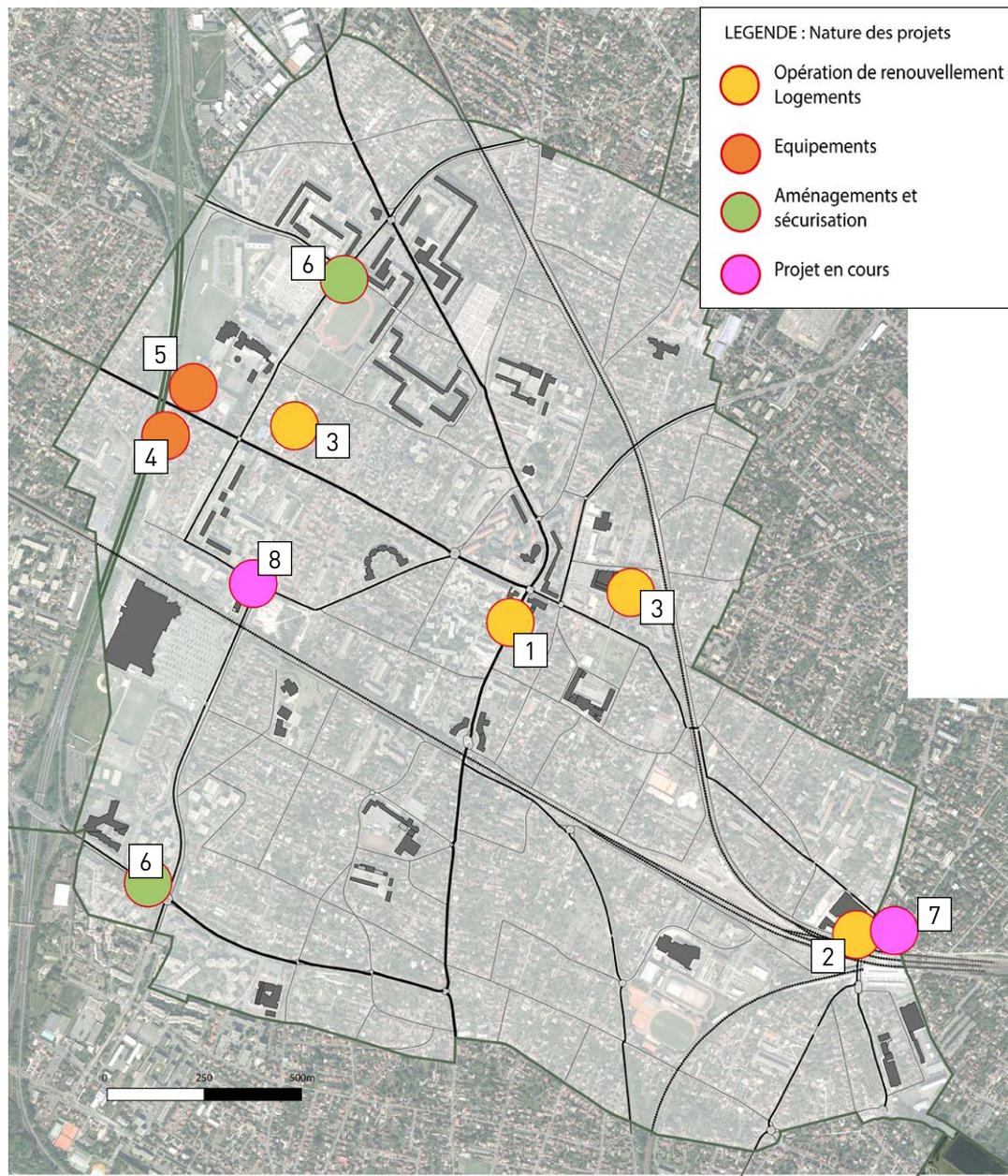
Ce club de jeunes, édifié par Jean Prouvé, répond au concours lancé en juin 1966 par le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, pour doter la France de mille clubs de jeunes.

Classé monument historique en 2008, ce bâtiment marque l'aboutissement de la réflexion initiée par l'architecte en 1950 sur la coque monobloc où une même structure préfabriquée forme à la fois la toiture, le plafond et la paroi.

Bien que le bâtiment ait été modifié avec le temps, il conserve son organisation originale : bar, vestiaire, sanitaires, ainsi que les escaliers.

Il est aujourd'hui fermé au public pour des raisons de sécurité.

# PROJETS SUR LA COMMUNE PASSÉS, ACTUELS ET FUTURS



## Principaux projets réalisés lors du PLU

Les opérations de renouvellement et la création de logements :

- 1- Opération centre-ville,
- 2- ZAC Gare Ermont-Eaubonne
- 3- Opérations de logements

La créations d'équipements :

- 4- Aire d'accueil des gens du voyage
- 5- Mosquée

Les principaux aménagements d'espaces publics :

- 6- Sécurisation des traversées piétonnes

Les principaux aménagements d'espaces publics :

- 7- Opération de logements, ZAC Gare
- 8- Équipements publics à créer sur le mail à l'angle de la rue Richepin et du boulevard Pompidou

# LA COMMUNE EN DEVENIR

## DÉTERMINER LE POTENTIEL FONCIER MUTABLE

Conformément aux dispositions des lois Grenelle et ALUR, un potentiel foncier mutable doit être identifié en priorité au sein de l'enveloppe urbaine pour mettre en oeuvre le projet de ville.

Ce potentiel foncier mobilisable se présente sous différentes formes :

- Parcelles non bâties de type dents creuses.
- Parcelles bâties de type friches urbaines pouvant faire l'objet d'une réhabilitation ou d'un renouvellement.
- Grandes parcelles bâties potentiellement divisibles de type grandes propriétés ou grands espaces extérieurs.
- Secteurs stratégiques pouvant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble

La méthode :

Dans la cartographie du foncier mutable, sont retenues les parcelles >1000m<sup>2</sup> inscrites dans l'enveloppe urbaine.

Puis pour déterminer le potentiel foncier mutable, ont été retirées les parcelles présentant :

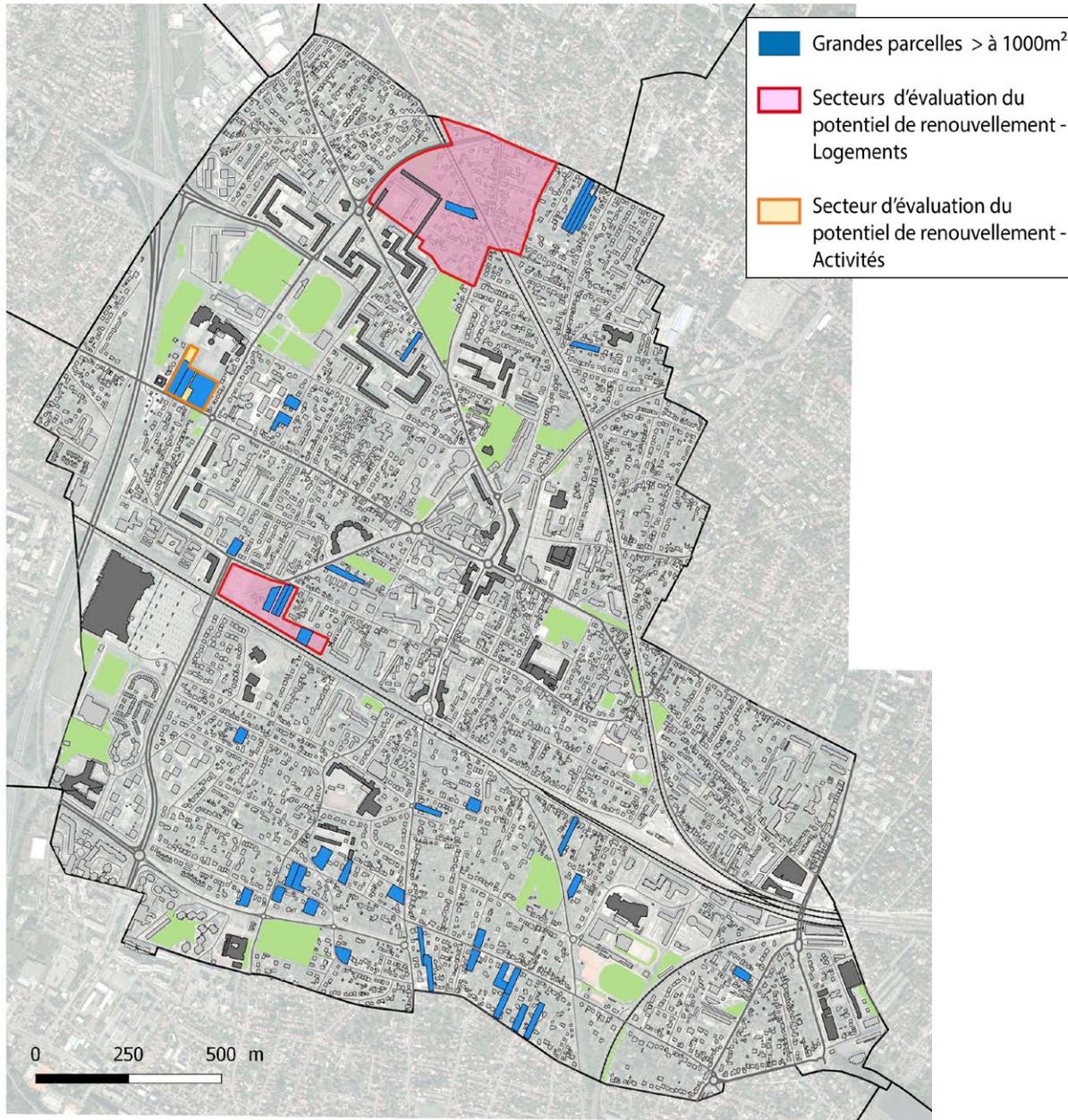
- Un intérêt paysager,
- Un intérêt environnemental
- Les parcelles frappées de contraintes (secteurs inondables, coeurs de nature, EBC, à forte valeur patrimoniale, difficulté majeure de desserte...) afin d'assurer leur protection.
- Les parcelles dont la situation du bâti ne permet pas une division parcellaire cohérente.

Enfin, il est déterminé un pourcentage de rétention foncière, selon les estimations communales et des tendances départementales.

Le taux appliqué est de : 35%

# LA COMMUNE EN DEVENIR

## POTENTIEL FONCIER MOBILISABLE AU SEIN DE LA COMMUNE



### Un territoire totalement urbanisé

Le territoire d'Ermont est totalement urbanisé. Il reste quelques parcelles résiduelles libres. Le tissu pavillonnaire est lui aussi largement bâti.

La mobilisation du foncier et le renouvellement de la ville doit se faire en équilibre avec des espaces de respiration et notamment des cœurs d'îlots végétalisés.

Sur le territoire d'Ermont, le potentiel foncier mobilisable brut est estimé à **4,1 ha**, soit 2,7 ha net.

	en m <sup>2</sup>	Emprise brute (ha)	Coef de rétention	Emprise nette (m <sup>2</sup> )
Parcelle Divisible >1000m <sup>2</sup>	41100			
<b>TOTAL</b>	<b>41100</b>	4,11	35%	<b>2,67</b>

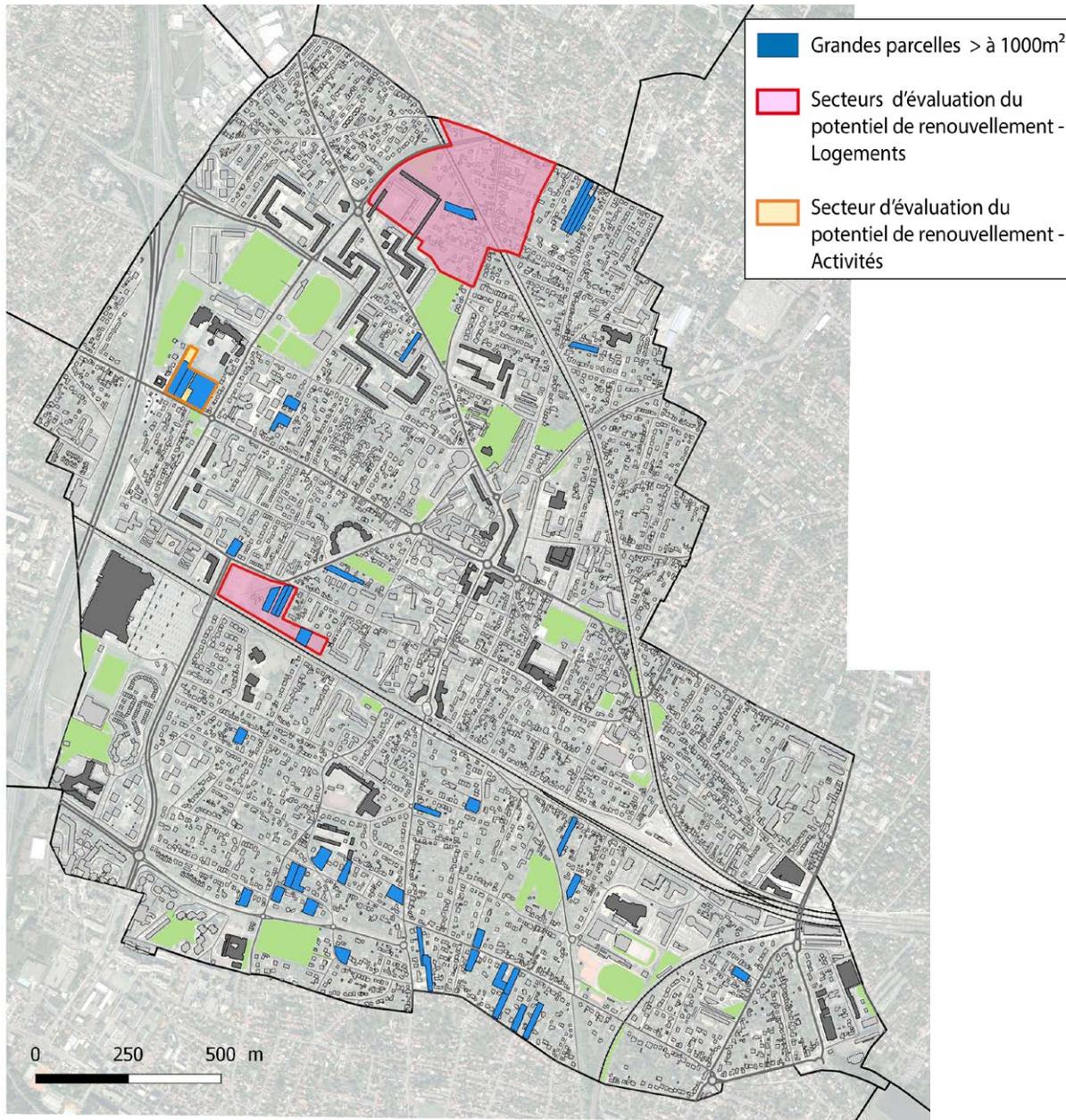
Hors cœur vert et secteur stratégiques

### ENJEUX :

- Valoriser et mobiliser le foncier disponible.
- Préparer le renouvellement urbain du quartier des Chênes,
- Valoriser et dynamiser le foncier autour de la gare du Gros Noyer.
- Préserver les cœurs d'îlots jardinés.

# LA COMMUNE EN DEVENIR

## POTENTIEL FONCIER MOBILISABLE AU SEIN DE LA COMMUNE



### La ville sur la ville

Sans extension urbaine possible, Ermont ne pourra accueillir une nouvelle population qu'en poursuivant une politique de renouvellement urbain, comme elle a été menée sur la ZAC d'Ermont-Eaubonne.

Certains secteurs où le bâti est plus vieillissant et où des enjeux urbains semblent prioritaires ont été ciblés comme secteurs potentiels de renouvellement et secteurs de projet urbains.

Sur le territoire d'Ermont, l'ensemble des secteurs de renouvellement ont une emprise de 9,5 ha environ.

### Un développement restreint de l'activité

Rue du 18 juin, un petit secteur d'activité artisanal semble pouvoir être valorisé.

### Enjeux :

- Renforcer les transitions et la continuité urbaine.
- Redynamiser des secteurs dégradés très contraints.
- Répondre aux enjeux du SDRIF.
- Respecter les engagements de l'Agenda 21 local.

Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

## Population

Habitat

Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Exercice de prospective

Glossaire

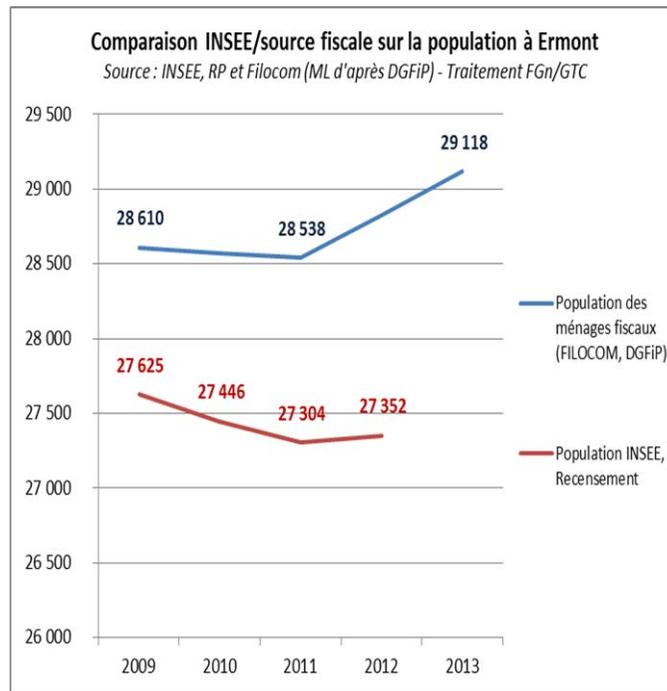
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE (p.59)

QUELS TYPES DE MÉNAGES SUR LE TERRITOIRE ? (p.60)



# POPULATION

## ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE



### Une hausse récente de la population qui n'apparaît pas encore dans les chiffres de l'INSEE

En 2012, selon le recensement de l'INSEE, la population municipale d'Ermont était de 27 352 habitants. Il est toutefois possible que le nouveau recensement n'identifie pas avec réactivité l'impact démographique des brusques augmentations de la construction, comme cela est le cas à Ermont depuis 2011. Cette hypothèse semble confirmée par la source fiscale qui met en évidence, depuis 2011, une augmentation de la population beaucoup plus sensible que celle donnée par l'INSEE.

Dans ce contexte, nous avons retenu pour base de nos projections démographiques « 2011-2030 », la population fiscale de 2011, soit 28 500 habitants en 2011.

**Nous pouvons estimer que la population ermontoise est d'environ 30 000 habitants en 2015 et devrait se stabiliser ces prochaines années.**

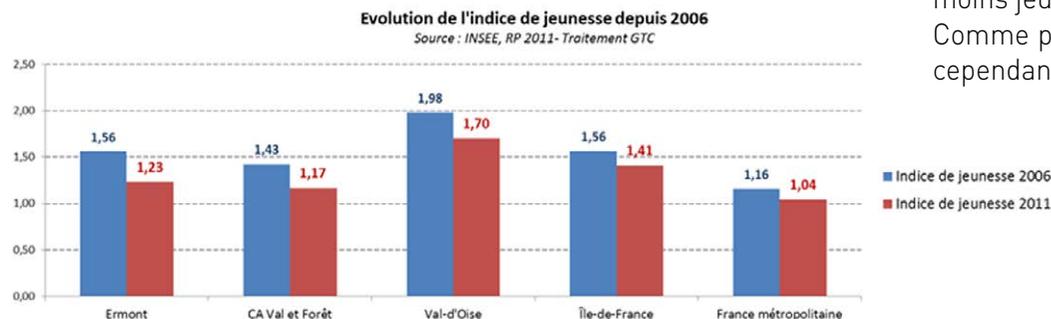
### Un solde migratoire négatif qui pèse sur la croissance démographique

Alors que le solde naturel ermontois continue d'augmenter, la population de la commune baisse du fait d'un solde migratoire négatif. Ce phénomène n'est pas dû à une perte d'attractivité de la commune mais à un taux de construction faible qui ne permet pas d'absorber les décohabitations.

### Comme partout une population qui tend à vieillir

La population d'Ermont est assez jeune à l'échelle métropolitaine, mais est moins jeune que le reste de l'Île de France ou que dans le Val-d'Oise.

Comme pour le reste de la France, la population ermontoise vieillit. Elle le fait cependant à un rythme plus soutenu que les autres échelles de comparaison.



### ENJEUX :

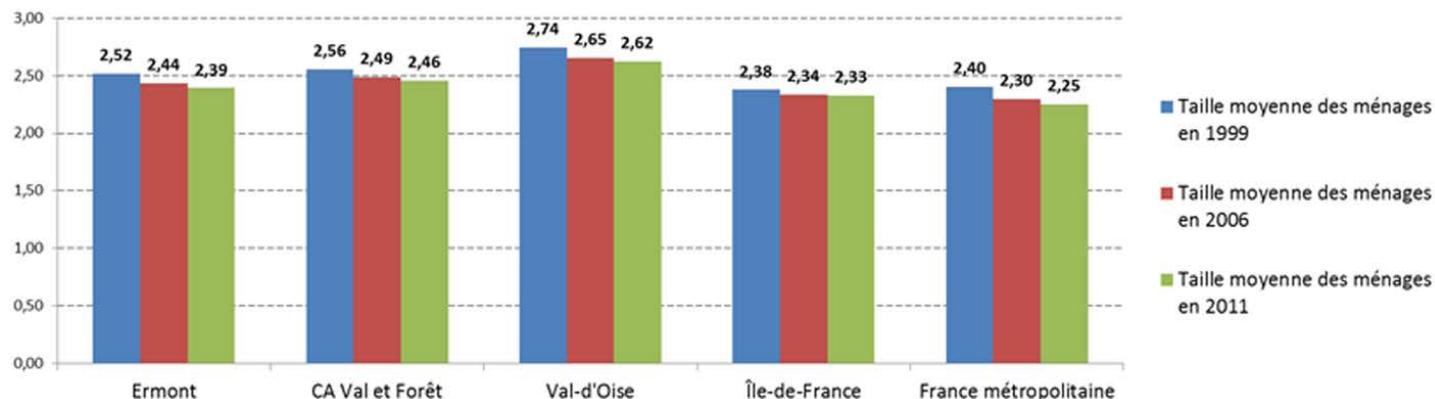
Maintenir un niveau de population en rapport avec le niveau d'équipements et de services de la ville.

Proposer une offre de logement ciblée pour retenir les départs de population de la commune.

# POPULATION

## QUELS TYPES DE MÉNAGES SUR LE TERRITOIRE ?

Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1999 et 2011 (source : INSEE, RP 2011)



### Une taille des ménages supérieure à la moyenne nationale...

La taille moyenne des ménages à Ermont en 2011 est de 2,39 personnes, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (2,25), mais inférieur aux moyennes départementales (2,62) et de la communauté d'agglomération (2,46).

### ... Qui explique le solde migratoire négatif

La baisse de la taille des ménages ermontois s'explique par un vieillissement de la population qui n'est pas accompagné d'une hausse des constructions neuves. Ainsi, une part importante des jeunes décohabitants ne peut se loger sur le territoire communal et quitte Ermont.

Evolution de la taille moyenne des ménages (source : INSEE, RP 2011)

	Ermont	CA Val et Forêt	Val-d'Oise	Île-de-France	France métropolitaine
Taille moyenne des ménages en 2011	2,39	2,46	2,62	2,33	2,25
Desserrement des ménages 2006-2011	-0,37%	-0,25%	-0,20%	-0,09%	-0,40%
Taille moyenne des ménages en 2006	2,44	2,49	2,65	2,34	2,30
Desserrement des ménages 1999-2006	-0,47%	-0,40%	-0,50%	-0,24%	-0,63%

#### REMARQUE:

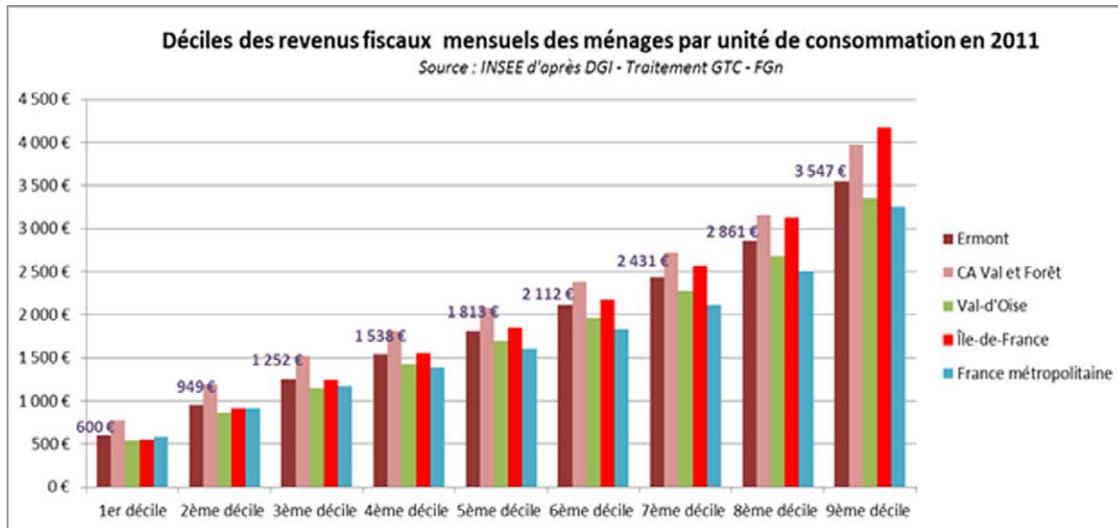
Notons que Ermont a intégré la Communauté d'Agglomération Val Parisis en 2016.

#### ENJEUX :

Prévoir une offre de logements suffisamment diversifiée pour l'accueil des jeunes décohabitants, des familles monoparentales et des personnes âgées.

# POPULATION

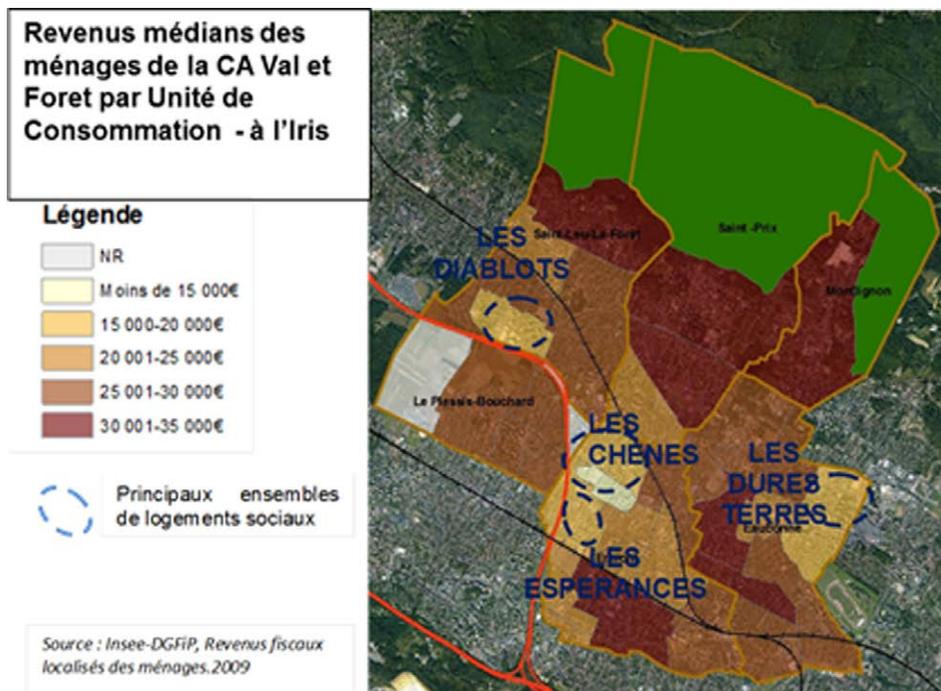
## QUELS TYPES DE MÉNAGES SUR LE TERRITOIRE ?



### Une population plus aisée que la moyenne départementale

On note que les revenus fiscaux mensuels des ménages ermontois sont supérieurs aux moyennes départementales pour chacun des déciles.

En revanche, ces revenus sont systématiquement moins élevés que la moyenne des ménages de la communauté d'agglomération. Cet état de fait est dû à la présence importante de l'habitat social dans la commune, ce qui n'est pas le cas pour le reste de l'agglomération (Eaubonne excepté).



### De fortes disparités sur le territoire communal

La présence de grands ensembles de logements sociaux entraîne donc de fortes inégalités de revenus entre les différents quartiers du territoire communal.

#### ENJEUX :

Proposer une offre de logements correspondant au niveau de ressource des habitants de la commune.



Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

**Habitat**

Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Exercice de prospective

Glossaire

**STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS (p.65)**

**BESOIN EN LOGEMENTS (p.67)**

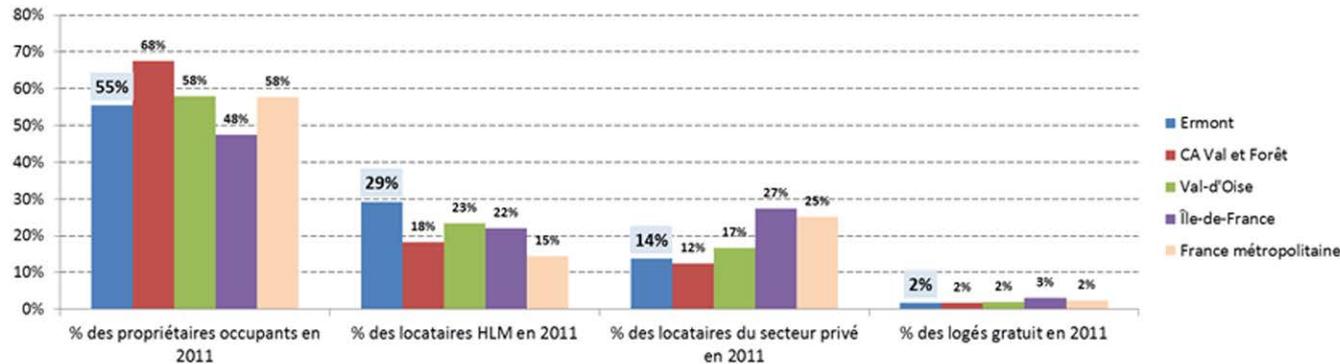
**APPROCHE RÉTROSPECTIVE (p.68)**



# HABITAT

## STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

Statuts d'occupation des résidences principales en 2011 (source : INSEE, RP 2011)



### Une commune caractérisée par un fort taux de propriétaires occupants

Le parc de logement ermontois est caractérisé par un taux de propriétaires occupants importants, bien qu'inférieur à ceux du département et de la communauté d'agglomération.

### Un parc de logement locatif sociaux relativement abondant

On note un taux de locataires de l'offre sociale bien plus important que dans les autres échelles de comparaison, avec 4 370 logements locatifs sociaux en 2016. Selon le recensement Insee de 2011, le nombre de locataires logés en HLM représentait environ 36% de la population municipale.

Parallèlement, l'offre locative privée est plus réduite et nécessiterait d'être valorisée dans les offres futures.

### Types des logements en 2011 (source : INSEE, RP 2011)

	Ermont	CA Val et Forêt	Val-d'Oise	Île-de-France	France métropolitaine
% maisons en 2011	32%	48%	47%	27%	56%
% appartements en 2011	66%	51%	52%	71%	43%

### Des logements plutôt grands et une forte part de logements collectifs

Une autre caractéristique importante du parc de logement ermontois est la part importante des appartements, avec près des deux tiers du parc. Les logements ermontois restent cependant relativement grands, avec une sur-représentation des T3-T4, et une sous représentation des T1-T2, ce qui nuit à l'implantation des jeunes actifs.

### Taille des résidences principales en 2011 (source : INSEE, RP 2011)

	Ermont	CA Val et Forêt	Val-d'Oise	Île-de-France	France métropolitaine
% résidences principales 1 et 2 pièces	16%	13%	18%	32%	18%
% résidences principales 3 et 4 pièces	60%	54%	52%	46%	46%
% résidences principales 5 pièces et +	24%	33%	31%	22%	36%

#### REMARQUE:

Notons que Ermont a intégré la Communauté d'Agglomération Val Parisis en 2016.

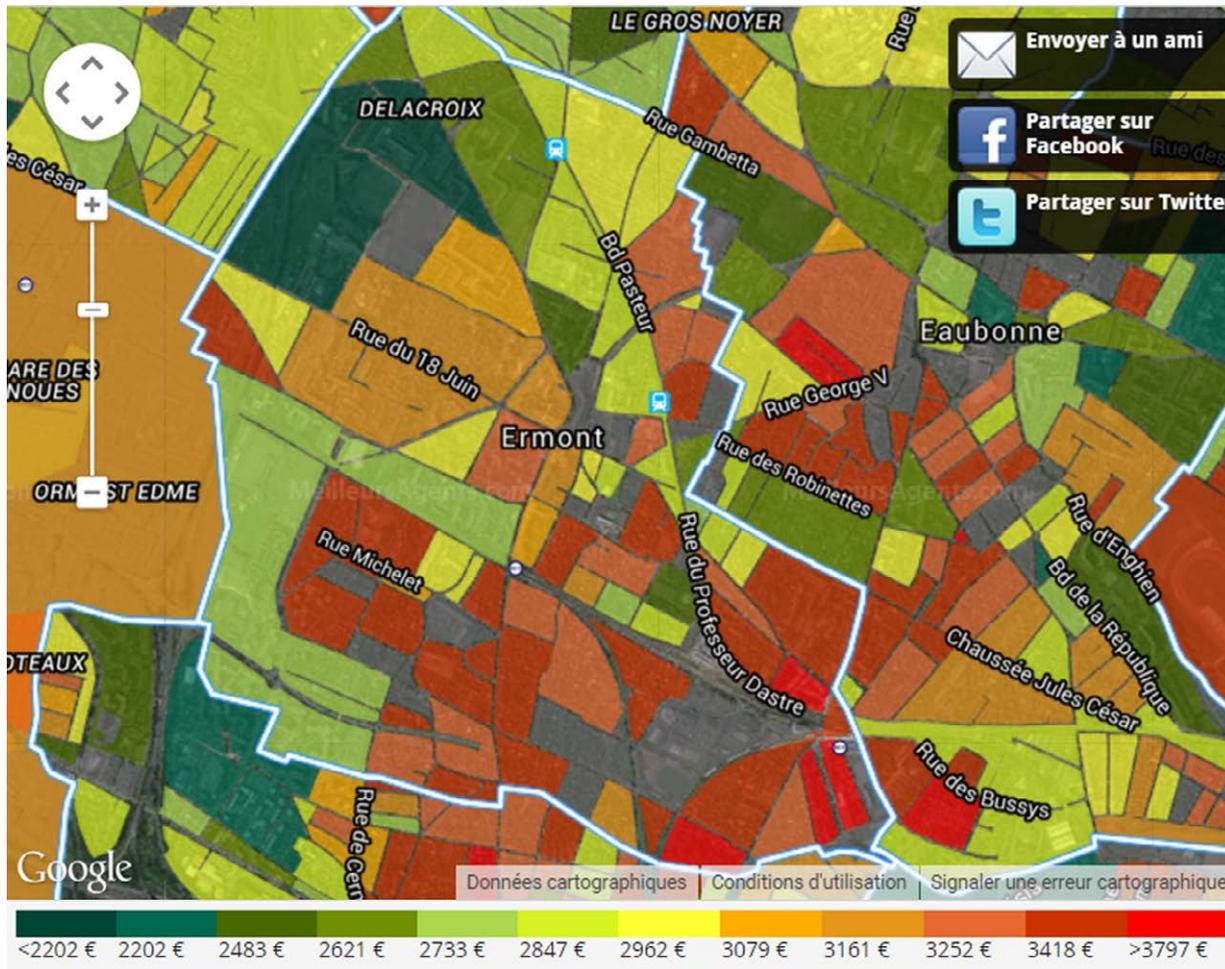
#### ENJEUX :

Développer l'offre de logements T1-T2 afin de diversifier le parc de logement ermontois, de favoriser sa rotation et d'attirer des jeunes actifs.

Les critères de taux de logement sociaux étant respectés, orienter l'offre des T3-T4 vers l'accession à la propriété pour maintenir les familles sur le territoire.

# HABITAT

## STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS



Source : www.meilleursagents.com - Juin 2015

	Prix m <sup>2</sup> bas	Prix m <sup>2</sup> moyen	Prix m <sup>2</sup> haut
<b>Prix m<sup>2</sup> appartement</b> Indice de confiance : 5 sur 5	2 030 €	<b>2 707 €</b>	4 061 €
<b>Prix m<sup>2</sup> maison</b> Indice de confiance : 5 sur 5	2 525 €	<b>3 366 €</b>	5 050 €

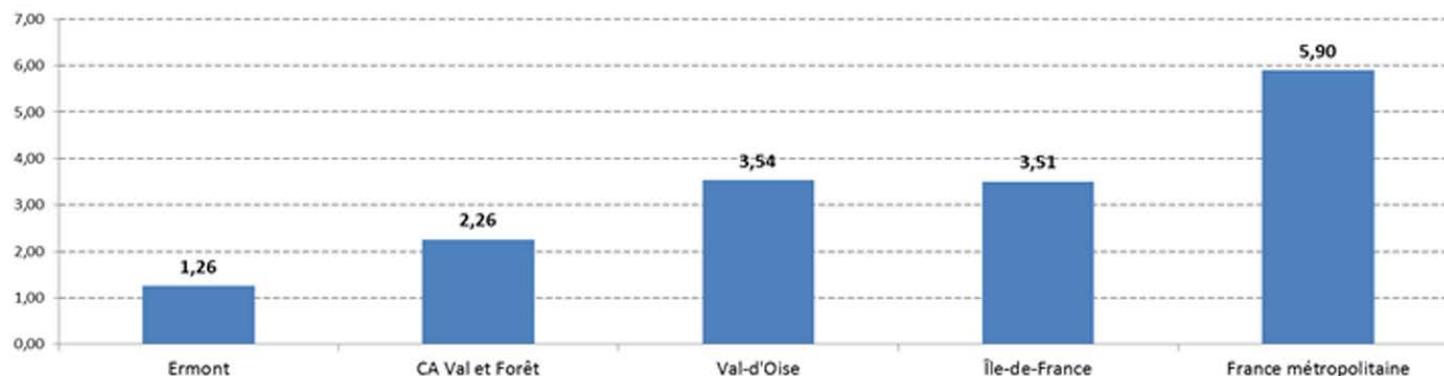
### Des niveaux de prix très variables selon les quartiers

L'offre immobilière est très hétérogène à Ermont. Les prix varient du simple au double selon les quartiers, que ce soit pour les appartements ou pour les maisons.

# HABITAT

## BESOIN EN LOGEMENTS

Indice de construction pour 1000 habitants entre 1999 et 2011 (sources : SITADEL 2014 ; INSEE, RP 2011)



**Le point mort\* 1999-2011 exprimé en logements / an (sources : INSEE, RP 2011 ; SITADEL 2014)**

	Ermont	
A	Besoins liés au desserrement des ménages 1999-2011 - exprimé en annuel	47
B	Renouvellement du parc 1999-2011 - exprimé en annuel	18
C	Variation des logements vacants 1999-2011 - exprimé en annuel	-18
D	Variation des résidences secondaires 1999-2011 - exprimé en annuel	-6
E=A+B+C+D	<b>Point mort 1999-2011 - exprimé en annuel</b>	42
F	Construction neuve 1999-2010 inclus (SITADEL) - exprimé en annuel	35
	% de la construction neuve ayant uniquement servi à répondre aux besoins du point mort 1999-2011	121%
G=E+F	<b>Effet démographique 1999-2011 - exprimé en annuel</b>	-7

### Un niveau de construction trop faible pour maintenir la population communale

Pour compenser les besoins liés à la diminution de la taille des ménages (dessalement) et dans une moindre mesure les démolitions/sorties du parc, il aurait fallu construire 42 logements par an entre 1999 et 2011 pour maintenir la population (point mort\*).

Or, seulement 35 logements par an en moyenne ont été construits sur la période (source : Sitadel). Par conséquent, la population a baissé malgré la récupération d'une partie du parc vacant et des résidences secondaires à des fins de résidence principale.

La vacance et les résidences secondaires ayant aujourd'hui atteint un niveau plancher, ce report n'est plus possible.

# HABITAT

## APPROCHE RÉTROSPECTIVE : BESOIN EN LOGEMENTS

	Tendance longue 1990-2011			Tendance récente 2006-2011		
	1990	1990- 2011 (21 ans)	2011	2006	2006- 2011 (5 ans)	2011
Population	27 947	-0,11%	27 304	28 074	-0,56%	27304 (Insee)
dont solde naturel		0,92%	5 256		0,87%	1 196
dont solde migratoire		-1,03%	-5 899		-1,43%	-1 966
Taille moyenne des ménages	2,65		2,39	2,44		2,39
Var/an de la taille moyenne des ménages		-0,49%			-0,37%	
Logements vacants	480	0,23%	504	414	3,99%	504
RS et occasionnels	205	-5,79%	59	72	-3,99%	59
	Global	par an	par an / 1000 hab	Global	par an	par an / 1000 hab
Construction neuve	1 026	49	1,79	66	13	0,48
Effet démographique	-273	-13	-0,48	-319	-64	-2,34
Point mort	1 299	62	2,27	385	77	2,82
taux renouvellement parc total			0,12%			0,17%

### Une population en baisse depuis 2006

Entre 2006 et 2011, la population communale a diminué de 0,56% en moyenne par an, en raison d'un solde migratoire nettement négatif (-1,43%), signifiant que la commune d'Ermont a enregistré davantage de départs que d'arrivées d'habitants sur cette période.

Le nombre d'habitants avait à l'inverse augmenté entre 1990 et 2006 (+0,45%), ce qui permet de réduire le déclin démographique sur un temps plus long, entre 1990 et 2011 (-0,11% en moyenne par an).

Entre 2006 et 2011, Ermont a enregistré la construction de 13 nouveaux logements en moyenne par an. Un nombre de logements insuffisant pour empêcher un déclin démographique, comme le montre le chiffre associé à l'effet démographique (-64). D'après le calcul du point mort, il aurait fallu construire en moyenne 77 logements par an pour maintenir le nombre d'habitants à un niveau équivalent entre 2006 et 2011.

Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

## Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

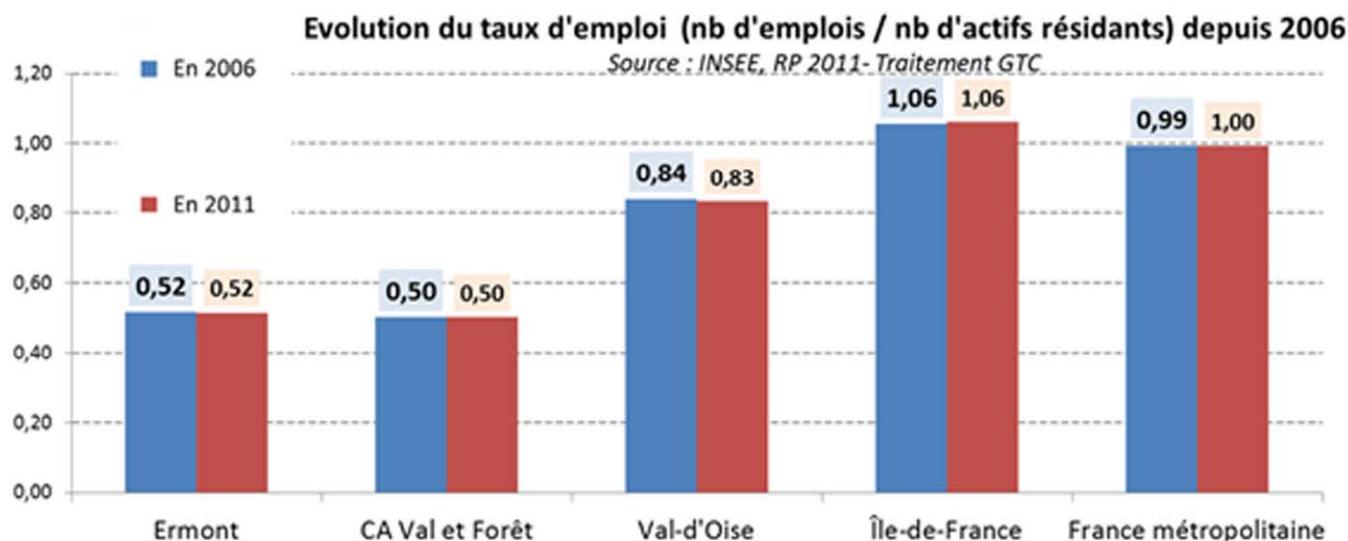
Exercice de prospective

Glossaire



# ACTIVITÉS ET TISSU ÉCONOMIQUE

## LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

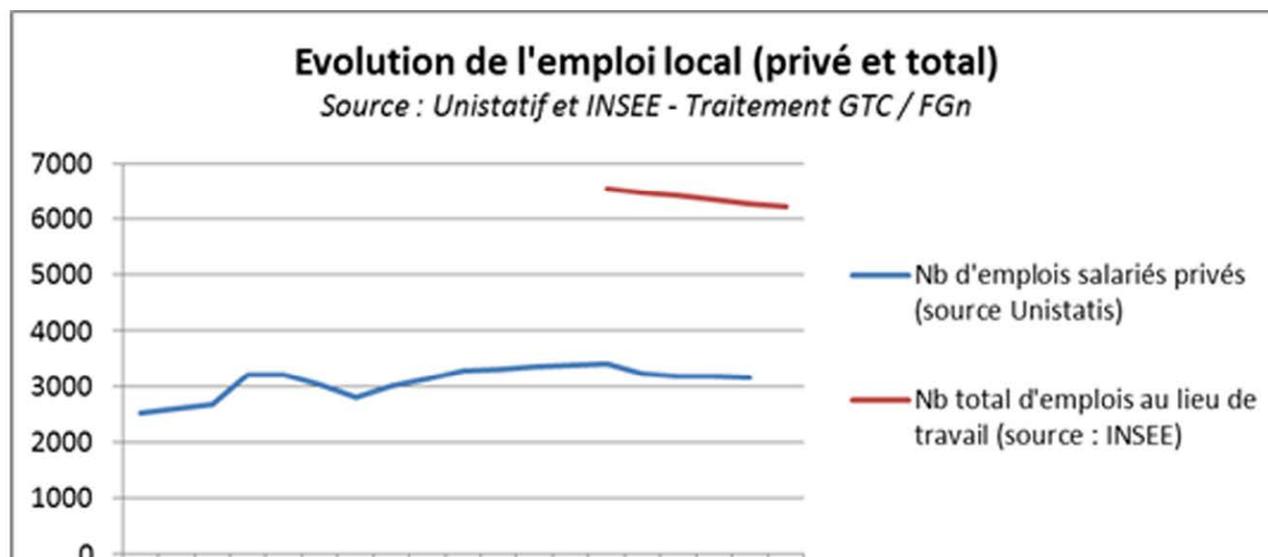


### Une commune à forte dominante résidentielle

Le nombre d'emplois proposés à Ermont est deux fois moins important que le nombre d'actifs résidents sur la commune. Cet état de fait rend Ermont dépendant des bassins d'emplois extérieurs que représentent Paris et la petite couronne.

### Une diminution du nombre d'emplois

Après une période de légère croissance au début des années 2000, le nombre d'emplois proposés sur la commune tend à nouveau à diminuer à un rythme plus rapide que dans la communauté d'agglomération ou le département (avec des diminutions respectives de -1,09%, -0,34% et -0,07% sur la période 2006-2011).



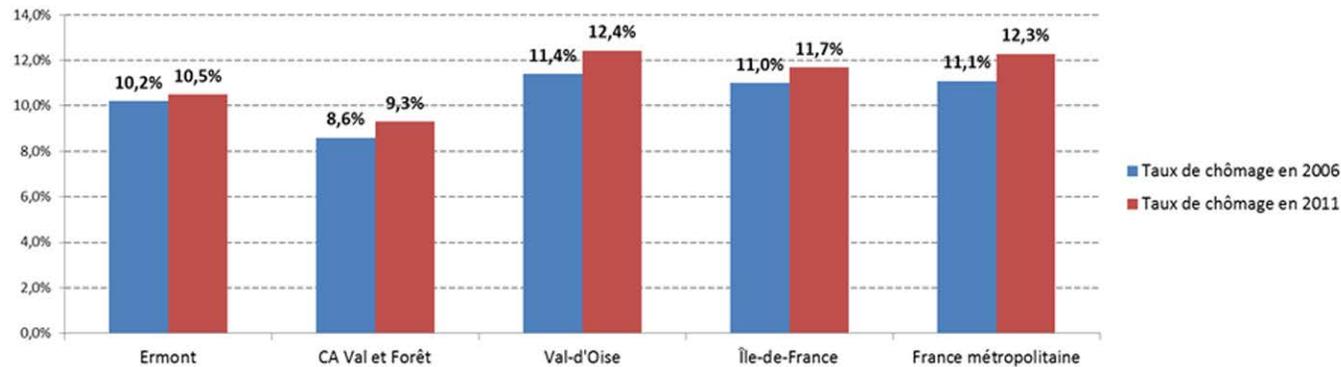
### ENJEUX :

Les 4 gares d'Ermont permettent une affirmation de la vocation résidentielle de la ville. Il faut cependant veiller à ce que le décrochage entre les dynamiques de l'emploi et du logement ne soient pas trop importantes.

# ACTIVITÉS ET TISSU ÉCONOMIQUE

## LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

Taux de chômage en 2006 et 2011 (source : INSEE, RP 2011)

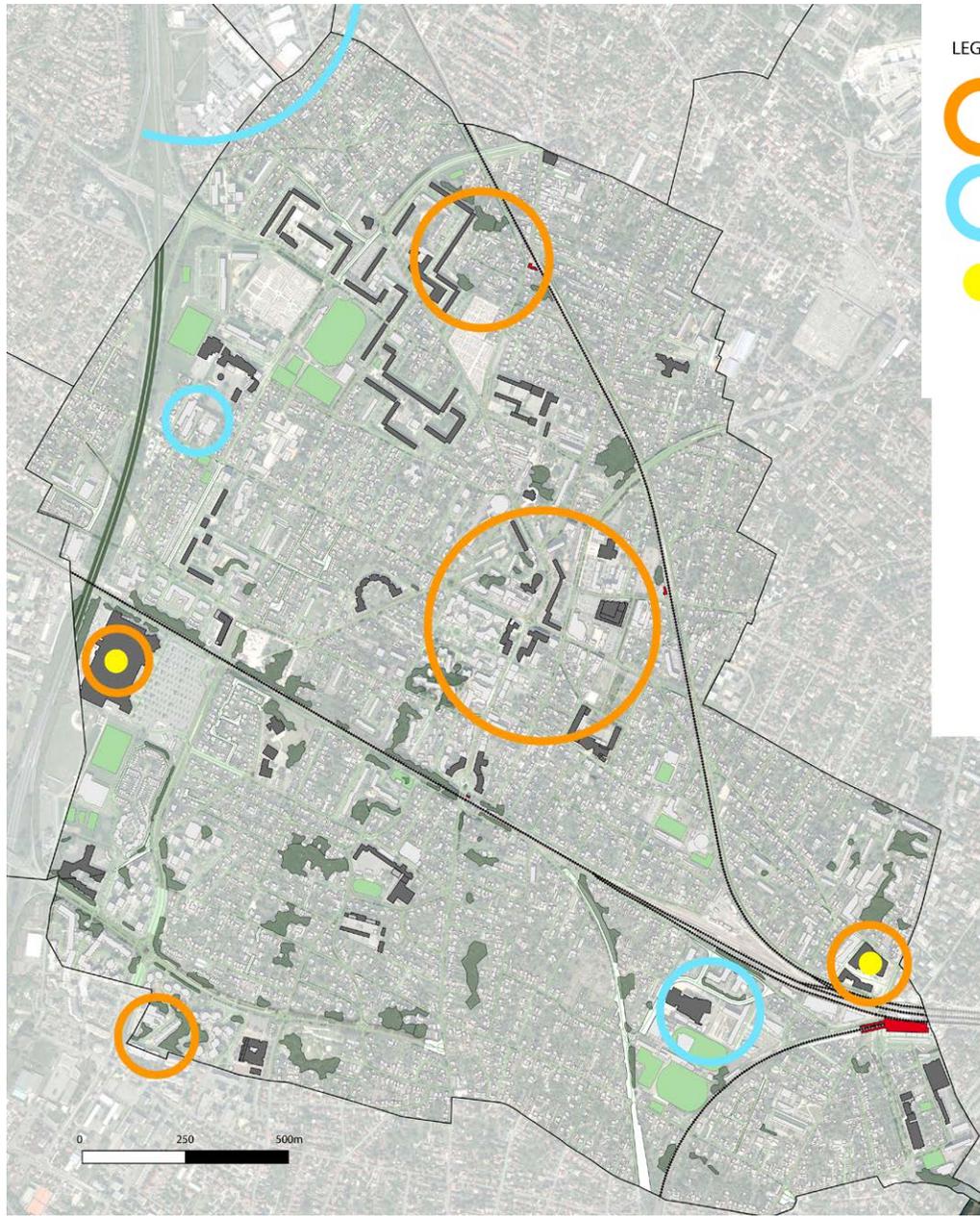


### Un taux de chômage contenu mais en hausse

La vocation résidentielle d'Ermont fait que la plupart des actifs travaillent hors du territoire, ce qui contribue à maintenir un taux de chômage inférieur aux taux départementaux et régionaux. Ce taux reste cependant plus élevé que dans le reste de la Communauté d'Agglomération.

# ACTIVITÉS ET TISSU ÉCONOMIQUE

## LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE



LEGENDE : Commerces et activités

-  Polarité commerciale de proximité
-  Zone d'activité
-  Supermarché

### Le commerce comme principal secteur d'activité

Les principaux pôles d'attractivité ermontois sont les différents secteurs de commerces, bien localisés sur le territoire. La principale polarité est le centre-ville, où l'on retrouve le plus grand nombre de commerces.

Ceux-ci regroupent les commerces de proximité, de service, et moins souvent d'équipement à la personne.

On peut également noter la présence d'un marché, deux fois par semaine, qui attire une clientèle bien plus large que celle des ermontois.

D'autres pôles commerciaux peuvent être identifiés, près des gares, des supermarchés, et de certains quartiers d'habitat disposant de commerces de proximité en rez-de-chaussée.

Cette organisation en centralités favorise une certaine synergie entre les commerces, qui est aussi stimulée par la présence d'équipements à proximité.

On notera aussi que cette forme d'organisation limite la dispersion de l'affichage publicitaire sur l'espace public qui se retrouve sur les principaux axes et entrées de ville depuis l'A115 (Avenue du président George Pompidou, rue du Stand, place de la libération...)

### Le commerce comme principal secteur d'activité

L'activité ermontoise est principalement concentrée dans le secteur Dautry, où l'on retrouve la clinique Claude Bernard, le centre informatique de la SNCF, le siège de la GMF et de Vinci. L'activité est également présente ponctuellement, avec des garages ou de l'artisanat par exemple.

On notera également la présence d'une importante zone d'activité économique (ZAE des frères Lumières) en limite au nord d'Ermont sur les communes de Plessis-Bouchard

### ENJEUX :

- Conforter et renforcer le rôle du commerce comme moteur de l'attractivité et de l'économie ermontoise.
- Améliorer les liens entre les secteurs d'activité et d'habitat.



Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

**Équipements**

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

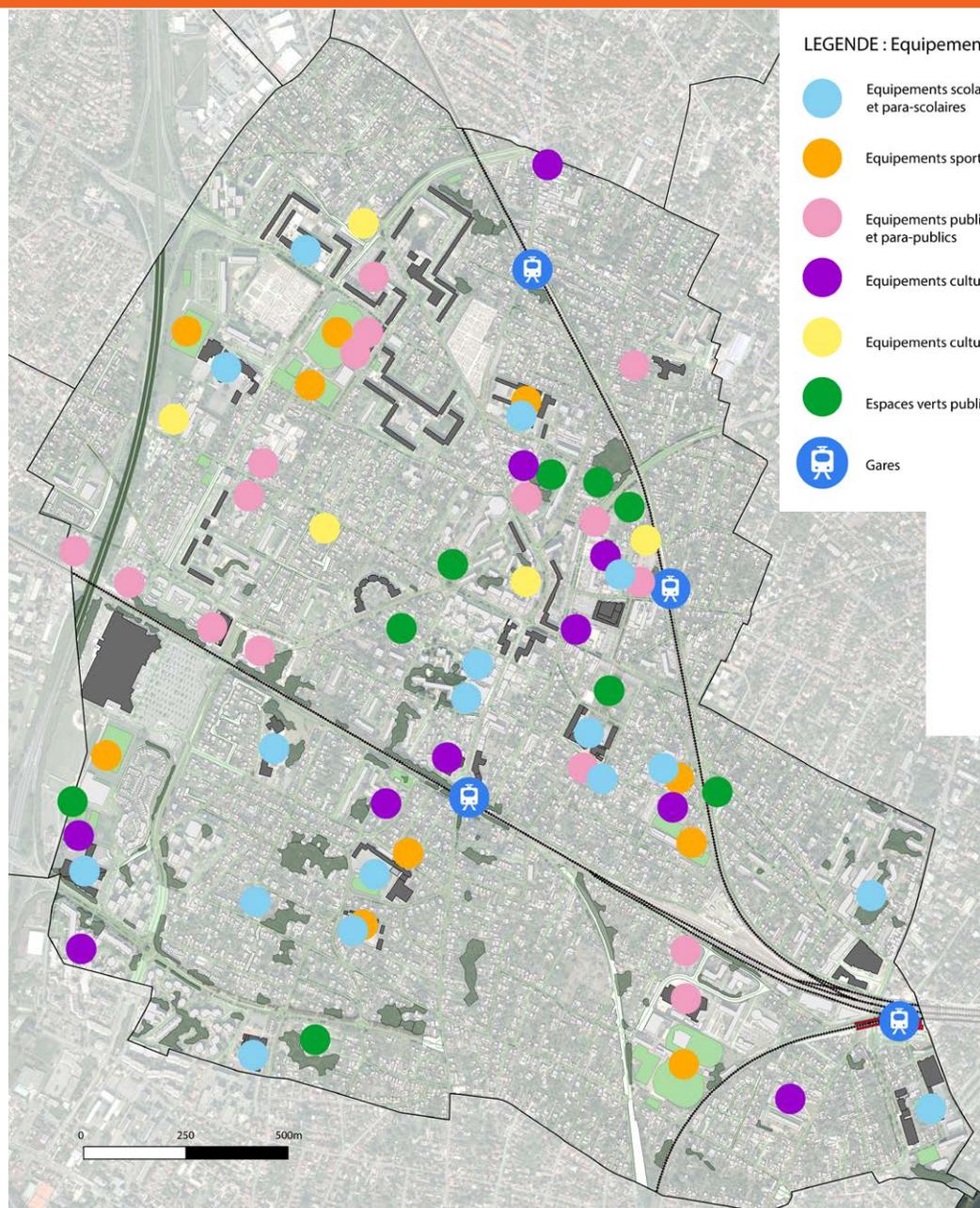
Exercice de prospective

Glossaire



# ÉQUIPEMENTS

## UNE OFFRE ABONDANTE ET RÉPARTIE SUR TOUT LE TERRITOIRE



### LEGENDE : Equipements

- Equipements scolaires et para-scolaires
- Equipements sportifs
- Equipements publics et para-publics
- Equipements culturels
- Equipements culturels
- Espaces verts publics
- Gares

### Un bon niveau d'équipement

Compte tenu de l'importance de sa population, Ermont possède un bon niveau d'équipements dans de nombreux domaines : des équipements scolaires et périscolaires, des équipements sportifs, de loisirs, de services publics, culturels et culturels, ainsi que des espaces verts publics.

### Des équipements répartis sur la totalité du territoire

Les équipements sont assez bien répartis sur le territoire. Le manque de liaisons urbaines sécurisées nuit partiellement à leur accessibilité, en particulier par les déplacements actifs.

### Des équipements qui participent peu à la structuration de l'espace public

A l'exception de la gare Ermont-Eaubonne et du marché, et malgré leur nombre, les équipements ermontois ne donnent que partiellement du sens aux espaces publics qui les bordent. On observe peu de parvis, places ou placettes qui permettraient de mettre en scène l'équipement et de qualifier les lieux.

Cette valorisation des équipements et de leurs abords permettrait d'envisager de renforcer leur « effet » repère ou signal dans la ville, de sécuriser leurs abords et de proposer des lieux d'expression collective et de vivre ensemble.

### Les équipements de santé et médico-sociaux

La ville d'Ermont a créé deux Maisons de santé pluridisciplinaires depuis 2014, des structures basées sur le quartier des Chênes et le quartier des Espérances.

La clinique Claude Bernard a par ailleurs été réhabilitée pour une capacité doublée pour les naissances ( 2000 berceaux ), tandis que son service d'urgences a été refait. Un service d'addictologie est quant à lui présent en centre-ville.

Les professionnels de la santé (infirmiers, médecins, kiné, dentistes, sages-femmes) appliquent les tarifs de secteur 1.

### ENJEUX :

- Harmoniser et optimiser la présence d'équipements sur la ville ;
- Faciliter la lisibilité et l'interconnexion des différents équipements ;
- Mettre en valeur les équipements au sein de la trame urbaine ;
- Permettre l'évolution et l'adaptation des équipements au développement de la commune ;
- Assurer une bonne adéquation entre les équipements de santé et les besoins futurs

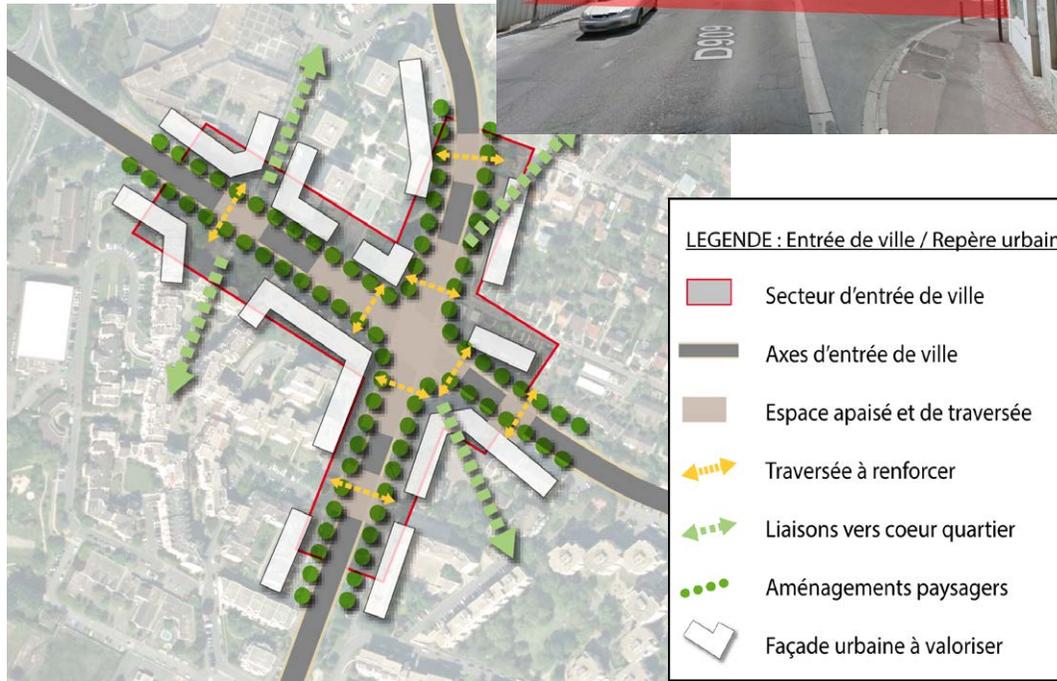
# ÉQUIPEMENTS

## UNE OFFRE ABONDANTE ET RÉPARTIE SUR TOUT LE TERRITOIRE



### **Ermont - Eaubonne :**

La placette devant le centre commercial crée une respiration dans un secteur dense et animé, avec une mise en scène du secteur de la gare depuis Eaubonne.



### **Valoriser les entrées de ville en tant que repère urbain :**

Principe de valorisation d'une entrée de ville et de quartier (Schéma ci-contre)

- Apaiser les flux
- Faciliter les traversées et leur lisibilité
- Valoriser les façades urbaines et leurs abords
- Renforcer les liaisons vers les coeurs de quartier et les équipements.

L'entrée de ville est la première image que donne la ville d'elle-même. Elle est un élément structurant de l'espace public.

Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Équipements

**Mobilités**

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Exercice de prospective

Glossaire

**DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (p.81)**

**HIÉRARCHISATION DU RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS (p.82)**

**INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT (p.83)**

**LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE (p.84)**

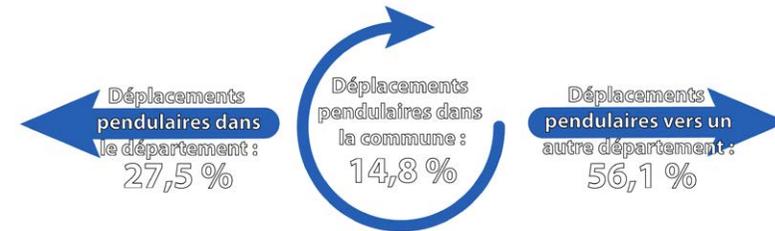
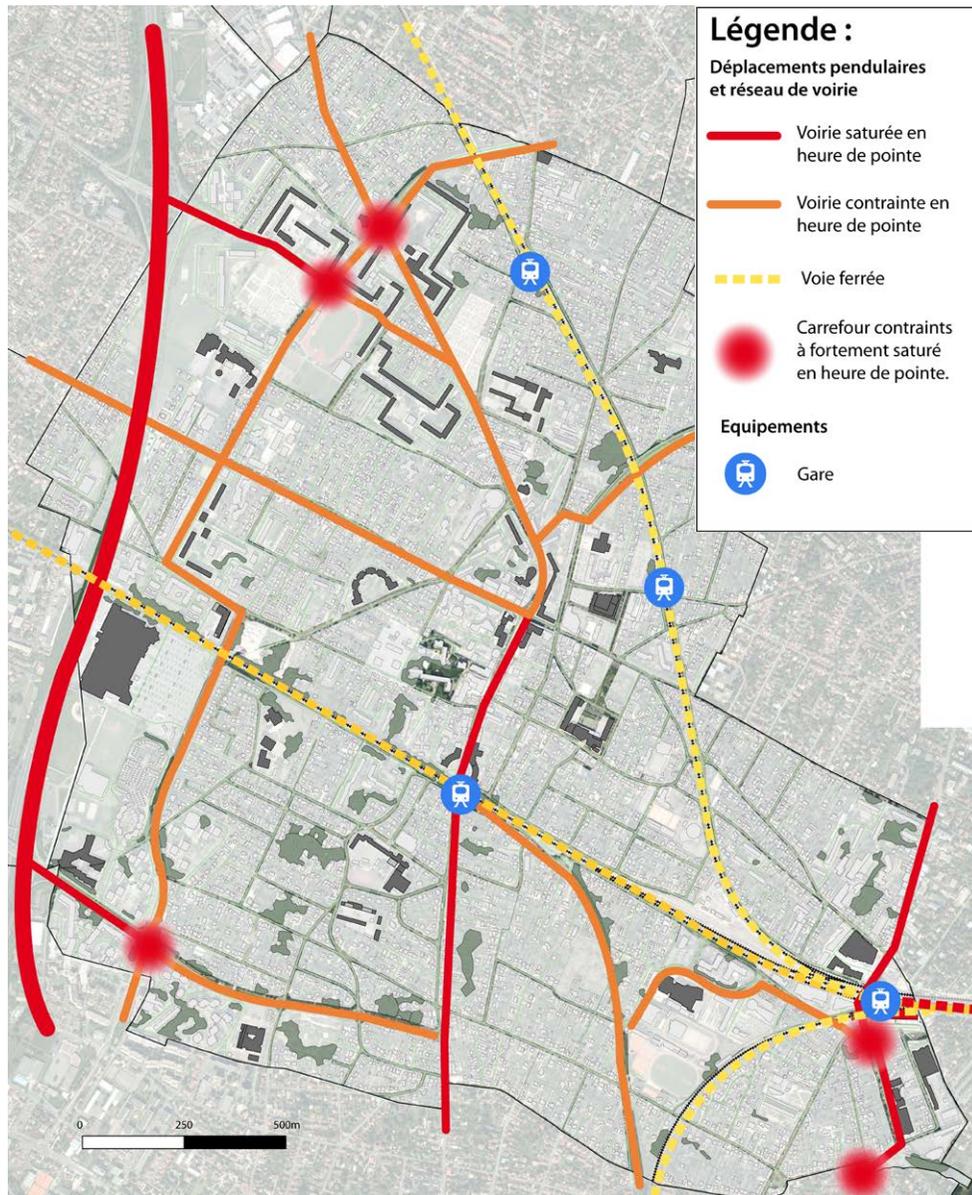
**LES MODES ACTIFS (p.85)**

**LES CHEMINEMENTS ERMONTOIS (p.87)**



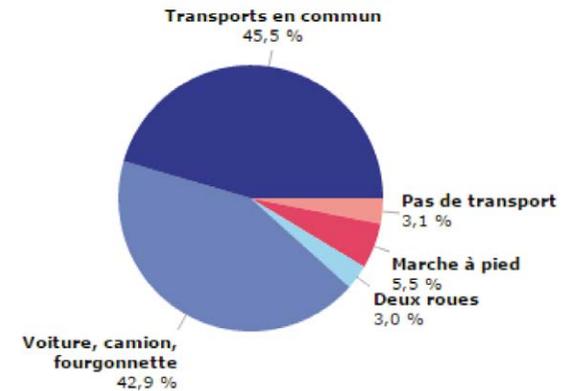
# MOBILITÉS

## DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



En 2012, moins de 15% des travailleurs ermontois travaillent dans la commune, alors que 27,5% d'entre eux doivent se déplacer dans une autre commune du département et 56% hors du département. L'emploi ermontois est donc fortement dépendant des pôles d'emploi extérieurs, Paris en tête.

Part des moyens de transport utilisés par les ermontois pour se rendre sur leur lieu de travail, en 2012 :



Source : INSEE, RP2012

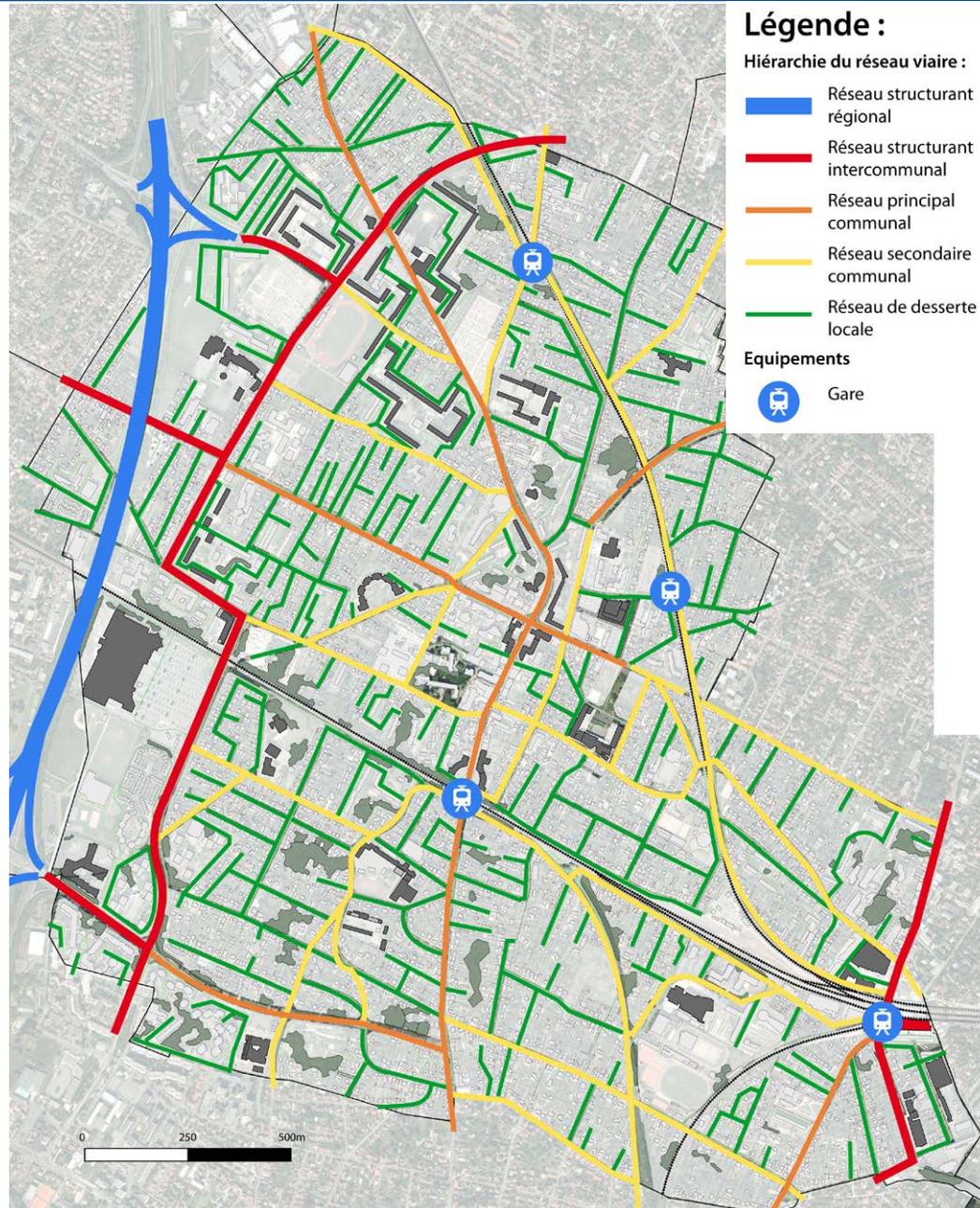
Les transports en commun sont le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre sur le lieu de travail avec 45,5% des déplacements, suivis de près par la voiture, avec 42,9%. La forte utilisation de véhicules personnels engendre des points de congestion du trafic aux heures de pointe.

### ENJEUX :

- Localiser les principaux flux pendulaires des ermontois pour pouvoir proposer des itinéraires alternatifs sécurisés favorisant les déplacements doux et le report modal.

# MOBILITÉS

## HIÉRARCHISATION DU RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS



### Des coupures importantes à l'est et à l'ouest du territoire

Le territoire d'Ermont présente deux coupures urbaines importantes : l'autoroute A115 à l'ouest et deux voies ferrées à l'est et au centre de la commune. Les traversées permettant de franchir ces coupures sont peu nombreuses et souvent contraintes, particulièrement aux heures de pointe.

On peut également noter que des passages souterrains piétons et cyclables permettent de franchir les voies ferrées.

### Un réseau structurant cohérent mais peu lisible

Les principaux axes ermontois sont la D401 et la D909 qui traversent la commune sur un axe nord/sud et sont identifiés comme des axes importants du réseau de desserte intercommunal par le PLD. Vient ensuite la D192, elle aussi orientée nord/sud, et qui dessert le centre-ville de la commune.

### Une desserte des quartiers favorable aux déplacements doux

La desserte locale des différents quartiers ermontois se fait par un réseau de rues et de venelles peu larges, comportant un nombre important d'impasses et de sens uniques.

Ces caractéristiques sont propices à un apaisement des vitesses de circulation et au développement des déplacements doux. Les impasses gagneraient ainsi à être prolongées par un réseau de cheminements piétons et/ou cyclables.

### ENJEUX :

- Hiérarchiser le réseau de voirie actuel pour améliorer sa cohérence et la lisibilité des voiries structurantes.
- Aménager les voiries structurantes et de desserte locale en privilégiant le partage de tous les modes de déplacements.

# MOBILITÉS

## INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT



La ville d'Ermont dispose, sur son territoire, d'une offre de stationnement public en voirie de 6 488 places. Dense, cette offre est complétée par plusieurs parkings publics, proposant 317 places supplémentaires.

Au abords des gares, différents parcs relais proposent en plus :

- 865 places (payantes) à la gare Ermont-Eaubonne,
- 41 places (gratuites) à Cernay,
- 200 places (gratuites) à Ermont-Halte,
- 50 places (gratuites) à Gros-Noyer-Saint-Prix.

L'offre est clairement déficitaire sur certain pôles malgré les nombreuses places. On observe une saturation importante des parcs de stationnement et des voiries entourant les principaux pôles d'attraction que constituent le centre ville ou les gares. Rappelons qu'une large part des usagers viennent des communes voisines.

Une étude de circulation sur la commune révèle également que le taux de rotation dans ces zones est faible et que la réglementation est globalement peu respectée.

Concernant le stationnement des cycles, au moins un abri à vélo est disponible à chacune des gares, mais ceux-ci sont peu sécurisés.

### ENJEUX :

- Réorganiser et clarifier l'offre de stationnement afin de rationaliser les espaces qui lui sont dédiés et les usages qui en sont fait.
- Utiliser le stationnement comme levier pour promouvoir le report modal et les déplacements actifs, notamment vers les pôles de gare.
- Favoriser les stationnements respectueux de l'environnement en limitant l'imperméabilisation des sols.

# MOBILITÉS

## LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE



### Une excellente connexion au réseau ferré

Ermont dispose d'un réseau de transport particulièrement développé. Son territoire compte quatre gares desservies par trois lignes :

- La ligne de RER C, reliant Pontoise à Paris, puis au sud de l'agglomération. Elle dessert les gares de Cernay et Ermont-Eaubonne.
- La ligne de transilien H, reliant Pontoise à la gare du Nord. Elle dessert toutes les gares de la commune.
- La ligne de Transilien J, reliant la Gare de Ermont-Eaubonne à la gare Saint-Lazare.

La gare Ermont-Eaubonne génère un important trafic de voyageurs au quotidien, en raison d'une desserte effectuée par 3 lignes distinctes (RER C et Transiliens H et J). La gare est desservie côté Nord par la RD 909 qui la relie directement à la commune d'Eaubonne. Côté Sud, la gare se trouve à la confluence de deux voies importantes que sont la rue de la Gare allant vers Sannois et la rue du Grand Gril allant vers le boulevard de l'Entente et la commune de St-Gratien. L'espace public autour de la gare n'est pas très important en termes de superficie, si bien que la gare se trouve à proximité directe d'habitations pavillonnaires et n'est pas sans nuisances sonores pour les riverains.

### Une desserte par les bus dense mais peu lisible

Le réseau de bus ermontois est particulièrement dense, avec 10 lignes desservant le territoire depuis ses gares. Une large partie des ermontois est ainsi à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt de bus. Cette offre abondante souffre cependant d'une complexité due à la multiplication des lignes secondaires et d'horaires particuliers. Une refonte est actuellement en cours afin d'améliorer les temps de parcours et d'aller vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

### Une bonne accessibilité qui peut encore être améliorée

Si les gares d'Ermont bénéficient toutes de normes d'accès aux personnes à mobilité réduite, ce n'est pas toujours le cas pour les voiries qui les desservent.

Les cheminements piétons et cyclables sont également peu aménagés et rares, ce qui ne favorise pas le report modal et la pratique des déplacements actifs.

### ENJEUX :

- Conforter la part modale des transports collectifs dans les déplacements des ermontois.
- Améliorer l'accessibilité aux PMR et aux modes de déplacements actifs, afin d'augmenter le report modal vers les transports en commun.

# MOBILITÉS

## LES MODES ACTIFS



### Un réseau cyclable discontinu et peu développé

La présence de nombreuses gares, d'un pôle de commerces de proximité et l'absence de dénivelé font d'Erment un territoire au fort potentiel cyclable. Le réseau cyclable existant est pourtant limité. Concentrées dans le nord de la commune, les pistes et bandes cyclables longent les principaux axes menant au centre-ville et ne sont pas reliées entre elles.

Un schéma directeur de circulation douce a été adopté à l'issue d'une étude de circulation sur la commune. Celui-ci est moins dense, mais plus lisible que celui envisagé dans le PLD de l'Agglomération de Val Parisis qui a disparu en 2016 pour intégrer la nouvelle Agglomération du Val Parisis.

Un nouveau schéma est en cours d'élaborations à l'échelle de l'Agglomération du Val Parisis, un document prenant en compte les orientations du PDUIF.

Il est prévu à cet effet un schéma régional des circulations favorisant les continuités des pistes cyclables.

La commune d'Erment travaille en concertation avec la communauté d'Agglomération pour étudier des liaisons possibles dans le cadre du plan de circulation douce.

La continuité des pistes est envisagée à court terme. En revanche, les liens entre les gares ne sont envisagés qu'à long terme et de nombreux équipements scolaires et publics ne sont pas reliés au réseau.

### Des stationnements insuffisants

Le développement de stationnements spécifiques est primordial pour favoriser le développement de la pratique cyclable.

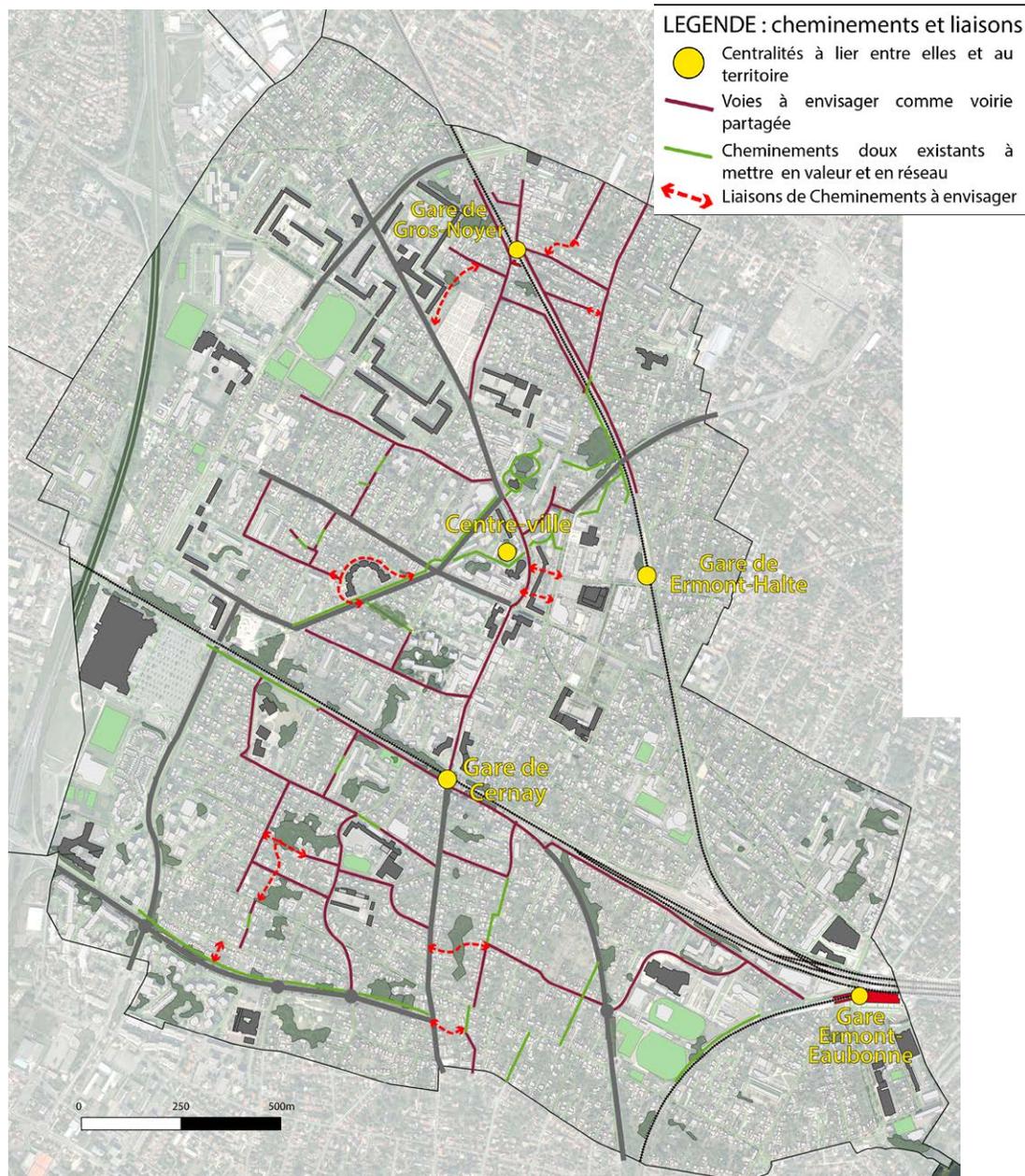
Le plan local de déplacement identifie cette thématique comme un enjeu pour le territoire et propose une typologie de stationnement en fonction des usages attendus.

### ENJEUX :

- Promouvoir la pratique cyclable en reliant entre elles les centralités, les coeurs de quartiers et les équipements.
- Mettre en cohérence les schémas de circulation douce de la commune et du PLD et envisager des tracés indépendants des grands axes de circulation.
- Renforcer l'infrastructure de stationnement pour les vélos, en proposant des stationnements adaptés aux usages (stationnement sécurisés près des gares, arceaux simples près des commerces...)

# MOBILITÉS

## LES MODES ACTIFS



### La marche à pied : un mode de déplacement pertinent à Ermont

La présence de centralités commerciales et de transports à proximité de secteurs d'habitation fait de la marche un mode de déplacement pertinent à Ermont. Le centre-ville et la gare d'Ermont-Eaubonne offrent des exemples de zones où les déplacements piétons sont pertinents mais contraints.

Les aménagements faits dans ce sens sont améliorables :

- Cohérence et mise en valeur des cheminements,
- Apaisement de la vitesse et des voiries,
- Création de plateaux piétons...

Le PLD incite ainsi à faire du territoire intercommunal un territoire «marchable», favorisant ce mode de déplacement actif, en détaillant un certain nombre de mesures, notamment à Ermont.

### Des cheminements existants à créer et mettre en valeur

Des cheminements piétons existent à Ermont, mais sont peu mis en valeur et les discontinuités sont nombreuses. Celles-ci empêchent les trajets directs et obligent à emprunter les grands axes, bruyants et peu sécurisants, décourageant la marche.

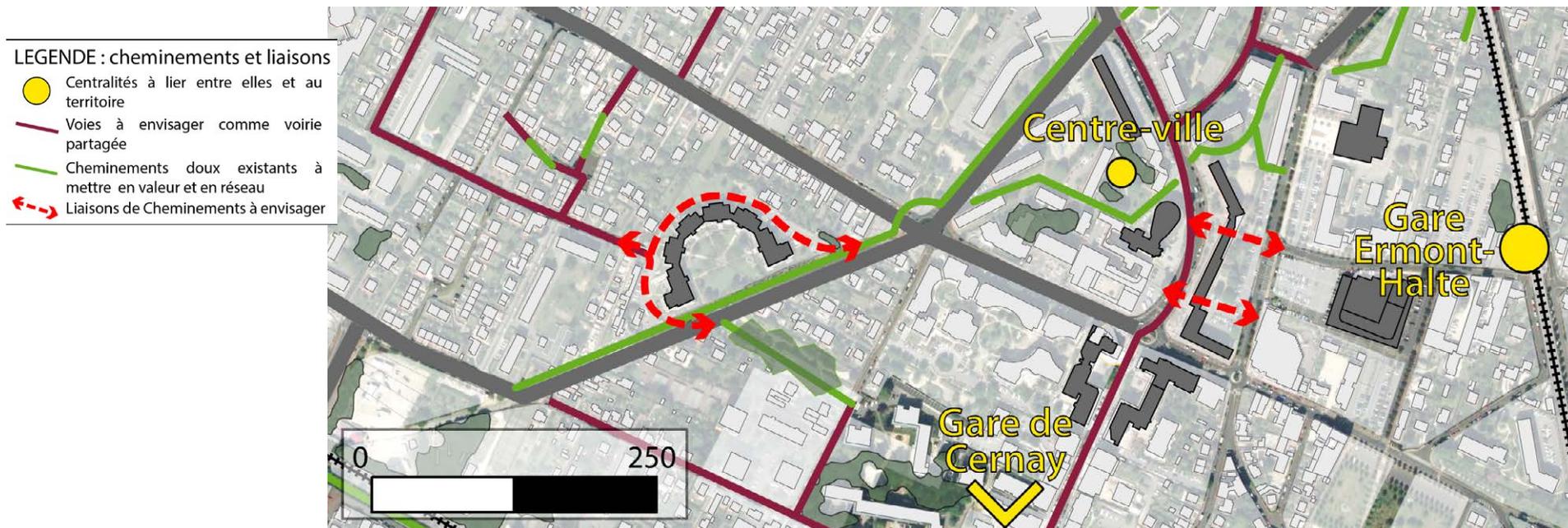
La création de cheminements directs, continus et séparés des grands axes permettrait le développement de ce mode de déplacement.

### ENJEUX :

- Promouvoir la marche à pied dans le cadre des déplacements courts du quotidien et pour favoriser le report modal vers les transports en commune notamment.
- Développer et mettre en valeur un réseau de cheminements piétons reliant entre elles les centralités, les coeurs de quartiers et les équipements.
- Constituer des réserves foncières pour procéder à ces aménagements.

# MOBILITÉS

## LES CHEMINEMENTS ERMONTOIS



Le centre-ville d'Ermont tire son attractivité de la présence de commerces de proximité, d'équipements divers et de la proximité de deux gares.

Il n'est toutefois relié au reste du territoire communal que par des axes de circulation imposants et peu propices aux déplacements doux. De nombreux cheminements existent, mais ne sont pas mis en valeur, sont discontinus ou arrêtés, ce qui encourage l'utilisation de la voiture et entraîne une saturation des stationnements.

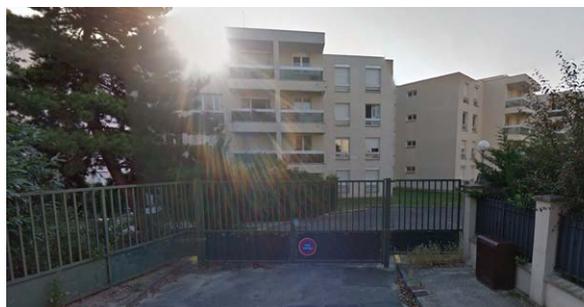


L'allée du Clos Barbier dessert un quartier d'habitat moyennement dense composé de bâti ouvrier du début du siècle.

La taille réduite des voiries et le caractère sinueux de la desserte en font un axe de circulation propice aux déplacements doux.

### ENJEUX :

- Permettre une circulation douce aisée et sécurisée entre les quartiers d'habitat, le centre-ville, ses commerces et les gares.
- Mettre en valeur et relier les zones d'habitat situées à l'ouest du centre-ville.



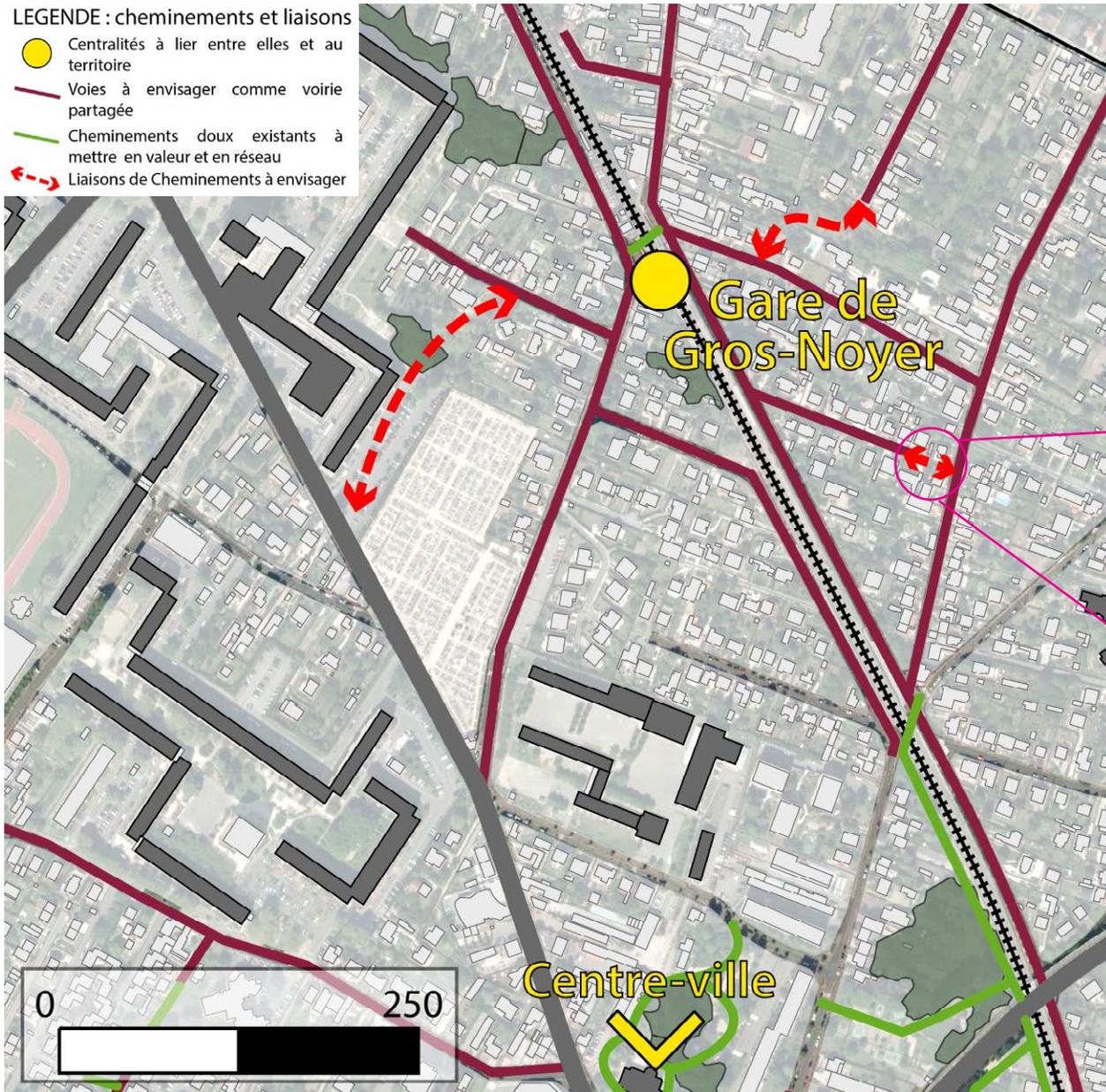
La rue se termine cependant par un portail empêchant le passage vers le centre-ville. Cette contrainte redirige vers les axes majeurs de circulation et décourage les déplacements actifs au profit de la voiture.

# MOBILITÉS

## LES CHEMINEMENTS ERMONTOIS

### LEGENDE : cheminements et liaisons

-  Centralités à lier entre elles et au territoire
-  Voies à envisager comme voirie partagée
-  Cheminements doux existants à mettre en valeur et en réseau
-  Liaisons de Cheminements à envisager



Au nord de la commune, la principale centralité est constituée par la gare de Gros-Noyer Saint-Prix. La desserte de cette gare de proximité est assurée par des voiries étroites où la circulation et le stationnement des véhicules sont fortement contraints. Cet état de fait rend son accessibilité par les déplacements actifs particulièrement pertinents.

Le percement d'accès piétons et/ou cyclables au fond des impasses permettrait de diminuer les distances et le temps nécessaire pour accéder à la gare, rendant ces modes de déplacements compétitifs par rapport à la voiture.



### ENJEUX :

- Améliorer les liaisons entre les quartiers d'habitat et la gare pour favoriser son accès par les déplacements actifs.
- Envisager la création d'emplacements réservés pour permettre la mise en continuité des cheminements.

# MOBILITÉS

## LES CHEMINEMENTS ERMONTOIS



- LEGENDE : cheminements et liaisons**
- Centralités à lier entre elles et au territoire
  - Voies à envisager comme voirie partagée
  - Cheminements doux existants à mettre en valeur et en réseau
  - ↔ Liaisons de Cheminements à envisager

Le sud de la commune, majoritairement résidentiel, abrite un habitat aux formes diverses ainsi que des équipements. Les jardins privés abritent une trame verte constituée d'arbres remarquables et des fonds de jardins très végétalisés. Ce patrimoine d'espaces paisibles qui constitue la ville jardinée reste cependant majoritairement inaccessible.

Les voiries internes aux quartiers sont peu larges, incitent à une vitesse modérée et sont propices aux déplacements actifs, comme le montre l'aménagement de l'allée de la fontaine. Ces déplacements sont toutefois limités par l'absence de lien entre ces voiries et le reste du territoire communal.

L'aménagement et la mise en évidence de cheminements doux orientés est-ouest et nord-sud permettrait ainsi de créer des itinéraires propices à la promenade et à l'appropriation du quartier et de son patrimoine par ses habitants ; voire à des itinéraires alternatifs et sécurisés vers les gares.



Allée de la Fontaine : Exemple de voirie apaisée



Rue d'Aquilon: Un cheminement piéton non mis en valeur

- ENJEUX :**
- Développer et mettre en valeur un réseau de cheminements piétons reliant entre elles les centralités, les coeurs de quartiers et les équipements.
  - Promouvoir les coeurs de quartiers et leurs trames vertes pour permettre leur appropriation par les habitants.



Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

## État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Exercice de prospective

Glossaire

**ANALYSE, CONSOMMATION ET ÉQUILIBRE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (p.93)**

**LE RELIEF (p.94)**

**GÉOLOGIE (p.95)**

**HYDROGÉOLOGIE (p.96)**

**CONTEXTE ET ADAPTATION AU CLIMAT (p.97)**

**HYDROGRAPHIE ET EAU (SDAGE, SAGE, RESSOURCE ET RÉSEAUX) (p.101)**

**BIODIVERSITÉ (p.110)**

**ANALYSE ET SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEU (p.112)**

**LES RISQUES NATURELS ET ANTHROPIQUES (p.124)**

**TRAFIC ROUTIER / NUISANCES SONORES (p.129)**

**SITES ET SOLS POLLUÉS (p.135)**

**QUALITÉ DE L'AIR (p.137)**

**PRISE EN COMPTE DU SRCAE, SDRIF, PCET (p.139)**

**PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE (p.145)**

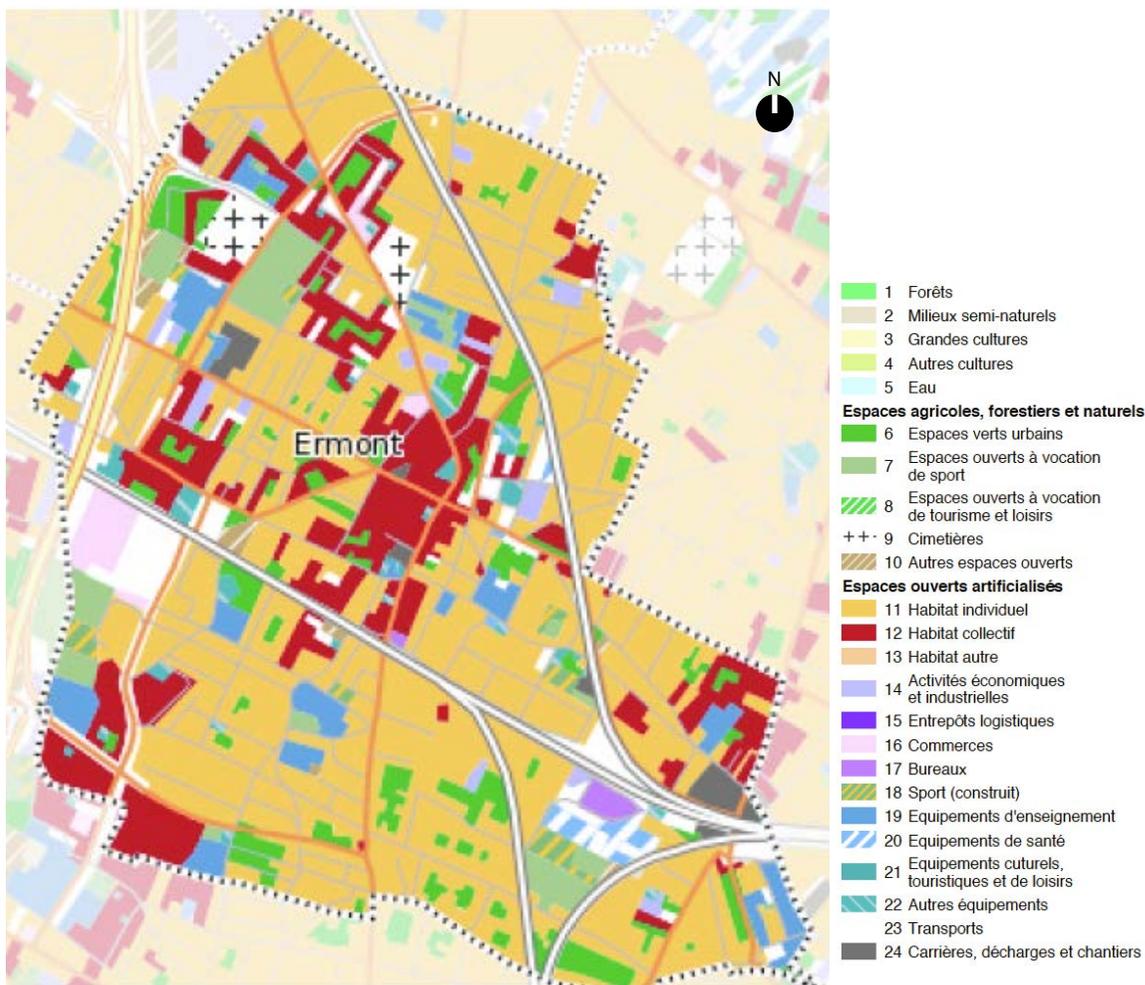
**ÉNERGIE RENOUVELABLES (p.149)**



# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## ANALYSE, CONSOMMATION ET ÉQUILIBRE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Mode d'occupation des sols sur la commune  
(source: IAU Ile-de-France, 2008-2012)



### UN LÉGER REcul DE LA SUPERFICIE DES ESPACES VERTS URBAINS ET SEMI-NATURELS

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France a opéré une approche comparative du Mode d'Occupation des Sols (MOS) entre 2008 et 2012.

Il ressort de cette analyse les occupations du sol majoritaires suivantes :

	Espaces construits et artificialisés	Espaces ouverts artificialisés	Espaces agricoles, forestiers et naturels
<b>2008</b>	363,61 ha	52,13 ha	0,28 ha
<b>2012</b>	366,69 ha	49,11 ha	0,22 ha
<b>Évolution 2008-2012</b>	<b>+ 3,08 ha</b>	<b>- 3,02 ha</b>	<b>- 0,06 ha</b>

Le MOS souligne le caractère résolument urbain d'Ermont, avec une proportion d'espaces construits et artificialisés s'élevant à 87,35% sur le territoire, soit environ 366,69 ha. Les espaces construits artificialisés construits ont observé une progression de + 3,08 ha entre 2008 et 2012.

Représentant seulement 0,05% du territoire, les espaces agricoles (0,06ha) et naturels (0,16 ha) apparaissent comme résiduels sur la commune. Les milieux semi-naturels ont observé un recul de -0,06 ha entre 2008 et 2012.

Déjà peu étendus, les espaces ouverts artificialisés ont connu une diminution de -3,02 ha de leur superficie entre 2008 et 2012. Parmi ces derniers, les espaces verts urbains occupent 28,88 ha, soit une diminution de -0,78 ha par rapport au MOS de 2008.

La superficie des espaces agricoles est restée stable d'une période à l'autre avec 0,06 ha.

### ENJEU

- Préserver voire reconquérir les espaces verts urbains et les milieux semi-naturels

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## RELIEF

### Relief sur la commune d'Ermont



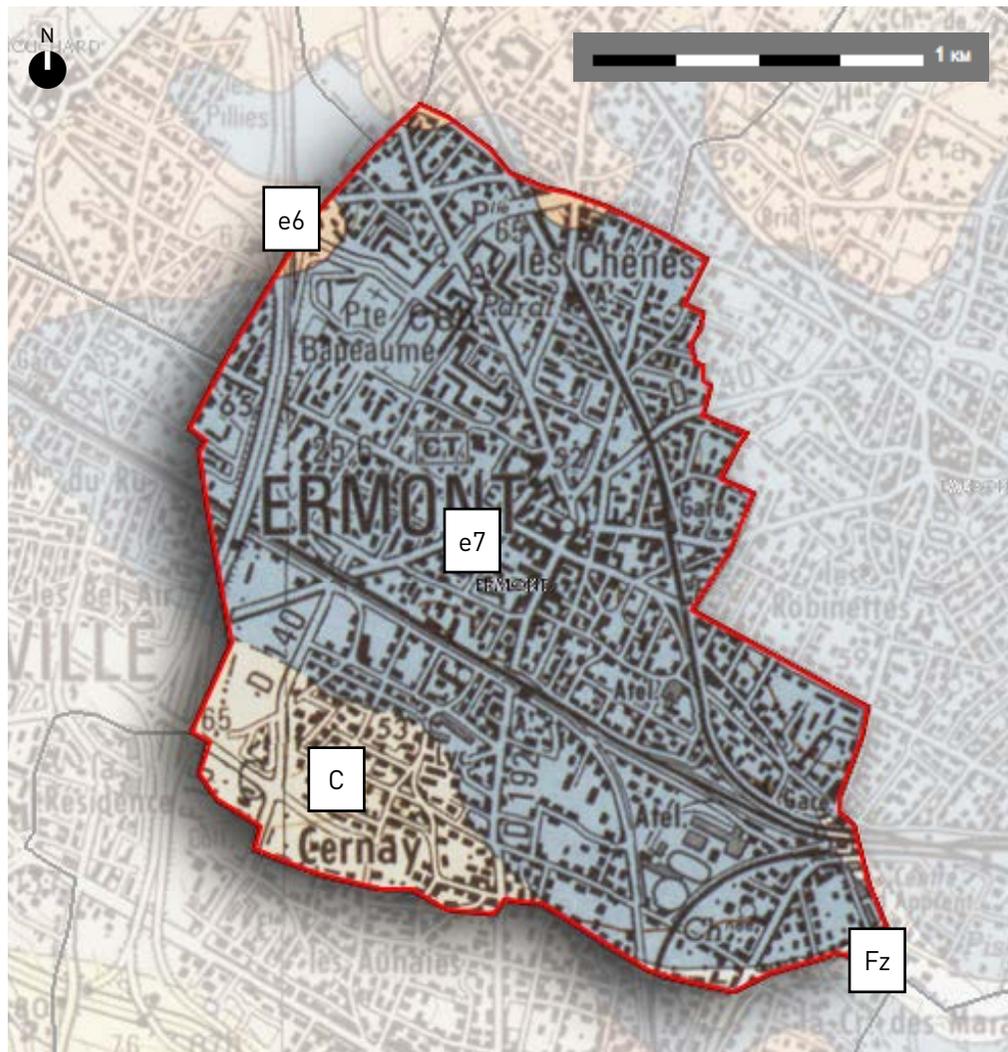
### RELIEF : UN TERRITOIRE PEU CONTRASTÉ

Le territoire d'Ermont ne présente pas de relief marqué. Il est situé sur un plateau situé entre la vallée de la Seine au sud et les contreforts de la forêt de Montmorency.

Les accidents topographiques sont principalement liés aux infrastructures et à leurs franchissements.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT GÉOLOGIE

Extrait de la carte géologique au 1/50 000 (source: BRGM-Infoterre)



## UN PROFIL GÉOLOGIQUE DOMINÉ PAR LES MARNES ET LES ARGILES

Le Val d'Oise appartient entièrement au Bassin parisien. De nombreuses buttes-témoins caractérisent la géologie de l'est du département, notamment celles de Montmorency au nord d'Ermont, et celle de Cormeilles-en-Parisis, au sud.

Les données liées à la géologie ont été recherchées auprès du BRGM (cartes n°153 «Isle d'Adam» et carte n°152 «Pontoise»).

Les formations à l'affleurement rencontrées sur Ermont sont les suivantes :

- **e6** Marinésien : sables de Monceau, Calcaires de Saint-Ouen; Auversion : sables de Beauchamp et d'Auvers - TERTIAIRE - Ecocène sup.
- **e7** Ludien : Marnes supragypseuses. Marnes et masses du gypse. Caclaire de Champigny. Marnes à Pholadromyes - TERTIAIRE - Ecocène sup.
- **Fz** Alluvions modernes - QUATERNAIRE
- **C** Colluvions polygéniques des versants, de composition marno-gypseuses

Le calcaire lacustre, dit de Saint-Ouen, utilisé pendant longtemps comme matériau de construction, a fait l'objet d'extraction massive en Ile-de-France. Le calcaire de Saint-Ouen est caractérisé par son alternance entre calcaire d'épaisseur variable et marnes.

Les alluvions du Quaternaire (Fz) correspondent à des dépôts abandonnés par la Seine au fur et à mesure de la diminution du niveau de ses eaux à travers le temps.

Les colluvions polygéniques peuvent être argilo-marneuse ou sableuse : cela peut expliquer le phénomène de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles sur le territoire.

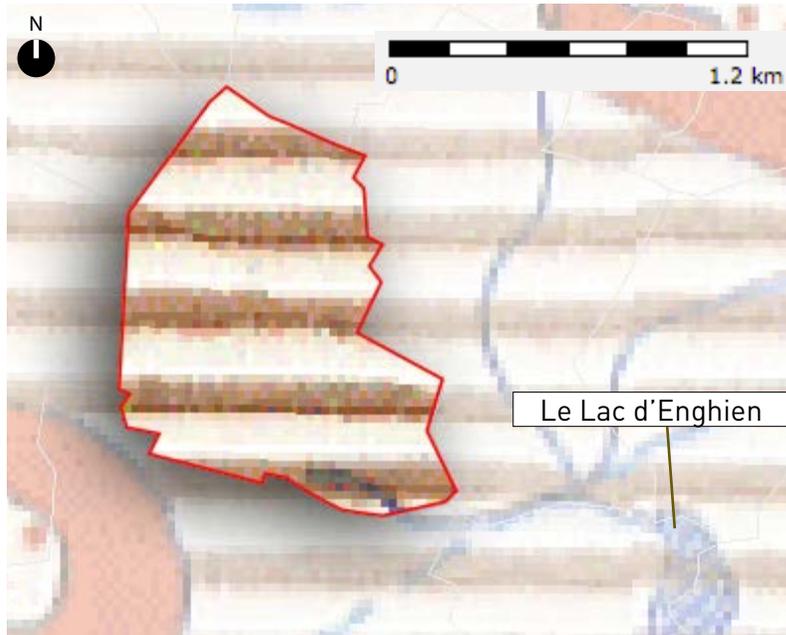
Tant les alluvions que colluvions sont des formations superficielles.

## ENJEU

- La géologie est à mettre en lien avec le risque lié au retrait-gonflement des argiles qui existe sur le territoire

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT HYDROGÉOLOGIE

Carte hydrogéologique du bassin parisien (Source: SIGES Seine Normandie)



Calcaires, sables, marnes, argiles

## HYDROGÉOLOGIE : CALCAIRES, SABLES, MARNES ET ARGILES

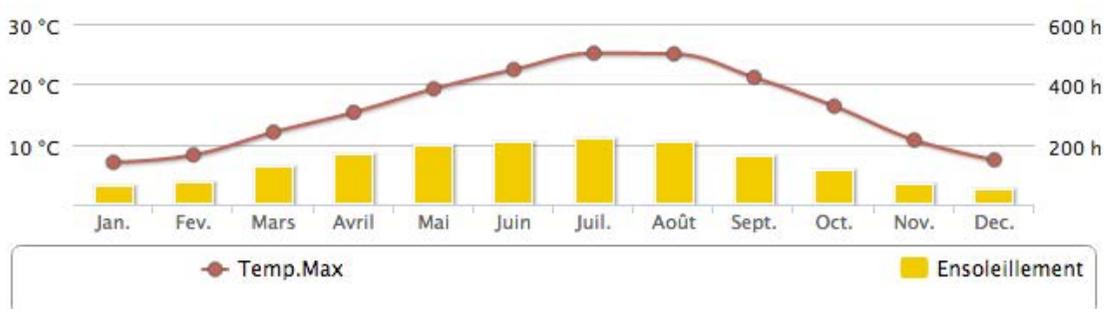
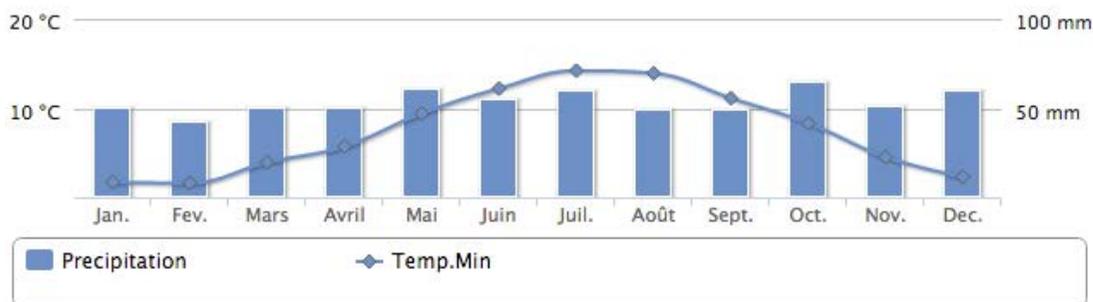
Ermont repose entièrement sur un socle hydrogéologique caractérisé par les calcaires, sables, marnes et argiles : il s'agit de la nappe des sables de Beauchamp. Fortement minéralisée par le gypse, sa qualité est plutôt médiocre comme l'indique l'Atlas des eaux du Val d'Oise.

La carte hydrogéologique souligne la bonne perméabilité des calcaires et sables par suite de l'intercalation de bancs marneux et argileux.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## CONTEXTE CLIMATIQUE

Températures, ensoleillement et précipitations moyennes mensuelles de 1981 à 2010  
(station du Bourget, Météo France)



### UN CLIMAT DE TYPE OCÉANIQUE DÉGRADÉ

Le département du Val d'Oise est concerné par un climat océanique dégradé, c'est-à-dire qui présente un profil essentiellement de type océanique qui subit toutefois des influences continentales. Cela se traduit par des étés moins frais et des hivers globalement moins doux que sous un climat océanique. L'amplitude thermique est élevée avec des épisodes ponctuellement très chauds ou très froids. À l'inverse les précipitations présentent une faible variabilité interannuelle.

Les données Météo France sur Ermont dépendent de la station du Bourget. Elles mettent en évidence une pluviométrie relativement importante, avec **113,5 jours de pluie par an** (moyenne calculée sur la période 1981-2010), et **une hauteur moyenne de précipitations de l'ordre de 640,7 mm**. Ces dernières sont régulières sur l'année, avec de légères variations en mai, juillet et octobre.

De mai à octobre, les températures sont plus élevées que le reste de l'année. **On observe un maximum de 25,1°C en moyenne en juillet et un minimum de 1,7°C en janvier.**

L'ensoleillement est caractéristique de la moitié nord de la France, c'est-à-dire qu'il est moyennement important (**1 637,3 h/an**). Sans surprise, les mois d'été présentent un ensoleillement plus important que le reste de l'année.

#### ENJEU

- Anticiper sur les effets du changement climatique en tenant compte du contexte local (alternance d'étés plus chauds et d'hivers plus froids)

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique désigne «l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné, au cours du temps : réchauffement ou refroidissement» (source : Actu Environnement).

Le changement climatique entraîne plusieurs conséquences parmi lesquelles une augmentation des risques naturels (en terme de fréquence, d'intensité, voire de durée) tels que les canicules ou encore les inondations.

Il affecte également la biodiversité en modifiant les comportements migratoires, par exemple. Certaines activités économiques en forte dépendance avec l'environnement comme l'agriculture peuvent pâtir des phénomènes consécutifs au changement climatique. Sur le plan sanitaire, le changement climatique pourrait également être à l'origine d'une recrudescence et d'extension de maladies (paludisme, choléra,...).

### UNE VULNÉRABILITÉ ACCRUE FACE À L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES ET AU RÉCHAUFFEMENT URBAIN

Afin d'anticiper sur les conséquences du changement climatique, la région Ile-de-France, l'ADEME et Artelia ont réalisé en 2012 une étude sur la vulnérabilité du territoire francilien : impacts socio-économiques de l'adaptation au changement climatique.

**Trois orientations stratégiques pour l'adaptation du territoire aux conséquences prévisibles du changement climatiques ont été définies par cette étude :**

- **Axe 1 : Préserver la santé et améliorer le cadre de vie**
- **Axe 2 : Garantir la sécurité des infrastructures**
- **Axe 3 : Protéger / optimiser la gestion des ressources**

La «fiche territoire» du Val d'Oise décrit les spécificités concernant l'exposition, la sensibilité et les capacités d'adaptation au changement climatique du département. Parmi celles-ci, notons l'**augmentation du risque lié au retrait-gonflement des argiles sur le Val d'Oise** dans les années à venir. Cette augmentation s'explique par une alternance plus intense entre épisodes de fortes pluies et épisodes de sécheresse.

**Le modèle pavillonnaire, très développé dans le Val d'Oise, devrait être impacté par une sensibilité accrue à ce phénomène.** Ce modèle sera également concerné par une augmentation des effets de chaleurs avec dégradation du confort thermique : **les enjeux de bioclimatisation et de végétalisation des espaces urbains prennent ici toute leur importance.**

**Enfin, le rechargement plus lent des nappes et la plus grande dépendance aux ressources souterraines sera également une problématique à laquelle seront confrontées les communes valdoisiennes :** une meilleure gestion de la ressource est préconisée afin de limiter les conflits d'usage et les carences.

Le tableau page suivante décline les orientations et les mesures associées afin d'adapter l'Ile-de-France au changement climatique.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les orientations et mesures préconisées par l'étude sur les impacts socioéconomiques de l'adaptation au changement climatique (Source: ADEME, Ile-de-France, Artelia)

Impact(s) concerné(s)	Orientations	Mesures correspondantes
<b>Axe 1 : Préserver la santé et améliorer le cadre de vie</b>		
- Baisse du confort thermique dans les bâtiments	1.B «Concevoir, renouveler, restaurer l'aménagement urbain et les bâtiments en recherchant l'amélioration du confort thermique, via l'adaptation du bâti, la végétalisation urbaine, la gestion de l'eau en surface et le traitement des surfaces (albédo)	<p>1.B.a et 1.B.b Développer une culture et des savoirs faire du bioclimatisme auprès des populations et des professionnels, en valorisant les co-bénéfices induits : approche multifonctionnelle de l'espace urbain (confort thermique, trame verte et bleue, espaces récréatifs,...), amélioration du cadre de vie,...</p> <p>1.B.c Définir des prescriptions (objectifs chiffrés) en matière de végétalisation, de gestion de l'eau en surface et de gestion des surfaces minérales dans les projets urbains via les outils de planification existants (ZAC, OPAH, OPATB)</p> <p>1.B.d Définir des bouquets de solutions techniques adaptées aux différents types de bâtiments pour promouvoir la performance bioclimatique (donc le confort thermique).</p>
<b>Axe 2 : Garantir la sécurité des infrastructures</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la demande énergétique estivale et hivernale</li> <li>- Pression sur la demande énergétique</li> <li>- Inondation par crue sur les zones d'activités</li> <li>- Dégradation du bâti liée aux inondations</li> </ul>	<p>2.B Assurer un approvisionnement suffisant en énergie en période de grand froid ou de fortes chaleurs pour éviter les ruptures de charge que pourrait causer l'augmentation de la demande (chauffage/froid)</p> <p>2.C Concevoir, construire et rénover les bâtiments (résidentiels ou non) et l'aménagement urbain en tenant compte de l'évolution (attendue ou certaine) des aléas climatiques (en particulier les inondations), y compris pour l'hébergement touristique et le patrimoine historique</p>	<p>2.B.a Développer des méthodes alternatives pour faire face à la hausse de la demande en climatisation (climatisation solaire, aménagement de réseaux de froid,...)</p> <p>2.C.b Renforcer les prescriptions pour la prise en compte des aléas climatiques dans la construction, l'aménagement et le renouvellement urbain dans les documents de planification et d'urbanisme, ainsi que le contrôle de leur mise en oeuvre (en particulier en zone inondable).</p>

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

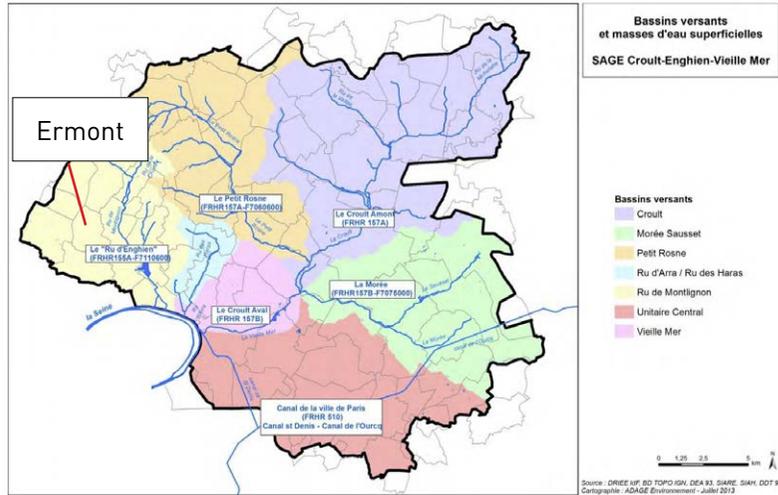
Impact(s) concerné(s)	Orientations	Mesures correspondantes
<b>Axe 3 : Protéger / optimiser la gestion des ressources</b>		
- Impact qualitatif : dégradation de la qualité de la ressource en relation avec les sécheresses et la réduction des débits, impactant les usages directs et indirects	<p>3.B Anticiper la réduction de la disponibilité des ressources en eaux de surface (...) et souterraines</p> <p>3.C Faire face à la pression climatique (stress hydrique et thermique) sur les cultures, la forêt et les milieux</p> <p>3.D Faire face à l'évolution des écosystèmes et ses conséquences sur l'agriculture, la santé et la biodiversité en Ile-de-France</p>	<p>3.B.e Maîtriser l'imperméabilisation des sols en favorisant l'infiltration via la sensibilisation et la réglementation (taxe pluviale/règlements de ZAC)</p> <p>3.C.d Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles utiles pour la gestion du cycle de l'eau</p> <p>3.C.f Mettre en oeuvre tous les dispositifs favorisant la résilience de la biodiversité et des milieux aux impacts du changement climatique (mise en oeuvre du SRCE,...)</p>

### ENJEUX

- Prendre en compte l'augmentation prévisible du risque lié au retrait-gonflement des argiles dans le PLU par des prescriptions adaptées
- Favoriser la recharge de la nappe en eau en limitant l'imperméabilisation des sols
- Limiter la dégradation du confort thermique en intégrant les enjeux de bioclimatisation dans les constructions et en favorisant la végétalisation des espaces urbains

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT HYDROGRAPHIE

**Bassins versants et masses d'eaux superficielles**  
(source : SAGE Croult-Engghien-Vieille Mer)



## RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET BASSIN VERSANT

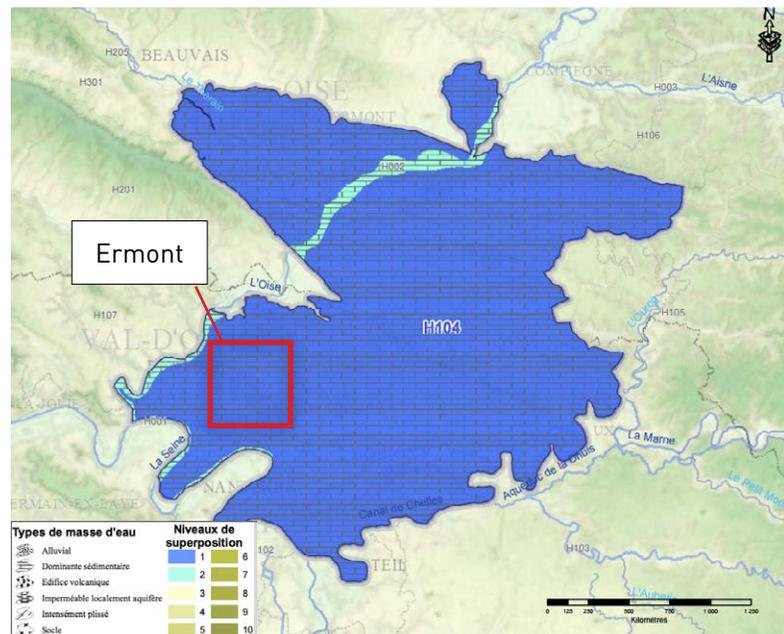
Ermont appartient au bassin versant du Ru de Montlignon (autre dénomination du Ru d'Engghien).

## MASSES D'EAUX SUPERFICIELLES

Ermont appartient aux unités hydrographiques suivantes :

Région hydrographique	Secteur hydrographique	Sous-secteur hydrographique	Zone hydrographique
La Seine de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	La Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	La Seine du confluent du Croult (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	FRHR155a-F7110600 Le ru d'Engghien de sa source au confluent de la Seine (exclu)

**Carte de localisation de la masse d'eau souterraine de l'Eocène du Valois**  
(source : SIGES BRGM)



## MASSES D'EAUX SOUTERRAINES

La commune se situe sur la masse d'eau souterraine **FRHG104 «Eocène du Valois»**.

Cette masse d'eau souterraine est à dominante sédimentaire et son écoulement est libre. Elle s'étend sur près de 2 963 km<sup>2</sup>, dont 2 867 km<sup>2</sup> où elle est affleurante.

Le bon état chimique pour cette masse d'eau est à atteindre à l'horizon 2027. Le bon état quantitatif devrait être atteint en 2015, mais peut-être influencé par la présence de pesticides et les nitrates.

## ENJEU

- Contribuer à la bonne atteinte de l'état chimique de l'Eocène du Valois

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## PRISE EN COMPTE DU SDAGE SEINE-NORMANDIE

### DES RÉPONSES À APPORTER AUX DÉFIS DU SDAGE À TRAVERS LE PLU

Le SDAGE Seine-Normandie élaboré pour la période 2010-2015, est en cours de révision. Ses dispositions restent toutefois applicables. Un projet de SDAGE pour la période 2016-2021 est en cours d'élaboration.

Le SDAGE Seine-Normandie présente quatre grands enjeux qui sont les suivants :

- Protéger la santé et l'environnement,
- Anticiper les situations de crise, inondation et sécheresse,
- Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale
- Favoriser un financement ambitieux et équilibré

Afin de répondre à ces enjeux, huit défis déclinés en orientations et en dispositions sont présentés dans le SDAGE. Ceux susceptibles d'intéresser le PLU d'Ermont sont présentés ci-contre.

#### Défi n°1

##### Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques

<b>Disposition 1</b>	«Renforcer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités»
<b>Disposition 8</b>	«Privilégier les mesures alternatives et le recyclage des eaux pluviales»

#### Défi n°8

##### Limiter et prévenir le risque d'inondation

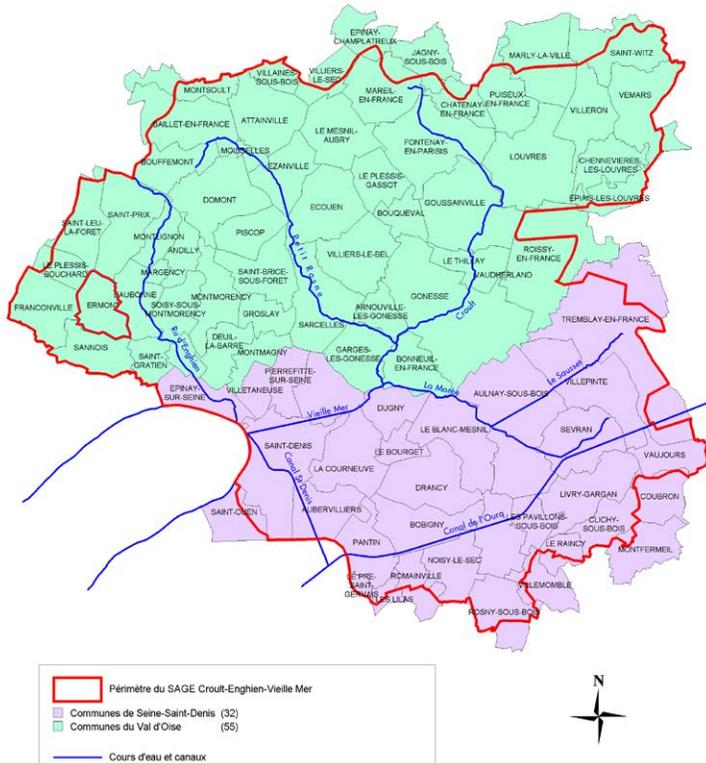
<b>Disposition 136</b>	«Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme
<b>Disposition 138</b>	«Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme»
<b>Disposition 146</b>	«Privilégier, dans les projets neufs ou de renouvellement, les techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle limitant le débit de ruissellement»

#### ENJEUX

- Décliner dans le PLU les dispositions du SDAGE apportant une réponse aux problématiques du territoire
- Intégrer les dispositions du SDAGE 2016-2021 dès son approbation

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT LE SAGE « CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER »

**Périmètre du SAGE «Croult-Enghien-Vieille Mer»  
(Lettre d'information n°1 du SAGE)**



## UN SAGE EN COURS D'ÉLABORATION

Le SAGE «Croult-Enghien-Vieille Mer» duquel dépend Ermont est en cours d'élaboration. Le périmètre du SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral du 11 mai 2001.

Le SAGE s'articule autour de quatre enjeux :

- **Préserver et restaurer** le milieu aquatique par la reconquête de la qualité de l'eau et par la protection de la biodiversité et de la ressource en eau
- **Prévenir les risques liés à l'eau** par la lutte contre les inondations et la mise en conformité des réseaux séparatifs
- **Améliorer le cadre de vie** par la mise en valeur de l'eau dans le paysage urbain, une mise en cohérence des différents usages de l'eau et une action d'amélioration qualitative de l'environnement
- **Valoriser la mémoire de l'eau**

Le SAGE a réalisé son diagnostic de territoire en 2014 et oeuvre actuellement à la définition du scénario tendanciel et aux scénarios contrastés.

**Calendrier du SAGE «Croult-Enghien-Vieille Mer» (Lettre d'information n°1 du SAGE)**



## ENJEU

- Tenir compte de l'avancée du SAGE «Croult-Enghien-Vieille Mer» dans la démarche d'élaboration du PLU

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## RESSOURCE EN EAU

Plan du réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur nord du SEDIF  
(source : SEDIF, 2015)



### UNE EXCELLENTE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'alimentation en eau potable est une compétence du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Ce syndicat gère 148 communes sur sept départements, ce qui représente plus de 4 millions d'usagers.

La commune est alimentée par l'usine de traitement de Méry-sur-Oise.

**Concernant Ermont, en 2014 il y a 27 657 usagers desservis par l'usine de traitement de Méry-sur-Oise. Le volume d'eau vendu cette même année s'élève à 1 341 479 m<sup>3</sup>.**

Le bilan de l'année 2013 dressé par l'Agence Régionale pour la Santé d'Ile-de-France présente **un avis sanitaire global satisfaisant, avec une qualité de l'eau distribuée jugée comme excellente du point de vue bactériologique.**

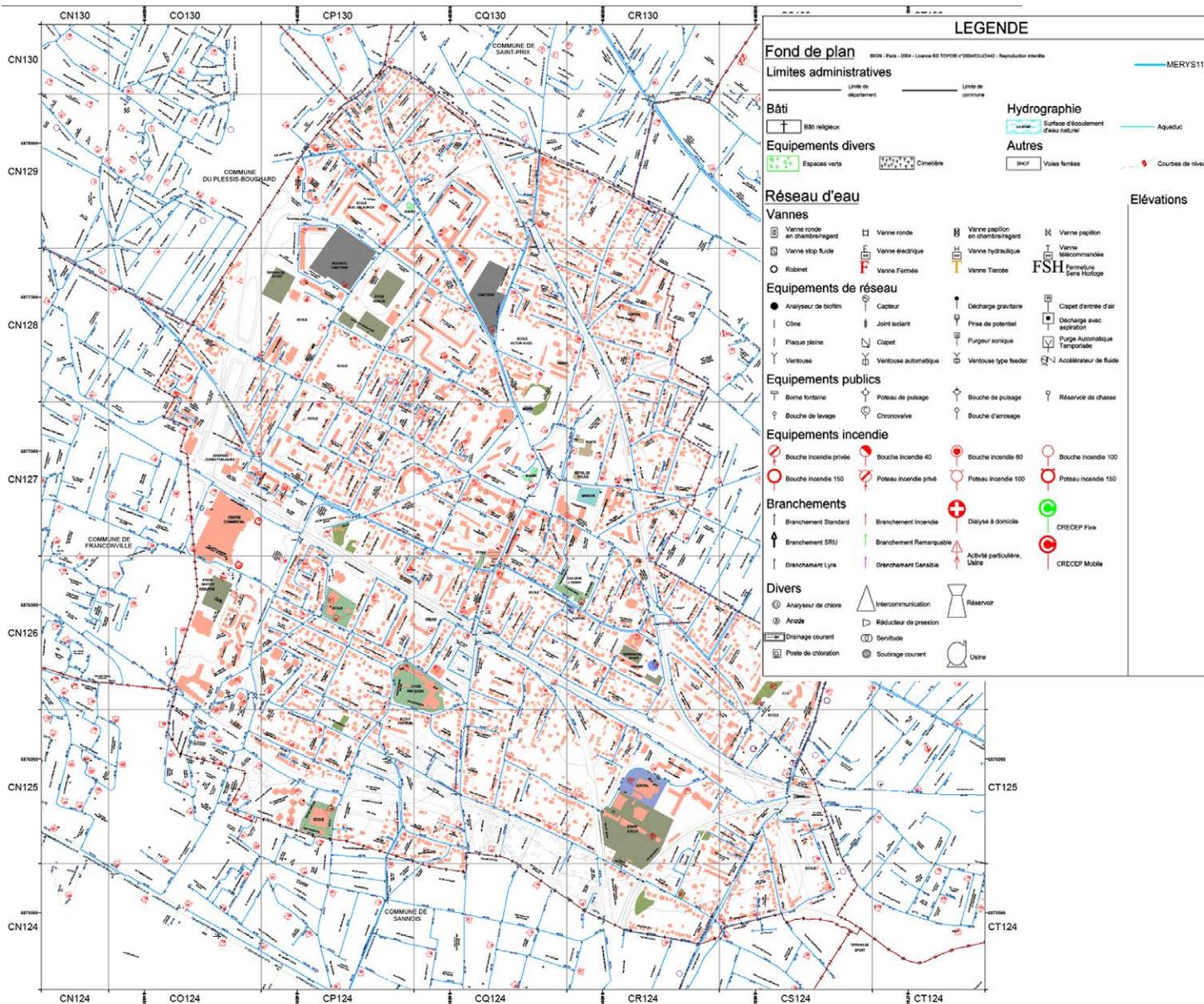
Cette eau est également restée conforme aux limites de qualité réglementaire fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

### ENJEU

- Prendre en compte les perspectives d'évolution démographique pour la gestion des besoins quantitatifs de la ressource en eau

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT RÉSEAU D'EAU POTABLE

Plan du réseau d'Alimentation en Eau Potable (source : Commune d'Ermont)



## UN RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE QUI COUVRE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le Syndicat Des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) délègue l'exploitation de l'alimentation en eau potable à VEOLIA Eau d'Île-de-France.

Aujourd'hui 99% des ressources en eau distribuée sont produits à partir des 3 usines principales du SEDIF situées sur les «grands cours d'eau d'Île-de-France» :

- L'usine de Choisy-le-Roi, sur la Seine,
- L'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand sur la Marne,
- L'usine de Méry-sur-Oise sur l'Oise.

Qualité de l'eau à Ermont (Source ARS):

- Qualité bactériologique : 100% conforme
- Qualité de la Teneur en Nitrate :  
Moyenne - 0,94 mg/l Maximum : 3,2 mg/l
- Eau Calcaire : Moyenne : 26,3°F  
Maximum : 28,3 °F
- Teneur en Fluor : Eau peu Fluorée Moyenne  
0,45mg/l Maximum : 0,46 mg/l
- Teneur en Pesticide : Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre.

Avis Sanitaire Global :  
L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## RESSOURCE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Plan du réseau d'assainissement des eaux usées (source : Commune d'Ermont)



### UN RÉSEAU UNITAIRE DONT LA GESTION EST CONFIEE AU SIARE 95

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE 95) est en charge de l'assainissement de 21 communes, soit environ 300 000 habitants.

Les données sur Ermont ont été recherchées dans le rapport annuel 2012 du SIARE 95 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

La commune appartient au bassin versant du Ru d'Enghien, partie Sud.

Les eaux usées du bassin versant du Ru d'Enghien sont traitées par l'usine Seine-Aval d'Achères. Les eaux usées ainsi épurées rejoignent ensuite la Seine.

L'assainissement sur Ermont est de type unitaire. En 2012, il y avait 3 840 abonnés sur la commune. Seul 1% de la population est concerné par un assainissement non collectif. Les caractéristiques du système d'assainissement sur Ermont sont présentées dans le tableau page suivante.

Les caractéristiques du réseau d'assainissement sur Ermont sont détaillées dans le tableau ci-après :

Eaux usées	Linéaire de collecteurs (m)			Regards d'accès		Bassin de retenue		Ouvrages particuliers		
	Unitaire	Eaux pluviales	Total	Nb	Nb	capacité (m³)	Déversoirs d'orage	Chambres à sable	Fosses de décantation	
200 m de réseau communal - 363 m de réseau SIARE	63 900 m de réseau unitaire communal - 11 521 m de réseau SIARE	400 m de réseau communal - 8 157 m de réseau SIARE	20 041 m	421	0	0 m³	4	8	0	

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

### UN RÉSEAU ENTERRÉ GÉRÉ EN INTERCONNEXION AVEC LES COMMUNES LIMITOPHES

Ermont dispose d'un réseau d'eaux pluviales enterré qui traverse la commune suivant un axe est-ouest et nord-sud.

La commune dispose également d'un collecteur d'eau pluviale de 3,5 m de diamètre qui va jusqu'à Épinay-sur-Seine. Le SAGE «Croult-Enghien-Vieille Mer» précise que cet ouvrage n'est pas seulement pluvial, mais collecte également les effluents unitaires par temps de pluie, depuis le collecteur d'Enghien. Cette spécificité nécessite, selon le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, de développer une étude approfondie de gain pour l'environnement d'une déconnexion de l'exutoire du lac d'Enghien du système d'assainissement.

**Selon le règlement du PLU de 2010, il n'y a pas de risque de ruissellement sur le territoire.** Les seuls risques liés à la gestion des eaux pluviales ont pour origine l'engorgement des réseaux de collecte avec pour conséquence l'inondation des caves et/ou un débordement ponctuel sur la voirie.

**L'article 4 du règlement précise que «les aménagements sur tout terrain doivent être tels qu'ils garantissent l'écoulement des eaux pluviales vers des exutoires naturels ou dans les réseaux collectant les eaux».** Cet article prévoit également la mise en oeuvre systématique de solutions alternatives de gestion des eaux pluviales afin de ne pas surcharger le réseau. Le propriétaire a notamment pour obligation de réaliser l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle ou le stockage provisoire d'au moins la moitié des eaux pluviales sur cette dernière (à raison d'un volume minimum stocké de 1m<sup>3</sup> pour 100m<sup>2</sup> de surface imperméable).

La préfecture du Val d'Oise recommande également de privilégier le rejet des eaux pluviales dans le réseau lorsque c'est possible, sinon de prévoir «une distance minimale de 15 mètres entre les points de rejet et les bâtiments».

### DES SOLUTIONS À CONSIDÉRER POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES EAUX PLUVIALES À TRAVERS LE PLU

Compte tenu de la nature argileuse des sols et de l'aléa retrait-gonflement des argiles sur le territoire (plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle), il est observé dans les faits que l'application de l'article 4 du règlement du PLU actuel est difficile: un projet mal défini pourrait contribuer à renforcer l'aléa localement.

Dans ce contexte, la rétention des eaux pluviales et leur restitution avec débit de fuite vers le réseau semblent être les solutions les plus adaptées au territoire.

Des solutions techniques existent, en fonction de la nature du projet, par exemple:

- À la parcelle, pour de l'habitat individuel: mise en place d'une citerne enterrée avec débit de fuite avec ou sans possibilité d'usage domestique non destinée à l'alimentation en eau potable (arrosage du jardin, alimentation en eau des toilettes et de la machine à laver...).
- Pour des projets d'aménagement de plus grande envergure (équipements, habitat collectif...): sous réserve qu'aucun arrêté préfectoral ne l'interdise, la création de puits d'infiltration et/ou la mise en place de toitures réservoirs (pouvant être végétalisée, l'eau pouvant ainsi être absorbée), création de bassins enterrés ou de Structures Alvéolaires Ultralégères (SAUL)
- Pour les espaces publics ou les îlots d'habitats collectifs, la création de bassins à ciel ouvert secs ou en eau peuvent également être une option qui présente un intérêt non seulement hydraulique, mais également paysager et récréatif (espace vert pouvant être fréquenté).

### ENJEUX

- Déterminer les techniques de stockage/restitution des eaux pluviales les plus adaptées au contexte de territoire et à son projet
- Contribuer à la limitation des effets d'engorgement du réseau

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

**Comparatif des techniques de stockage/restitution des eaux pluviales (source : guide pratique de gestion durable des eaux pluviales, Moulins Communauté)**

Technique	Conception et réalisation	Intégration paysagère	Entretien		Emprise foncière	Coûts
			Facilité	Fréquence		
Bassin à ciel ouvert	++	+++	+++	+	--	++
Bassin enterré	--	0	-	++	+++	--
SAUL	+	0	+	++	+++	--
Chaussée réservoir	-	0	+	+++	++++	--
Toiture réservoir	+	0	++	++	++++	++

**Comparatif des techniques d'infiltration des eaux pluviales (source : guide pratique de gestion durable des eaux pluviales, Moulins Communauté)**

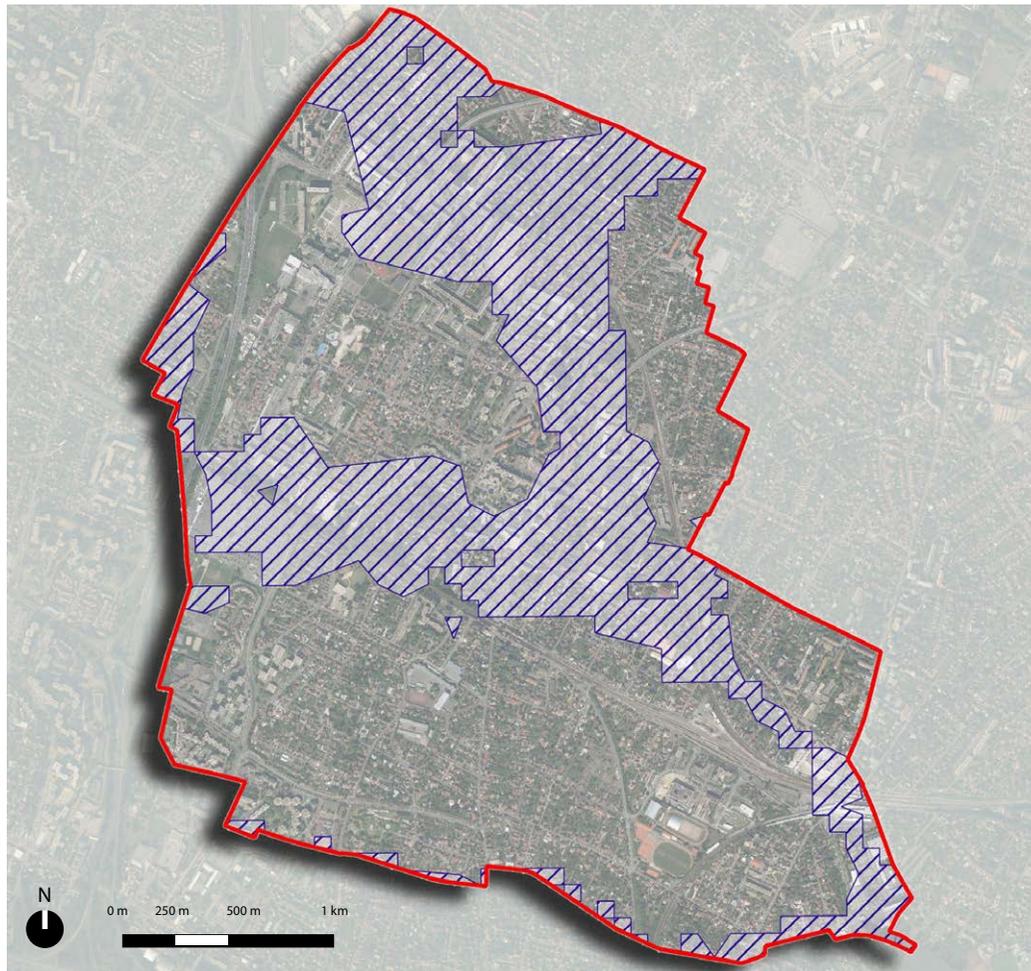
Technique	Conception et réalisation	Intégration paysagère	Entretien		Emprise foncière	Coûts
			Facilité	Fréquence		
Noues	++++	++++	+++	+	-	++++
Tranchées	+++	+++	+	++	+	+++
Puits	+	0	++	+	++	++
Structures poreuses	-	+	++	+	++++	-

**NB :** En plus de leur coût intrinsèque, les techniques d'infiltrations présentent souvent l'avantage de limiter le coût des infrastructures connexes en permettant la suppression des bordures, grilles et canalisations.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## ENVELOPPES HUMIDES

**Enveloppes humides sur Ermont**  
(source : DRIEE Ile-de-France)



Rôles et bienfaits des zones humides :

- **Rôle épurateur** (absorption des nitrates et pesticides)
- **Rôle régulateur** (stockage des eaux en période pluvieuse, restitution en période d'étiage)
- **Réservoir de biodiversité** (accueil de populations végétales et animales, aire de nourrissage, de reproduction,...)

Quelques facteurs de dégradation voire de disparition des zones humides :

- Imperméabilisation des sols
- Certaines pratiques agricoles
- Défaut d'entretien (fermeture progressive des milieux)

### DES ENVELOPPES HUMIDES À METTRE EN CORRÉLATION AVEC LE PHÉNOMÈNE DE REMONTÉE DE NAPPE

L'article L 211-1 du Code de l'Environnement décrit les zones humides comme étant «les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire». Il peut ainsi s'agir de mares, prairies humides, marais, vasières.

Le document d'urbanisme doit assurer leur préservation avec pour principe général l'interdiction de l'extension de l'urbanisation dans les secteurs situés en zone humide.

À défaut, le PLU doit justifier du choix de poursuivre l'urbanisation sur de tels secteurs. Le PLU doit être compatible avec les orientations du SDAGE, mais aussi du SAGE quand il en existe un qui s'applique à la commune.

La DRIEE Ile-de-France présente les enveloppes humides sur la base du projet de SDAGE 2016-2021. Ces enveloppes humides sont organisées en cinq classes :

- Classe 1 : Zones humides définies selon les critères de l'arrêté du 24/06/08
- Classe 2 : Zones humides identifiées suivant d'autres critères que ceux de l'arrêté du 24/06/08
- Classe 3 : Zones humides probables (présence et limites à vérifier et préciser)
- Classe 4 : Faible probabilité de zone humide
- Classe 5 : Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides

**Les enveloppes identifiées sur Ermont appartiennent à la classe 5: il ne s'agit pas de zones humides, mais des secteurs où la nappe apparait comme subaffleurante. Ces enveloppes dites «humides» accompagnent le linéaire de la voie ferrée, mais concernent également des zones urbanisées.**

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT BIODIVERSITÉ ORDINAIRE

## UN TERRITOIRE NON COUVERT PAR UNE MESURE DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL...

Aucune mesure de protection du patrimoine culturel (site inscrit ou classé, zone Natura 2000, ENS,...) ou zone d'inventaire (ZNIEFF, ZICO) ne couvre le territoire d'Ermont.

## ...MAIS UNE POLITIQUE LOCALE OEUVRANT DANS LE SENS DE LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE

La commune porte une politique volontariste à travers l'Agenda 21, mais aussi la gestion du patrimoine végétal : depuis 2008, la commune a adopté la méthode de la lutte intégrée afin de réduire l'utilisation de pesticides sur ses espaces verts : cette méthode consiste en l'introduction d'insectes prédateurs naturels aux insectes ravageurs.

Pour 2009, le site Internet de la commune avance le chiffre de 3 900 arbres sur le territoire, ainsi que près de 48,5 ha d'espaces verts : la réflexion sur la Trame Verte et Bleue est l'occasion de valoriser ces éléments.

Enfin, la promotion de la biodiversité ordinaire trouve également sa concrétisation sur le territoire par la mise en place de quatre ruches dans le parc de la Mairie.

## UNE ESPÈCE VÉGÉTALE DÉTERMINANTE DE ZNIEFF

Les données sur la végétation ont été recherchées auprès du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Il y a 212 espèces végétales qui ont été observées sur Ermont, dont **une espèce déterminante de ZNIEFF : il s'agit du Torilis à fleurs glomérulées (Torilis nodosa (L.)), observée en 2002**. Quatre espèces réglementées ont également été observées :

- La Pulsatille vulgaire (1890)
- Le Houx (2001)
- L'If à baies (2001)
- L'Epipactis à larges feuilles (2001)

La Pulsatille vulgaire, le Houx et l'If à baies sont concernés par l'annexe B du règlement CE n°338/97 pour la protection des espèces de faune et de flore

sauvages par le contrôle de leur commerce. L'Epipactis à larges feuilles relève de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 13/10/1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

## UN TERRITOIRE POTENTIELLEMENT ATTRACTIF POUR L'AVIFAUNE

L'Atlas des oiseaux nicheurs dresse par maille de 10x10 km. Au sein de la maille n°E064N687 à laquelle appartient Ermont, cet Atlas souligne la présence de :

- **10 nicheurs certains** (Bergeronnette grise, mésange bleue, hibou duc moyen...)
- **20 nicheurs probables** (Accenteur mouchet, Bernache du Canada, Serin cini,...)
- **21 nicheurs possibles** (Pic vert, Faucon crécerelle, corneille noire,...) règlement CE n°338/97)



Mésange bleue - Source : INPN



Epipactis à larges feuilles  
Source : Flore Alpes

## ENJEUX

- Encourager la biodiversité ordinaire par la réflexion sur la Trame Verte et Bleue sur le territoire
- Définir les mesures de protection du patrimoine naturel à mettre en oeuvre via le PLU

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ESPÈCES INVASIVES

## LA NÉCESSITÉ DE GÉRER LES ESPÈCES INVASIVES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

La prise en compte des espèces invasives dans le cadre du PLU relève des **articles L.123-1-2 à L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme** afin d'aller dans le sens de la protection des espaces naturels, de la préservation ou de la remise en bon état des continuités écologiques.

La lutte contre les espèces invasives trouve sa traduction dans le règlement du PLU. Loin d'être anecdotiques, les espèces invasives constituent en effet l'une des cinq causes principales de perte de biodiversité.

Le CBNBP met en évidence **la présence de sept espèces invasives à Ermont** :

1. **Le Buddleia de David** (2009)
2. **La Renouée du Japon** (2009)
3. **L'Ailante glanduleux** (2009)
4. **Le Robinier faux-acacia** (2009)
5. **Le Sénéçon sud-africain** (2009)
6. **La Tête d'or** (2009)
7. **L'Aster des jardins** (2001)

Les secteurs en friche sont des biotopes favorables à la Tête d'Or, au Buddléia de David et la Renouée du Japon. Ces deux derniers se retrouvent également sur les voies ferrées et leurs abords, les vieux murs (Buddléia) ou en bordure des cours d'eau (Renouée). L'Ailhante est localisée essentiellement dans les parcs, jardins et boisements anthropisés, ainsi que dans des fourrés, friches ou encore voies ferrées et abords. C'est aussi le cas pour le Robinier faux-acacia. Le Sénéçon sud-africain se rencontre globalement sur les mêmes biotopes ainsi que sur les pelouses silicicoles et les accotements routiers.

**La gestion des espèces invasives sur la commune parait d'autant plus importante que cette dernière compte des biotopes favorables à leur propagation (friches urbaines et délaissés routiers et ferroviaires).**

### ENJEU

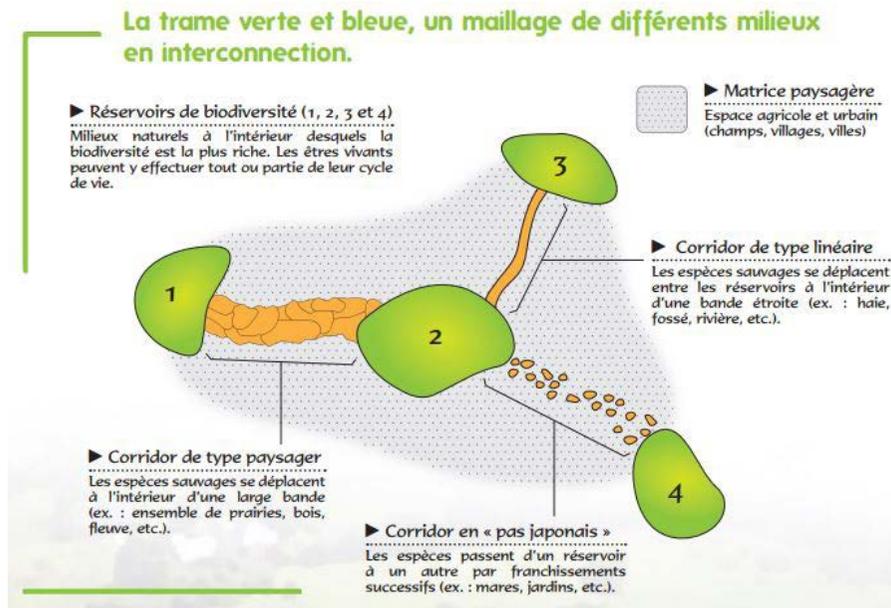
- Limiter la prolifération des espèces invasives notamment en privilégiant des essences locales



# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## PRÉSENTATION DE LA TRAME VERTE & BLEUE (TVB)

La Trame Verte et Bleue, un maillage de différents milieux en interconnexion  
Source : AREHN



## LES APPORTS DE LA LOI GRENELLE II ET DE LA LOI ALUR

La Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 introduit le dispositif de la Trame Verte et Bleue et définit les éléments de la Trame Bleue (article L.371-1 du Code de l'Environnement). Sont ainsi constitutifs de la Trame bleue :

- Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux (en tout ou partie) classés par arrêté préfectoral de bassin
- Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les SDAGE et notamment les zones humides d'intérêt environnemental particulier mentionnées à l'article L.211-3 du Code de l'Environnement
- Les compléments aux deux éléments précités, identifiés comme importants pour la préservation de la biodiversité.

**Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est le document de référence avec lequel le PLU doit être compatible au regard de la TVB.**

Le maintien ou la préservation d'un corridor est possible de plusieurs façons :

- En préservant les continuités écologiques au sein de la globalité du corridor
- En évitant d'augmenter la fragmentation par un projet
- En respectant les milieux perméables aux déplacements
- En créant des milieux pour améliorer la fonctionnalité écologique du territoire

**La restauration d'un corridor écologique peut quant à elle être réalisée en remplaçant des milieux résistants par des milieux perméables, par exemple en substituant une culture par une prairie, en supprimant une clôture au profit d'une haie...**

Pour être efficaces, ces mesures doivent être réalisées à l'échelle de l'ensemble du corridor et non pas uniquement sur la zone de discontinuité.

**Le SRCE d'Ile-de-France a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2013.**

Objectifs de la prise en compte de la TVB (art. L.371-1 du Code de l'Environnement) :

- Diminution de la fragmentation et de la vulnérabilité des habitats
- Identification, préservation et connexion des espaces importants pour la biodiversité (corridors écologiques)
- Préservation des zones humides
- Prise en compte de la biologie des espèces
- Facilitation des échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces faune-flore
- Amélioration de la diversité et de la qualité des paysages
- Obtention ou rétablissement du bon état écologique des cours d'eau.

Au-delà de son rôle écologique, la Trame Verte et Bleue présente aussi un intérêt sanitaire (qualité des cours d'eau) et social (aspect paysager).

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## TRAME VERTE & BLEUE : PRISE EN COMPTE DU SRCE

### DES ENJEUX INTÉRESSANTS PARTICULIÈREMENT LES MILIEUX URBAINS SUR LE TERRITOIRE ERMONTOIS

Si aucun réservoir, corridor ou élément fragmentant n'a été identifié sur Ermont par le SRCE d'Ile-de-France, certains enjeux présentés par ce dernier sont susceptibles d'intéresser l'élaboration du PLU. En effet, le profil résolument urbain d'Ermont est à mettre en relation avec les enjeux relatifs aux infrastructures linéaires et aux milieux urbains, détaillés ci-après :

#### Enjeux pour les infrastructures linéaires

Prévoir les aménagements nécessaires pour les infrastructures nouvelles

Poursuivre et généraliser les pratiques de gestion des annexes naturelles

Requalifier les infrastructures existantes

Atténuer l'impact des ouvrages routiers et ferroviaires sur le déplacement des espèces des mares et zones humides

Assurer la requalification des infrastructures existantes en priorité pour celles pour lesquelles l'Ile-de-France porte une responsabilité nationale et interrégionale

Améliorer la transparence des infrastructures linéaires ayant un effet de coupure dans les réservoirs de biodiversité et sur les corridors

Préserver les continuités dans le cas de nouveaux projets, les restaurer dans le cadre des infrastructures existantes.

#### Enjeux liés aux milieux urbains

Conforter les continuités écologiques de la ceinture verte

Maintenir et restaurer des continuités écologiques entre les espaces ruraux et le coeur urbain

Limiter la minéralisation des sols

Promouvoir et généraliser les pratiques de gestion des espaces verts et naturels adaptées à la biodiversité

Développer une nouvelle approche de la nature en ville fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent

Assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturels au sein du tissu urbain : maintenir et développer un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des zones urbanisées

Valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville

Préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## TRAME VERTE & BLEUE : PRISE EN COMPTE DU SRCE

Le SRCE précise qu'à l'échelle locale, les enjeux liés aux milieux urbains peuvent être maîtrisés suivant les recommandations suivantes :

- **Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles** résultant de l'étalement urbain
- **Accorder une attention particulière aux franges urbanisées, lisières, lieux d'interface entre ville et nature, aux friches**
- **Traiter le tissu bâti de manière à assurer sa contribution à la trame verte par la végétalisation des espaces verts**
- **Promouvoir une gestion adaptée à la biodiversité des espaces verts privés** (jardins, foncier des entreprises). En effet, ils constituent souvent la majorité des espaces verts en ville.
- **Favoriser les schémas des liaisons douces et les réseaux hydrauliques**, et promouvoir la multifonctionnalité des espaces verts et publics en valorisant leur potentiel écologique par une gestion différenciée adaptée
- **Favoriser la nature en ville y compris jusqu'à l'échelle des bâtiments** qui peuvent s'avérer aptes à recevoir certaines espèces

Le plan d'action qui accompagne le SRCE prévoit trois orientations pour les documents d'urbanisme :

- **Favoriser la préservation et la restauration des continuités écologiques**
- **Intégrer la Trame Verte et Bleue présente sur le territoire et les enjeux de continuités écologiques avec les territoires limitrophes**
- **Permettre la prise en compte du SRCE par les PLU (...)** en s'appuyant sur la carte des composantes et des objectifs de la Trame Verte et Bleue

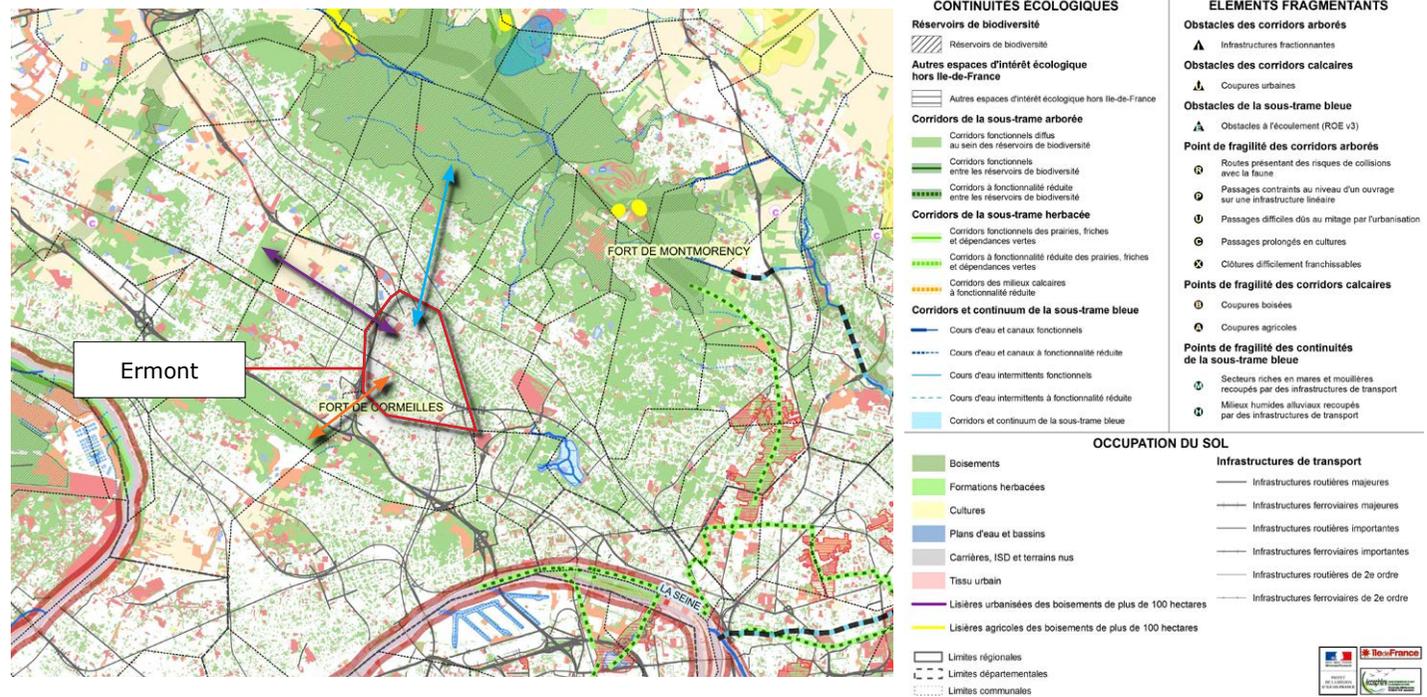
### ENJEU

- Décliner les dispositions du SRCE relatives aux infrastructures linéaires et aux milieux urbains à travers le PLU

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## TRAME VERTE & BLEUE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Composantes de la Trame verte et bleue sur la Communauté d'Agglomération Val Parisis (source : SRCE d'Ile-de-France)



Forêt de Montmorency : ~4 km  
Bois de Boissy : ~3 km  
Parc Régional des Buttes du Parisis : ~2 km

### UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS MARQUÉE PAR UNE DUALITÉ ÉCOLOGIQUE

Le SRCE met en évidence la **dualité** qui caractérise la Communauté d'agglomération Val Parisis : sur le Nord s'étend la **forêt domaniale de Montmorency identifiée comme un réservoir de biodiversité et situé à moins de 4 km de la commune d'Ermont**, tandis que le sud du territoire est marqué par l'absence de toute entité naturelle pouvant être assimilée à un réservoir. Les espaces verts urbains sont malgré tout bien présents, notamment sur Ermont, et viennent mailler un territoire fortement urbanisé. Un vaste espace agricole s'étend à l'Ouest d'Ermont, sur la commune du Plessis-Bouchard.

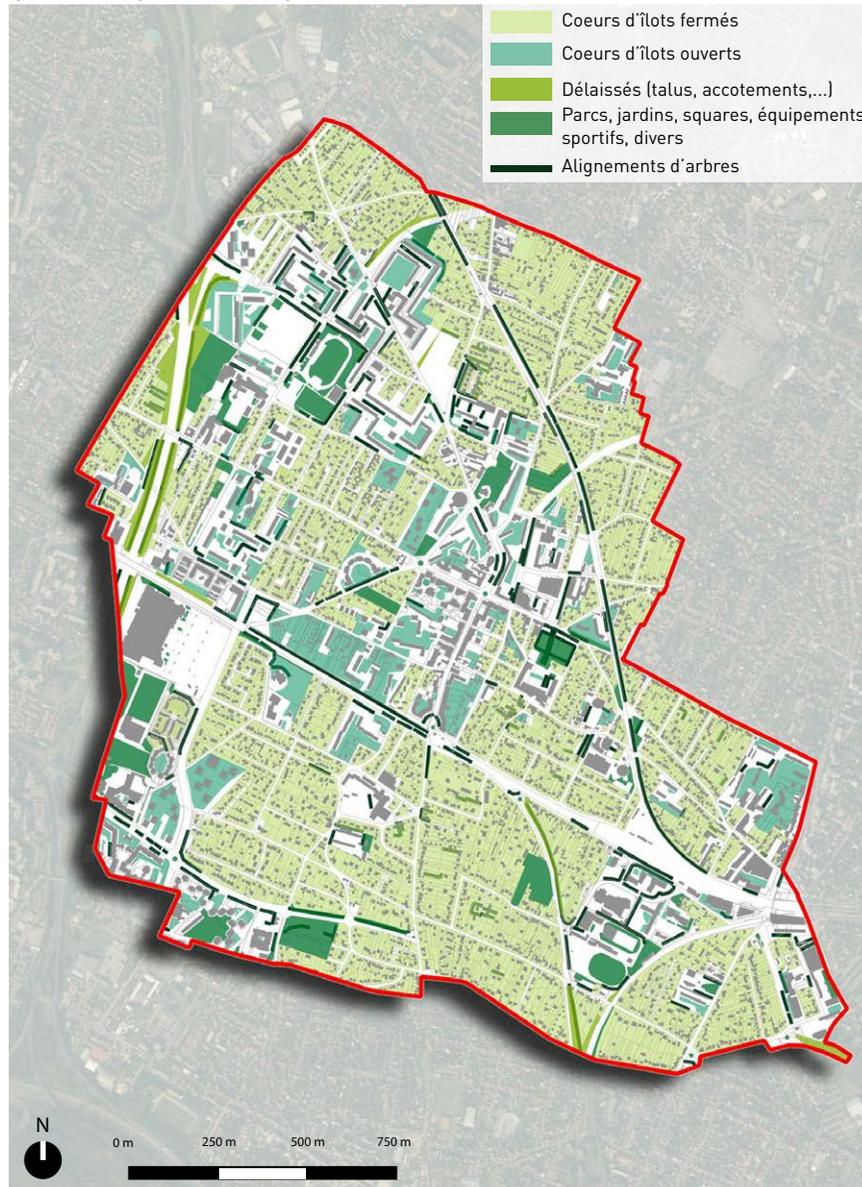
Les corridors arborés constitutifs de la sous-trame verte sont plus développés au nord du territoire, grâce à la présence du massif forestier. Ce dernier est bordé par une lisière urbaine et ponctuellement agricole.

Les quelques cours d'eau constitutifs de corridors de la sous-trame bleue (ru de Corbon, ru du Petit Moulin, ru de la Chase,...) présentent une fonctionnalité réduite sur l'agglomération, en raison des aménagements et/ou de l'entretien de leurs berges.

Plusieurs mesures de protection et d'inventaire couvrent la Communauté d'agglomération Val Parisis soulignant l'intérêt écologique des éléments qui composent sa Trame Verte et Bleue : on note ainsi la présence de deux réserves biologiques au nord (réserves de la Tourbière de la Cailleuse et de la Tourbière du nid d'aigle), une ZNIEFF de type II et plusieurs ZNIEFF de type I.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT TRAME VERTE & BLEUE SUR ERMONT

Typologie des espaces verts ermontois  
(photo-interprétation, BD parcellaire)



## UNE TRAME VERTE QUASI OMNIPRÉSENTE, MAIS À VALEUR ÉCO-PAYSAGÈRE VARIABLE

**Suite aux visites sur site, un constat s'impose : bien que nombreux, les espaces verts Ermontois pèchent par une qualité éco-paysagère très variable.**

À ce premier constat, s'ajoute le suivant : **les espaces verts apparaissent comme juxtaposés les uns aux autres** au fur et à mesure du développement de la ville et des projets tant publics que privés.

Le « verdissement » du territoire se traduit par des actions à la parcelle ou au projet de l'ordre de l'embellissement au cas par cas.

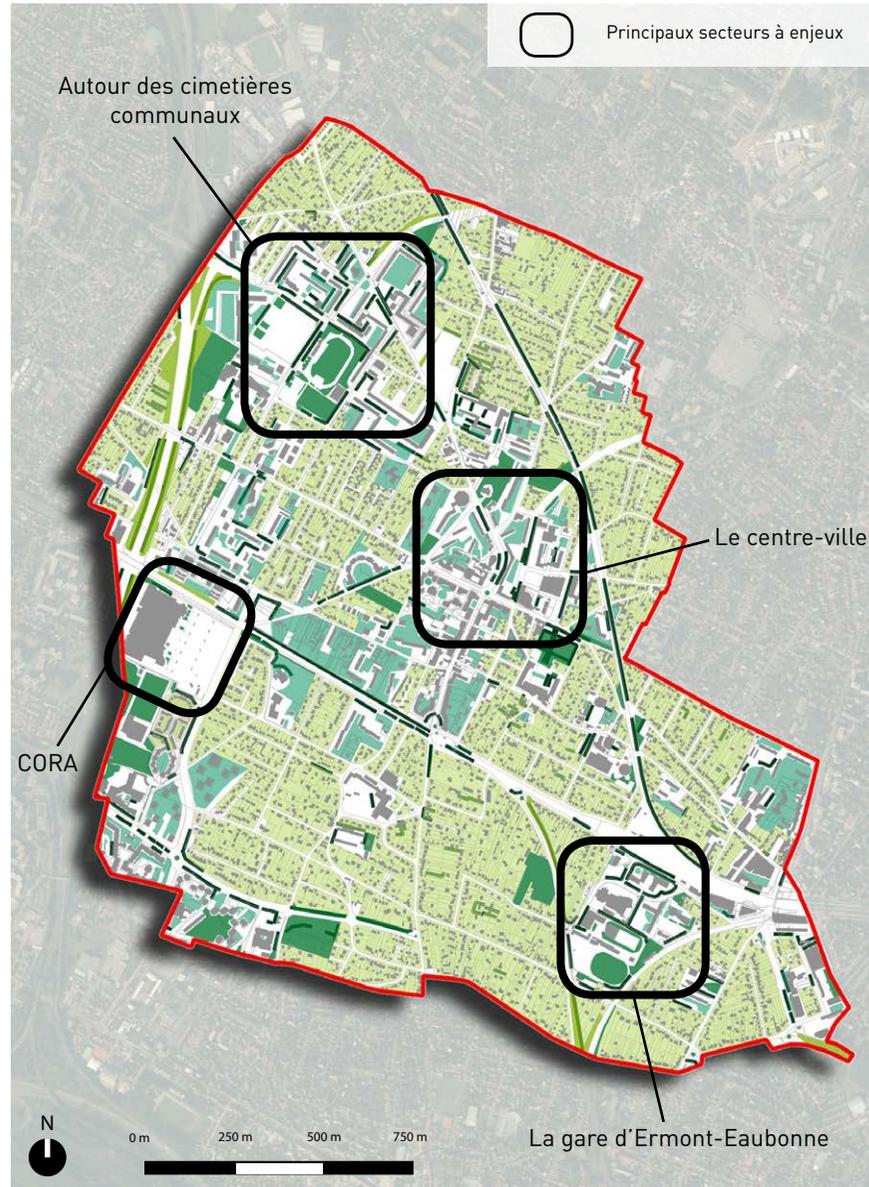
L'essentiel de la Trame Verte est composé par des espaces verts résolument urbains, qu'ils soient privés ou publics. Ermont ne se caractérise pas par la présence d'un «cœur de nature» ou d'un «poumon vert» remarquable, mais par la diversité des espaces qui composent son territoire et en font la richesse.

## LA TRAME BLEUE, GRANDE ABSENTE DU TERRITOIRE ERMONTOIS

Hormis le bassin de rétention des eaux qui accompagne l'autoroute A 115, et quelques fontaines, Ermont ne dispose pas d'éléments de Trame Bleue structurants sur lesquels s'appuyer pour valoriser cette dernière.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT TRAME VERTE & BLEUE SUR ERMONT

Les secteurs à enjeux  
(photo-interprétation, BD parcellaire)



## DES SECTEURS À ENJEUX QUI VIENNENT NUANCER L'IMAGE D'UNE «VILLE VERTE»

Si Ermont apparaît comme une ville verte, on observe toutefois en filigrane des secteurs à enjeux comme le mettent en évidence les encadrés sur la carte ci-contre.

Ces secteurs sont ceux au sein desquels il y a peu, voire pas d'espaces végétalisés, ce qui se traduit par une imperméabilisation plus importante et une qualité paysagère moindre. Il s'agit essentiellement de secteurs qui accompagnent des zones d'activités ou d'équipements.

Ont été identifiés comme des secteurs à enjeux :

- **Les cimetières communaux** : bien que ceux-ci soient fleuris, leurs abords souffrent d'une végétation rare et peu dense.
- **Le long de la D 140 au niveau du CORA et des équipements sportifs** : ce secteur est caractérisé par un profil végétal quasi absent. Quelques haies très basses accompagnent la voirie, ce qui n'est pas suffisant pour constituer une trame fonctionnelle. Les pavillons sont entourés de murets pleins et lisses ce qui ne favorise pas non plus la perméabilité entre les espaces privés et publics.
- **Le secteur de la gare d'Ermont-Eaubonne** : ce secteur fait l'objet de projets récents qui devraient contribuer à une plus grande prise en compte du paysage et de la biodiversité.
- **Les îlots et la voirie situés à l'est de la Mairie** : le centre-ville renvoie une image bien aménagée et verte aux abords de la Mairie. Les rues adjacentes doivent bénéficier d'un réaménagement végétal.

## ENJEU

- Inciter à la végétalisation pour les nouveaux projets d'équipements et de zones d'activités pour qu'ils viennent s'inscrire dans la continuité de la qualité paysagère du reste du territoire

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES COEURS D'ÎLOTS

### DES COEURS D'ÎLOTS ENCORE TROP CLOISONNÉS

Les **coeurs d'îlots «fermés»** correspondent au modèle pavillonnaire (habitation de plain-pied ou à R+1, avant-cour parfois plantée, et fonds de parcelle végétalisés). Ils sont le plus souvent cloisonnés par des haies, des murets bas et des grillages qui marquent les limites de la propriété.

La diversité des espèces qui sont plantées dans les coeurs d'îlots fermés, leur degré d'entretien divers, ainsi que le traitement des limites séparatives par des haies leur confère un large gradient de naturalité bénéfique pour la biodiversité.

Les morcellements successifs des parcelles pavillonnaires pour accueillir de nouvelles habitations individuelles a contribué à réduire la superficie de ce type d'espace vert et à diminuer leur profil végétal.

Les **coeurs d'îlots «ouverts»** correspondent aux espaces verts de l'habitat collectif. Le trop grand entretien, ou à l'inverse le défaut d'entretien pérenne de ces coeurs d'îlot, des choix d'espèces peu judicieux par rapport au contexte local amoindrissent leur intérêt.

### DES ESPACES À PROTÉGER ET À INTERCONNECTER ENTRE EUX ET AU RESTE DU TERRITOIRE

Sur un territoire aussi urbanisé qu'Ermont, les coeurs d'îlots verts sont essentiels pour l'agrément et le cadre de vie. Ils contribuent également au confort thermique en ville en rafraîchissant l'air ambiant.

Il paraît primordial aujourd'hui de réduire la pression urbaine qui s'exerce sur le parcellaire pavillonnaire en protégeant d'une part les îlots les mieux préservés, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait l'objet de remembrements trop importants, et d'autre part les coeurs d'îlots fragilisés afin d'enrayer leur mitage.

La recherche du renforcement de la naturalité des coeurs d'îlots pourra également s'opérer à l'échelle du bâtiment, par la végétalisation des murs et des toitures.



Exemple d'îlot fermé fragilisé (rue Derondel/rue des Vignolles) : le parcellaire s'est réduit pour accueillir de nouveaux pavillons en coeur d'îlot.



Exemple d'îlot fermé bien préservé (rue Émile Zola/rue Saint-Gratien) : les pavillons s'insèrent sur le pourtour de l'îlot, permettant à la végétation de rester bien présente en son coeur.

### ENJEUX

- Renforcer la connexion entre les différents espaces verts
- Protéger les coeurs d'îlots identifiés comme remarquables
- Penser la Trame Verte aussi à l'échelle des bâtiments afin de renforcer la naturalité des coeurs d'îlots
- Intégrer systématiquement aux nouveaux projets d'habitat collectif une trame écologique

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## ESPACES VERTS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### PARCS, JARDINS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : DES LIMITES BIEN MARQUÉES

Les espaces verts accompagnant les **équipements sportifs** (complexe Auguste Renoir, complexe Raoul Dautry,...) sont souvent peu propices à la biodiversité en raison de leur sur-entretien (pelouse tondue à ras, par exemple). Si cela est important pour l'espace de la pratique sportive en tant que telle, un tel entretien des abords ne favorise pas la biodiversité.

Les **espaces verts publics** (jardins, parcs et squares) sont diversifiés et offrent une qualité paysagère indéniable par la diversité des espèces qui y sont plantées, avec notamment la présence de plusieurs arbres remarquables.

Les **jardins partagés** d'Erment représentent des espaces ouverts et de partage. Ils contribuent non seulement à la biodiversité, mais viennent également offrir un espace de respiration paysagère et d'échanges entre habitants dans un contexte très urbain. Leur présence sur le territoire joue en la faveur d'une mixité sociale.

Enfin, s'ajoutent à cette typologie les **espaces verts «divers»** qui ne relèvent ni d'un espace vert privé, ni d'un espace vert public, ni d'un équipement sportif. Ont notamment été intégrés à cette catégorie les ronds-points plantés qui parsèment la commune. Ils constituent des micro-réservoirs de biodiversité pour la petite faune et les insectes.



### VERS UNE CONNEXION DES ESPACES VERTS PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU RÉSEAU DE MODES DOUX DE DÉPLACEMENTS

Concernant les espaces verts publics, de type parcs, jardins et équipements sportifs, l'enjeu est de promouvoir la corrélation entre ces derniers et le réseau de cheminements doux existants et en projet.

La Trame verte viendrait ici renforcer la thématique de la mobilité en s'appuyant sur les pistes et bandes cyclables existantes et les projets proposés par l'étude de circulation et de stationnement (CERYX, 2014). Les circulations douces renforceraient ainsi le maillage des espaces verts publics. Seul le Parc Beaulieu n'apparaît pas connecté à ce réseau : la poursuite de la réflexion sur les cheminements doux permettrait de le mettre en valeur.

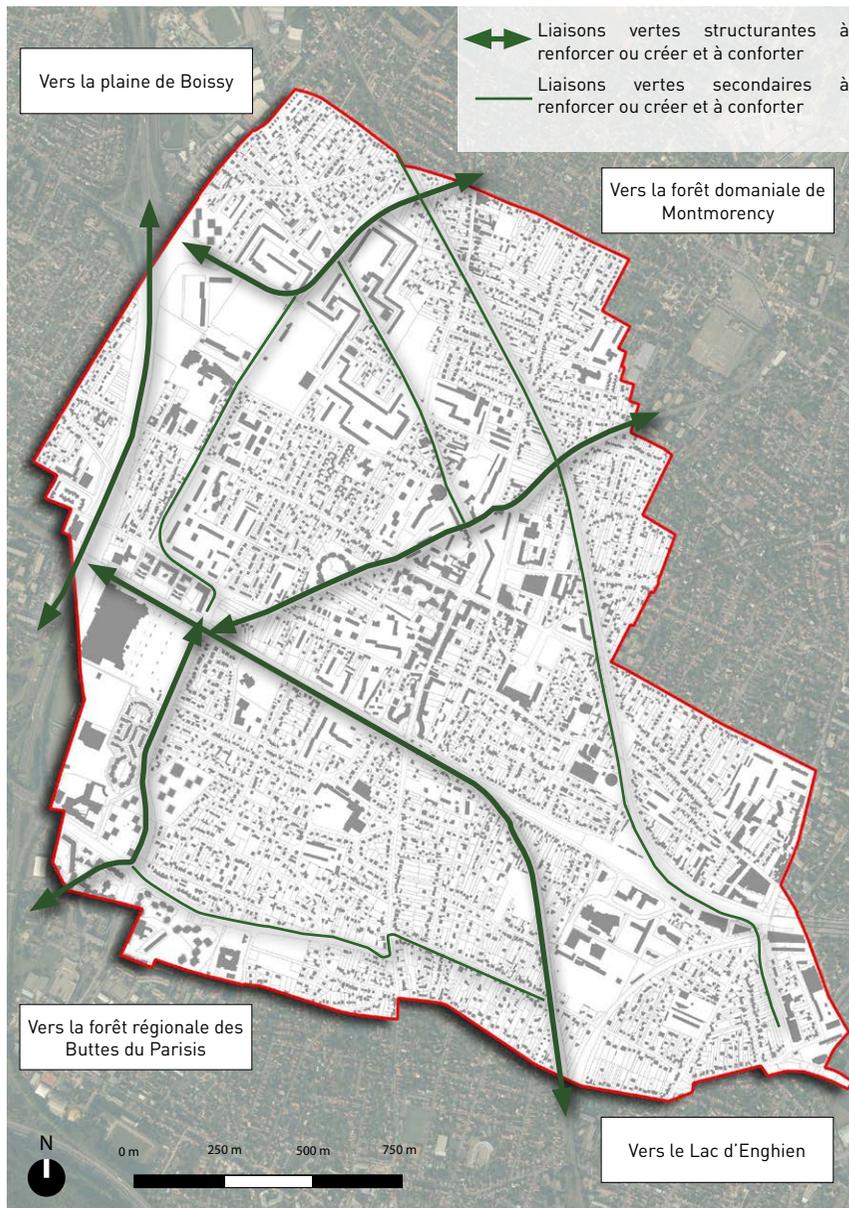
La création d'un véritable réseau connecté de parcs, jardins et équipements sportifs permettrait de renforcer l'attractivité de ces espaces verts et les valoriserait.

#### ENJEUX

- Développer une véritable armature verte urbaine axée sur l'articulation entre cheminements doux et espaces verts
- Renforcer l'attractivité des parcs, jardins et squares grâce à l'armature verte

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ALIGNEMENTS



### DES ALIGNEMENTS CONSTITUTIFS D'UNE TRAME VERTE EN APPUI DU RÉSEAU VIAIRE ET FERROVIAIRE

Concernant les alignements, ces derniers sont principalement constitués par les rangées d'arbres qui accompagnent les grandes infrastructures de transport: on observe ainsi un linéaire important le long de la voie ferrée et le long de l'autoroute A 115. Le Tilleul est bien représenté sur la commune.

Ces alignements sont attractifs pour l'avifaune, la petite faune et les insectes.

La discontinuité observée de certains alignements amoindrit toutefois leur intérêt sur le plan écologique.

Des arbres de taille moins importante et souvent récents viennent habiller les rues desservant les îlots. Ils constituent une trame verte secondaire.

Enfin, les haies marquent les limites séparatives de l'habitat pavillonnaire.

Ces petits corridors, pas toujours continus, restent toutefois suffisamment rapprochés pour constituer un réseau de corridors pour la flore et la petite faune).

### VERS LE RENFORCEMENT DES LIAISONS VERTES EN SUPPORT DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX ET DES ESPACES VERTS PUBLICS

La consolidation du réseau d'alignements d'arbres et la poursuite du maillage sur le territoire s'inscrivent dans une perspective de création d'une continuité végétale structurante sur Ermont en accompagnement du réseau d'infrastructures de transport, des modes doux de déplacements en lien avec les espaces verts publics, de participation à la qualité paysagère du territoire.

L'objectif de renforcement et de création des liaisons vertes de connecter la commune dans un territoire plus large et encourager la poursuite des continuités écologiques en direction de la Forêt de Montmorency et celle des Buttes du Parisi, de la Plaine de Boissy et du Lac d'Enghien

#### ENJEUX

- Maintenir les alignements d'arbres qui participent à la trame verte et à la qualité du cadre de vie
- Maintenir les alignements d'arbres qui viennent en support des axes structurants et des modes de déplacements doux
- Renforcer l'armature naturelle en ouvrant la possibilité de créer de nouvelles connexions arborées inter-îlot en complément de la trame viaire
- Créer de nouvelles connexions arborées inter-îlot en complément de la trame viaire

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES DÉLAISSÉS URBAINS

### DES DÉLAISSÉS AUSTÈRES QUI RENFORCENT L'IMPACT VISUEL DES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Il existe plusieurs types de délaissés : les plus marquants sont les linéaires constitués par les talus et accotements qui longent une partie des voies ferrées et de l'autoroute A 115.

S'ajoutent à ce type de délaissés quelques espaces isolés constitués par des parcelles non occupées par le bâti.

L'atout des délaissés réside dans leur nature même : ils sont préservés de la pression urbaine, souvent non accessibles et peu voire non entretenus.

Ces facteurs favorisent les occupations spontanées par la flore et la faune rendant ces espaces intéressants sur le plan écologique. Ces délaissés, accompagnant pour la plupart d'entre eux les linéaires des infrastructures de transport, présentent également l'intérêt de créer des corridors de circulation pour les espèces.

Les espaces isolés présentent quant à eux des intérêts variables sur le territoire selon la végétation qui les occupent : ainsi, les espaces isolés prairiaux renvoient une image plus bucolique que ceux grillagés et au sein desquels prédomine une strate arbustive en pagaille.



Une zone de friche laissée à l'état de prairie urbaine.



La végétation colonise en pagaille les talus.

### AMÉLIORER L'IMAGE DES DÉLAISSÉS ET LES CONNECTER AU GRAND TERRITOIRE : VERS UNE MAÎTRISE DU «LAISSER-FAIRE»

Concernant les délaissés, le principal enjeu qui leur est associé est de les conforter en tant qu'espaces paysagers et écologiques. Sont ciblés à ce titre les délaissés qui accompagnent l'autoroute A 115 et ceux qui bordent la portion de la D 470 en limite sud-est du territoire, en direction d'Eaubonne.

L'objectif est non seulement de reconquérir ces espaces à l'échelle locale, mais également d'inscrire Ermont dans une Trame verte plus large : celle de la Communauté d'agglomération, voire au-delà.

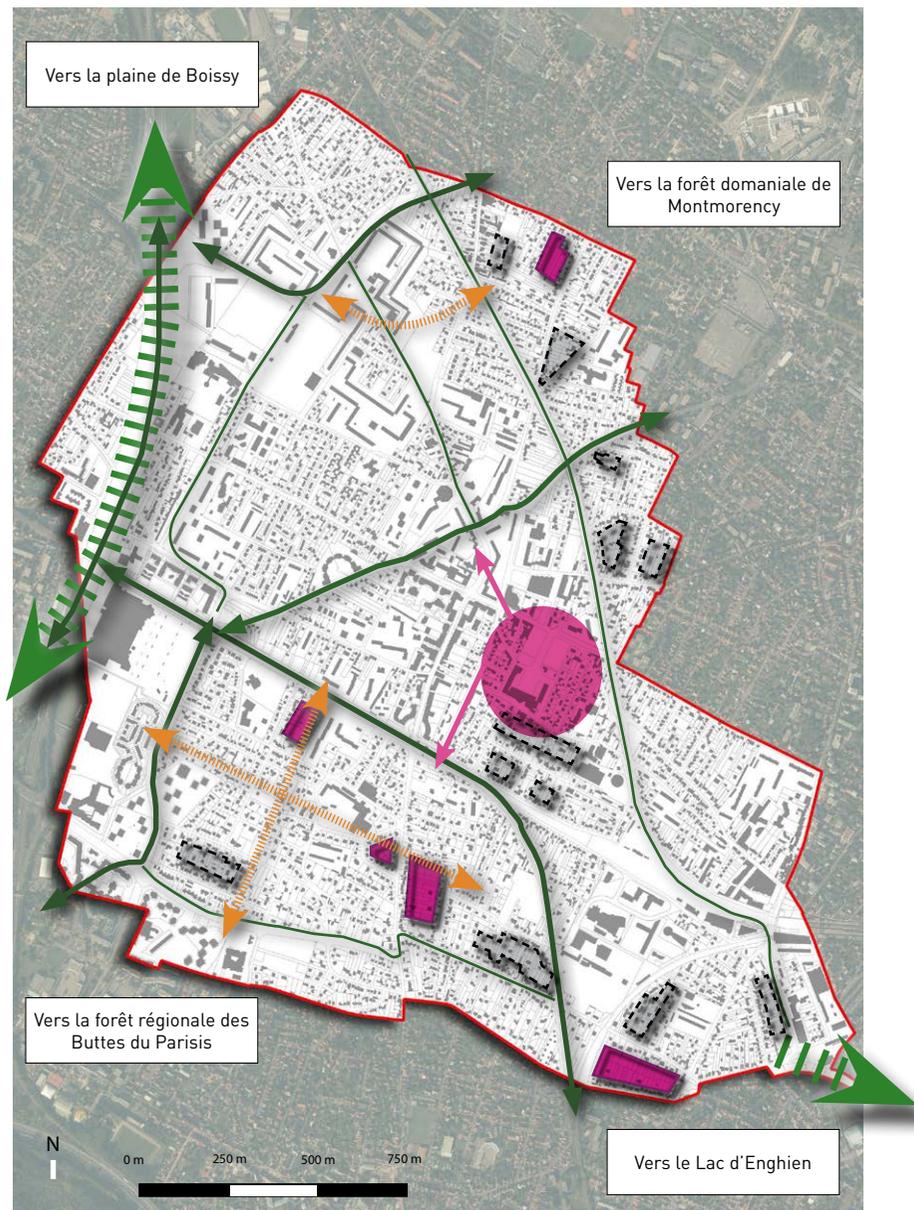
S'intéresser aux délaissés c'est aussi réfléchir aux essences qui les constituent actuellement, et celles à préférer afin d'apporter un agrément en terme de cadre de vie. Il convient également d'envisager une gestion différenciée de ces derniers pour atteindre l'équilibre entre l'intervention humaine et une colonisation spontanée de ces délaissés.

#### ENJEUX

- Connecter Ermont au «grand territoire» de l'agglomération en s'appuyant sur la requalification de ses délaissés
- Améliorer l'insertion paysagère de l'autoroute A 115
- Adopter des essences et une gestion différenciée adaptées au contexte local

# SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA TRAME VERTE

## Synthèse des enjeux de la Trame verte urbaine



## UNE CONNECTIVITÉ À RECHERCHER À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET AU-DELÀ DE SES LIMITES

De façon synthétique, l'essentiel des enjeux liés à la Trame verte sur le territoire repose sur la recherche d'une connexion entre les différents espaces (coeurs d'îlots, parcs,...) et les alignements. Celle-ci est de plusieurs ordres :

- renforcer la perméabilité des coeurs d'îlots ouverts
- créer des liaisons vertes structurantes et secondaires entre les alignements
- consolider les liaisons vertes existantes
- favoriser les connexions entre les coeurs d'îlots

Cette connectivité est importante à l'échelle du territoire, afin de lui donner du sens à travers la Trame verte. Les interconnexions doivent également être recherchées hors du territoire, afin d'inscrire Ermont dans un cadre vert plus large, entre la Forêt domaniale de Montmorency qui borde le nord de la Communauté d'agglomération, la Plaine de Boissy au Plessis-Bouchard, la forêt régionale des Buttes du Paris, et enfin le Lac d'Enghien.

## DES COEURS D'ÎLOTS À PROTÉGER

L'autre enjeu majeur au regard de la Trame verte est la protection des coeurs d'îlots afin de réduire les effets de la pression urbaine qui s'exerce sur ces derniers. Cela concerne les coeurs d'îlots encore bien conservés et ceux fragilisés.

### Une connectivité à rechercher

- Espaces paysagers et écologiques à conforter
- Principe de connexion des coeurs d'îlots
- Liaisons vertes structurantes à renforcer ou créer et à conforter
- Liaisons vertes secondaires à renforcer ou créer et à conforter
- Parc à connecter au maillage de déplacements doux

### Des coeurs d'îlots à protéger

- Coeurs d'îlots fragilisés à protéger
- Coeurs d'îlots encore bien préservés, à protéger

# TRAME VERTE ET...BLEUE ?

## PISTES DE RÉFLEXION POUR L'APPORT DE L'EAU EN VILLE

### AMENER L'EAU EN VILLE ? UN CUMUL DE BÉNÉFICES POUR LA COMMUNE

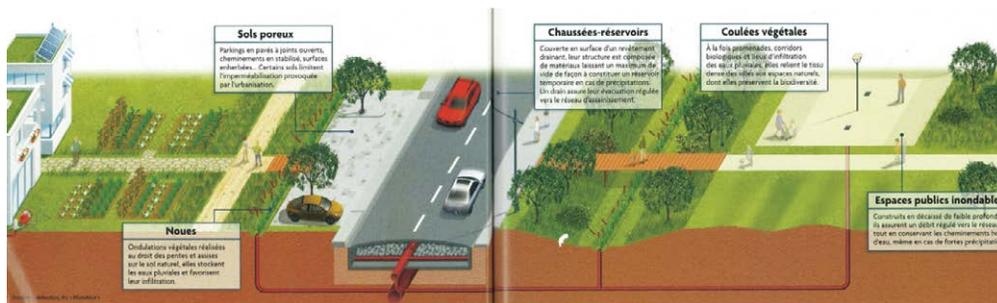
Comme il a été souligné auparavant, Ermont souffre de l'absence d'une Trame Bleue sur son territoire. Les modes de gestion alternative des eaux pluviales offrent une alternative intéressante, car il est reconnu que ces modes de gestions présentent un intérêt :

- écologique (diversité des espèces, création de nouveaux corridors)
- paysager (amélioration du cadre de vie)
- hydraulique (recharge de la nappe)
- bioclimatique (réduction de l'effet de chaleur en ville, gestion de la ressource en eau)

La création d'étendues d'eau ponctuelles (bassins, fontaines), comme il en existe déjà sur le territoire, est également une option envisageable afin d'offrir des «aires de rafraîchissement» aux habitants et lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbains tout en agrémentant le cadre de vie. Ces aménagements peuvent notamment s'inscrire dans l'existant (parcs et squares).

Ces perspectives sont toutefois limitées sur le territoire en raison de l'aléa retrait-gonflement des argiles.

*Schéma illustrant des méthodes de gestion alternative des eaux pluviales (source : «Construire durable», hors série de la revue Le Moniteur)*



### DES LEVIERS SPÉCIFIQUES AU PLU À METTRE EN OEUVRE

Les Lois Grenelle II et la Loi ALUR ont renforcé la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme. La création de l'armature verte et bleue peut ainsi se décliner dans chacune des pièces du PLU :

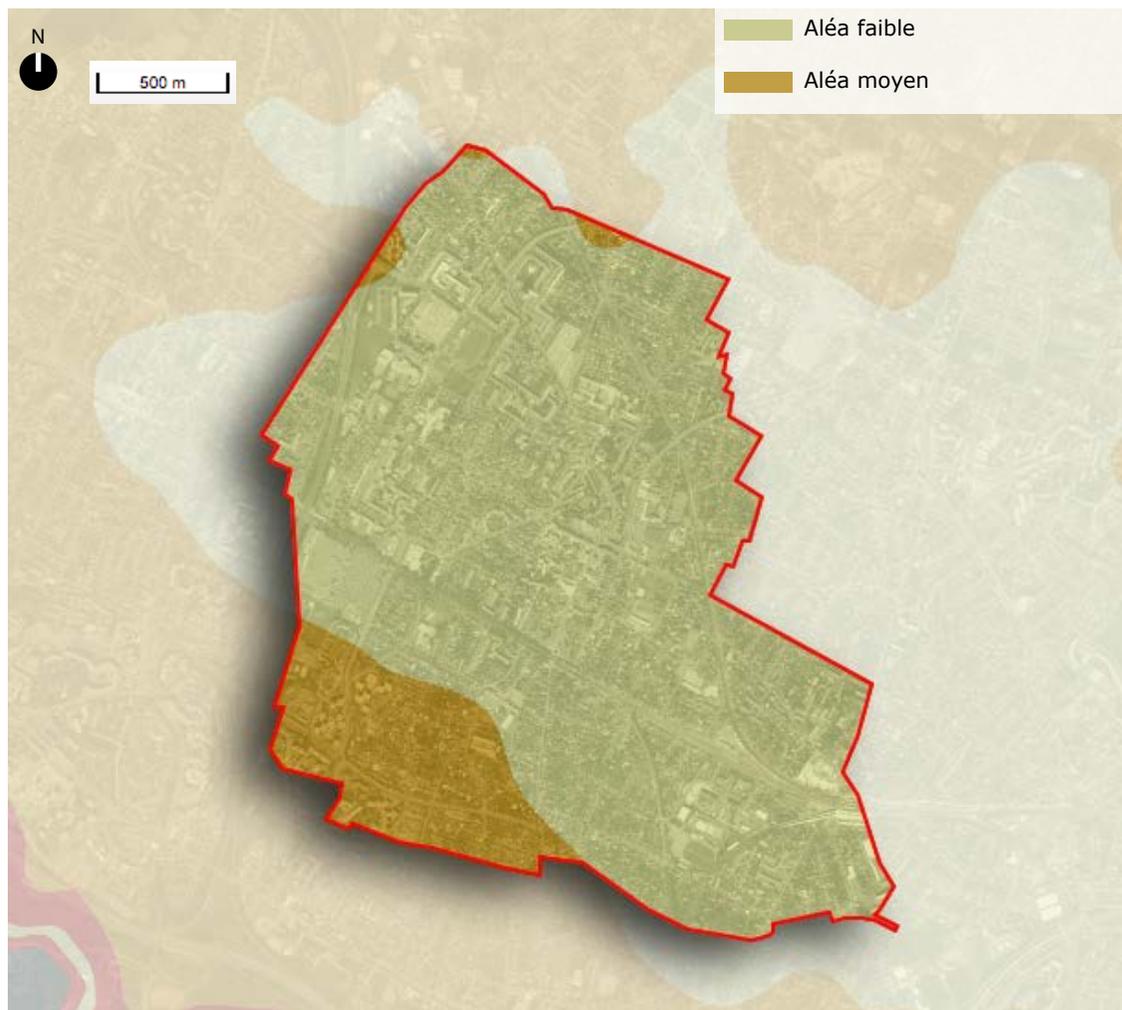
- Dans le **règlement** : faire une utilisation judicieuse des articles du règlement afin de proposer des prescriptions en faveur des continuités écologiques et proposer un **coefficient de biotope par surface** (CBS) qui va permettre d'imposer le maintien ou la création d'une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables. Ce coefficient est calculé en divisant les surfaces éco-aménageables, c'est-à-dire les surfaces favorables à la nature, par la surface de la parcelle
- Dans les **orientations d'aménagement** : décliner à l'échelle de la commune et/ou sur des secteurs localisés des orientations en faveur de l'environnement notamment en ce qui concerne les **continuités écologiques** (art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Dans le **PADD** : inscrire la création d'une armature verte comme un objectif communal,...
- Dans le **zonage** : prévoir des emplacements réservés pour les espaces verts à créer ou nécessaires aux continuités écologiques, réfléchir au choix de zones (par exemple, opter pour la création de zones indicées EVP (espaces verts à protéger) ou pour une zone N ?)

**C'est la combinaison de l'ensemble de ces leviers qui va permettre de définir une armature naturelle cohérente.**

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## RISQUES NATURELS

### Aléa retrait-gonflement des argiles (source : Géorisques, Bing ortho)



### UN ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES PRÉDOMINANT

Phénomène de mouvement de terrain d'origine climatique lié aux précipitations, l'aléa retrait-gonflement des argiles se manifeste lors de la modification de la consistance et du volume des sols argileux : les sols gonflent lors d'une augmentation de leur teneur en eau, tandis qu'à l'inverse, ils sont soumis à dessiccation et rétractation lors de la réduction de leur teneur en eau.

Ce sont ces mouvements qui sont à l'origine du risque avec pour conséquences possibles sur l'habitat, l'apparition de fissurations en façade, la distorsion de cette dernière, une rupture des canalisations...

Cet aléa conditionne ainsi l'implantation du bâti dans les zones concernées pour le constructeur.

**La partie sud du territoire ermontois et quelques secteurs ponctuels au nord sont soumis à un aléa moyen lié au retrait-gonflement des argiles. Le reste du territoire est concerné par un aléa faible.**

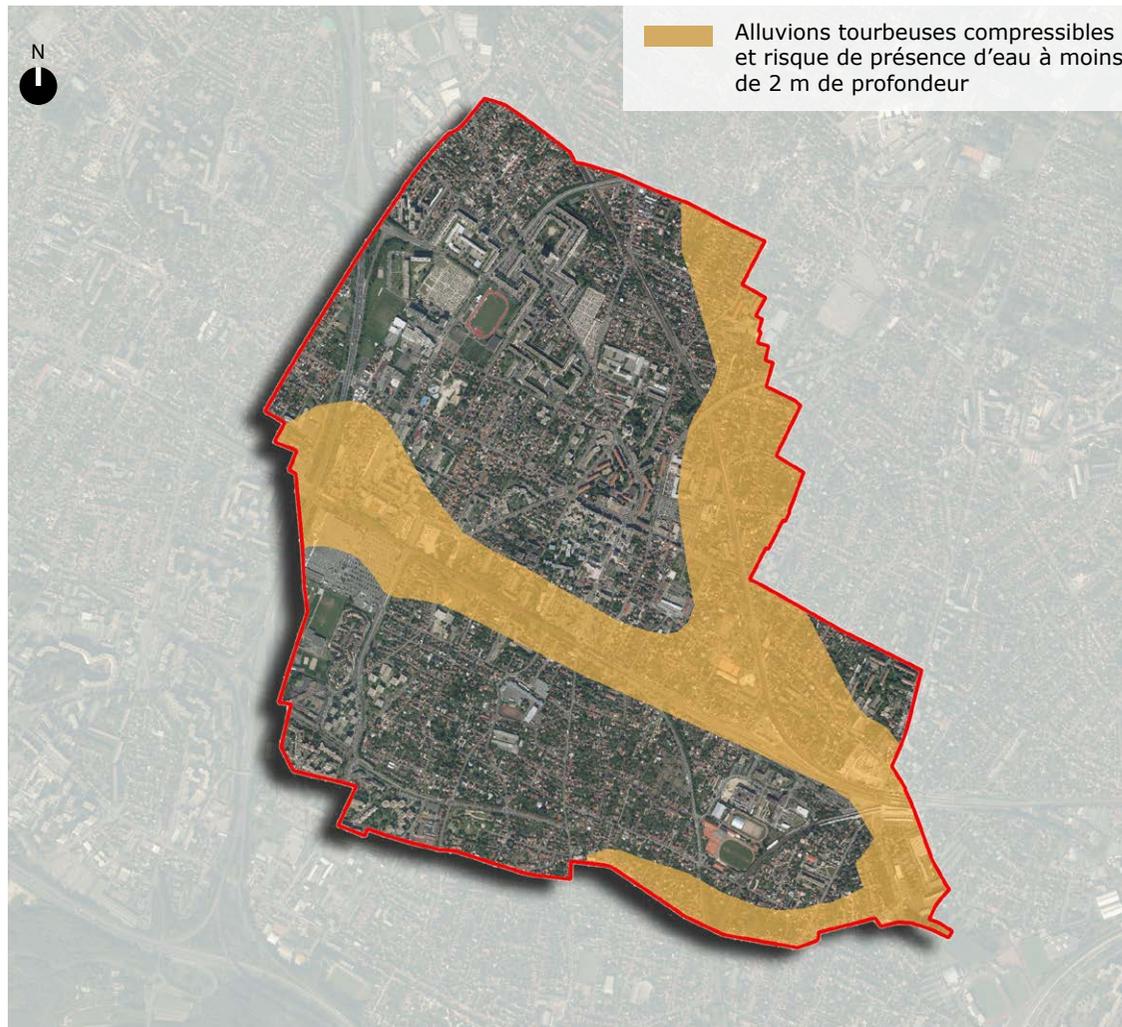
La survenance de l'aléa retrait-gonflement des argiles s'explique par la nature des sols sur la commune : ceux-ci, principalement calcaires et marneux sont particulièrement sensibles aux changements hygrométriques.

L'étude sur la vulnérabilité au changement climatique de la région francilienne, réalisée par Artelia, l'ADEME et la Région Ile-de-France, souligne une exposition plus importante à ce phénomène dans les années à venir en raison des périodes de plus fortes chaleurs plus fréquentes.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## RISQUES NATURELS

### Contraintes du sol et du sous-sol (source : PLU de 2010)



La préfecture du Val d'Oise établit un ensemble de recommandations pour le bâti afin de limiter les effets du risque, telles que :

- Rigidification de la structure du bâtiment et désolidarisation des bâtiments accolés,
- Ne pas planter d'arbres à une distance inférieure à au moins la hauteur de l'arbre par rapport aux habitations ou prévoir des écrans anti-racines de profondeur minimale de 2 mètres.

### DES SECTEURS CONCERNÉS PAR DES ALLUVIONS TOURBEUSES COMPRESSIBLES ET UNE NAPPE SUBAFFLEURANTE

Le règlement du PLU de 2010 attire déjà l'attention sur les contraintes du sol et du sous-sol compte tenu de la présence d'alluvions tourbeuses compressibles et de la nappe aquifère qui se tient à moins de 2 m de profondeur.

Au sein des secteurs identifiés, la portance du sol est incertaine : il convient ainsi de s'assurer de la stabilité de ce dernier par les constructeurs pour les constructions et autres modes d'occupations du sol autorisées. La réalisation d'une étude spécifique par le pétitionnaire afin de connaître le taux de travail admissible du sol et le risque du tassement est conseillée par les services de l'Etat dans le porté à connaissance accompagnant le précédent PLU.

### ENJEUX

- Limiter les conséquences prévisibles du risque retrait-gonflement des argiles par des prescriptions architecturales adaptées
- Entériner les dispositions relatives aux alluvions tourbeuses et à la nappe subaffleurante dans le règlement

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## ARRÊTÉS DE CATASTROPHE NATURELLE

Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles sur Ermont (source : prim.net)

Type	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	05/05/1984	05/05/1984	10/08/1984
	24/08/1987	25/08/1987	11/11/1987
	25/05/1992	26/05/1992	23/08/1992
	28/05/1992	29/05/1992	23/08/1992
	05/08/1997	06/08/1997	28/03/1998
	02/07/2000	02/07/2000	15/11/2000
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	21/12/1990	19/07/1991
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/03/1997	23/04/1998
	01/01/2005	30/03/2005	22/02/2008
	01/07/2005	31/09/2005	22/02/2008
	01/01/2006	31/03/2006	04/04/2008
Inondation par remontées de nappe phréatique	20/03/2001	31/07/2001	05/05/2002
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

### 13 ARRÊTÉS DE CATASTROPHES NATURELLES PRIS SUR LA COMMUNE

Les arrêtés de Catastrophe Naturelle attestent de la reconnaissance par l'État d'un phénomène naturel dont l'intensité et le caractère ponctuel ont généré une catastrophe naturelle. L'intérêt de ces arrêtés de Catastrophe Naturelle est de juger de la vulnérabilité d'une commune face aux risques naturels.

La base de données Prim Net met en évidence pas moins de **13 arrêtés de catastrophe naturelle à Ermont** sur ces trente dernières années. Le dernier épisode en date est lié à des mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des argiles, en 2006.

Les catastrophes naturelles les plus récurrentes sont celles de type «inondations et coulées de boue» (6 arrêtés), suivies de celles de type «mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » (4 arrêtés).

Le contexte géologique et hydrogéologique local explique ces phénomènes de mouvements de terrains liés au retrait et gonflement des argiles.

Suivant le scénario tendanciel établi par l'étude sur l'adaptation du territoire francilien au changement climatique, l'occurrence du phénomène de retrait-gonflement des argiles devrait se poursuivre et progresser sur le département du Val d'Oise dans les années à venir.

Il existe ainsi un **véritable enjeu de prise en compte des risques naturels sur Ermont.**

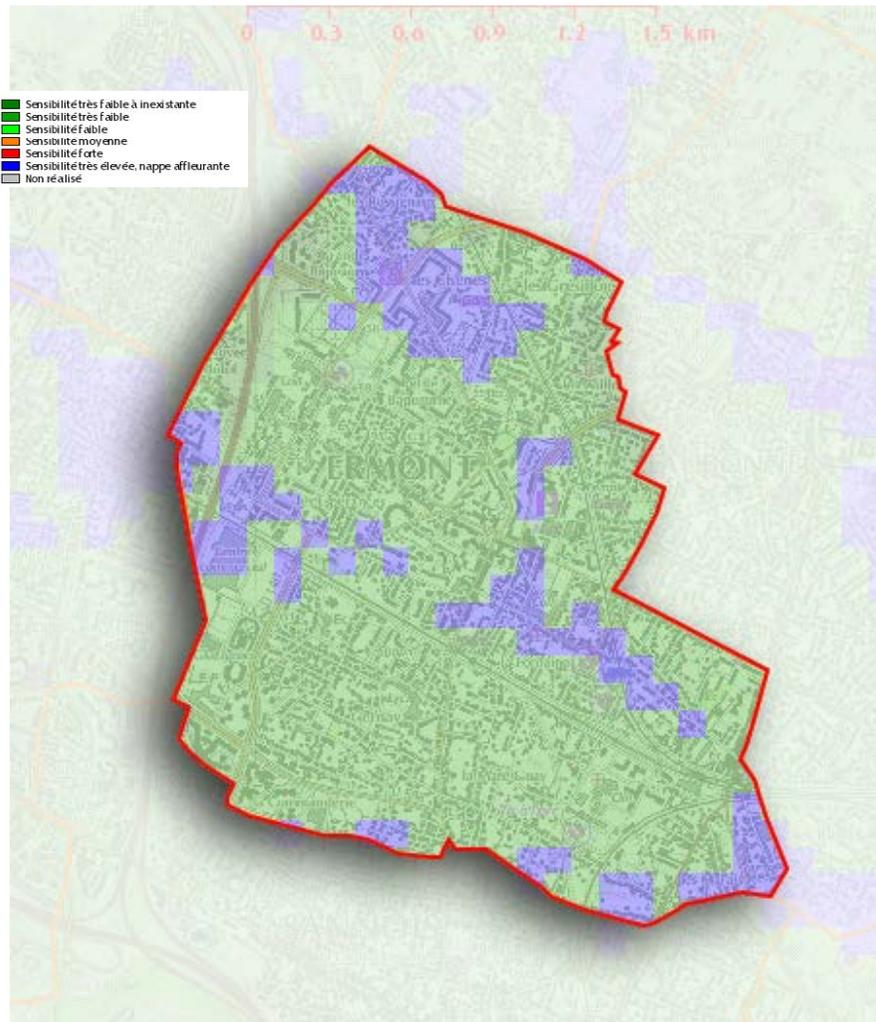
#### ENJEU

- Limiter l'exposition de la population aux phénomènes de catastrophes naturelles, en particulier ceux liés à l'aléa retrait-gonflement des argiles.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## RISQUE D'INONDATION

Carte du risque de remontée de Nappes (source : BRGM)



### UNE NAPPE SUBAFFLEURANTE LOCALEMENT

L'inondation est un phénomène naturel qui peut être accentué par l'action de l'homme sur son milieu. Il s'agit d'une «submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau» (source: PrimNet). Il existe plusieurs typologies des inondations :

- une montée lente des eaux en région de plaine (remontée de nappe, inondation de plaine),
- une formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes
- un ruissellement pluvial urbain dont l'origine naturelle peut être renforcée par l'imperméabilisation des sols

En raison de la topographie, **la majeure partie du territoire est concernée par un risque faible de remontée de nappe.**

On observe localement des secteurs où la nappe est subaffleurante, comme aux Rossignaux ou aux Chênes (nord du territoire); au niveau du centre commercial et à proximité à l'ouest, au sud de la gare près des Marais, ainsi qu'en limite avec Eaubonne.

### UN TERRITOIRE NON CONCERNÉ PAR UN PLAN DE PRÉVENTION DE RISQUE INONDATION

Ermont n'appartient à aucun périmètre de Plan de Prévention de Risque Inondation. La commune n'est pas non plus concernée par un Plan de Gestion du Risque Inondation de la Métropole francilienne.

Le règlement du PLU de 2010 précise qu'il n'existe pas de phénomène de ruissellement sur le territoire. Il n'y a pas de Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) qui s'applique sur Ermont.

### ENJEUX

- Limiter les conséquences des remontées de nappes dans les secteurs les plus exposés par la prescription de mesures architecturales adaptées

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## RISQUES DE NATURE ANTHROPIQUE

Localisation des ICPE sur le territoire et du risque lié au transport de gaz à haute pression (source : base des installations classées, IAU IDF)



### DEUX INSTALLATIONS CLASSÉES POUR L'ENVIRONNEMENT (ICPE) SUR LE TERRITOIRE

Prendre en compte les ICPE au cours de l'élaboration du document d'urbanisme permet d'anticiper sur le développement communal, en proposant des zones où certaines ICPE peuvent s'implanter, et à l'inverse, proposer un zonage où les constructions potentiellement impactantes sont interdites afin de protéger la population des risques et nuisances.

Selon la base de données des Installations Classées, **il y a deux ICPE sur Ermont :**

- **CORA** (activité avec utilisation de gaz inflammables, combustion)
- **SIBAG** (usine de fabrication de bagues d'étanchéité), en cessation d'activité)

L'activité de ces deux structures est soumise à autorisation préfectorale, mais ne nécessite pas la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune.

### UNE EXPOSITION AU RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Est considérée comme matière dangereuse toute substance dont les caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ou dont les réactions peuvent présenter des risques pour l'environnement, la population et les biens. Le risque est lié à la conséquence d'un accident au cours du transport de ces matières (par voie routière, ferroviaire, aérienne, ou encore par transport en canalisations).

Le risque TMD sur Ermont est potentiellement lié aux infrastructures suivantes :

- Grands axes routiers (autoroute A 115, routes départementales)
- Le réseau ferré
- Le réseau de canalisations de transport de gaz

### ENJEUX

- Limiter l'exposition de la population au risque TMD en ne densifiant pas à proximité immédiate des axes concernés
- Éviter de densifier à proximité immédiate des ICPE

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT TRAFIC ROUTIER

Localisation des comptages routiers de 2010 autour de l'échangeur de l'autoroute A 115  
(source : commune d'Ermont)

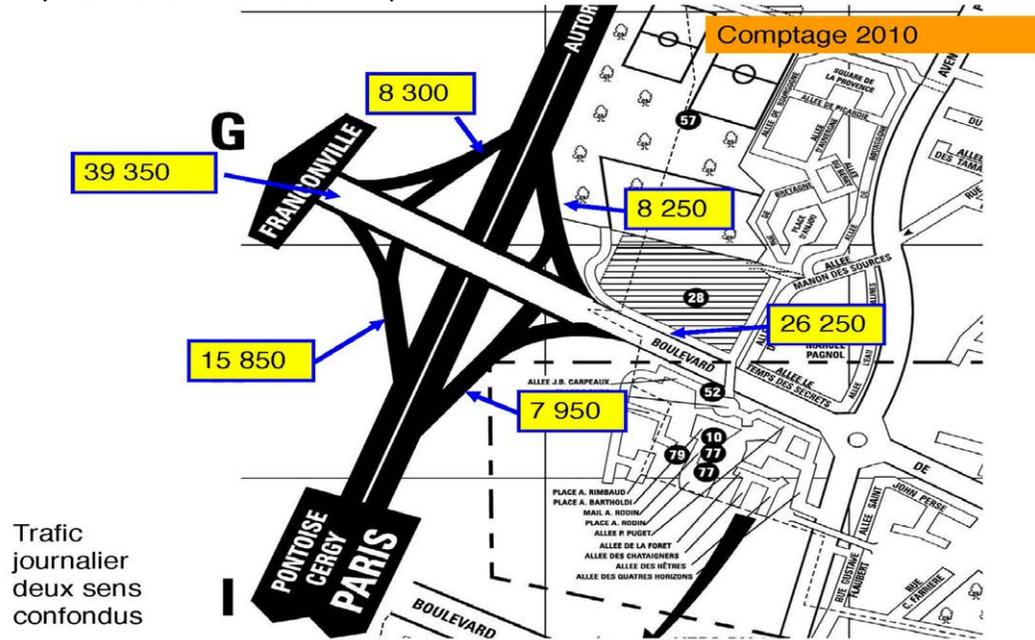
## DES AXES TRÈS FRÉQUENTÉS

Les données du trafic routier ont été recherchées dans le rapport de circulation 2014 du Conseil Général du Val d'Oise ainsi qu'auprès de la commune.

Les données trafic mettent en évidence une augmentation de ce dernier sur la route D 140 entre 2005 et 2009. Une forte augmentation du trafic est également observée le long de la D 192, avec par exemple un passage journalier de 2 824 véhicules en 2004 contre 7 100 véhicules/jours en 2007.

Enfin, les routes D 508 et D 909 ont connu une baisse de leur trafic sur la dernière décennie.

Le tableau page suivante présente le détail des différents recensements opérés sur Ermont.



Extrait de la carte de trafic 2014 (source : Conseil Général du Val d'Oise)



# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT TRAFIC ROUTIER

Détail des comptages routiers opérés sur Ermont (source : commune d'Ermont, Conseil Général du Val d'Oise)

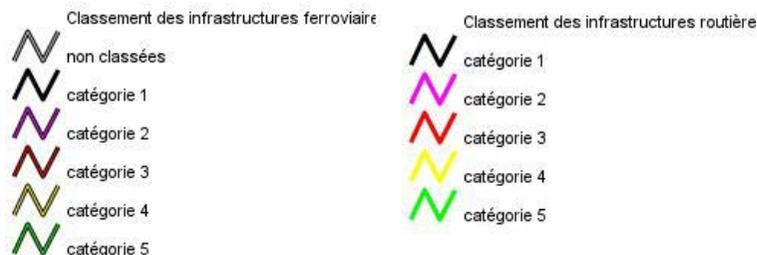
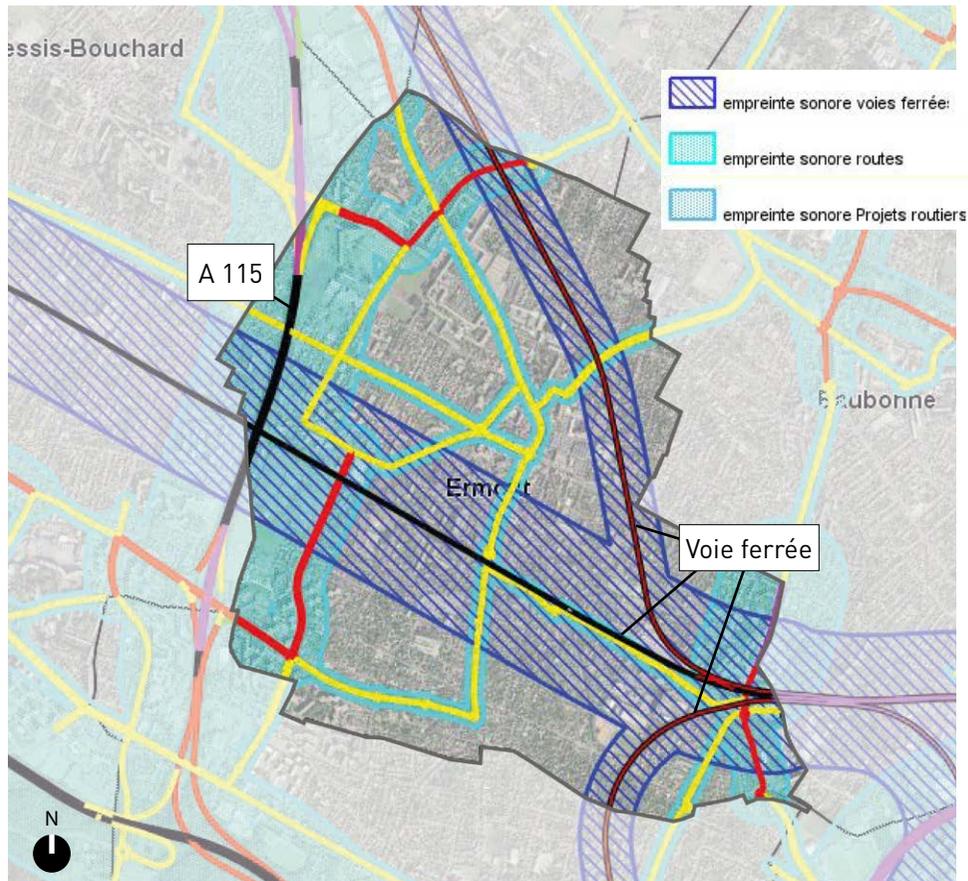
Axe	Localisation du point de comptage	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2013	Tendance du trafic
D 140	A115 Franconville / D 401 Ermont	-	-	21 749	-	-	-	23 200	-	-	
D 140	D 401 / Rue Jean Richepin Ermont	-	-	13 571	-	-	-	19 300	-	-	
D 140	Rue Jean Richepin / D 192 Ermont	-	-	10 988	-	-	-	8 900	-	-	
D 192	D 14 Sannois / Place Robert Bichet Ermont	-	-	6 930	-	-	12 050	-	-	-	
D 192	Place Robert Bichet / D928 Saint-Prix	-	2 824	-	-	7 100	-	-	-	-	
D 401	D 401 / D 506 Ermont	14 913	-	-	-	15 109	-	-	6 500	-	
D 401	D 506 Ermont / D 928 Saint-Prix	10 055	-	-	-	9 987	-	-	11 850	-	
D 508	D 192 / D 140 Ermont	8 925	-	-	9 092	-	-	-	-	7 900	
D 909	D 14 Sannois / Gare d'Ermont Eaubonne	6 026	6 584	5 236	5 555	-	4 050	-	-	-	
À 115	Bretelle / Echangeur	-	-	-	-	-	-	-	8 250	-	-
À 115	Bretelle / Echangeur	-	-	-	-	-	-	-	7 950	-	-
À 115	Rue du Stand	-	-	-	-	-	-	-	26 250	-	-

Augmentation du trafic    
 Forte augmentation du trafic    
 Diminution du trafic    
 Forte diminution du trafic

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## NUISANCES SONORES LIÉES AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Infrastructures classées pour le bruit sur Ermont (Source: cartelie, DDT95)



### UNE POPULATION FORTEMENT EXPOSÉE AU BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE

L'autoroute A115 à l'ouest, la traversée d'une ligne ferrée en milieu très urbanisé, les grands boulevards et routes départementales fréquentées toutes ces infrastructures participent à la pollution sonore, qui apparaît comme une problématique importante sur Ermont.

Le classement sonore d'une route n'entraîne pas une interdiction de construire ou des prescriptions sur l'implantation du bâti, mais impose des normes d'isolation acoustique des façades pour toute construction érigée dans les secteurs identifiés comme soumis à des nuisances sonores.

La limitation de l'exposition de la population au bruit par le Plan Local d'Urbanisme passe également par une réflexion sur le choix des secteurs à urbaniser ou au sein desquels densifier, et le type de structures susceptibles d'être accueillies afin de réduire l'exposition des populations sensibles notamment.

**La généralisation des zones 30, la promotion des modes doux de déplacement, la mise en place de dispositifs de réduction du bruit (revêtement de chaussée, écrans,...) participent également à l'amélioration du confort acoustique des riverains.**

La commune d'Ermont est concernée par trois types de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) :

- Un PPBE établi par l'Etat et relatif aux grandes infrastructures routières sur la commune d'Ermont, au premier rang desquelles figure l'autoroute A115. Ce PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2012 ;
- Un Plan de Prévention du Bruit relatif aux Routes Départementales (PPBRD) traversant le territoire communal. Un document élaboré par le Conseil Départemental du Val-d'Oise et approuvé par délibération en date du 22 mars 2013 ;
- Un PPBE établi par l'Agglomération Val Parisis et qui concerne l'ensemble des nuisances sonores sur le territoire de l'agglomération. Un document approuvé par délibération du Conseil communautaire le 9 juillet 2015.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## NUISANCES SONORES LIÉES AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

**Axes classés pour le bruit sur Ermont (Source: arrêté préfectoral du 28/01/02)**

n°réf	Catégorie	Largeur maximale
<b>Autoroutes, routes nationales et routes départementales</b>		
À 115	1	300 m
	2	250 m
BRETELLE 1	4	30 m
BRETELLE 2	4	30 m
RD 140	3	100 m
	4	30 m
RD 192	4	30 m
RD 401	3	100 m
	4	30 m
RD 470	3	100 m
RD 502	4	30 m
RD 506	3	100 m
	4	30 m
RD 508	4	30 m
RD 909	2	250 m
	3	100 m
	4	30 m
<b>Voies communales</b>		
VC 1	4	30 m
VC 2	4	30 m
VC 3	4	30 m
VC 4	4	30 m
<b>Infrastructures ferroviaires</b>		
Ligne 328	3	100 m
Ligne 330	1	300 m
	2	250 m
Ligne 962	2	250 m
Ligne 964	3	100 m

Le PPBE de l'Agglomération Val Parisis avance le chiffre de 16 541 personnes affectées par le bruit routier de jour : cela correspond à plus de la moitié de la population communale. Le bruit routier nocturne affecte quant à lui 6 668 habitants .

Il y a 1 974 personnes affectées par le bruit diurne (Lden) lié aux voies ferrées. Ce nombre est à peine moins élevé de nuit : le Plan d'Exposition au Bruit estime à 1 363 personnes affectées par le bruit nocturne (Ln).

Il existe des dispositifs destinés à limiter le bruit sur Ermont, tels que des murs anti-bruit qui accompagnent le linéaire de certaines infrastructures, comme c'est le cas sur une partie du linéaire de l'autoroute A115.

Les riverains soulignent toutefois, au moment de l'élaboration du précédent PLU, des problèmes liés à un phénomène de réverbération du bruit en direction de la résidence Balzac par exemple depuis la réalisation de travaux sur l'autoroute À 115.

D'autres écrans anti-bruit (localisés sur la carte page suivante) sont positionnés ponctuellement sur le territoire, comme c'est le cas :

- **au niveau de la D401** (au nord) : écran de 2 à 3 m de hauteur sur un linéaire de 650 m,
- toujours sur **la D 401 au niveau du boulevard de l'Europe** : écran de 2 à 3 m de hauteur sur 650 m de long
- **le long de la D 140** à proximité du terrain de baseball, du CORA, et de la Mairie : mur de 2,5 à 3 m de hauteur sur un linéaire de 700 m

Le tableau présenté ci-contre reprend le détail des infrastructures de transports classées pour le bruit par l'**arrêté préfectoral du 28 janvier 2002**.

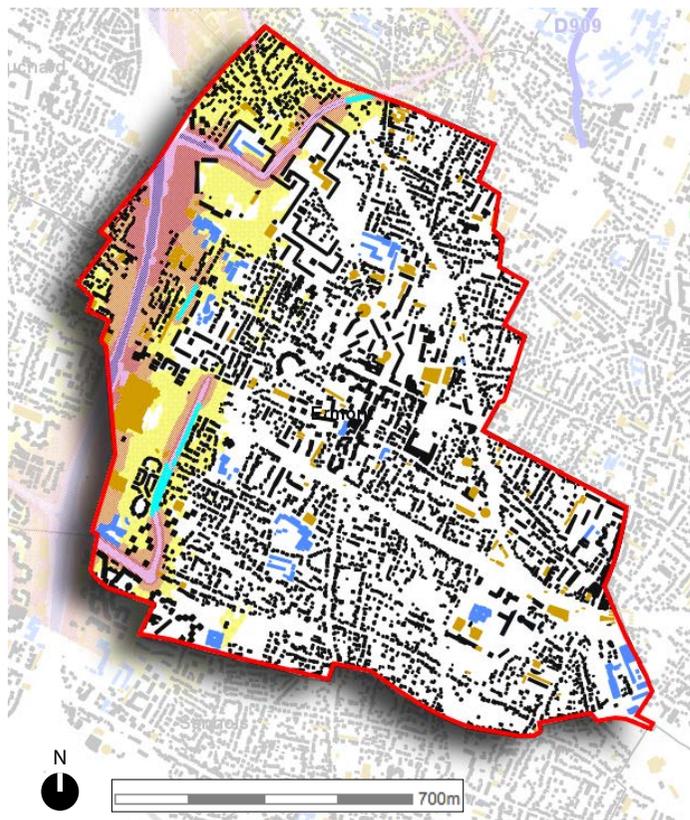
### ENJEUX

- Limiter l'exposition de la population aux nuisances sonores liées aux infrastructures routières et ferrées pour les nouvelles constructions
- Contribuer à réduire l'exposition au bruit des riverains d'infrastructures classées pour les constructions existantes

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## NUISANCES SONORES LIÉES AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Évolution planifiée de l'environnement sonore et localisation des écrans sur Ermont (Source: cartelie, DDT95)



L'article L. 571-10 du Code de l'Environnement définit les infrastructures concernées par le bruit comme celles ayant un trafic journalier moyen :

- > 5 000 véhicules/jour (tous types de routes confondus)
- > 100 bus/jour (en milieu urbain)
- > 50 trains (voies ferrées)

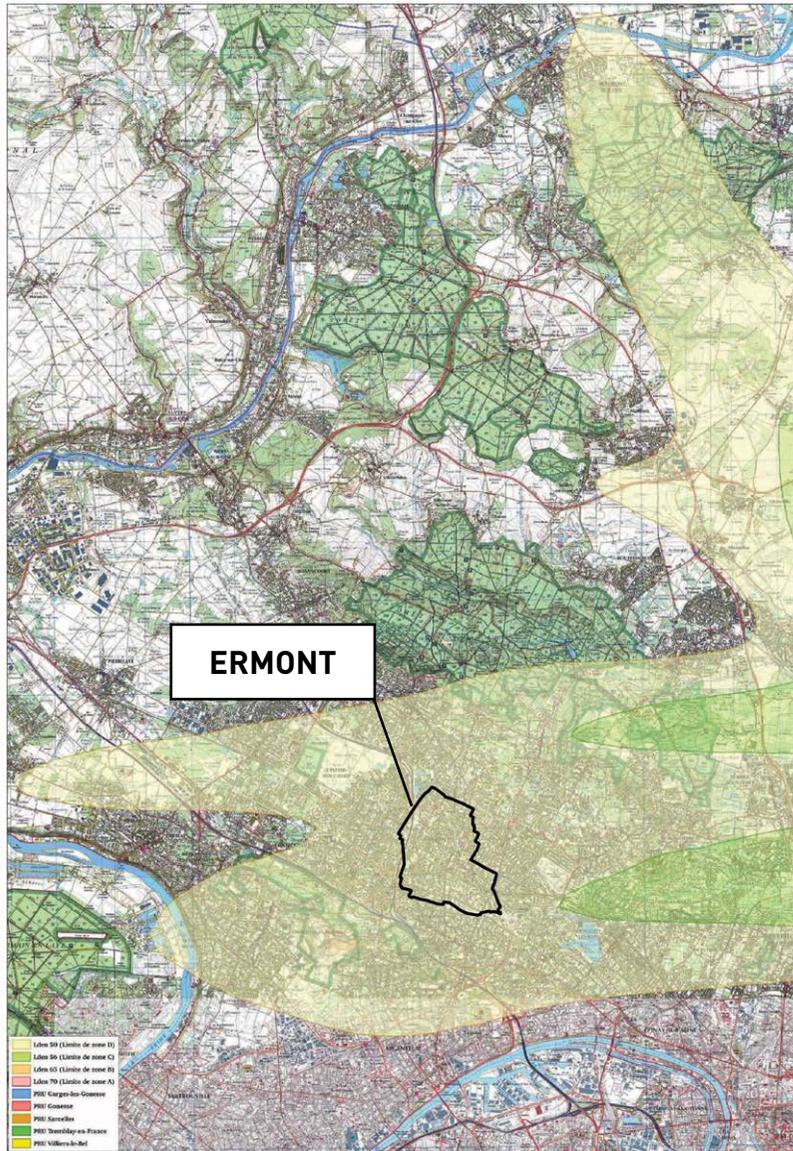
Cinq catégories associées à un secteur affecté par le bruit existent en fonction de la gêne occasionnée :

- Catégorie 1 : largeur de 300 m
- Catégorie 2 : largeur de 250 m
- Catégorie 3 : largeur de 100 m
- Catégorie 4 : largeur de 30 m
- Catégorie 5 : largeur de 10 m

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## NUISANCES SONORES

Extrait de la carte d'exposition au bruit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle



## LE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT ROISSY-CHARLES DE GAULLE

Outre les infrastructures de transports terrestres, **Ermont est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle**. Ce dernier a été approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 3 avril 2007.

Quatre zones sont définies par le PEB Roissy-Charles de Gaulle :

- la **zone A** pour laquelle le niveau sonore est «très fort»
- la **zone B** qui correspond à une zone de bruit fort
- la **zone C** qui correspond à une zone de bruit modéré
- la **zone D**, de niveau sonore faible

**La totalité du territoire ermontois est incluse dans la zone D** d'exposition au bruit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

**En zone D les constructions sont autorisées sous réserve d'isolation acoustique.**

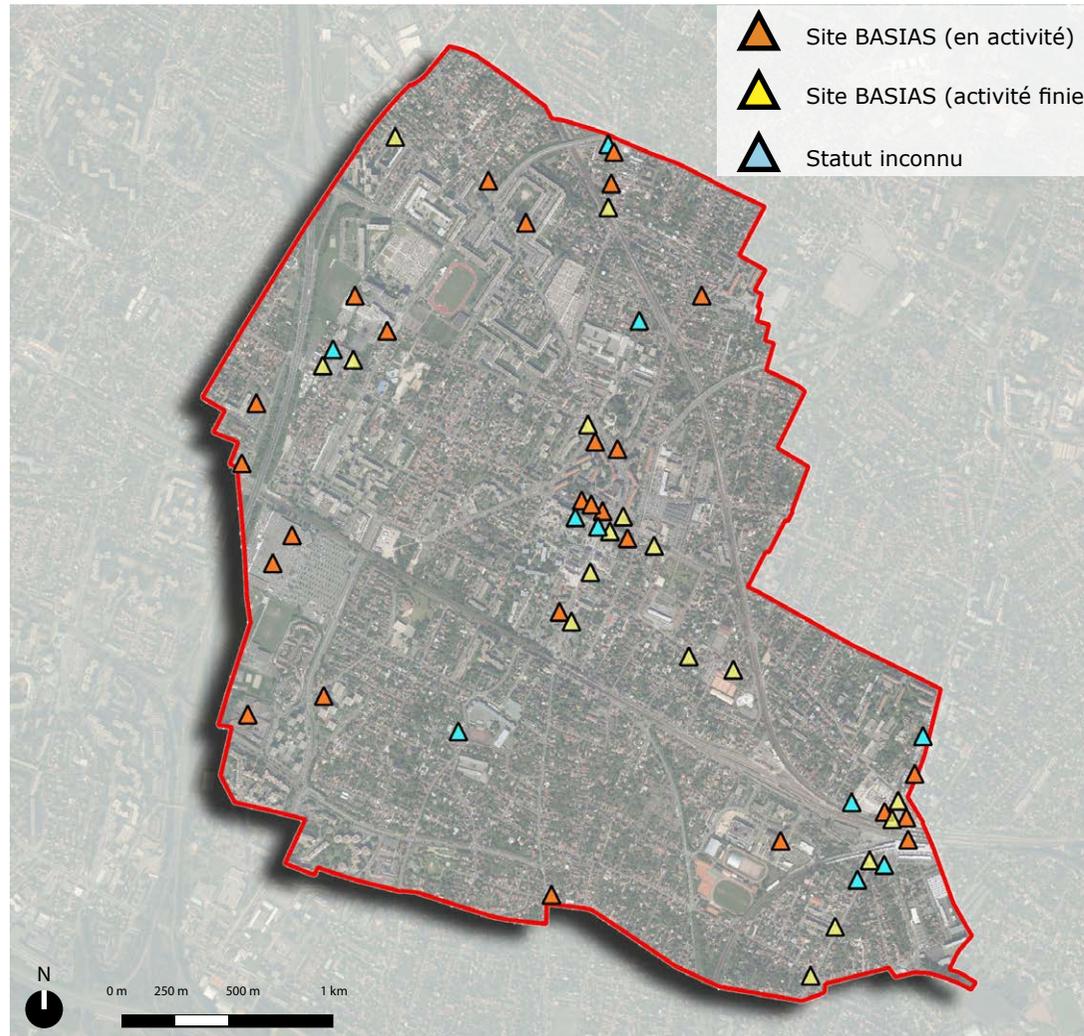
## ENJEU

- Prendre en compte l'obligation d'isolation acoustique énoncée dans le PEB Roissy-Charles de Gaulles

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## SITES ET SOLS POLLUÉS

Sites potentiellement pollués (source : BASIAS)



### 61 SITES BASIAS RECENSÉS

La base de données BASIAS dresse **l'inventaire des sites industriels et activités de services en activité ou non susceptibles d'avoir généré une pollution des sols.**

Les données issues de BASIAS constituent une simple information du passé industriel du terrain. Dans le cas d'un projet, il revient au porteur de celui-ci de réaliser les investigations nécessaires afin de détecter la présence éventuelle d'une pollution.

Dans l'hypothèse d'une pollution des sols avérée, le porteur de projet devra prendre les dispositions techniques et/ou organisationnelles permettant de se prémunir contre les risques liés à cette pollution des sols et de vérifier la compatibilité du projet avec l'usage tel que défini dans la circulaire conjointe des Ministères de la santé et des solidarités, de l'écologie et du développement durable, de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer en date du 8 février 2007.

En cas de pollution avérée, il convient d'en vérifier le niveau et de le rendre compatible avec l'usage prévu.

**Ermont présente un nombre important de sites potentiellement pollués : la base BASIAS en recense 61, dont la plupart sont encore en activité.**

Les stations-services, les garages, les chaufferies ainsi que les pressings sont les activités les plus représentées dans l'inventaire BASIAS mené sur Ermont. Deux cliniques sont également intégrées à cet inventaire.

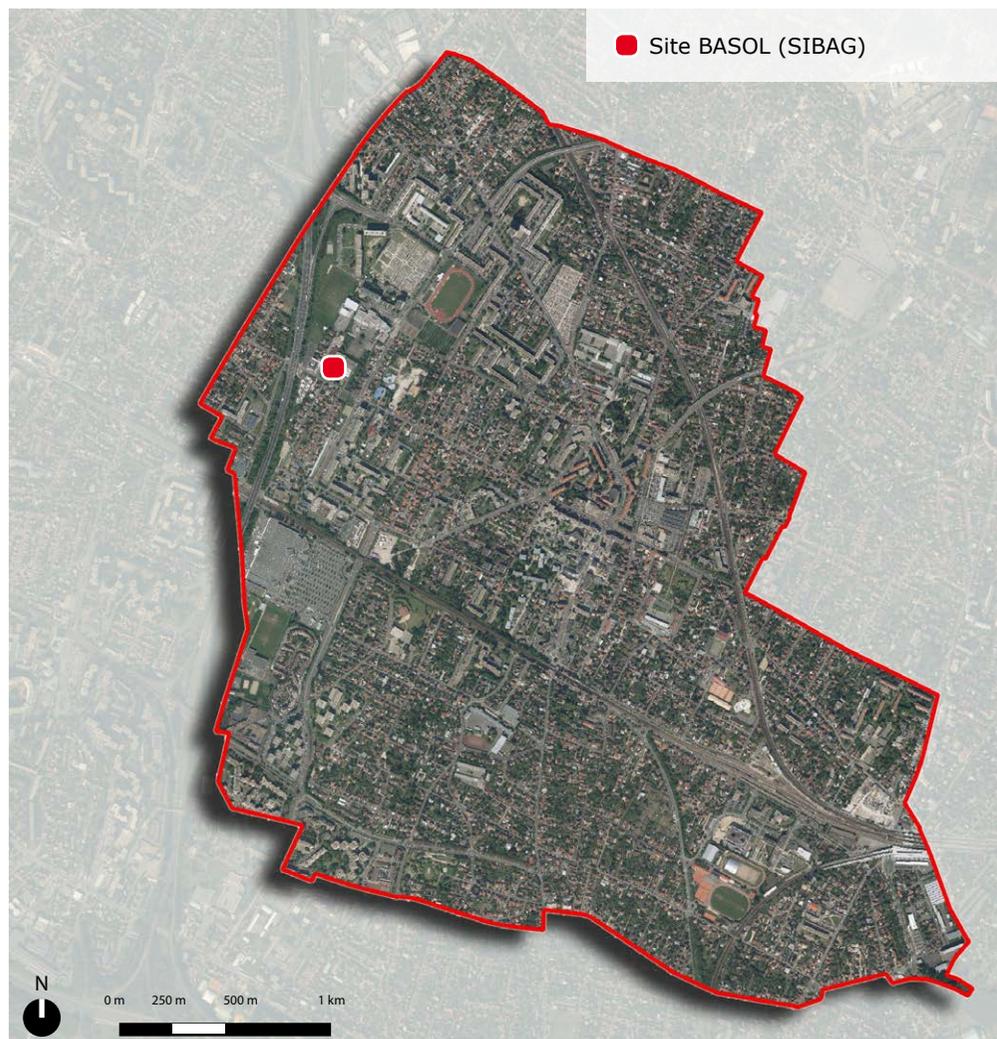
#### ENJEU

- Vérifier la compatibilité entre les usages actuels des sites recensés sur BASIAS et le projet de territoire en cas de changement de destination des sols

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## SITES ET SOLS POLLUÉS

Localisation du site BASOL SIBAG sur Ermont (source: BASOL)



### UN SITE BASOL : L'ANCIEN ÉTABLISSEMENT SIBAG

La base de données BASOL recense l'ensemble des sites pour lesquels une pollution des sols est avérée et qui appellent une action de la part des pouvoirs publics en vue de garantir la sécurité des personnes et de l'environnement. L'inventaire des sites pollués connus est conduit depuis 1994. Il présente l'état des lieux des sites inventoriés, l'origine et la nature des pollutions constatées, leurs effets, ainsi que le suivi réalisé sur le site.

**Il existe un site BASOL sur Ermont : il s'agit de l'ancien site SIBAG.** Cette entreprise spécialisée dans la fabrication de bagues d'étanchéité a ouvert en 1960 et est en cessation d'activité. L'inspection des Installations Classées désigne la société SIBAG comme faisant partie des sites à risque non avéré d'exposition aux fibres d'amiante en raison de son activité passée de fabrication de joints.

**Ce site est localisé en zone d'habitat dense** (rue Kvtov et Ledekkers). Il s'étend sur un terrain clôturé de 3 500 m<sup>2</sup> occupé par 2 266 m<sup>2</sup> d'ateliers, actuellement loués à des artisans en vue de stocker leur matériel.

L'inspection des Installations Classées n'a pas pu caractériser le type de pollution sur le site lors de sa visite.

#### ENJEU

- Vérifier la compatibilité des usages de l'ancien site SIBAG avec la zone d'habitat dense au sein duquel il prend place.

Il est important de rappeler qu'un changement d'usage au droit de ces sites nécessitera un diagnostic spécifique (cf. *méthodologie du ministère en charge de l'écologie en matière de sites et sols pollués concernant : circulaires du 8 février 2007*).

Cette démarche s'impose d'autant plus dans le cas d'un aménagement prévoyant des usages sensibles (ex : construction de logements, jardins, ...) afin de garantir l'absence d'impact sur la santé des futurs usagers.

De plus, de manière générale, la construction de bâtiments accueillant des « populations sensibles » (crèches, écoles, collèges, lycées, établissements d'hébergement des enfants handicapés) doit être évitée sur les sites pollués, notamment s'il s'agit d'anciens sites industriels, et ce, même dans le cas où les calculs de risques démontreraient l'acceptabilité du projet (cf. *Circulaire interministérielle du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles*).

Source : Agence Régionale de Santé Île-de-France

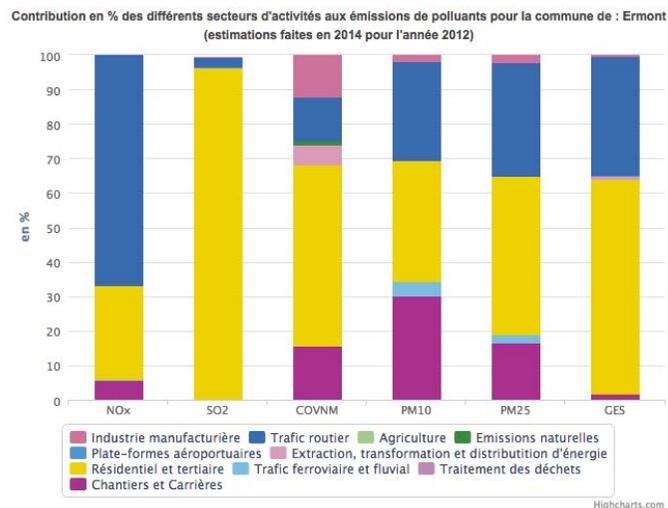
# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## QUALITÉ DE L'AIR

Estimation 2012 des émissions polluantes par secteur sur Ermont (source: AirParif)

Polluant	Quantité
<b>Émissions contribuant au changement climatique</b>	
Gaz à effet de serre	51 kt/an
<b>Émissions contribuant à la pollution atmosphérique (effets sur la santé et l'environnement)</b>	
Particules fines PM10	22 t/an
Particules fines PM 2,5	16 t/an
Dioxyde de soufre	4 t/an
Oxyde d'azote	113 t/an
Composés volatils non organiques	85 t/an

Part des secteurs d'activités aux émissions polluantes (source: AirParif)



### TRAFIC ROUTIER ET SECTEUR RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE, PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'ÉMISSIONS POLLUANTES SUR ERMONT

La prise en compte de la qualité de l'air répond à une double exigence : limiter les effets du changement climatique à l'échelle des territoires, et limiter l'exposition de la population à la pollution.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère a été approuvé le 25 mars 2013. Il définit la procédure d'alerte à mettre en place en cas de dépassement des valeurs limites des polluants dans l'atmosphère et de ramener ces valeurs à un niveau inférieur aux valeurs limites au sein de son périmètre d'action.

La mesure n°8 de ce Plan prévoit que les PLU doivent réaliser une analyse de la qualité de l'air dans le rapport de présentation. Le PADD doit définir des orientations spécifiques relatives à l'amélioration de la qualité de l'air pour les communes au sein de l'agglomération parisienne et celles où un enjeu de qualité de l'air a été identifié au sein de l'état initial de l'environnement. Cette prise en compte de la qualité de l'air doit également guider la définition des OAP.

En Ile-de-France, la qualité de l'air est évaluée par l'association Loi 1901 AirParif qui fait partie du réseau national de surveillance. Les données de l'inventaire 2012 extrapolées pour l'année 2014 sur Ermont font ressortir deux principaux secteurs d'émissions polluantes : le trafic routier ainsi que le secteur résidentiel et tertiaire.

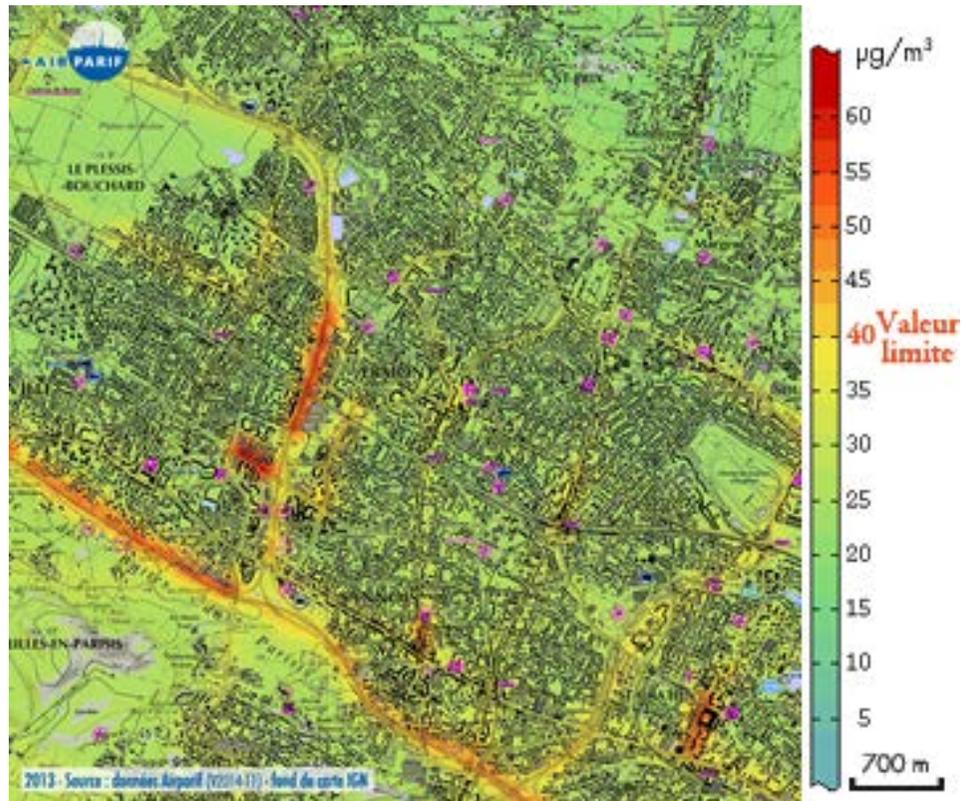
Les principaux axes routiers du territoire, à commencer par l'autoroute A 15 à l'ouest concentrent les effets de la pollution au dioxyde de soufre et aux particules fines (PM10). Les cartes ci-dessous font apparaître un dépassement ponctuel des seuils limites par ces polluants. Le nombre de personnes affectées apparaît toutefois comme «négligeable» (environ 1000 pour le dioxyde d'azote), mais ne doit pas être sous-estimé pour autant.

### ENJEUX

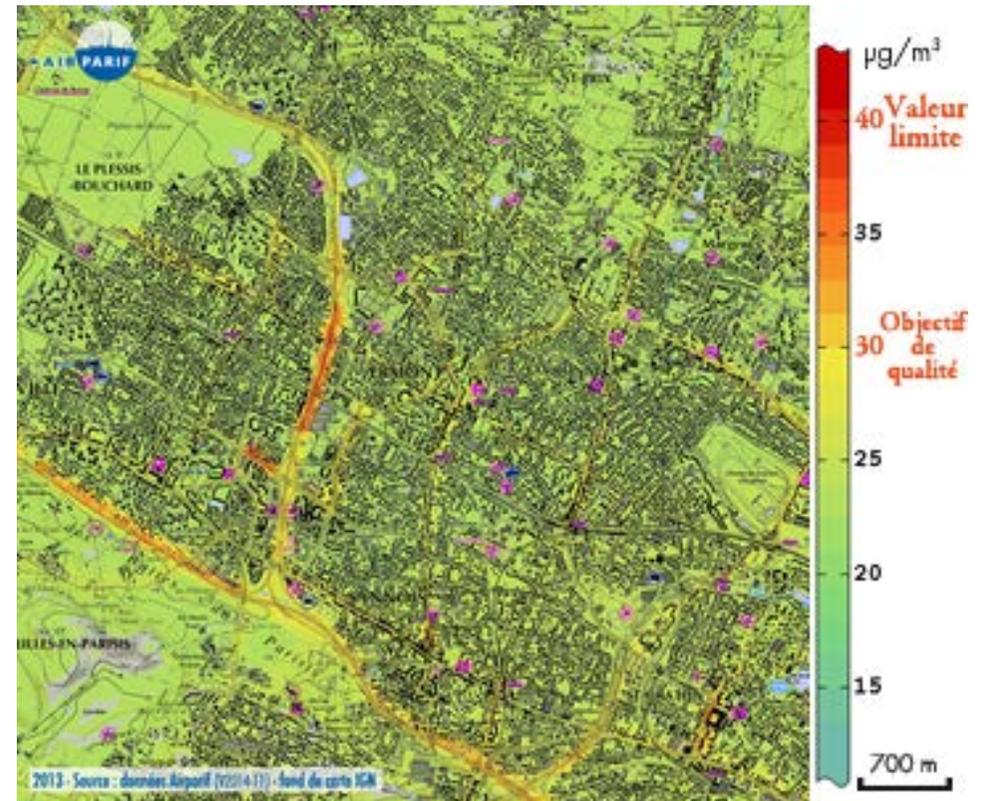
- Agir sur les déplacements en favorisant les circulations douces
- Développer les barrières physiques protégeant des effets de la pollution (haies,...)
- Privilégier le recours aux énergies renouvelables

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT QUALITÉ DE L'AIR

Dépassement des valeurs limites du  
dioxyde d'azote en 2013  
(source: AirParif)



Dépassement des valeurs limites des  
particules fines PM10 en 2013  
(source: AirParif)



# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LA PRISE EN COMPTE DU SRCAE

Les objectifs du SRCAE d'Ile-de-France pour l'atteinte du facteur 3x20 à l'horizon 2020 :

### Bâtiments

- Améliorer la qualité des rénovations pour atteindre 25% de réhabilitation de type BBC
- Raccorder 450 000 logements supplémentaires au chauffage urbain
- Réduire progressivement le fioul, le GPL et le charbon avec une mise en place de solutions alternatives performantes pour les énergies de chauffage

### Énergies renouvelables et de récupération

- Faire passer de 30% à 50% la part de la chaleur distribuée par les réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération
- Augmenter la production par pompe à chaleur de 50%
- Multiplier par 7 la production de biogaz valorisé sous forme de chaleur, d'électricité ou par injection directe sur le réseau gaz de ville
- Passer de 15 à 520 MWe pour le solaire photovoltaïque

### Transports

- Réduire de 2% les trajets en voiture particulière et en deux-roues motorisés
- Augmenter de 20% les trajets en transport en commun
- Augmenter de 10% les trajets en modes de déplacements actifs
- Passer à 400 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) est un document stratégique issu des lois Grenelle. Il dresse un état des lieux des thématiques liées aux gaz à effet de serre, la consommation énergétique, la qualité de l'air ou encore les énergies renouvelables afin de fixer une politique régionale à mettre en œuvre pour atteindre le facteur 3x20 en 2020 et le facteur 4 à l'horizon 2050.

Le facteur 3x20 correspond à une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, d'une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique des territoires, et d'une consommation énergétique finale couverte à hauteur de 23% par des énergies renouvelables.

Le facteur 4 correspond à l'objectif ambitieux d'une diminution par 4 des émissions de gaz à effet de serre.

Le SRCAE est accompagné d'une annexe spécifique à l'énergie éolienne (Schéma Régional Éolien).

### DES OBJECTIFS THÉMATIQUES À INTÉGRER AU PROJET DE TERRITOIRE

Le SRCAE d'Ile-de-France a été approuvé par Arrêté préfectoral du 14 décembre 2012. Il fixe 17 objectifs desquels découlent 58 orientations stratégiques. Trois axes prioritaires sont dégagés à l'échelle régionale, à savoir :

- **Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments**
- **Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération** avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020
- **La réduction de 20% des émissions de GES du trafic routier**, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques.

Enfin, le SRCAE est structuré autour d'orientations sectorielles, transversales et structurantes devant permettre d'atteindre les objectifs qu'il a fixés à l'horizon 2020 (facteur 3x20) concernant les bâtiments, les transports et les énergies renouvelables et de récupération. Les orientations relatives à l'aménagement du territoire sont détaillées page ci-contre.

Le SRCAE souligne que la région francilienne s'inscrit dans la tendance métropolitaine à la baisse concernant sa consommation énergétique.

Les efforts les plus importants à fournir afin d'atteindre l'objectif facteur 3x20 portent sur le secteur des bâtiments.

Les objectifs et orientations du SRCAE d'Ile-de-France présentés page suivante sont ceux susceptibles de concerner le PLU d'Ermont **compte tenu des enjeux liés à la qualité de l'air, de la nécessité de s'adapter au changement climatique et d'atteindre une certaine sobriété énergétique sur le territoire communal.**

### ENJEU

- Décliner les orientations du SRCAE d'Ile-de-France sur les thématiques adaptation au changement climatique, qualité de l'air, bâtiment, transport

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LA PRISE EN COMPTE DU SRCAE

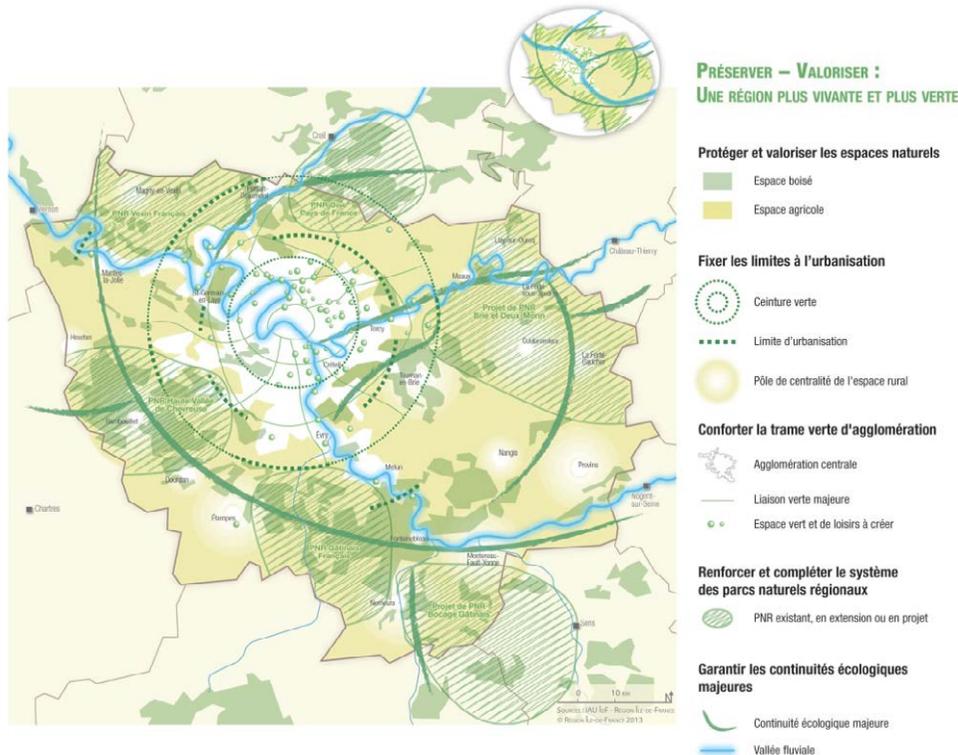
Les objectifs et orientations du SRCAE d'Ile-de-France pouvant concerner le PLU d'Ermont

n°	Objectifs	n°	Orientations
<b>BÂTIMENTS</b>			
BAT 1	Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances	BAT 1.3	Permettre une meilleure rationalisation de l'usage des bâtiments pour réduire les surfaces à chauffer
BAT 2	Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques	BAT 2.4	Orienter, permettre et valoriser des opérations exemplaires et reproductibles
<b>ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION</b>			
ENR 1	Densifier, étendre et créer des réseaux de chaleur et de froid en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération	ENR 1.3	Encourager le développement et l'exploitation durables des géothermies
ENR 2	Favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment	ENR 2.2	Accompagner le développement des filières solaires thermiques et photovoltaïques
<b>TRANSPORTS</b>			
TRA 1	Encourager les alternatives à l'utilisation des modes individuels motorisés	TRA 1.1	Développer l'usage des transports en commun et des modes actifs
		TRA 1.2	Aménager la voirie et l'espace public en faveur des transports en commun et des modes actifs et prévoir les livraisons de marchandises
<b>URBANISME ET AMÉNAGEMENT</b>			
URBA 1	Promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air	URBA 1.2	Promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques
<b>QUALITÉ DE L'AIR</b>			
AIR 1	Améliorer la qualité de l'air pour les Franciliens	AIR 1.3	Inciter les Franciliens et les collectivités à mener des actions améliorant la qualité de l'air
<b>ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>			
ACC 1	Accroître la résilience du territoire francilien aux effets du changement climatique	ACC 1.2	Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement urbain
		ACC 1.3	Réduire les consommations d'eau pour assurer la disponibilité et la qualité de la ressource

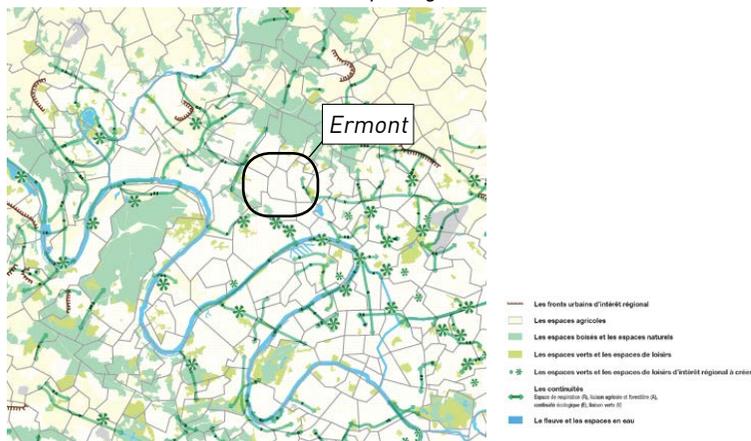
# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LA PRISE EN COMPTE DU SDRIF

Le projet spatial régional (source: SDRIF d'Ile-de-France)



Extrait de la carte de destination «protéger et valoriser» (source: SDRIF d'Ile-de-France)



**Le Schéma Direction de la Région Ile-de-France (SDRIF) a été approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013.** Il a vocation à établir une projection à l'horizon 2030 de la région autour d'un projet de territoire dont le maître mot est le développement durable.

Cet outil de planification répond à l'objectif premier de maîtrise du développement urbain et démographique, ainsi qu'à l'utilisation de l'espace sur le territoire francilien. Le SDRIF oeuvre également à garantir le rayonnement international de la région.

Document d'urbanisme de rang supérieur, il concerne l'ensemble des autres documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales ou documents en tenant lieu,...) qui doivent être compatibles avec ce dernier.

Le SDRIF pose une série de défis à relever afin de favoriser la transition sociale, économique et environnementale à l'échelle de l'Ile-de-France. Ces défis sont les suivants :

- Défi 1.1 « Agir pour une Ile-de-France plus solidaire »
- Défi 1.2 « Anticiper les mutations environnementales »
- Défi 1.3 « Conforter l'attractivité de l'Ile-de-France et accompagner la conversion écologique et sociale de l'économie.»

Le SDRIF définit également un projet spatial avec pour objectif principal d'avoir une région plus vivante et plus verte à l'horizon 2030.

Comme le fait apparaître la carte de destination du SDRIF, Ermont est un territoire «neutre», c'est-à-dire qui n'est pas directement concerné par les orientations du Schéma.

Toutefois, en raison des sensibilités existantes sur les communes avoisinantes et dans l'objectif de participer activement à la définition de la Trame verte et bleue régionale, il apparaît particulièrement intéressant d'intégrer les grandes orientations du SDRIF dans le cadre du PLU.

Les objectifs et orientations du SDRIF susceptibles de concerner le PLU sont détaillés sur la page suivante.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LA PRISE EN COMPTE DU SDRIF

Le projet spatial régional francilien et ses objectifs «3. Améliorer la vie quotidienne des Franciliens»

Les grandes orientations du SDRIF d'Ile-de-France sur la thématique «Préserver et valoriser»

### 3.3 «Garantir l'accès à des équipements et des services publics de qualité»

Renforcer l'accès des Franciliens à des espaces verts et de loisirs de proximité (proposer une offre complète d'espaces de nature accessibles au public tels que des espaces verts urbains, mais aussi jardins partagés, cueillettes,...)

### 3.5 «Améliorer l'espace urbain et son environnement naturel»

Faire entrer la nature en ville

Privilégier des espaces bâtis économes en ressources (favoriser les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables, proposer des mesures alternatives de gestion des eaux pluviales, prise en compte du sous-sol)

Réduire la vulnérabilité de la ville aux risques, aux pollutions et aux nuisances

### Les continuités : espaces de respiration, liaisons agricoles et forestières, continuités écologiques, liaisons vertes

En milieu urbain, s'il n'est pas toujours possible de maintenir une emprise large pour ces continuités, leur caractère multifonctionnel est essentiel à préserver, voire à améliorer (trame verte d'agglomération,...)

### Les espaces verts et les espaces de loisirs

Il convient de pérenniser la vocation des espaces verts publics existants, de valoriser les espaces ouverts privés insérés dans la ville dense, d'optimiser l'ensemble des fonctions ou des services que rendent ces espaces

Les espaces verts et les espaces de loisirs non cartographiés doivent être intégrés dans les politiques d'aménagement du secteur dans lequel ils se situent et ne peuvent changer de vocation que sous réserve de compensation

Des emprises foncières sont à réserver dans les zones carencées en espaces verts, notamment dans les opérations de renouvellement urbain et en valorisant les espaces ouverts encore présents

Il reviendra en conséquence aux collectivités territoriales de s'assurer que leurs documents d'urbanisme permettent notamment de préserver les emprises dédiées aux espaces verts publics existants, d'affirmer prioritairement la vocation d'espaces verts publics et de loisirs des secteurs sous-minés par d'anciennes carrières non encore urbanisés en coeur d'agglomération et dans la ceinture verte, en particulier dans les territoires carencés en espaces verts

### ENJEU

- S'inscrire dans le prolongement des objectifs et des orientations du SDRIF

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LA PRISE EN COMPTE DU PCET DE VAL PARISIS

Extrait du projet de PCET : potentiel des différentes énergies renouvelables de Val Parisis

Type de valorisation énergétique	Gisement brut (MWh/an)	Gisement net (MWh/an)	Taux de couverture des besoins spécifiques	Taux de couverture des besoins globaux
<b>Électrique</b>				
Photovoltaïque	35 996 400	78 565	29%	7%
Méthanisation	12 471	3 492	1,2%	0,33%
Petit éolien (pour 1 éolienne)	1	1	4,8%	0%
<b>Thermique</b>				
Solaire thermique	35 996 400	22 281	47%	2%
Géothermie très basse énergie	670 392	164 277	25%	16%
Géothermie basse énergie	3 633	2 906	1%	0,3%
Aérothermie	569 255	152 218	23%	14%
Méthanisation	12 471	1 871	0,3%	0,18%
Bois énergie	18 687	9 822	1,5%	0,9%

### ENTRE PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : DES PISTES À CONSIDÉRER PAR LE PLU

Le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** fait suite aux dispositions de la Loi Grenelle II, qui rend obligatoire pour chaque collectivité de plus de 50 000 habitants, Département ou Région la réalisation d'un bilan relatif aux émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son fonctionnement interne.

Le PCET de la Communauté d'Agglomération Val Parisis est en cours d'élaboration. Ce dernier dresse le diagnostic énergétique du territoire avant d'établir le potentiel des énergies renouvelables par type (méthanisation, bois-énergie, géothermie,...) et de proposer un scénario de développement de ces énergies.

Le PCET met en évidence un **territoire caractérisé par le secteur résidentiel**. La consommation des logements en énergie est supérieure aux moyennes départementales et régionales. Les émissions globales de gaz à effet de serre sont quant à elles évaluées en 2013 à 550 000 téqCO<sub>2</sub> soit 6,5 téq/CO<sub>2</sub> par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne francilienne.

**Concernant le scénario retenu, le PCET ne prend pas en compte le bois-énergie et la méthanisation à l'échelle du territoire** : si ces énergies ne sont pas à exclure, elles nécessitent toutefois des études plus spécifiques qui n'ont pas été menées dans le PCET.

L'hypothèse principale retenue est celle de l'atteinte des objectifs Grenelle, soit un **mix énergétique composé de 20% d'énergies renouvelables**.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LA PRISE EN COMPTE DU PCET DE VAL PARISIS

Les énergies renouvelables retenues dans le cadre du scénario pour les logements existants sont les suivantes :

- le **photovoltaïque**, avec pour limite une installation sur les maisons de l'ordre de 3 kWc afin que les particuliers puissent bénéficier du tarif bonifié de rachat d'électricité, de l'exonération d'impôt et des démarches administratives.
- le **solaire thermique**, le PCET axe son scénario sur les logements qui utilisent du fioul, du gaz et de l'électricité pour leur production d'eau chaude sanitaire.
- la **géothermie très basse énergie** pour les logements se chauffant au fioul en raison de la facilité d'adaptation de ces installations à celles déjà existantes
- L'aérothermie pour les logements se chauffant à l'électricité.

Le PCET préconise le développement systématique des énergies renouvelables sur les constructions neuves.

Sur le plan de la vulnérabilité au changement climatique, le PCET établit plusieurs grandes orientations par thème. Ermont est concernée par les orientations suivantes :

- Gestion de la ressource en eau : **«limiter les conflits d'usage en préservant la qualité et la quantité des ressources en eau»**
- La vulnérabilité du patrimoine bâti : **«Adapter le parc de logements et la voirie à l'augmentation des sinistres»** et **«adapter le parc de logements à l'augmentation des vagues de chaleur»**

**Un plan d'actions personnalisé pour chaque commune de Val Parisis est en cours : le PLU pourra s'appuyer sur ce dernier afin de promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire ermontois.**

### ENJEUX

- Promouvoir le développement des énergies renouvelables à travers le PLU
- Permettre l'adaptation du territoire au changement climatique

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

## UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE QUI TÉMOIGNE D'UNE OCCUPATION ANCIENNE SUR LA COMMUNE ET QUI CONSTITUE UN ENJEU POUR L'URBANISATION

La prise en compte du patrimoine archéologique dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme relève d'une servitude d'utilité publique.

Le Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise indique que plusieurs fouilles ont été entreprises sur Ermont dans les années 1960 et dans les années 1980. Un chantier de fouilles a également été réalisé en 2011 par l'INRAP au niveau du 18ter et 20 rue du 18 juin 1944.

Les données archéologiques témoignent d'une occupation qui remonterait à l'époque antique (période gallo-romaine). Des sites et indices de sites archéologiques datés du Haut Moyen-Âge, du Moyen-Âge et de l'époque Moderne mettent en relief les occupations successives sur la commune.

L'urbanisation de cette dernière semble s'être structurée précocément autour de la Chaussée Jules César, voie antique, le long de laquelle s'échelonnent plusieurs indices archéologiques.

Dans le détail, ont été excavés au cours des différentes fouilles : des découvertes gallo-romaines (dépotoirs, ateliers de forgeron et de tabletterie), des fosses d'extraction d'argile, ou encore une borne miliaire pour la période antique. Les témoignages du Haut Moyen-Âge et du Moyen-Âge sont notamment constitués par une partie de la nécropole mérovingienne de l'Église Sainte-Flaive ou encore le Manoir de Cernay (indice n°1013).

L'époque Moderne se caractérise quant à elle par une forte importance des édifices religieux (croix), ou encore hydrauliques.

Le tableau présenté page suivante liste l'ensemble des entités archéologiques recensées sur Ermont.

### À RETENIR - ENJEUX

- Une urbanisation à l'origine de la disparition ou de l'arasement d'anciennes structures archéologiques
- Une réflexion à porter sur les secteurs à densifier ou destinés au renouvellement urbain pour limiter l'impact de l'urbanisation sur le patrimoine archéologique

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

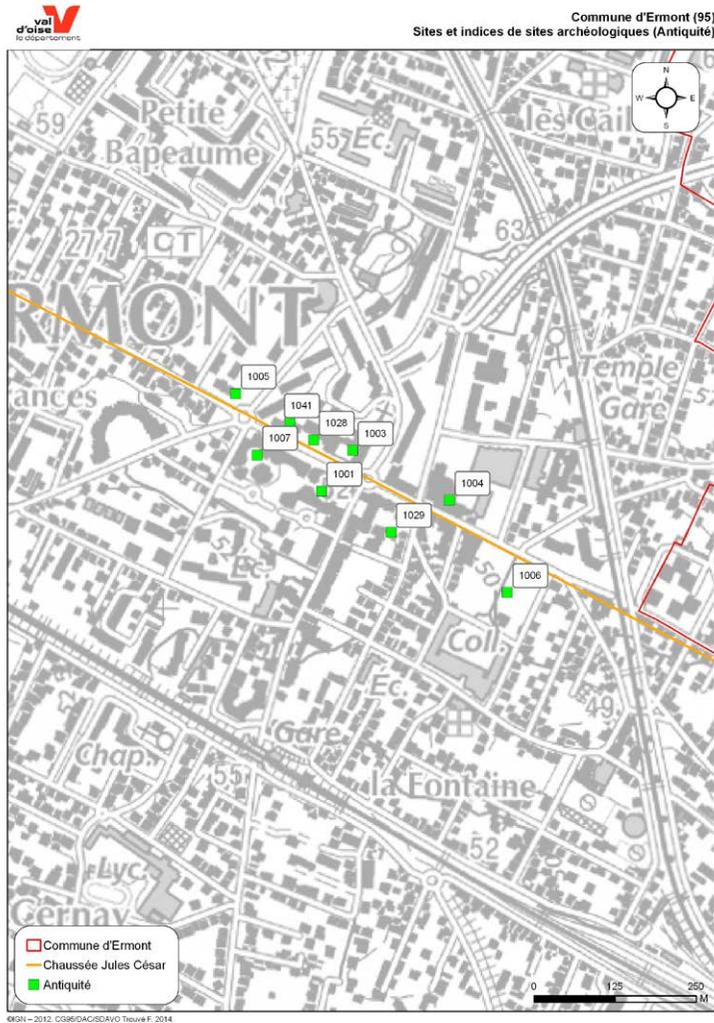
## Liste des entités archéologiques sur Ermont (source : Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise)

Numéro	Nom	Datation	Occupation
952191009	Chaussée Jules-César	Antiquité	Communication
952191003	La Chaussée Jules-César	Antiquité	Communication Habitat
952191004	Le Marché Saint-Flaive	Antiquité	Habitat Economie
952191005	Le Noyer Saint-Flaive	Antiquité	Habitat Economie Extraction
952191039	Non localisé	Antiquité	Indéterminé
952191006	Place Jules-Ferry	Antiquité	Habitat Hydraulique
952191028	Station service Mobil	Antiquité	Habitat
952191007	13 bis, rue du 18-Juin	Antiquité	Habitat
952191041	18 ter-20 rue du 18-Juin 1944	Antiquité	Indéterminé
952191001	3, rue du 18-Juin	Antiquité	Habitat
952191029	9, rue de Stalingrad	Antiquité	Habitat
952191002	Eglise Saint-Flaive et Saint-Etienne	Haut Moyen Age	Structure funéraire Edifice religieux
952191010	Entre Ermont et le Plessis-Bouchard	Haut Moyen Age	Structure funéraire
952191008	Cernay	Moyen Age	Edifice religieux
952191002	Eglise Saint-Flaive et Saint-Etienne	Moyen Age	Edifice religieux, Structure funéraire
952191031	Fief d'Aussy	Moyen Age	Fief
952191013	Manoir de Cernay	Moyen Age	Habitat
952191014	Marnière	Moyen Age	Structure agraire, Extraction
952191008	Cernay	Moderne	Edifice religieux
952191013	Château de parc de Cernay	Moderne	Habitat Environnement
952191033	Chemin Herbu	Moderne	Extraction

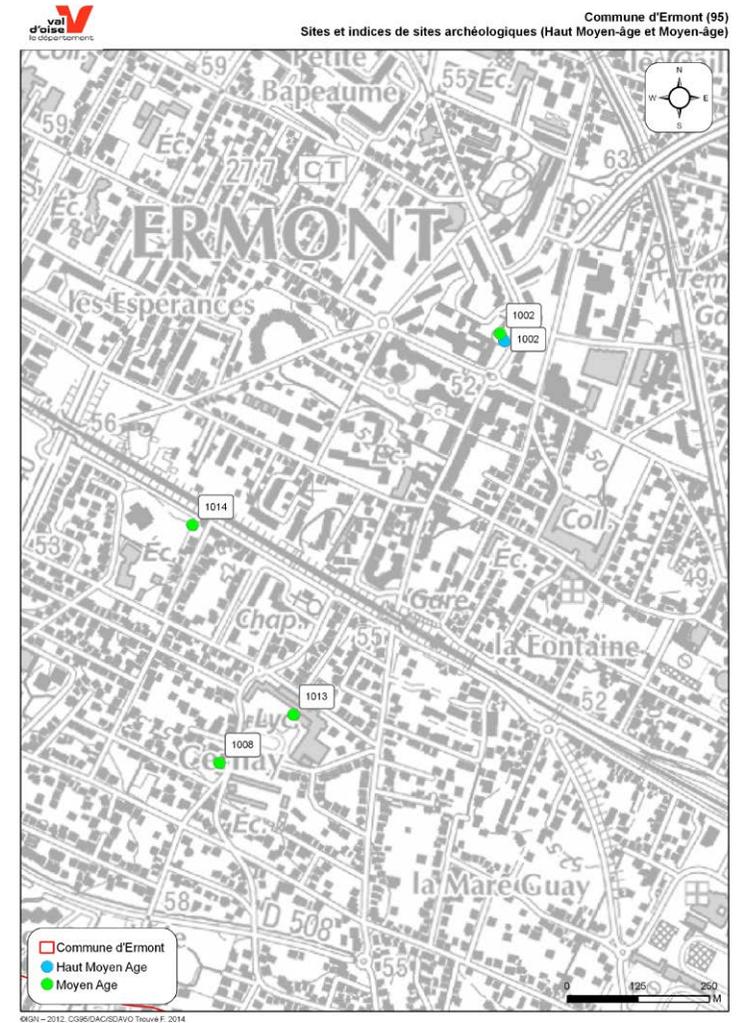
Numéro	Nom	Datation	Occupation
952191020	Croix	Moderne	Croix
952191021	Croix	Moderne	Croix
952191030	Croix	Moderne	Croix
952191022	Croix de Saint-Prix	Moderne	Croix
952191019	Croix des Marais	Moderne	Croix
952191018	Croix du Gué	Moderne	Croix Hydraulique
952191023	Croix Rouge	Moderne	Croix
952191002	Eglise Saint-Flaive et Saint-Etienne	Moderne	Edifice religieux, Structure funéraire
952191026	Fontaine d'Ermont	Moderne	Hydraulique
952191024	Lavoir	Moderne	Hydraulique
952191017	Les Plâtrières	Moderne	Extraction
952191025	L'Etang	Moderne	Hydraulique

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

**Localisation des sites et indices de sites archéologiques de l'époque antique sur Ermont**  
(source : Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise, 2014)

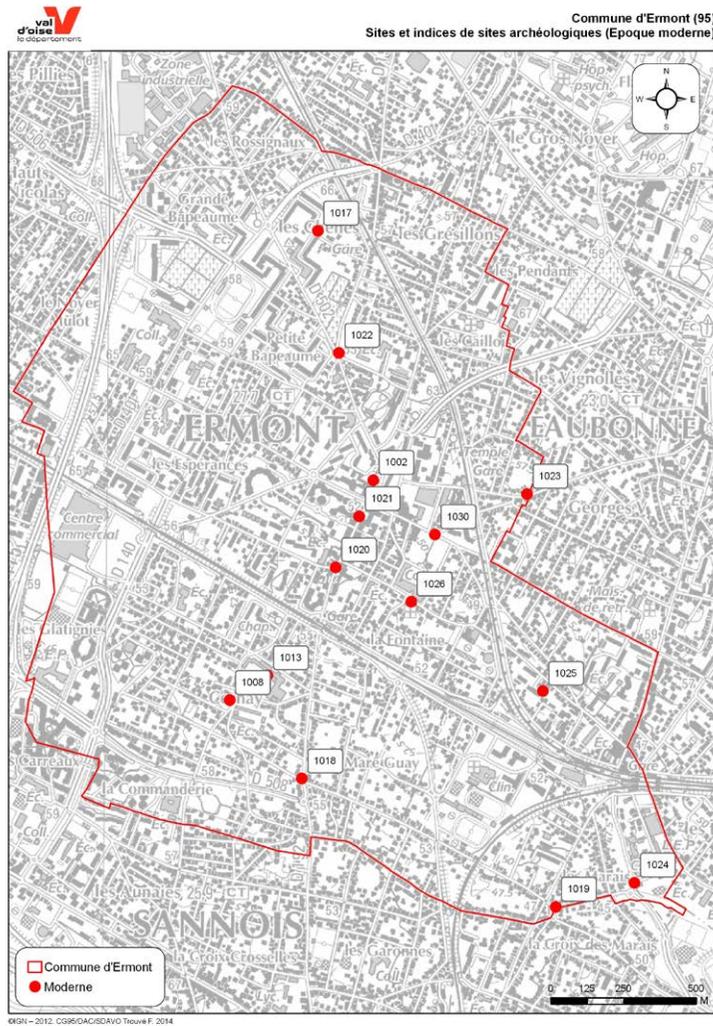


**Localisation des sites et indices de sites archéologiques du Haut Moyen-Âge et du Moyen-Age sur Ermont**  
(source : Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise, 2014)

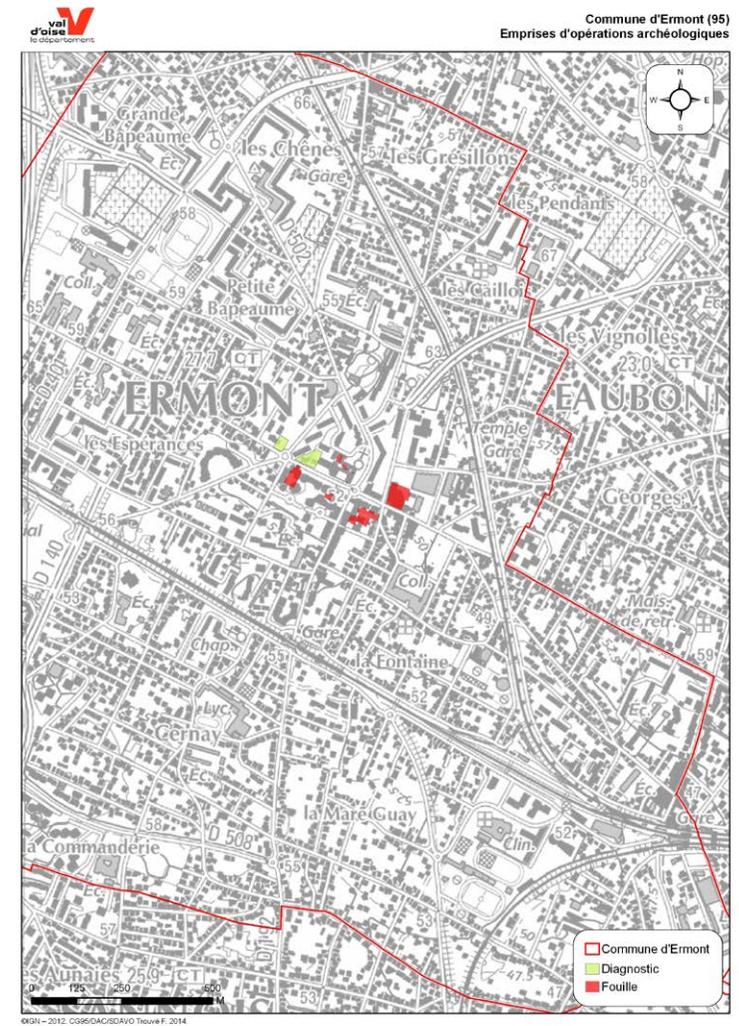


# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

**Localisation des sites et indices de sites archéologiques de l'époque moderne sur Ermont**  
(source : Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise, 2014)



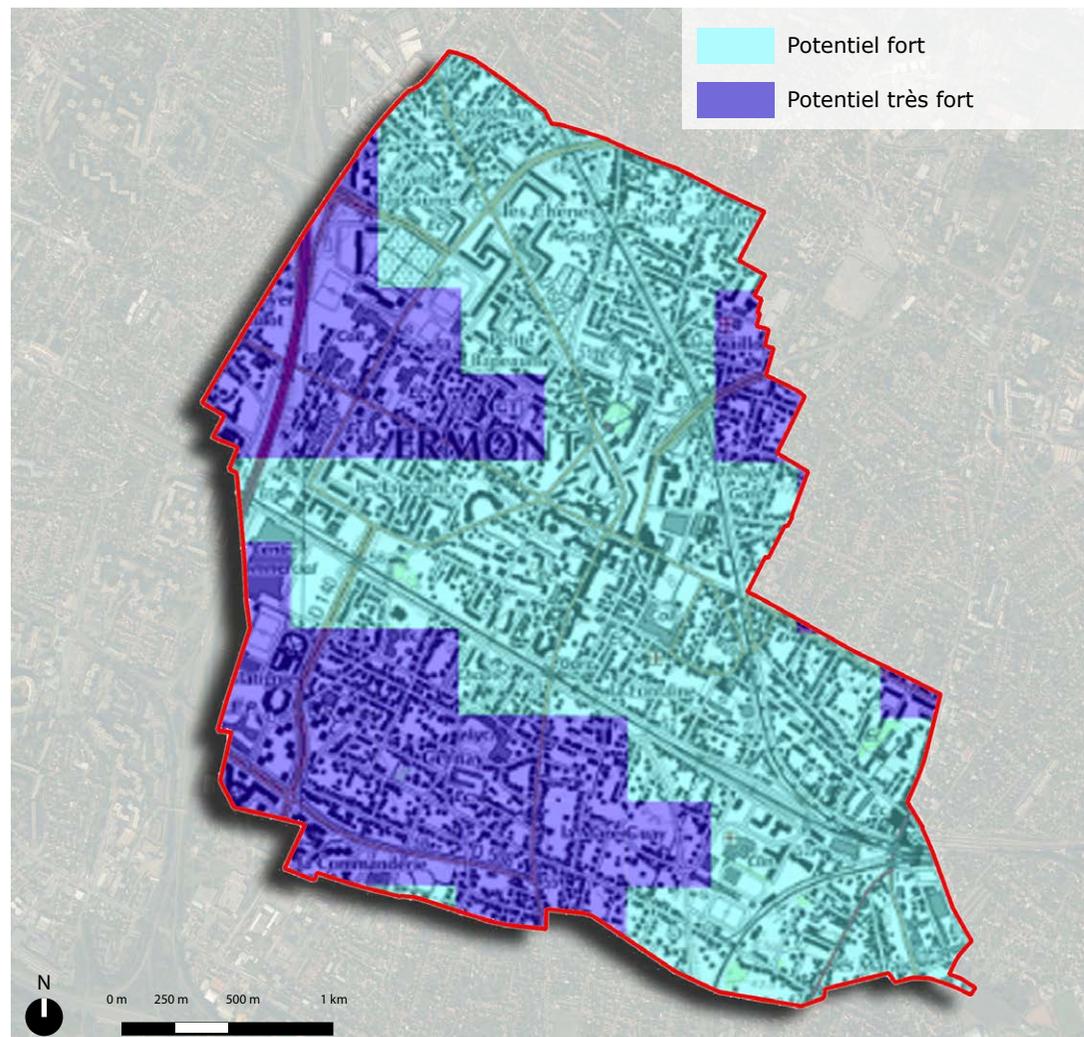
**Emprises d'opérations archéologiques sur Ermont**  
(source : Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise, 2014)



# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère (source : Géothermie perspectives)



### UN POTENTIEL GÉOTHERMIQUE INTÉRESSANT

La géothermie consiste à capter l'énergie du sous-sol afin de la valoriser pour des usages multiples : chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, électricité...

Comme mis en évidence à travers du PCET Val Parisis, l'énergie renouvelable qui apparaît la plus propice en terme de développement sur le territoire est la géothermie très basse énergie (autrement appelée géothermie superficielle).

**Le potentiel géothermique oscille de fort (profondeur de la nappe inférieure à 10 mètres) à très fort (profondeur de la nappe entre 10 et 20 mètres) sur Ermont.**

Le meilleur aquifère connu est la **nappe de l'Eocène moyen et inférieur**, peu minéralisé et un débit de l'ordre de 50 à 100 m<sup>3</sup>/h.

Compte tenu de la faible profondeur de la nappe, la géothermie susceptible d'être développée sur Ermont est de type très basse énergie. Celle-ci fonctionne par la mise en place de pompes à chaleur pour capter l'énergie du sous-sol (par capteurs verticaux ou horizontaux) ou celle de la nappe (par forages verticaux).

En milieu urbain, le développement de cette énergie peut-être difficile à appliquer, en particulier dans l'habitat ancien, pour des questions de coût notamment.

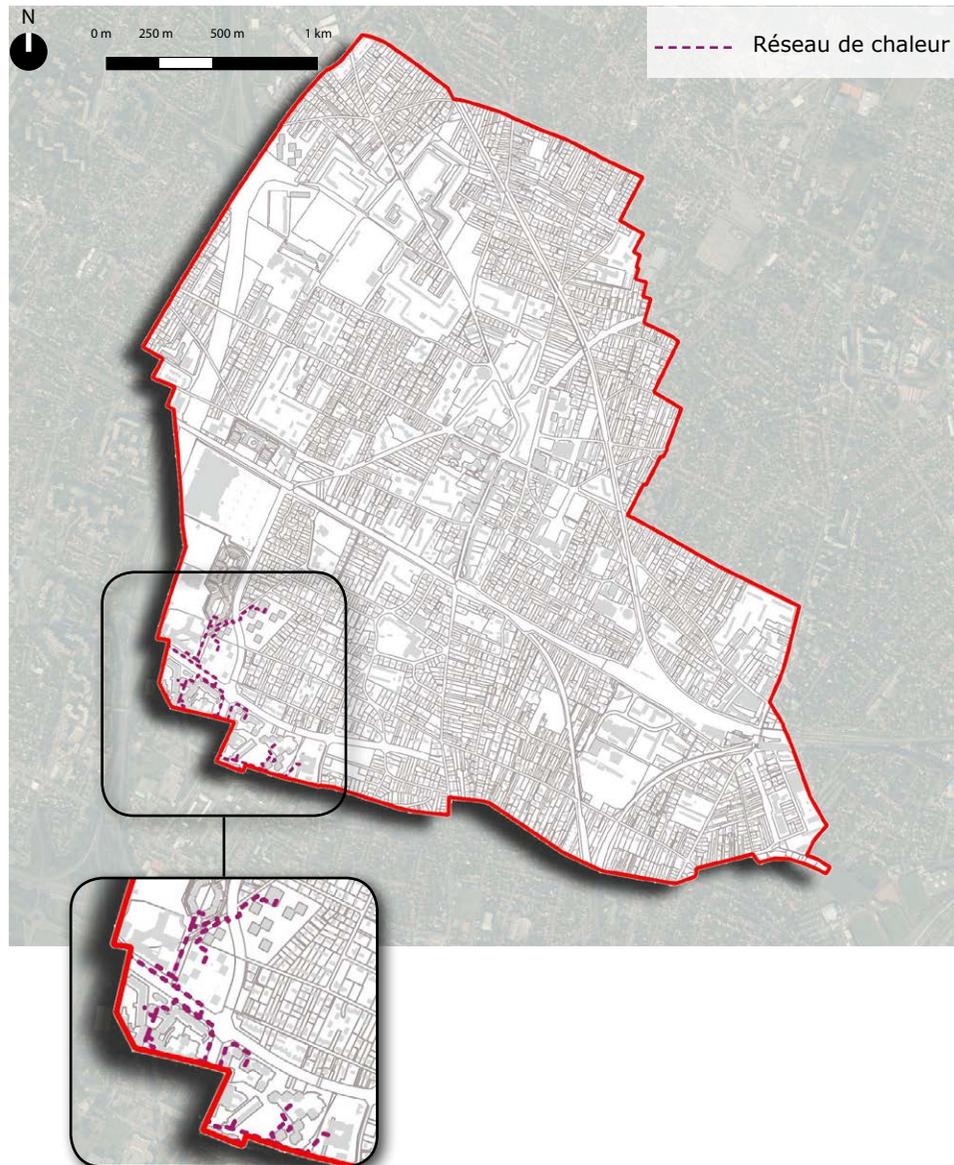
#### ENJEU

- Envisager le développement de la géothermie superficielle sur le territoire pour les constructions neuves, en particulier sur les secteurs à très fort potentiel

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - RÉSEAU DE CHALEUR

Réseau de chaleur existant sur Ermont (source : DRIEE Ile-de-France)



### UN RÉSEAU DE CHALEUR INTERCOMMUNAL METTANT L'ACCENT SUR LE BOIS ÉNERGIE

Ermont appartient au réseau de chaleur de la ZUP de Sannois-Ermont-Franconville. Ce dernier est géré par le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF).

Le réseau déployé s'étend sur près de 7 km entre ces trois communes. Auparavant alimenté en gaz et fioul, ce dernier s'est doté d'une chaufferie biomasse en service depuis janvier 2014. Les chaufferies fioul et gaz viennent désormais en appoint de la chaufferie biomasse. Enfin, le réseau bénéficie également d'une installation de cogénération. Cinquante sous-stations dispersées sur le réseau permettent d'alimenter les usagers du SICSEF. La mise en place du bois-énergie sur le réseau a permis d'introduire un taux minimum de 60% d'énergie renouvelable sur ce dernier.

La puissance de la chaufferie biomasse est de 10 MW. Elle produit 53 000 MWh par an pour les besoins en eau chaude sanitaire et en chauffage.

Cela permet d'alimenter près de 5 200 logements, une salle polyvalente, trois groupes scolaires ainsi qu'un lycée sur l'ensemble des communes adhérentes au réseau.

Selon le rapport d'activité du SICSEF pour l'année 2013, **au 31 décembre 2013 le réseau de chaleur alimentait 1 586 logements, un groupe scolaire ainsi qu'un lycée sur Ermont.**

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - RÉSEAU DE CHALEUR

Bâtiments alimentés par le réseau de chaleur sur Ermont  
(source : rapport d'activité 2013 du SICSEF)

Bâtiment	Mode de gestion	Nb. de logements
Résidence de la Nouvelle Commanderie	Copropriété	221
Résidence des Templiers	Copropriété	150
Groupe scolaire Alphonse Daudet	Bâtiment public	-
Résidence de Cernay	Copropriété	76
Résidence de la Croisée	Copropriété	76
Résidence de l'Ancienne Commanderie	Copropriété	123
Résidence Grand Domaine	Copropriété	94
Résidence Ermont Sannois 3	Copropriété	77
Résidence Ermont Sannois 2	Copropriété	55
Résidence des Gémeaux	Copropriété	99
Résidence des Emeraudes	Copropriété	53
LEP Gustave Eiffel	Bâtiment public	-
Résidence des Carreaux	Bailleur	302
Résidence des Glatignies	Copropriété	152
Résidence Les Balcons d'Ermont	Copropriété	108
<b>TOTAL</b>		<b>1 586</b>

Deux autres opérations de raccordement ont été réalisées en 2013 sur Ermont, à savoir :

- le raccordement de la salle d'EPS du lycée Gustave Eiffel
- le raccordement du centre socio-culturel François Rude

La mise en service de ces opérations a eu lieu sur l'exercice 2014 du SICSEF.

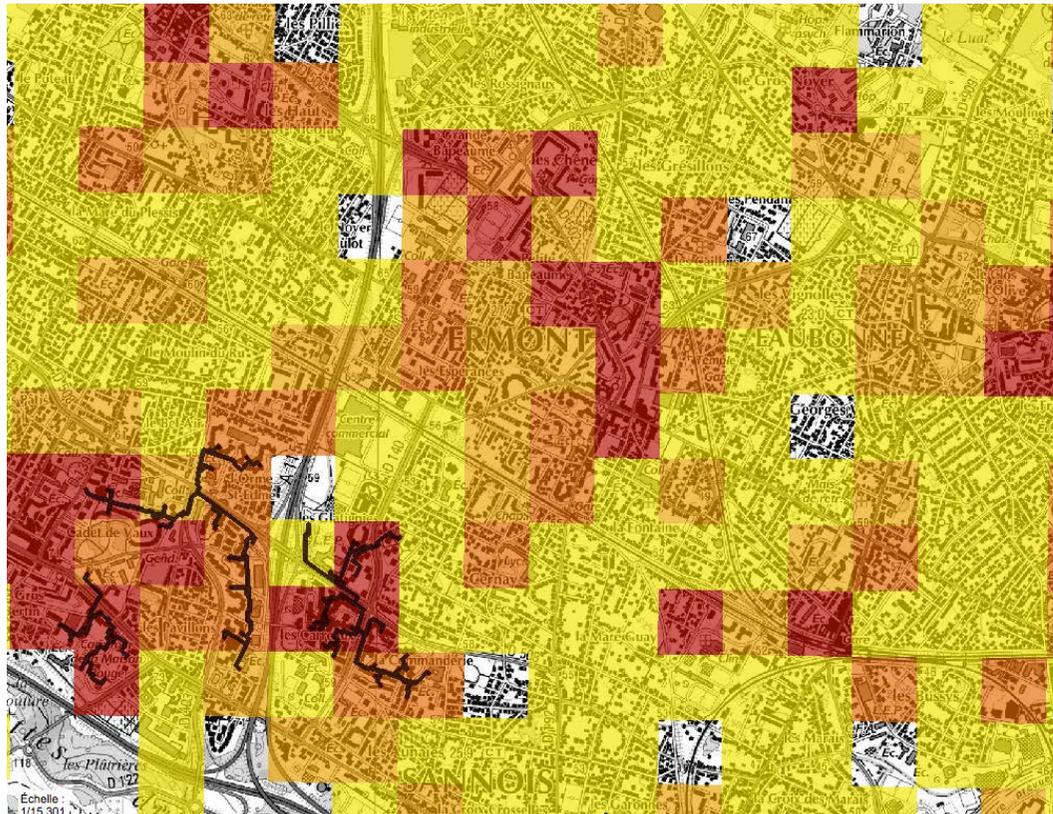
En 2013, Ermont a consommé 19 452 MWH pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage à travers le réseau de chaleur existant, soit 30% de la consommation totale du SICSEF.

**Le SICSEF encourage à se raccorder sur le réseau de chaleur existant pour les installations situées à proximité de ce dernier.**

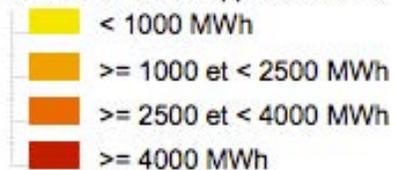
# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - RÉSEAU DE CHALEUR

Réseau de chaleur existant sur Ermont (source : DRIEE Ile-de-France)



Potentiel de développement RdC



### UN BON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR EXISTANT

**Le développement des réseaux de chaleur répond aux objectifs du SRCAE d'Ile-de-France** : ce développement passe notamment par la densification des réseaux existants avant extensions et création de nouveaux réseaux.

La DRIEE présente le potentiel de développement des réseaux de chaleur en Ile-de-France : cette dernière indique par maille les consommations pouvant être satisfaites hypothétiquement par un réseau de chaleur. Il s'agit d'un outil permettant de distinguer les secteurs les plus propices à la création, à l'extension ou à la densification des réseaux de chaleur.

**Le territoire ermontois présente un profil favorable à l'extension et à la densification de son réseau de chaleur**, si l'on en croit la carte du potentiel présentée ci-contre.

**Le secteur à proximité immédiate du réseau de chaleur déjà en place, présente le plus fort potentiel, ainsi que quelques zones très localisées au nord (potentiel supérieur ou égal à 4 000 MWh).**

Ce potentiel reste très bon sur la partie centrale du territoire (entre 1 000 et moins de 4 000 MWh), mais est plus faible sur la partie sud (< 1 000 MWh).

La chaufferie dispose d'une capacité d'extension de 40% : un projet d'extension vers le Lycée Pasteur et le commissariat de police (secteur Foirail) est par ailleurs prévu.

### ENJEU

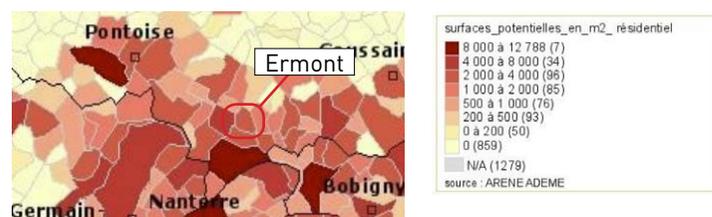
- Poursuivre les efforts en matière de développement des réseaux de chaleur sur le territoire en promouvant l'extension du réseau existant

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - SOLAIRE THERMIQUE

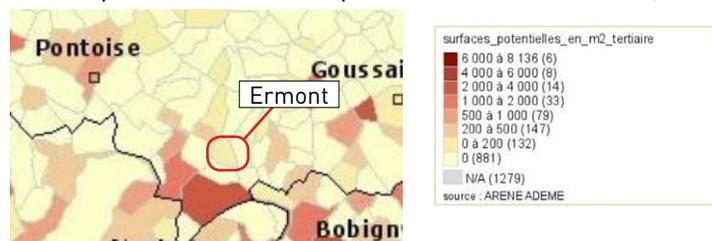
Carte de l'irradiation solaire en France (source : SolarGIS © 2015 GeoModel Solar)



Surfaces potentielles valorisables pour le résidentiel (source : ARENE, ADEME, Région IDF)



Surfaces potentielles valorisables pour le tertiaire (source : ARENE, ADEME, Région IDF)



## LA VALORISATION DU SOLAIRE THERMIQUE

L'ARENE, l'ADEME et la Région Ile-de-France ont publié en 2012 une étude dressant l'état des lieux et le potentiel de développement du solaire thermique en région francilienne.

L'état des lieux a été réalisé en 2009. Il met en évidence un nombre total de 1 655 installations mises en service entre 2000 et 2009, pour une superficie de 43 145 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques dont 35 788 m<sup>2</sup> pour le collectif et 7 357 m<sup>2</sup> pour l'habitat individuel.

La production estimée du parc solaire thermique francilien fin 2009 est de 19 208 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation totale d'énergie de 1 400 logements ou l'équivalent de la consommation d'eau chaude sanitaire de 10 500 logements.

Dans le Val-d'Oise, l'étude a estimé à 150 le nombre d'installations solaires thermiques, pour une surface de 2 692 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques. Sur la base d'une hypothèse de production de 400 kWh/m<sup>2</sup>, ces installations ont une production estimée à 1 629 MWh/an.

Le productible estimé en 2009 sur Ermont est de l'ordre de 1 220,809 MWh pour une surface de capteurs solaires thermiques de 3 052 m<sup>2</sup> pour le secteur résidentiel. Concernant le secteur tertiaire, ce productible est estimé à 30,4 Mh.

Ermont présente un potentiel de 1 000 à 2 000 m<sup>2</sup> de surfaces potentielles susceptibles d'accueillir des capteurs solaires thermiques pour le secteur résidentiel. Ce potentiel est estimé entre 0 et 200 m<sup>2</sup> concernant le secteur tertiaire.

### ENJEU

- Encourager l'intégration du solaire thermique pour les nouveaux projets

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - VALORISATION DES EAUX USÉES

### UNE RÉFLEXION À PORTER À LA VALORISATION DES EAUX USÉES

En milieu urbain, la chaleur des eaux usées constitue une énergie disponible et valorisable *in situ*.

La géothermie sur eaux usées, autrement appelée cloacothermie ou encore récupération calorifique des eaux usées, consiste à extraire l'énergie des rejets d'eaux liés aux activités anthropiques.

La faible variation de la température des eaux usées entre été et hiver leur confère un intérêt toute l'année pour répondre aux besoins de chauffage et à ceux de rafraîchissement.

La valorisation des eaux usées peut s'opérer de différentes façons :

- Dans les collecteurs du réseau d'assainissement
- Dans les stations d'épuration
- Dans les stations de relevage
- Au pied des bâtiments ayant une forte consommation d'eau

Ces systèmes ne sont pas adaptés à tous les projets, ni à tous les contextes : en effet, la valorisation des eaux usées via les collecteurs bien qu'intéressante en terme de potentiel de puissance (de 10 kW à 1MW) nécessite un certain dimensionnement des conduites ou encore d'anticiper les répercussions sur les stations d'épuration.

À l'inverse, la valorisation de ces mêmes eaux usées à l'échelle du bâtiment est moins productive, mais ne nécessite pas de s'installer sur le réseau public avec toutes les contraintes que cela implique (système en circuit fermé).

À titre d'exemple, la ville de Nanterre a inauguré en mars 2011 son réseau de chaleur destiné au chauffage d'un éco-quartier. Il s'agissait d'une première en France. De son côté, le centre aquatique d'Arras valorise depuis 2014 ses eaux grises.

### ENJEU

- Réfléchir à l'opportunité de développement de systèmes géothermiques sur eaux usées pour les nouveaux équipements et le collectif

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - L'ÉOLIEN

### LE PETIT ÉOLIEN : UNE ÉNERGIE À DÉCONSEILLER EN MILIEU URBAIN SELON L'ADEME

Typologie	Constat	Recommandations de l'ADEME
Éoliennes rattachées au pignon des habitations	Peuvent mettre en danger la stabilité du bâtiment	Déconseiller systématiquement
Éoliennes en milieu urbain ou péri-urbain	Le vent est en général trop faible ou trop turbulent pour une exploitation rentable. Il y a un risque élevé de modification du paysage urbain, impactant la ressource du vent	Déconseiller les installations
Éoliennes en zone rurale (connectée ou non au réseau électrique)	La ressource est plus facilement accessible. Les éoliennes à installer en milieu rural sont globalement plus homogènes et techniquement plus matures.	Secteur cible pour les petites et moyennes éoliennes. Études de faisabilité ou opération exemplaire pour un bouquet de travaux énergies renouvelables/ efficacité énergétique

On entend par «petit éolien» les machines d'une puissance inférieure à 1 kW (micro-éolien) à une puissance égale à 250 kW. L'éolien, comme son nom l'indique, est une énergie qui tire son origine du vent. L'efficacité de cette énergie repose ainsi sur le gisement du vent, la stabilité de sa direction ainsi que sur l'absence de turbulences. L'analyse de ces trois critères doit prévaloir sur tout projet d'installation afin d'évaluer le potentiel éolien et la pertinence du projet.

Sauf dispositions contraires dans les documents d'urbanisme, le petit éolien est autorisé en ville : il n'y a pas besoin d'un permis de construire pour des aérogénérateurs de taille inférieure à 12 m. Pour les éoliennes de taille supérieure, le permis de construire est obligatoire et doit s'accompagner d'une déclaration au titre des Installations Classées indépendamment de leur puissance nominale.

Dans une fiche technique éditée en février 2015, l'ADEME estime que la production annuelle d'une petite éolienne est de l'ordre de 1 000 à 3 000 kWh par kW installé, en fonction de la qualité du site d'implantation et de la technologie choisie.

L'organisme souligne que les éoliennes d'une taille inférieure à 12 m apparaissent comme inefficaces sur le plan de la production électrique.

Concernant l'implantation d'éoliennes en milieu urbain, qu'il s'agisse d'éolienne sur pignon ou d'éoliennes à mât, l'ADEME se montre plutôt défavorable à cette technologie pour des raisons de sécurité (stabilité du bâtiment) et de régime des vents.

L'ADEME conclut qu'il n'est pas pertinent de soutenir les très petites machines pour les particuliers (puissance de 2-3 kW).

Le bruit doit être également considéré afin de ne pas contribuer à générer de problèmes de voisinages.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - LA PRISE EN COMPTE DE L'AGENDA 21

### UN AGENDA 21 À L'HEURE DU BILAN

Ermont a engagé une démarche d'Agenda 21 en 2009. Cette dernière a abouti à la définition de quatre engagements qui ont servi de socle pour la déclinaison de 21 actions et 24 mesures.

Ces quatre engagements sont les suivants :

- Faire d'Ermont un laboratoire pour l'éducation et le développement durable (actions n°1 à n°4)
- Faire d'Ermont un territoire plus solidaire et plus épanouissant (actions n°5 à n°10)
- Faire d'Ermont un territoire plus responsable vis-à-vis des ressources naturelles (action n°11 à n°14)
- Faire d'Ermont un territoire plus économe en énergie (actions n°15 à n°21)

Cet agenda 21 a fait l'objet d'un premier bilan d'étape en octobre 2012.

*Actions et mesures de l'Agenda 21 d'Ermont (source : [www.ermont.fr](http://www.ermont.fr))*

#### Action n°7 : Favoriser les solidarités de voisinage et les liens interquartiers autour de la culture, du sport et de la nature

Créer un premier jardin partagé

#### Action n°11 : Favoriser une économie circulaire en réduisant, triant et recyclant les déchets

Améliorer la collecte et le tri des déchets dans les quartiers par la poursuite du déploiement des bornes enterrées

Valoriser les déchets verts (ex: expérimenter le compostage collectif)

#### Action n°12 : Économiser l'eau potable et limiter les pollutions

Identifier les sites pollués et les activités locales polluantes

Mieux gérer les eaux pluviales

#### Action n°13 : Mieux protéger les paysages et la biodiversité en ville

Identifier les zones à protéger (...) pour l'élaboration de la Trame Verte

Mieux protéger la biodiversité grâce au PLU

#### Action n°15 : Adapter et articuler les politiques publiques face aux enjeux climatiques et énergétiques

Décliner le PCET de la Communauté d'agglomération Val Parisis

Intégrer des préconisations énergétiques dans le PLU

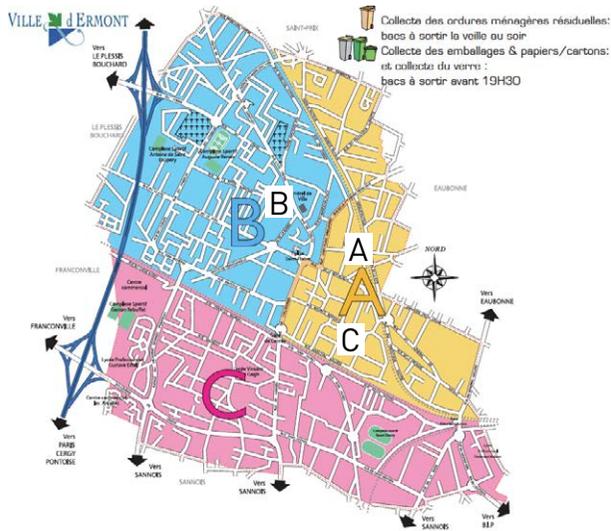
#### ENJEU

- S'approprier les enjeux développés par l'Agenda 21 en vue de leur apporter une traduction à travers le PLU (actions n°7, n°11, n°12, n°13 et n°15) .

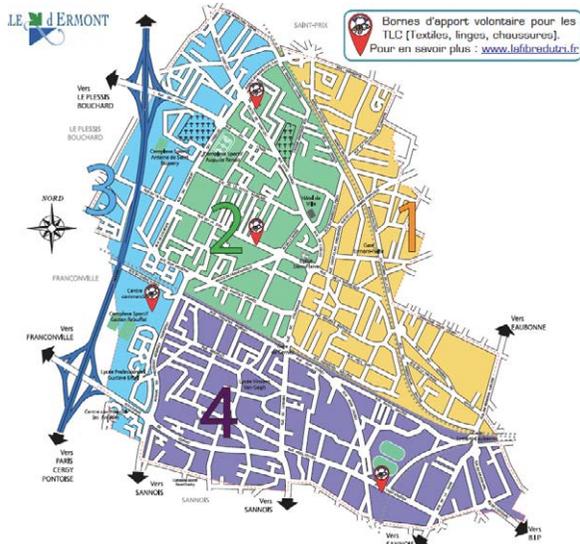
# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Secteurs pour la collecte des déchets ménagers et assimilés  
(source : [www.ermont.fr](http://www.ermont.fr))



Secteurs pour la collecte des encombrants  
(source : [www.ermont.fr](http://www.ermont.fr))



### UNE COLLECTE GÉRÉE PAR LE SYNDICAT ÉMERAUDE

La collecte des déchets ménagers sur Ermont est gérée par le Syndicat Émeraude. Ce syndicat regroupe 17 communes, soit près de 268 000 habitants pour 125 000 tonnes de déchets gérés annuellement. Seule la déchèterie du Plessis-Bouchard appartient au Syndicat, les autres équipements appartiennent à des prestataires privés.

Le Syndicat Émeraude fournit aux habitants des bacs roulants jaunes pour le tri des emballages, des bacs verts pour le verre et des bacs dédiés aux ordures ménagères résiduelles. Ces bacs sont destinés à l'individuel et à l'habitat collectif.

À ces derniers s'ajoutent des bornes de collecte : il y a 81 bornes «Verre», 89 bornes «Emballages» et 103 bornes «Ordures ménagères résiduelles» sur Ermont. Au porte-à-porte, la collecte des déchets ménagers et assimilés s'opère par secteur :

Secteur	Ordures ménagères	Tri sélectif
Secteur A	Mercredi et samedi	Mardi
Secteur B	lundi et jeudi	Mercredi
Secteur C	Mardi et vendredi	Jeudi

Les habitants d'Ermont ont la possibilité de composter leurs déchets organiques grâce aux composteurs qu'ils peuvent se procurer par le Syndicat à prix réduit. Deux modèles sont disponibles : 325 L (15 €) et 620 L (30 €). Le Syndicat prodigue des conseils pour le compostage individuel et propose aux habitants un guide. Des lombricomposteurs pour les personnes vivant en appartement et des composteurs de grande capacité sont également proposés pour les sites de compostage collectifs (établissements publics, résidences,...). Les jardins familiaux sont dotés de composteurs collectifs.

Les déchets occasionnels peuvent être portés à l'Éco-site du Plessis-Bouchard : leur dépôt est gratuit pour les habitants des communes adhérant au Syndicat. La collecte du papier dans les écoles et les administrations de la commune se met progressivement en place.

Enfin, les encombrants sont collectés au porte-à-porte par secteur une fois par mois :

Secteur	Encombrants
Secteur 1	Un mardi par mois
Secteur 2	Un mercredi par mois
Secteur 3	Un jeudi par mois
Secteur 4	Un vendredi par mois

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Le rapport d'activité 2013 du Syndicat Émeraude présente les données chiffrées suivantes sur Ermont :

Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages bornes aériennes	Déchets des marchés	Total	Évolution 2013-2013	Ratio par habitant
<b>Emballages, papiers, cartons</b>						
810,02 t	330,60 t	-	-	1 140,62 t	- 0,37 %	41,56 kg/an/hab (moyenne Syndicat : 42,15 kg/an/hab)
<b>Verre</b>						
412,12 t	157,88	65,94 t	-	635,94	+ 8,30 %	23,17 kg/an/hab (moyenne Syndicat : 22,06 kg/an/hab)
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>						
5 590,15 t	1 855,71 t	-	238,17 t	7 684,03 t	- 0,23 %	279,97 kg/an/ha (moyenne Syndicat : 286,94 kg/an/hab)

Concernant les encombrants, le rapport d'activité présente les éléments suivants :

Tonnages porte-à-porte	Tonnages prestations exceptionnelles	Tonnages apports villes	Total	Évolution 2013-2013	Ratio par habitant
683,96 t	3,22	31,2	717,38	- 1,34 %	26,14 kg/an/hab (moyenne Syndicat : 32,76 kg/an/hab)

L'éco-site du Plessis-Bouchard enregistre quant à lui un ratio de passage de 11,08% venant d'Ermont, soit une progression de + 4,38%.

Depuis 2011, le Syndicat Émeraude est engagé avec l'ADEME dans un programme local de prévention des déchets. L'objectif de ce dernier est la réduction de la quantité des ordures ménagères résiduelles de 7% en l'espace de 5 ans. Pour l'année 2015, le Syndicat porte un objectif de réduction des déchets de -25 kg par habitant par rapport à 2010.

### ENJEU

- Poursuivre les efforts communaux en matière de collecte et de traitement des déchets par la mise en place de composteurs collectifs pour les nouveaux projets d'habitat collectif et de création d'équipements

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT SYNTHÈSE ET ENJEUX

THÈME	À RETENIR	ENJEUX
<b>Ressources naturelles et biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un léger recul de la superficie des espaces verts urbains et semi-naturels mis en évidence par la comparaison du MOS 2008 et du MOS 2012</li> <li>- Une absence de mesures de protection du patrimoine naturel</li> <li>- Une politique locale volontariste en terme de valorisation de la biodiversité ordinaire</li> <li>- La présence de sept espèces invasives</li> <li>- Des enjeux et orientations définis par le SRCE intéressant le PLU pour la définition de la Trame Verte et Bleue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver voire reconquérir les espaces verts urbains et les milieux semi-naturels</li> <li>- Encourager la biodiversité ordinaire par la réflexion sur la Trame Verte et Bleue sur le territoire</li> <li>- Définir les mesures de protection du patrimoine naturel à mettre en oeuvre via le PLU</li> <li>- Limiter la prolifération des espèces invasives notamment en privilégiant des essences locales</li> <li>- Décliner les dispositions du SRCE à travers le PLU, en particulier celles qui concernent les milieux urbains</li> <li>- S'inscrire dans le prolongement des objectifs et des orientations du SDRIF</li> <li>- Développer une véritable armature verte urbaine axée par une réflexion sur l'articulation entre cheminements doux et espaces verts</li> <li>- Requalifier les espaces verts publics</li> <li>- Maintenir les alignements d'arbres qui participent à la trame verte et à la qualité du cadre de vie</li> <li>- Maintenir les alignements d'arbres qui viennent en support des axes structurants et des modes de déplacements doux</li> <li>- Renforcer l'armature naturelle en ouvrant la possibilité de créer de nouvelles connexions arborées inter-îlot en complément de la trame viaire</li> <li>- Proposer des mesures réglementaires innovantes afin de construire la Trame Verte aussi à l'échelle des bâtiments</li> </ul>
<b>Géologie, hydrogéologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un profil géologique dominé par les marnes et les argiles</li> <li>- Un socle hydrogéologique composé de calcaires, sables, marnes et argiles</li> <li>- Des secteurs concernés par des alluvions tourbeuses compressibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La géologie est à mettre en corrélation avec le risque lié au retrait-gonflement des argiles qui existe sur le territoire</li> </ul>
<b>Ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une excellente qualité bactériologique de l'eau distribuée</li> <li>- Une desserte opérée par le SEDIF</li> <li>- Un réseau d'assainissement des eaux géré par le SIARE 95</li> <li>- Des inondations ponctuelles de caves et sur la voirie lié à un engorgement du réseau d'eaux pluviales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les perspectives d'évolution démographique pour la gestion des besoins quantitatifs de la ressource en eau</li> <li>- Déterminer les techniques de stockage/restitution des eaux pluviales les plus adaptées au contexte de territoire et à son projet</li> <li>- Contribuer à la limitation des effets d'engorgement du réseau</li> <li>- Limiter les effets d'engorgement du réseau</li> </ul>
<b>Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un aléa retrait-gonflement des argiles prédominant sur le territoire et qui va venir conditionner l'urbanisation</li> <li>- Treize arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune</li> <li>- Une nappe subaffleurante localement (les Chênes, les Marais, La Fontaine, les Rossignaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les conséquences prévisibles du risque retrait-gonflement des argiles par des prescriptions architecturales adaptées, notamment sur les secteurs les plus exposés</li> <li>- Limiter l'exposition de la population aux phénomènes de catastrophes naturelles, en particulier ceux liés à l'aléa retrait-gonflement des argiles</li> <li>- Limiter les conséquences des remontées de nappes dans les secteurs les plus exposés par la prescription de mesures architecturales adaptées</li> </ul>

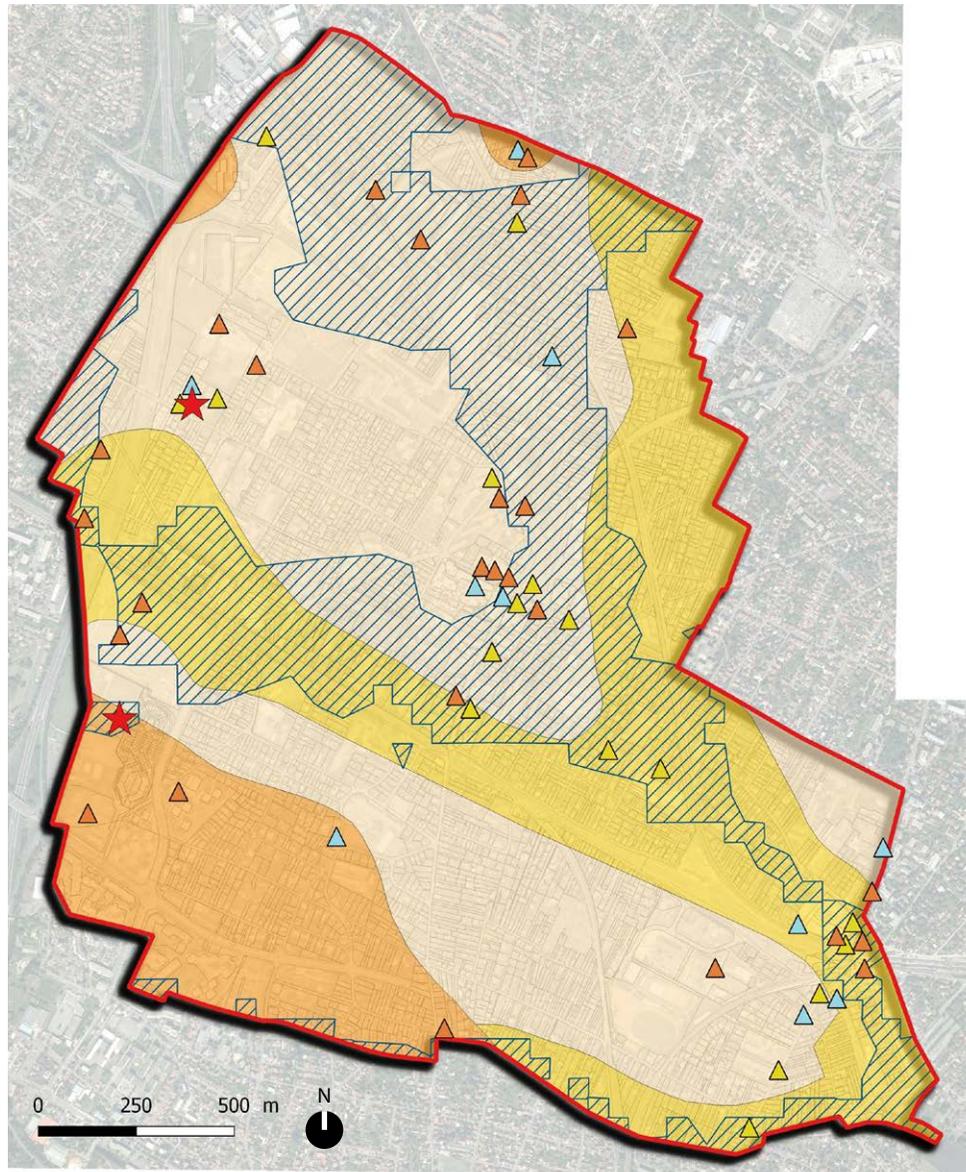
# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## SYNTHÈSE ET ENJEUX

THÈME	À RETENIR	ENJEUX
<b>Pollutions et nuisances, qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 61 sites BASIAS recensés sur le territoire (pressings, garages, stations-services,...)</li> <li>- Un site BASOL (SIBAG) en raison de son ancienne activité (utilisation d'amiante)</li> <li>- Une commune fortement exposée au bruit des infrastructures de transport terrestre (catégories 1 à 3)</li> <li>- Une situation en zone D du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier la compatibilité entre les usages actuels des sites recensés sur BASIAS et le projet de territoire en cas de changement de destination des sols</li> <li>- Vérifier la compatibilité des usages de l'ancien site SIBAG avec la zone d'habitat dense au sein duquel il prend place.</li> <li>- Poursuivre les efforts communaux en matière de collecte et de traitement des déchets</li> <li>- Agir sur les déplacements en favorisant les circulations douces</li> <li>- Limiter l'exposition de la population aux nuisances sonores liées aux infrastructures routières et ferrées pour les nouvelles constructions</li> <li>- Contribuer à réduire l'exposition au bruit des riverains d'infrastructures classées pour les constructions existantes</li> <li>- Développer les barrières physiques protégeant des effets de la pollution (haies,...)</li> <li>- Privilégier le recours aux énergies renouvelables</li> <li>- Prendre en compte l'obligation d'isolation acoustique énoncée dans le PEB Roissy-Charles de Gaulles</li> </ul>
<b>Adaptation au changement climatique, énergies renouvelables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une vulnérabilité accrue dans les années à venir concernant l'aléa retrait-gonflement des argiles</li> <li>- Une démarche d'Agenda 21 portée par la commune</li> <li>- Un PCET en cours d'élaboration sur la Communauté d'Agglomération Val Parisis</li> <li>- Un potentiel géothermique oscillant de fort à très fort (nappe de l'Eocène)</li> <li>- Un réseau de chaleur intercommunal mis en place sur la ZUP Sannois-Ermont-Franconville</li> <li>- Des potentialités en terme de développement de l'énergie solaire thermique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper sur les effets du changement climatique en tenant compte du contexte local</li> <li>- S'approprier les enjeux développés par l'Agenda 21 en vue de leur apporter une traduction à travers le PLU (actions n°7, n°11, n°12, n°13 et n°15)</li> <li>- Promouvoir le développement des énergies renouvelables à travers le PLU</li> <li>- S'inscrire dans le prolongement des objectifs et des orientations du SDRIF</li> <li>- Envisager le développement de la géothermie superficielle sur le territoire pour les constructions neuves, en particulier sur les secteurs à très fort potentiel</li> <li>- Poursuivre les efforts en matière de développement des réseaux de chaleur sur le territoire</li> <li>- Réfléchir à l'opportunité de développement de systèmes géothermiques sur eaux usées pour les nouveaux équipements et le collectif</li> <li>- Encourager l'intégration du solaire thermique pour les nouveaux projets</li> </ul>

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## CARTE DE SYNTHÈSE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX CONDITIONNANT L'URBANISATION



### LÉGENDE

#### Risques naturels et anthropiques

- Argiles : aléa faible
- Argiles : aléa moyen
- Alluvions tourbeuses compressibles et risque de présence d'eau à moins de 2 m de profondeur

★ ICPE

#### Pollutions et nuisances

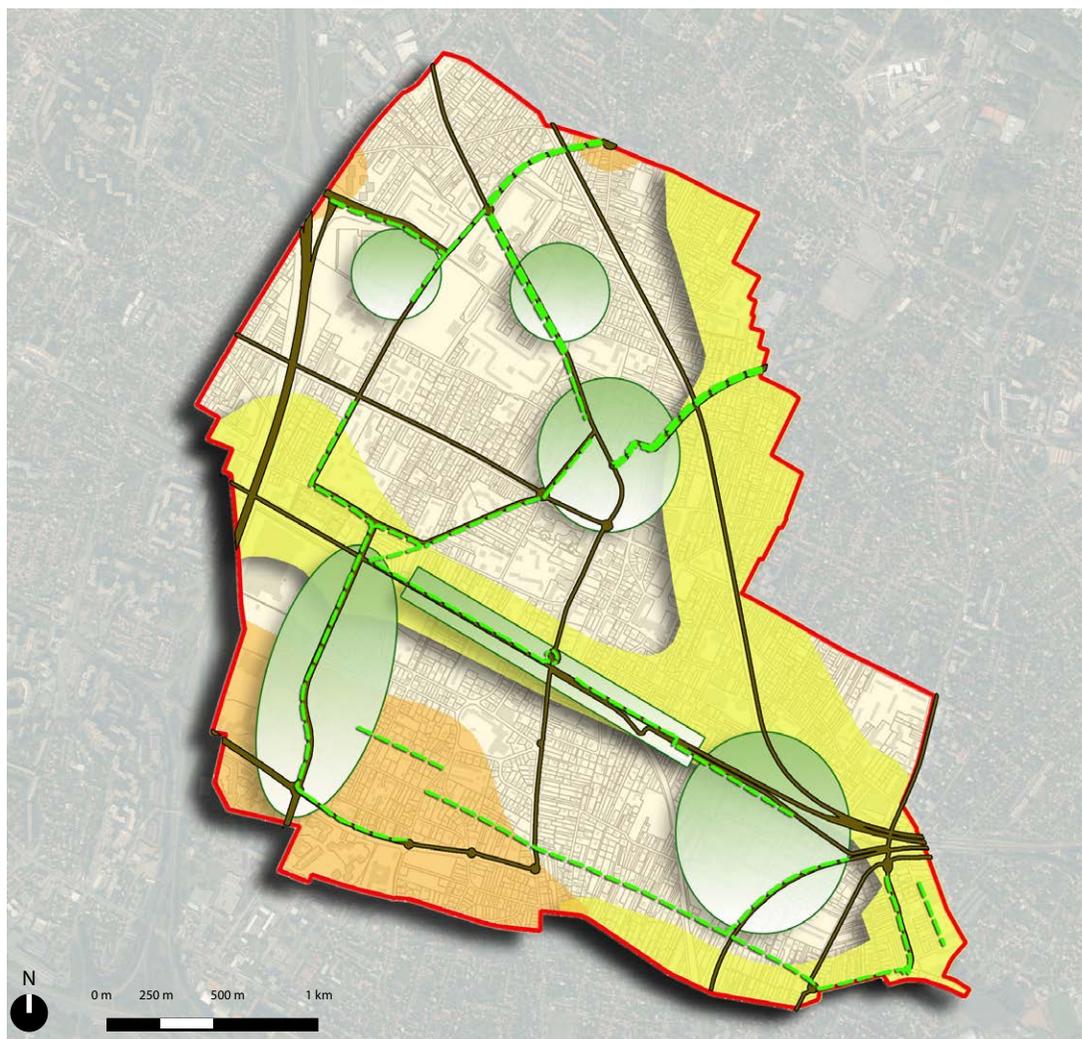
- Site BASIAS (en activité)
- Site BASIAS (activité finie)
- Statut inconnu

#### Patrimoine naturel

- Enveloppes humides identifiées par la DRIEE Ile-de-France (correspondent aux secteurs de nappe sub-affleurante)

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX



### LÉGENDE

#### Enjeux liés à la Trame Verte

-  Enjeu de résorption des points de rupture des continuités vertes par l'apport d'éléments végétaux venant connecter ces espaces au maillage en place
-  Enjeu d'accompagnement et d'interconnexion entre la Trame verte et le développement des modes doux de transports sur la base des pistes cyclables, bandes cyclables et les espaces partagés, que ces aménagements soient existants ou en projet.

#### Enjeux liés à la prise en compte des risques

Ces enjeux résident en l'adaptation de l'urbanisation sur les secteurs concernés au contexte géologique local, la problématique liée au phénomène argileux étant réelle sur le territoire. Des prescriptions architecturales adaptées accompagnées de la mise en place de la Trame verte devraient permettre d'anticiper sur les effets du changement climatique qui vont venir renforcer le risque lié aux mouvements de terrain sur la commune.

-  Secteurs concernés par des alluvions tourbeuses compressibles et une nappe subaffleurante
-  Argiles : aléa faible
-  Argiles : aléa moyen

#### Enjeux liés aux pollutions et nuisances

-  Enjeu de réduction de la nuisance sonore autour des infrastructures de transports terrestres, couplé avec l'enjeu de lutte contre la pollution de l'air pour les riverains (à croiser avec le développement des modes de déplacements doux et la Trame verte)

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## CONCLUSION SUR LES ENJEUX LIÉS À L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### BRUIT ET QUALITÉ DE L'AIR : VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES NUISANCES ET POLLUTIONS SUR ERMONT

La traversée du territoire par l'autoroute A 115, la voie ferrée et par des axes majeurs départementaux expose une grande partie de la population aux nuisances sonores. Le Plan d'Exposition au Bruit sur la Communauté d'Agglomération Val Parisis révèle ainsi que près de la moitié de la population est concernée par des nuisances sonores de jour.

Ermont est également intégrée en zone D du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, ce qui va venir conditionner l'isolation acoustique des bâtiments sur l'ensemble du territoire.

Concernant la pollution de l'air, AirParif met en exergue une exposition au dioxyde d'azote et aux particules fines plus importante le long des infrastructures routières (notamment à proximité de l'autoroute A 115).

Il existe un véritable enjeu en terme de limitation de l'exposition des ermontois au bruit et à la pollution.

Les réponses à apporter par le PLU passent à la fois par une réflexion sur les secteurs à densifier, les règles d'isolation du bâti nouveau, mais aussi sur la proposition d'aménagements destinés à réduire les effets du bruit et de la pollution de l'air.

Ces derniers peuvent, pourquoi pas, être mis en corrélation avec la réflexion sur la Trame Verte et Bleue, avec par exemple la végétalisation systématique des dispositifs anti-bruit le long des axes de transport.

### UNE URBANISATION À ADAPTER AU CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Ermont est concernée par un retrait-gonflement des argiles qui oscille de faible à moyen sur l'ensemble du territoire. Ce phénomène est à l'origine de plusieurs arrêts de catastrophe naturelle sur la commune.

Les socles géologique et hydrogéologique expliquent cette vulnérabilité (sol argilo-marneux, nappe aquifère localement subaffleurante).

L'étude sur l'adaptation au changement climatique menée par l'ADEME, Artelia et la région Ile-de-France met en relief un accroissement de cette vulnérabilité sur le Val d'Oise dans les années à venir, en raison d'une alternance entre épisodes de sécheresse et pluies plus fréquente et plus intense.

La prise en compte de l'aléa retrait-gonflement des argiles constitue ainsi un enjeu fort sur Ermont et vient conditionner les dispositions d'implantation et les choix géotechniques à déterminer dans le futur règlement du PLU.

Cet aléa vient également conditionner la gestion des eaux pluviales dont les techniques devraient s'orienter de façon préférentielle vers des perspectives de stockage/restitution plutôt que vers l'infiltration en raison du contexte local, ainsi que la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue sur le territoire.

# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## CONCLUSION SUR LES ENJEUX LIÉS À L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### UNE ARMATURE VERTE À VALORISER, UNE ARMATURE BLEUE À ENVISAGER ?

Malgré son caractère résolument urbain, Ermont présente un profil très végétalisé, lui conférant une image de «ville verte» : pavillons et habitats collectifs sont souvent accompagnés de jardins, et la commune propose différents espaces verts de proximité ce qui est un atout. Ces coeurs d'îlots et espaces verts publics participent à la qualité du cadre de vie.

Toutefois, il n'existe pas véritablement de maillage entre les espaces, qui apparaissent comme simplement posés les uns à côté des autres.

Il existe ainsi un enjeu de construction d'une véritable armature verte pensée à l'échelle du territoire en termes de corridors et pouvant venir en appui des cheminements doux en projet ou déjà existants.

Par ailleurs, plusieurs secteurs sont identifiés comme «à enjeux» en raison du peu de présence végétale à leur endroit, voire son absence, s'inscrivant ainsi en rupture avec le maillage vert existant.

Il n'existe pas de Trame Bleue sur Ermont. Cette dernière pourrait naître d'une réflexion audacieuse à la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, d'autant plus opportune que le territoire est conditionné par son contexte géologique (faible perméabilité des sols).

Outre son agrément paysager, la perspective d'une création d'une trame bleue vient également anticiper sur les effets du changement climatique et contribuer à la réduction des effets d'îlots de chaleur en période estivale.

Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

**Synthèse des enjeux croisés**

Exercice de prospective

Glossaire

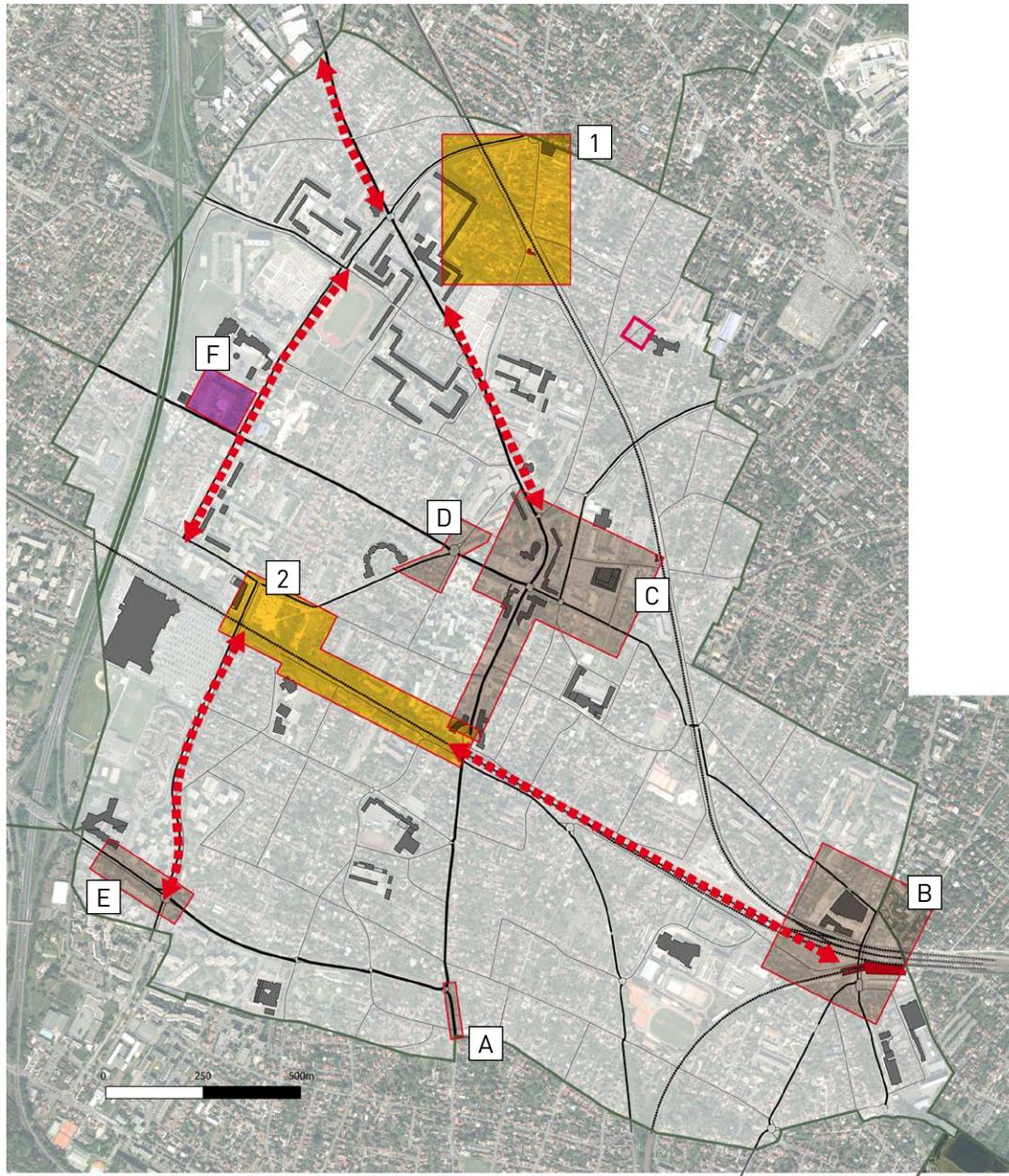
COMPOSITION ET PROGRAMMATION URBAINE (p.167)

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (p.170)



# SYNTHÈSE DES ENJEUX

## COMPOSITION ET PROGRAMMATION URBAINE



- Sites stratégiques de renouvellement et de redynamisation :**
- Secteurs de renouvellement urbain : 1- Chênes - Gros noyer, 2 - Foirail,
    - Requalification et recomposition urbaine
    - Renforcement ou création d'une centralité urbaine
    - Programmation avec une mixité fonctionnelle (logements, activités, équipements et espaces publics)
    - Renouvellement et intensification urbaine
    - Enjeux de liaisons inter-quartiers et gares
- Sites stratégiques d'articulation et de valorisation :**
- A- Entrée rue de Sannois, B- Gare Ermont-Eaubonne, C- Centre-ville, D- Square du Souvenir français / allée du cottage,
    - Renforcer les espaces publics et leurs connexions
    - Articuler les sites avec les secteurs voisins
    - Renforcer les polarités existantes (gare)
    - Conforter le renouvellement et l'intensification urbaine
- Site stratégique d'activité:** E- entrée de ville / 18 juin
- Restructurer et développer l'activité (artisanat)
  - Valoriser une façade urbaine d'entrée de ville au carrefour d'axes majeurs
  - Conforter les liaisons et les usages d'espaces végétalisés
- Enjeux de composition et de création de liaison majeure :**
- Traiter des voies en axes majeurs de composition urbaine
    - Valoriser ou Créer des aménagements spécifiques,
    - Favoriser la cohabitation entre les modes de déplacements
    - Constituer un ensemble cohérent sur la liaison
    - Requalifier les façades urbaines et paysagères sur les différentes séquences.
- Lieux ou séquences à améliorer:**
- Valoriser l'aménagement et l'image du site
  - Renforcer la continuité notamment pour les modes doux.
- Voie principale et axes majeurs à conforter dans leur aménagement et leur composition**
- Renforcer les façades urbaines
  - Valoriser les aménagements spécifiques,

# SYNTHÈSE DES ENJEUX

## COMPOSITION ET PROGRAMMATION URBAINE

### Sites stratégiques de renouvellement et de redynamisation : Secteurs de renouvellement urbain



**1- Chênes - Gros noyer** : (Cf. Détail des secteurs stratégiques)

#### Généralités:

Le renouvellement de ce secteur pourrait s'organiser principalement autour de la gare comme polarité. La restructuration du secteur s'organiserait autour de deux lieux : Gros - Noyer et le nord de l'ensemble urbain de Chênes.

Les constructions et plus particulièrement les nouveaux logements devront garantir une transition (notamment dans les formes et les gabarits des constructions) entre le pavillonnaire et le grand ensemble tout en préservant l'aspect végétalisé des lieux.

#### Gros - Noyer:

Ce secteur enclavé au nord de la voie ferrée et du franchissement de la D401, a conservé le potentiel d'une centralité : gare, commerces. Le renouvellement du secteur devra permettre

la redynamisation et favoriser l'attractivité commerciale.

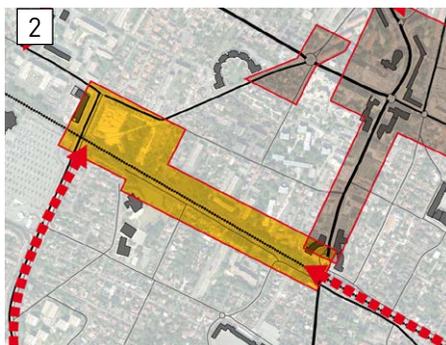
Le programme pourra envisager de conforter la mixité fonctionnelle en proposant des façades d'activités sur la D401 et conserver celles à proximité de la gare ; proposer des espaces publics caractérisant le quartier.

Le Pôle gare doit être renforcé et ses accès facilités notamment pour les modes actifs.

#### Les Chênes:

La réflexion d'aménagement portera notamment sur le devenir de la barre d'immeuble située le long de la rue Degas. L'idée étant de rechercher une certaine continuité urbaine, à travers une uniformisation dans la transition des formes, des gabarits, des liaisons, entre le nord et le sud et vers la rue Branly.

La réflexion portera aussi sur la mutation du secteur pavillonnaire entre le grand ensemble et la voie



**2 - Foirail** : (Cf. Détail des secteurs stratégiques)

Le développement et l'aménagement de ce grand espace « libre » permettrait d'articuler le centre d'Ermont, les secteurs sud-ouest et ouest de la ville.

Le programme pourra favoriser la mixité fonctionnelle en renforçant le pôle de services (déjà présents) avec du logement.

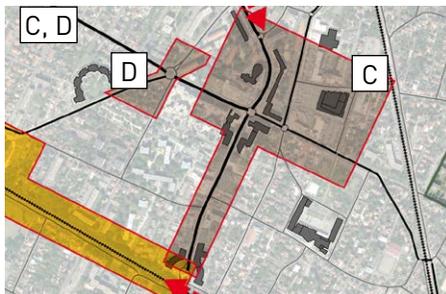
De nouvelles liaisons, au nord et au sud de la voie ferrée pourront faciliter les relations

et le renforcement du pôle gare de Cernay et contribueront à la création d'un axe de composition est-ouest (liaisons douces, trame verte majeure) du site jusqu'à la gare d'Ermont-Eaubonne.

Un renouvellement des fonds de parcelles devra être envisagé au nord et au sud de la voie ferrée et proposer du logement ou des espaces collectifs (petits jardins familiaux ou partagés par exemple).

# SYNTHÈSE DES ENJEUX

## COMPOSITION ET PROGRAMMATION URBAINE



### Sites stratégiques d'articulation et de valorisation

**A- Entrée rue de Sannois:** Cf. Tableau des secteurs stratégiques)

Les caractéristiques du foncier dans ce secteur permettraient d'envisager un petit secteur de

renouvellement.

L'aménagement de ce secteur pourra valoriser la transition en entrée de ville d'Ermont et d'aménager et de sécuriser des liaisons douces en coeur d'îlot et avec

**B- Gare Ermont-Eaubonne :**

Le projet de renouvellement de ce pôle est en cours de réalisation. Le projet urbain d'Ermont devra conforter

cette centralité majeure de la ville. Les développements futurs devront faciliter les accès aux modes doux et les continuités végétales et paysagères envisagées.

**C- Centre-ville :**

C'est un coeur de ville très animé qui fédère les ermontois. Le projet urbain d'Ermont devra conforter cette centralité majeure de la ville.

Les aménagements chercheront à articuler les liaisons majeurs notamment pour assurer la continuité des déplacements actifs. Les aménagements devront participer à la mise en valeur et la création de liaisons écologiques et paysagères.

Le renforcement de ce secteur devra valoriser les connexions entre les espaces publics (rue L. Savoie, place du Marché) et vers la gare, les façades commerciales.

**D- Square du Souvenir français / allée du cottage :**

Les caractéristiques du foncier dans ce secteur permettraient d'envisager des aménagements, voire du renouvellement.

Les aménagements permettraient d'articuler le secteur centre avec les quartiers ouest d'Ermont, de valoriser l'entrée du centre-ville et de renforcer l'armature végétale vers le centre.

**E- Entrée de ville / Les Passerelles:**

Ce secteur apparaît encore à l'écart de la ville et l'emprise des espaces publics renforce cet isolement.

automobile.

Il doit être envisagé de conforter les aménagements pour valoriser l'entrée de ville et apaiser les déplacements

L'armature végétale et une structuration des avenues permettront de renforcer et de multiplier les liens entre ce secteur et le territoire d'Ermont.

### Site stratégique d'activité:

**F- entrée de ville / 18 juin :**

Au carrefour de la rue du 18 juin et de l'avenue de l'Europe, ce site bénéficie d'une bonne visibilité et accessibilité.

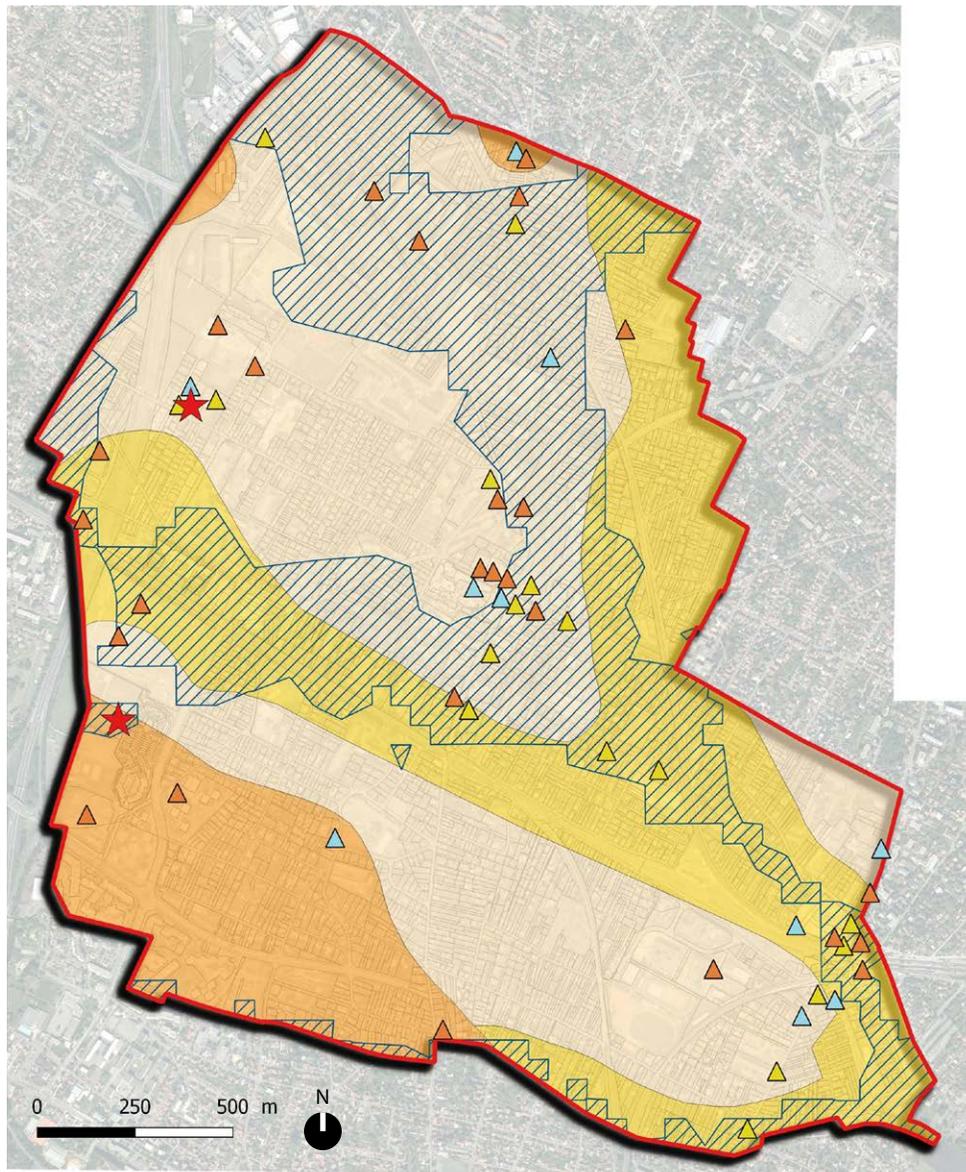
activités (en pépinière ou co-working par exemple).

L'aménagement de ce secteur permettrait de restructurer l'activité existante et développer l'accueil de nouvelles

Cette petite centralité d'activité devra conforter les liaisons et les usages d'espaces végétalisés pour valoriser les axes de compositions, l'armature végétale et créer un effet vitrine pour les activités présentes..

# SYNTHÈSE DES ENJEUX

## CARTE DE SYNTHÈSE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX CONDITIONNANT L'URBANISATION



### LÉGENDE

#### Risques naturels et anthropiques

- Argiles : aléa faible
- Argiles : aléa moyen
- Alluvions tourbeuses compressibles et risque de présence d'eau à moins de 2 m de profondeur
- ★ ICPE

#### Pollutions et nuisances

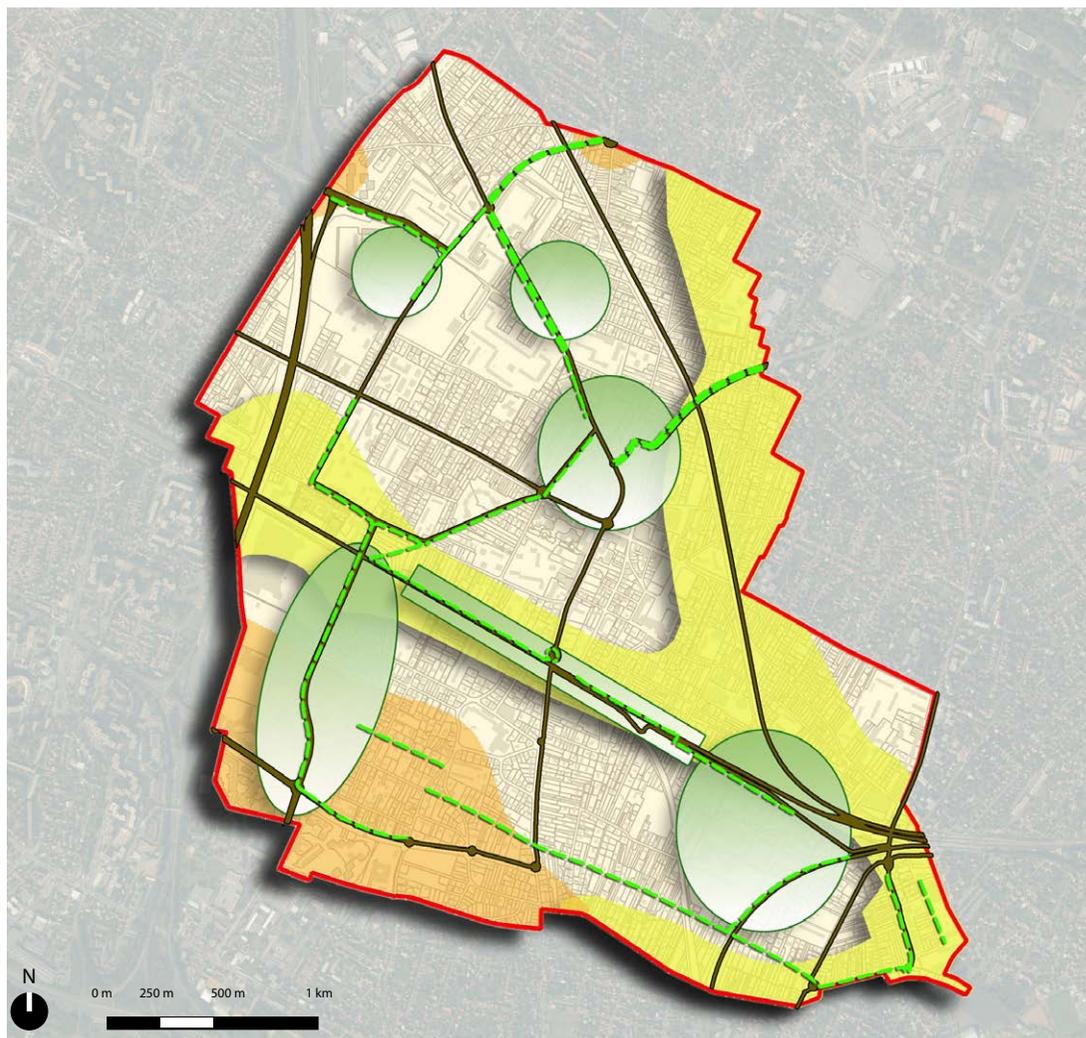
- ▲ Site BASIAS (en activité)
- ▲ Site BASIAS (activité finie)
- ▲ Statut inconnu

#### Patrimoine naturel

- Enveloppes humides identifiées par la DRIEE Ile-de-France (correspondent aux secteurs de nappe sub-affleurante)

# SYNTHÈSE DES ENJEUX

## CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX



### LÉGENDE

#### Enjeux liés à la Trame Verte

-  Enjeu de résorption des points de rupture des continuités vertes par l'apport d'éléments végétaux venant connecter ces espaces au maillage en place
-  Enjeu d'accompagnement et d'interconnexion entre la Trame verte et le développement des modes doux de transports sur la base des pistes cyclables, bandes cyclables et les espaces partagés, que ces aménagements soient existants ou en projet.

#### Enjeux liés à la prise en compte des risques

Ces enjeux résident en l'adaptation de l'urbanisation sur les secteurs concernés au contexte géologique local, la problématique liée au phénomène argileux étant réelle sur le territoire. Des prescriptions architecturales adaptées accompagnées de la mise en place de la Trame verte devraient permettre d'anticiper sur les effets du changement climatique qui vont venir renforcer le risque lié aux mouvements de terrain sur la commune.

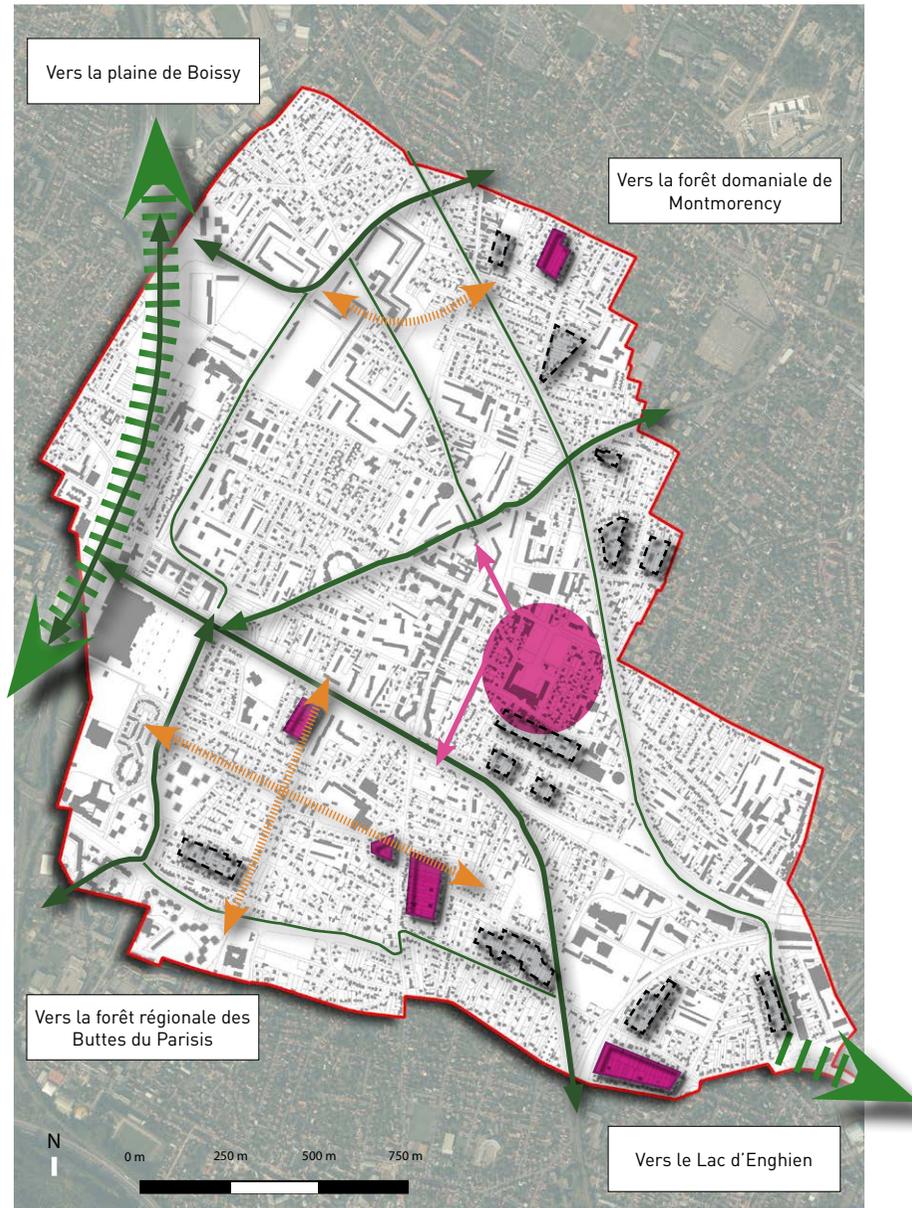
-  Secteurs concernés par des alluvions tourbeuses compressibles et une nappe subaffleurant
-  Argiles : aléa faible
-  Argiles : aléa moyen

#### Enjeux liés aux pollutions et nuisances

-  Enjeu de réduction de la nuisance sonore autour des infrastructures de transports terrestres, couplé avec l'enjeu de lutte contre la pollution de l'air pour les riverains (à croiser avec le développement des modes de déplacements doux et la Trame verte)

# SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGE ET TRAME VERTE

## Synthèse des enjeux de la Trame verte urbaine



## UNE CONNECTIVITÉ À RECHERCHER À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET AU-DELÀ DE SES LIMITES

De façon synthétique, l'essentiel des enjeux liés à la Trame verte sur le territoire repose sur la recherche d'une connexion entre les différents espaces (coeurs d'îlots, parcs,...) et les alignements. Celle-ci est de plusieurs ordres :

- renforcer la perméabilité des coeurs d'îlots ouverts
- créer des liaisons vertes structurantes et secondaires entre les alignements
- consolider les liaisons vertes existantes
- favoriser les connexions entre les coeurs d'îlots

Cette connectivité est importante à l'échelle du territoire, afin de lui donner du sens à travers la Trame verte. Les interconnexions doivent également être recherchées hors du territoire, afin d'inscrire Ermont dans un cadre vert plus large, entre la Forêt domaniale de Montmorency qui borde le nord de la Communauté d'agglomération, la Plaine de Boissy au Plessis-Bouchard, la forêt régionale des Buttes du Parisis, et enfin le Lac d'Enghien.

## DES COEURS D'ÎLOTS À PROTÉGER

L'autre enjeu majeur au regard de la Trame verte est la protection des coeurs d'îlots afin de réduire les effets de la pression urbaine qui s'exerce sur ces derniers. Cela concerne les coeurs d'îlots encore bien conservés et ceux fragilisés.

### Une connectivité à rechercher

- Espaces paysagers et écologiques à conforter
- Principe de connexion des coeurs d'îlots
- Liaisons vertes structurantes à renforcer ou créer et à conforter
- Liaisons vertes secondaires à renforcer ou créer et à conforter
- Parc à connecter au maillage de déplacements doux

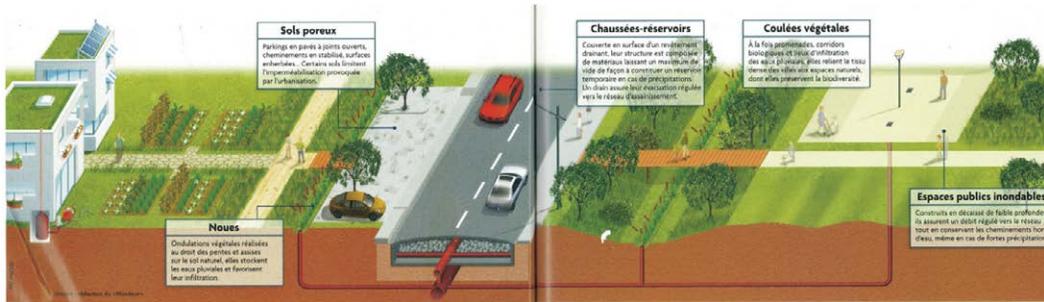
### Des coeurs d'îlots à protéger

- Coeurs d'îlots fragilisés à protéger
- Coeurs d'îlots encore bien préservés, à protéger

# SYNTHÈSE DES ENJEUX

## TRAME VERTE ET... BLEUE ? PISTES DE RÉFLEXION POUR L'APPORT DE L'EAU EN VILLE

Schéma illustrant des méthodes de gestion alternative des eaux pluviales  
(source : «Construire durable», hors série de la revue Le Moniteur)



### AMENER L'EAU EN VILLE ? UN CUMUL DE BÉNÉFICES POUR LA COMMUNE

Comme il a été souligné auparavant, Ermont souffre de l'absence d'une Trame Bleue sur son territoire, malgré l'existence du Ru de la Fontaine. Les modes de gestion alternative des eaux pluviales offre toutefois une alternative intéressante pour le territoire. Il est reconnu que ces modes de gestions présentent un intérêt :

- écologique (diversité des espèces, création de nouveaux corridors)
- paysager (amélioration du cadre de vie)
- hydraulique (recharge de la nappe)
- bioclimatique (réduction de l'effet de chaleur en ville, gestion de la ressource en eau)

La création d'étendues d'eau ponctuelles (bassins, fontaines), comme il en existe déjà sur le territoire, est également une option envisageable afin d'offrir des «aires de rafraîchissement» aux habitants et lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbain tout en agrémentant le cadre de vie. Ces aménagements peuvent notamment s'inscrire dans l'existant (parcs et squares).

# SYNTHÈSE DES ENJEUX

## TRAME VERTE & BLEUE : L'APPORT DU PLU

### DES LEVIERS SPÉCIFIQUES AU PLU À METTRE EN OEUVRE

Les Lois Grenelle II et la Loi ALUR ont renforcé la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme. La création de l'armature verte et bleue peut ainsi se décliner dans chacune des pièces du PLU :

- Dans le **règlement** : faire une utilisation judicieuse des articles du règlement afin de proposer des prescriptions en faveur des continuités écologiques
- Dans les **orientations d'aménagement** : décliner à l'échelle de la commune et/ou sur des secteurs localisés des orientations en faveur de l'environnement notamment en ce qui concerne les continuités écologiques (**art. L 123.1-5** du Code de l'Urbanisme)
- Dans le **PADD** : inscrire la création d'une armature verte comme un objectif communal,...
- Dans le **zonage** : prévoir des emplacements réservés pour les espaces verts à créer ou nécessaires aux continuités écologiques, réfléchir au choix de zones (opter pour la création de zones indicées EVP (espaces verts à protéger) ou pour une zone N ?

Outre ces pièces, le PLU peut également s'appuyer sur l'**article L.123-1-5 III 2°** du Code de l'Urbanisme afin de préserver les continuités écologiques.

**C'est la combinaison de l'ensemble de ces leviers qui va permettre de définir une armature naturelle cohérente.**

Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

**Exercice de prospective**

Glossaire

**LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE (p.177)**

**LES SECTEURS STRATÉGIQUES (p.178)**

**DÉTAIL DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN (p.179)**

**SCHÉMA GLOBAL D'AMÉNAGEMENT (p.182)**



# EXERCICE DE PROSPECTIVE

## LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

### Des projets en cours qui soutiennent la croissance démographique

Entre 2006 et 2011, le niveau de construction à Ermont a atteint un niveau d'étiage, ce qui s'est traduit par une forte décroissance démographique (-0,56 % / an sur cette période, contre + 0,3 % entre 1999 et 2006).

Néanmoins, en grande partie (mais pas exclusivement) grâce aux programmes immobiliers lancés dans la ZAC du quartier de la gare Ermont Eaubonne, le rythme de logements construits s'est

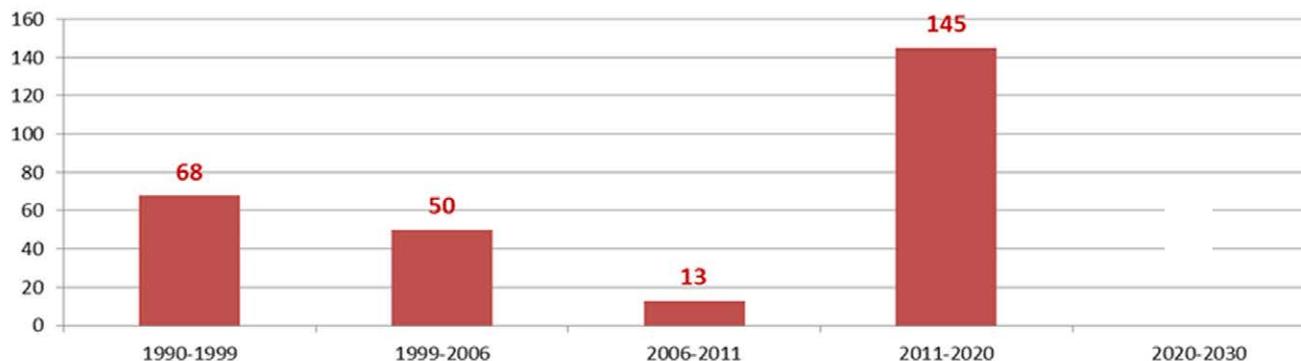
très fortement accéléré depuis 2011 et, selon les prévisions de la ville, devrait se traduire par une production aux alentours de 145 logements en moyenne jusqu'à 2020, date des dernières livraisons.

Après cela, l'étude foncière, confirmant la perception de la Ville, met en évidence une absence de terrains « facilement urbanisables » pour des opérations habitat d'envergure : l'essentiel de la construction devrait donc s'effectuer en renouvellement urbain,

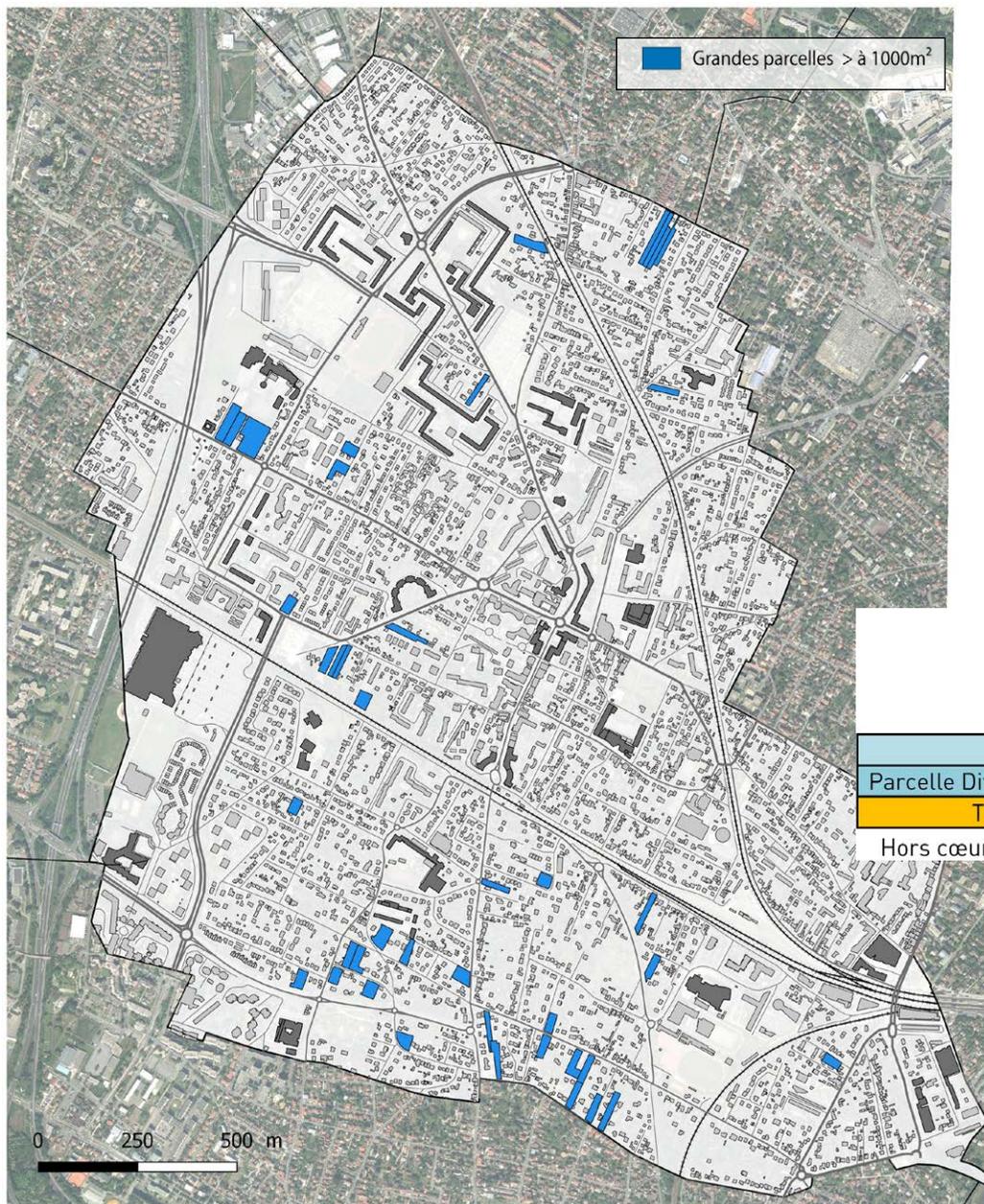
au sein du tissu existant, selon un rythme qui sera essentiellement fonction de la dynamique d'investissement privé, et des possibilités « techniques » de densification que l'étude foncière estime à une trentaine de logements maximum en moyenne par an (cf. p. 49 et 50 du document).

Evolution du nombre de logements construits chaque année à Ermont depuis 1990 et perspectives

Source : SITADEL 2014 jusqu'en 2012 ; Prévisions Ville après 2012 - Traitement GTC



# EXERCICE DE PROSPECTIVE LES SECTEURS STRATÉGIQUES



## Le développement urbain dans un territoire totalement urbanisé

Le territoire d'Ermont est totalement urbanisé. Il reste quelques parcelles résiduelles libres. Le tissu pavillonnaire est lui aussi largement bâti.

La mobilisation du foncier doit se faire en équilibre avec des espaces de respiration et notamment des coeurs d'îlots végétalisés.

Sur le territoire d'Ermont, le potentiel foncier mobilisable brut est estimé à **4,1 ha**, soit 2,7 ha net.

Le potentiel de logement permet au foncier mobilisable (hors secteurs stratégiques) à hauteur de **76 logement**, soit 7 à 8 Lgts/an sur la durée du PLU (10 ans).

	Emprise brute (ha)	Coef de rétention	Emprise nette (m <sup>2</sup> )	Nbre de lgts existants	Objectifs de Densité logt/ha	Nbre de lgts à créer
	en m <sup>2</sup>					
Parcelle Divisible >1000m <sup>2</sup>			41100			
<b>TOTAL</b>	4,11	35%	<b>2,67</b>	31	40	<b>76</b>

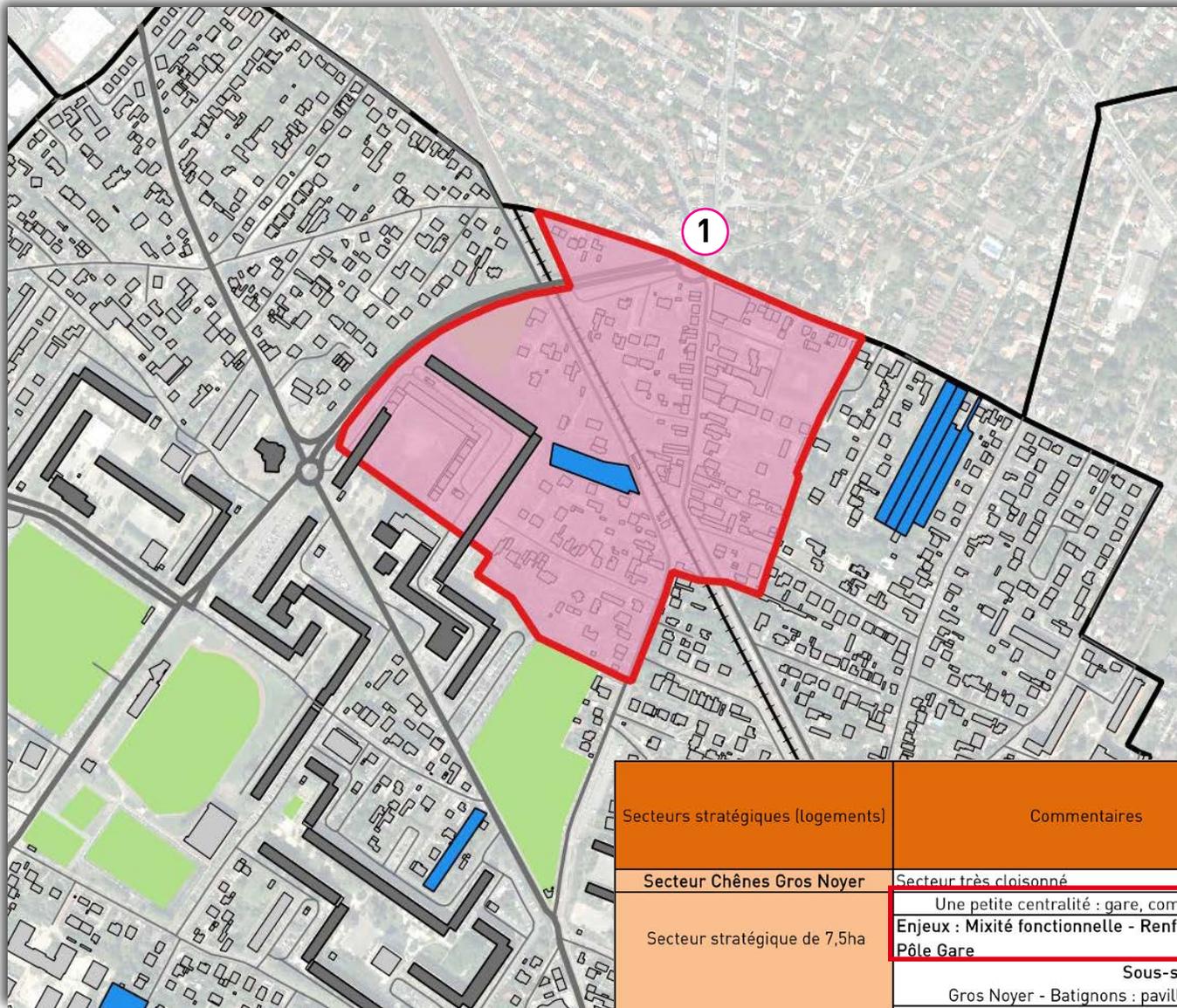
Hors cœur vert et secteur stratégiques

Afin de répondre aux scénarios démographiques envisagés précédemment, il convient donc de continuer la politique de renouvellement urbain entamée avec la ZAC Ermont-Eaubonne par exemple.

Dans ce but, différents secteurs stratégiques ont été identifiés.

# EXERCICE DE PROSPECTIVE

## DÉTAIL DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



### Secteur 1 : Chênes - Gros-Noyer

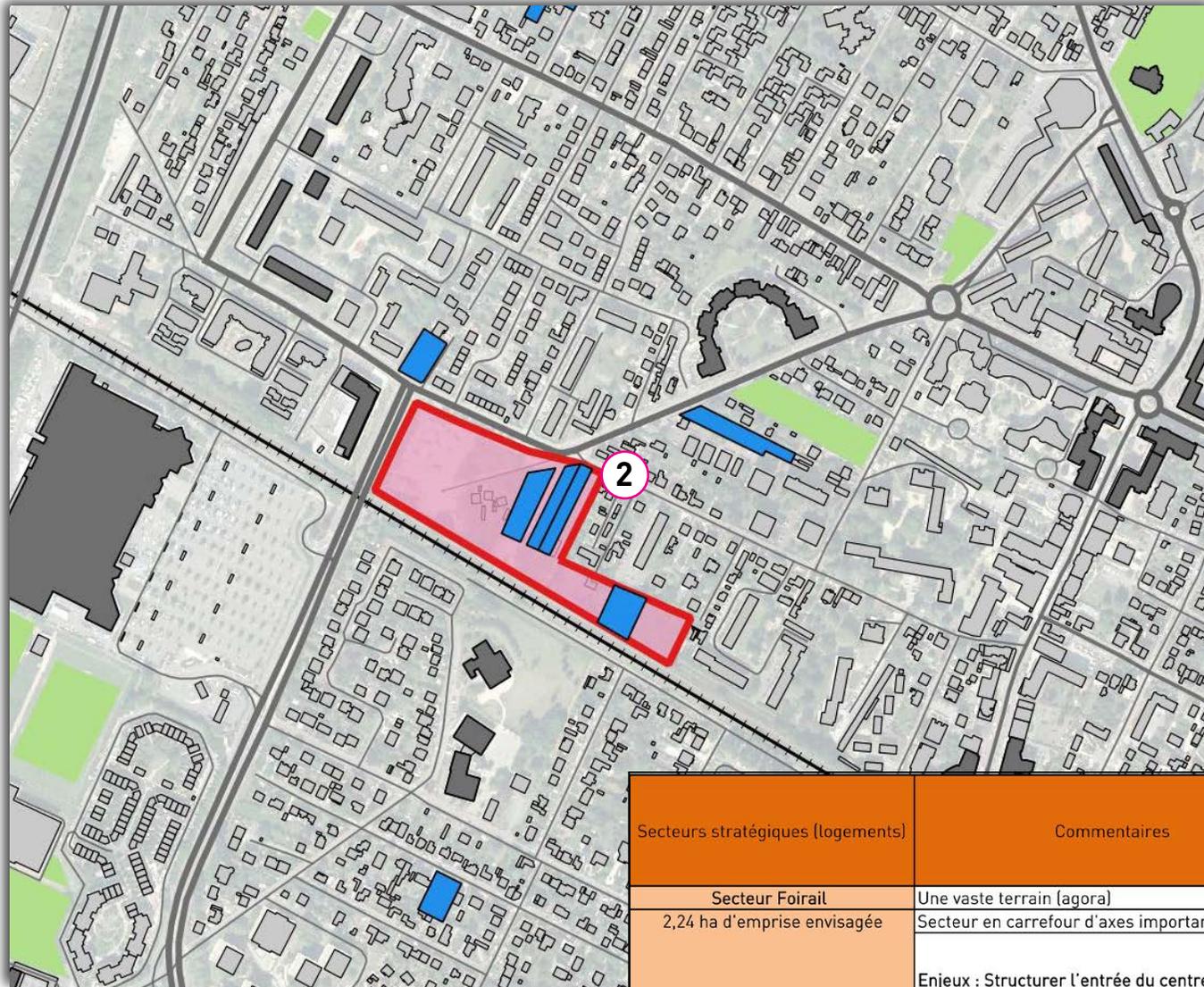
Situé au nord d'Ermont, le secteur Chênes - Gros-Noyer est une petite centralité comprenant une gare et quelques commerces de proximité. Le tissu bâti est composé d'un secteur pavillonnaire et d'un grand ensemble.

Actuellement très cloisonné, les enjeux forts de ce secteur sont de constituer une mixité fonctionnelle dans le tissu urbain, le renforcement du pôle de gare et la redynamisation de l'activité commerciale. La taille de ce secteur implique toutefois une politique foncière forte et un phasage à long terme.

Secteurs stratégiques (logements)	Commentaires	Emprise brute (m <sup>2</sup> )	Nbre de lgts existants	Objectifs de Densité brute (logt/ha)	Nbre de lgts brut à créer	Nbre de lgts Net à créer - Temps PLU
Secteur Chênes Gros Noyer	Secteur très cloisonné					
	Une petite centralité : gare, commerces					
Secteur stratégique de 7,5ha	Enjeux : Mixité fonctionnelle - Renforcer le Pôle Gare	75500	415	70	529	38
	Sous-secteur Nord Gros Noyer - Batignons : pavillonnaire	37500	95	70	263	56
	Sous-secteur Sud Pavillonnaire et grand ensemble	38000	320	70	266	-18
	Contraintes : Une politique foncière forte / Envisager un phasage à long terme					

# EXERCICE DE PROSPECTIVE

## DÉTAIL DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



### Secteur 2 : Foirail

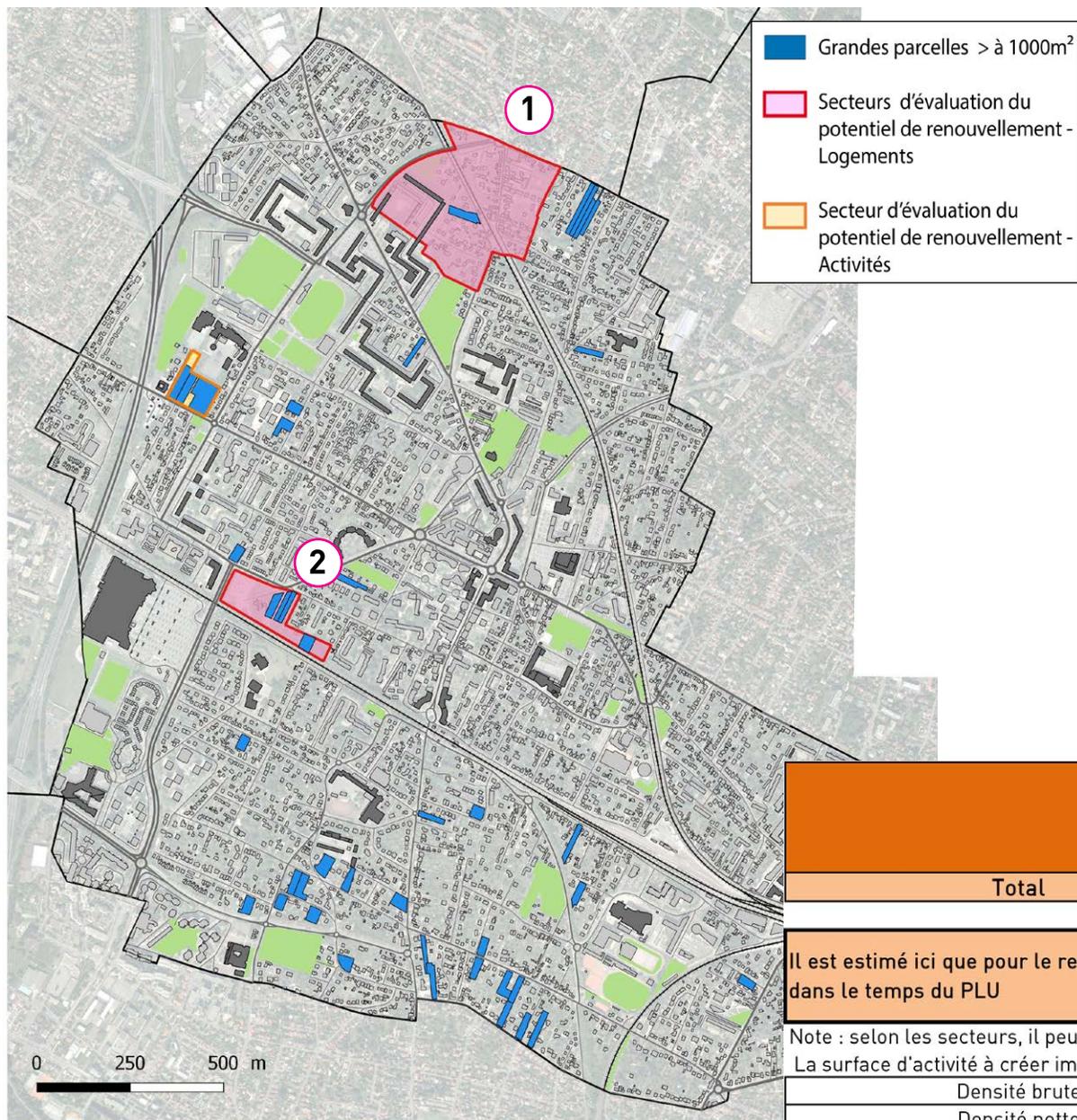
Situé au sud du centre-ville d'Ermont, le secteur Foirail est actuellement un vaste terrain libre situé au carrefour d'axes importants.

A ce titre, il pourrait offrir une porte d'entrée qualitative vers le centre-ville et renforcer les liaisons vers les différents quartiers qui l'entourent ainsi que vers la gare de Cernay.

Secteurs stratégiques (logements)	Commentaires	Emprise brute [m <sup>2</sup> ]	Nbre de lgts existants	Objectifs de Densité brute (logt/ha)	Nbre de lgts brut à créer	Nbre de lgts Net à créer - Temps PLU
Secteur Foirail	Une vaste terrain (agora)	18000	3	70	126	126
2,24 ha d'emprise envisagée	Secteur en carrefour d'axes importants					
une emprise à bâtir retenue de 1,8ha	Enjeu : Structurer l'entrée du centre et renforcer les liaisons vers les quartiers périphériques, créer une liaison vers la gare de Cernay,					

# EXERCICE DE PROSPECTIVE

## DÉTAIL DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



### Les secteurs stratégiques de renouvellement urbain à Ermont

Le potentiel de logements à créer sur les secteurs de renouvellement urbain identifiés est estimé à environ **190 logements**, soit **19 logements par an** en moyenne sur la durée du PLU (10 ans).

L'addition des potentiels de logement à créer sur les secteurs de foncier mobilisable et les secteurs stratégiques de renouvellement urbain donne un potentiel d'environ **275 logements** à créer, soit **28 logements par an** sur la durée du PLU (10 ans).

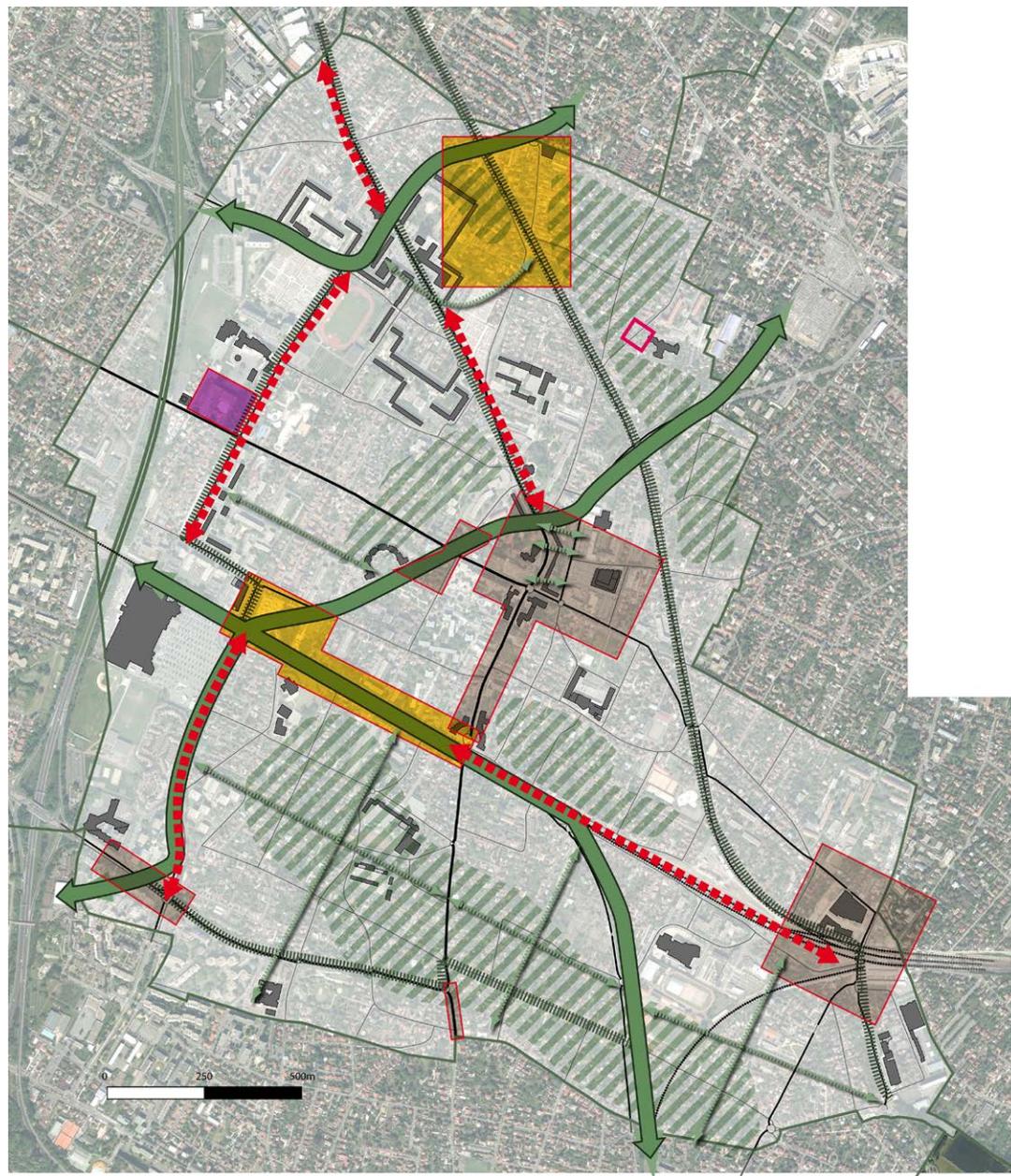
	Emprise nette (m <sup>2</sup> )	Nbre de lgts existants (détruits)	Densité brute moyenne (logt/ha)	Nbre de lgts à créer	Nbre de lgts à créer - Temps PLU
<b>Total</b>	97500	420	70	683	<b>190</b>

Il est estimé ici que pour le renouvellement sur secteur Chêne - Gros Noyer, la moitié du projet sera réalisé dans le temps du PLU

Note : selon les secteurs, il peut être envisagé de la mixité fonctionnelle.  
La surface d'activité à créer impactera le nombre de logements.

Densité brute	30	40	60	70	90
Densité nette	40	55	80	95	120

# EXERCICE DE PROSPECTIVE SCHÉMA GLOBAL D'AMÉNAGEMENT



## ENJEUX DE COMPOSITION ET DE PROGRAMMATION URBAINE

-  Sites stratégiques de renouvellement et de redynamisation
-  Sites stratégiques d'articulation et de valorisation
-  Site stratégique d'activité
-  Enjeux de composition et de création de liaison majeure
-  Lieux ou séquences à améliorer
-  Voie principale et axes majeurs à conforter dans leurs aménagements et leur composition (façade urbaine, déplacements)

## ENJEUX DE MISE EN VALEUR ET DE CRÉATION DE LA TRAME VERTE URBAINE

-  Liaisons vertes structurantes à créer et à conforter
-  Liaisons vertes secondaires -locales à créer et à conforter
-  Espaces et liaisons de proximité à créer et à conforter
-  Coeurs d'îlots à préserver et à conforter

Approche contextuelle,  
réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Exercice de prospective

**Glossaire**



# GLOSSAIRE

**Agenda 21** : Programme d'actions locales orienté vers le développement durable.

**AMVAP** (ou AVAP) : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Servitude d'utilité publique opposable instituée par la Loi Grenelle 2 et qui remplace les ZPPAUP. Par rapport à cette dernière, elle traite également de l'intégration architecturale et de l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant à l'exploitation des énergies renouvelables, des économies d'énergie et à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

**Cœur de nature** : espaces naturels connus et reconnus faisant l'objet d'une protection réglementaire appuyée sur un zonage. Ce sont des milieux de nature « extraordinaire » où les déplacements de la faune peuvent être qualifiés de non contraints.

**Dents creuses** : parcelle ou groupe de parcelles non bâti inséré dans un espace construit et destiné à être classé en U, donc desservi par les réseaux.

**L'équivalent-habitant (EH)**: Unité de mesure définie en France par l'article R2224-6 du Code général des collectivités territoriales comme la charge organique biodégradable ayant une demande biologique en oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour. Elle permet de déterminer facilement le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** : il s'agit exploitations agricoles ou industrielles dont la nature des activités, l'emploi ou le stockage de certaines substances

est facteur de risque, pollution ou nuisance à l'égard des riverains. En fonction des risques et/ou nuisances qu'elles peuvent générer, ces dernières sont soumises à déclaration ou autorisation.

**GES** : Gaz à Effet de Serre.

**Indice de jeunesse** : correspond au rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Si il est supérieur à 1, les moins de 20 ans sont plus nombreux que les plus de 60 ans. Si il est inférieur à 1, le rapport s'inverse, les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans.

**Indice de vieillesse** : rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

**OAP** : Opération d'Aménagement et de Programmation. Elles permettent de définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine... Elles sont particulièrement utiles pour identifier des éléments de patrimoine naturel ou de paysage à conserver, restaurer ou créer. Elements obligatoire des PLU depuis le Grenelle, les orientations d'aménagement sont opposables.

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme. Principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal, il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU »

**PADD** : Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

# GLOSSAIRE

**PCET** : Plan Climat Energie Territorial. Projet de territoire axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique en permettant d'adapter les territoires sur les court, moyen et long terme.

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

**SDTAN** : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

**SRCAE** : Schéma Régional du Climat, de l'Aire et de l'Énergie.

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique

**SUP** : Servitude d'Utilité Publique

**Taux de desserrement** : traduit la rapidité de la baisse de la taille moyenne des ménages. Plus le taux est négatif, plus la diminution de la taille des ménages a été importante sur la période considérée.

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Programme d'inventaire naturaliste et scientifique qui correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les départements d'outre-mer. La désignation d'une ZNIEFF repose surtout sur la présence d'espèces ou d'associations

d'espèces à fort intérêt patrimonial.

**Zone humide** : Milieux d'interface entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques, les zones humides sont définies, d'après le code de l'environnement, comme : « Des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui s'adaptent à l'eau) pendant au moins une partie de l'année ». Ces milieux remplissent des fonctions importantes vis-à-vis de la qualité de nos écosystèmes et de notre ressource en eau : hydrologiques, épuratrices, écologiques.

**ZPPAUP** : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. La loi Grenelle du 12 juillet 2010 définit les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) qui remplaceront la ZPPAUP au plus tard le 14 juillet 2015. Les AVAP sont régies par les dispositions des articles L.642-1 et suivants du politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000.